

alTran

*document
de référence* 2008

Sommaire

1	Personnes responsables	3	17	Salariés	87
2	Contrôleurs légaux des comptes	5	18	Principaux Actionnaires	89
3	Informations financières sélectionnées	7	19	Opérations avec des apparentés	97
4	Facteurs de risques	9	20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	99
5	Informations concernant Altran	11	21	Informations complémentaires	179
6	Informations concernant l'activité du groupe	13	22	Contrats importants	187
7	Organigramme	19	23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	189
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	21	24	Documents accessibles au public	191
9	Examen de la situation financière et du résultat	23	25	Informations sur les participations	193
10	Trésorerie et capitaux	71		Annexes	
11	Recherche et développement	73	A1	Annexe 1 Contrôle interne	195
12	Informations sur les tendances	75	A2	Annexe 2 Informations sociales et environnementales	201
13	Prévisions	77	A3	Annexe 3 Rapports des Commissaires aux comptes	203
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance	79			
15	Rémunération et avantages	83			
16	Fonctionnement des organes sociaux	85			

altran

Document de référence 2008



«Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 avril 2009, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.»

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

- le rapport d'activité, les comptes sociaux, le rapport général des Commissaires aux comptes, les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2007 tels que présentés aux pages 23 à 187 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 avril 2008 sous le numéro D. 08-0278 ;
- le rapport d'activité, les comptes sociaux, le rapport général des Commissaires aux comptes, les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de commerce et conclues par Altran Technologies S.A. pour l'exercice 2006 tels que présentés aux pages 22 à 176 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 juin 2007 sous le numéro D. 07-0561.

Les documents de référence ci-dessus visés sont consultables sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de l'émetteur (www.altran.com).

1

Personnes responsables

Attestation du responsable du document de référence 2008

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence 2008 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant au chapitre 9 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence 2008 ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Le rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, figurant en annexe 3 du présent document de référence 2008 ne contient ni réserve, ni observation. Le rapport général sur les comptes sociaux pour le même exercice figurant en annexe 3 du présent document de référence 2008 ne contient ni réserve, ni observation.

Le rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, inséré dans le document de référence 2007 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 avril 2008 sous le n° D. 08-0278 et inclus par référence dans le présent document de référence ne contient ni réserve, ni observation. Le rapport général sur les comptes sociaux pour le même exercice, inséré dans le document de référence 2007 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 avril 2008 sous le n° D. 08-0278 et inclus dans le présent document de référence ne contient ni réserve, ni observation.

Sans remettre en cause l'opinion qu'ils ont exprimée sur les comptes, les contrôleurs légaux, dans leur rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, inséré dans le document de référence 2006 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 juin 2007 sous le n° D. 07-0561 et inclus par référence dans le présent document de référence, attirent l'attention sur :

- la note 6 aux états financiers « Suivi des litiges significatifs et passifs éventuels » ;
- les mesures engagées de renforcement du dispositif de contrôle interne et du système d'information comptable du groupe présentées dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Sans remettre en cause l'opinion qu'ils ont exprimée sur les comptes, les contrôleurs légaux, dans leur rapport sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006 inséré dans le document de référence 2006 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 juin 2007 sous le n° D. 07-0561 et inclus par référence dans le présent document de référence, attirent l'attention sur :

- la note 5 de l'annexe aux comptes annuels « Informations sur les litiges en cours significatifs » ;
- la note 4.8 de l'annexe aux comptes annuels relative aux incidences comptables des opérations de fusions intervenues au cours de l'exercice ;
- les mesures engagées de renforcement du dispositif de contrôle interne et du système d'information comptable du groupe, présentées dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Monsieur Yves de Chaisemartin – Président et Directeur Général

Responsables de l'information financière

Monsieur Gérald Berge
Directeur Administratif et Financier
Tél. : + 33 (0)1 46 17 49 69
email : comfi@altran.com

Monsieur Laurent Dubois
Directeur Financier Adjoint groupe
Tél. : + 33 (0)1 46 17 49 69
email : comfi@altran.com

2

Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Les Commissaires aux comptes titulaires sont membres de la Compagnie Régionale de Versailles

Mazars et Guérard

Représenté par Messieurs Guy Isimat-Mirin et Jérôme de Pastors
Tour Exaltis – 61 rue Henri-Regnault
92075 La Défense Cedex

Date de première nomination : 29 juin 2005.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 30 juin 2008 a renouvelé le mandat du cabinet Mazars & Guérard pour une durée de six exercices,

soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2013.

Deloitte & Associés

Représenté par Monsieur Henri Lejetté
185 avenue Charles-De-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de première nomination : 28 juin 2004

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2009.

Commissaires aux comptes Suppléants

Les Commissaires aux comptes Suppléants sont membres de la Compagnie Régionale de Versailles

Monsieur Jean-Louis Lebrun

Tour Exaltis – 61 rue Henri-Regnault
92075 La Défense Cedex

Date de première nomination : 29 juin 2005.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 30 juin 2008 a renouvelé le mandat du cabinet Mazars & Guérard pour une durée de six exercices,

soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2013.

BEAS

7-9 Villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de première nomination : 28 juin 2004.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2009.

3

Informations financières sélectionnées

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT 2008 : 127 MILLIONS D'EUROS

- en progression de 27,8 % par rapport à 2007 ;
- marge opérationnelle courante de 7,7 % du chiffre d'affaires 2008 et 8,3 % du chiffre d'affaires du 2nd semestre 2008.

OBJECTIF DE RÉDUCTION DES COÛTS INDIRECTS DÉPASSÉ

- un ratio de 23,8 % du chiffre d'affaires dès 2008.

FORTE BAISSÉ DE LA DETTE NETTE

- à 208,3 millions d'euros à fin 2008 en baisse de 151,2 millions d'euros ;
- ratio de dette nette/fonds propres de 0,33.

(en millions d'euros)	31/12/2007	S1 2008	S2 2008	31/12/2008
Chiffre d'affaires	1 591,4	831,1	819,0	1 650,1
Résultat opérationnel courant	99,4	58,7	68,3	127,0
En % du chiffre d'affaires	6,2 %	7,1 %	8,3 %	7,7 %
Résultat opérationnel	70,6	35,7	42,7	78,4
En % du chiffre d'affaires	4,4 %	4,3 %	5,2 %	4,8 %
RÉSULTAT NET GROUPE	21,6	6,9	4,5	11,4
Résultat net groupe avant dépréciation des écarts d'acquisition	35,5	20,0	17,9	37,9
Dettes nettes (IFRS)	359,5	374,2	208,3	208,3

Le chiffre d'affaires 2008 est en hausse de 3,7 % et de 5,0 % hors effets de change.

Le résultat opérationnel courant 2008, en progression de 27,8 %, s'établit à 127 millions d'euros contre 99,4 millions d'euros en 2007 (7,1 % du chiffre d'affaires sur le 1^{er} semestre 2008 et 8,3 % au 2nd semestre 2008).

Le groupe a poursuivi en 2008 son plan de réduction des coûts indirects et dépassé ses objectifs initiaux avec une année d'avance. Les coûts indirects représentent, dès 2008, 23,8 % du chiffre d'affaires contre un objectif de 25 % en 2009.

Le résultat opérationnel s'élève à 78,4 millions d'euros (70,6 millions d'euros en 2007) après prise en compte : d'une part, d'un résultat

opérationnel non récurrent négatif de 22,1 millions d'euros lié à des opérations de réorganisation et de réduction de coûts et, d'autre part, d'une dépréciation exceptionnelle des écarts d'acquisition à hauteur de 26,5 millions d'euros.

Le coût de l'endettement financier net est en baisse de 4,2 millions d'euros.

Le résultat net hors impact des dépréciations des écarts d'acquisition est en progression à 37,9 millions d'euros en 2008 contre 35,5 millions d'euros en 2007.

Après ces dépréciations des écarts d'acquisition et la charge d'impôts, le résultat net du groupe ressort à 11,4 millions d'euros en 2008.

Perspectives

Dans le contexte actuel, Altran est entièrement tourné vers l'action. Le groupe entend notamment :

- réagir en temps réel aux difficultés de ses clients dans certains secteurs (comme l'automobile) ou pays (comme la Hollande) ;
- continuer de croître dans les régions (comme l'Europe du Sud) et les périmètres (comme l'aéronautique, l'espace et l'énergie) dans lesquels la visibilité reste clairement plus positive ;
- poursuivre et accélérer avec la plus grande détermination la réduction de ses coûts indirects ;

- renforcer ses efforts dans la gestion des inter-contrats en développant les mobilités internes, en accélérant la formation, voire en décidant des mesures de chômage partiel ;
- utiliser la solidité de son bilan pour saisir toutes les opportunités de croissance externe créatrices de valeur qui renforceront ses positions.

L'objectif reste clairement de faire face à la crise avec la plus grande détermination, tout en se préparant à une sortie de crise qui renforce son leadership.

4


Facteurs de risques

L'ensemble des facteurs de risques auxquels le groupe peut être confronté dans le cadre de ses activités est détaillé dans le rapport de

gestion au § 9.1.4. « Exposition aux risques et gestion des risques » en pages 37 à 42 du présent document de référence.

5

Informations concernant Altran

	5.1 HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ	11	5.1.3 Date de constitution et durée	11
	5.1.1 Raison sociale	11	5.1.4 Siège social et législation de l'émetteur	11
	5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	11	5.2 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS	12

5.1 Historique et évolution de la société

5.1.1 Raison sociale

Altran Technologies

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

702 012 956 RCS Paris

Code Siret : 702 012 956 00042

Code APE : 7112 B

5.1.3 Date de constitution et durée

La société a été constituée le 14 février 1970. Sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la Loi et les statuts, son existence prendra fin le 14 février 2045.

5.1.4 Siège social et législation de l'émetteur

Siège social : 58, boulevard Gouvion-Saint-Cyr
75017 Paris

Siège administratif : 2, rue Paul Vaillant-Couturier
92300 Levallois-Perret

Forme juridique : société anonyme à Conseil d'Administration

Législation de l'émetteur : société anonyme de droit français régie par le Code de commerce et les textes subséquents sur les sociétés commerciales.

5.2 Principaux investissements

Les évolutions significatives du périmètre de consolidation intervenues au cours de l'exercice 2008 sont :

Altran a acquis le 12 décembre 2008, hors marché, un bloc représentant 20,8 % du capital de la société française NSI. Cette filiale, n'a pas été retenue dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008.

Le groupe a acquis en France, en fin d'année 2008, une branche d'activité de Continental qui a été apportée à la filiale SC² by Altran.

Le groupe s'est porté acquéreur de Biz Consulting au Japon au 1er mai 2008. Cette filiale a été fusionnée avec Control Solutions International Japan au 1^{er} septembre 2008.

Il a été créé 4 nouvelles filiales en 2008.

Les sociétés espagnoles ICEACSA, Consultrans et Transmatica ont été cédées au second semestre 2008.

En outre, le groupe a procédé dans le cadre de la rationalisation de son périmètre à des fusions et liquidations, notamment en Italie, Espagne, France, États-Unis et Japon.

Il reste une société dans le programme de complément de prix en 2008, qui donnerait lieu à versement de complément de prix en 2009 de moins d'un million d'euros selon les projections internes de la société.

Liste des sociétés acquises au cours des cinq derniers exercices

2004		2005		2006		2007		2008	
Société	Pays	Société	Pays	Société	Pays	Société	Pays	Société	Pays
Little Acquisition Co Hong Kong et Little Acquisition Co Singapore	Hong Kong et Singapour					Hilson Moran Italia	Italie	SC ² by Altran	France
Little Brazil Consultores 14022002	Brésil Venezuela					Arthur D. Little	Corée	NSI	France

Le montant des décaissements relatifs aux acquisitions (paiement initial et complément de prix) est pour chacune des quatre dernières années :

<i>(en millions d'euros)</i>				
	2005	2006	2007	2008
	22,7	41,1	9,4	2,3

6

Informations concernant l'activité du groupe

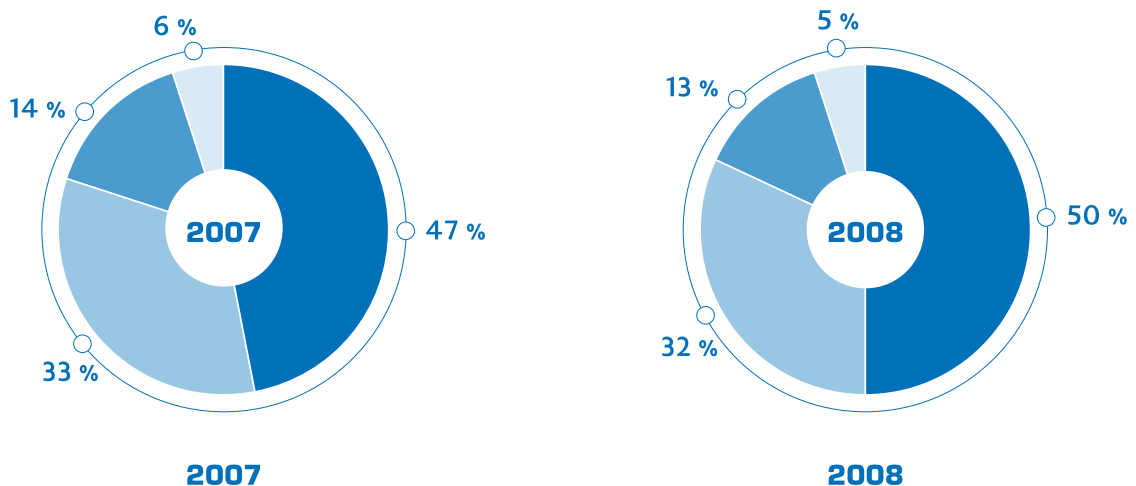
6.1 PRINCIPALES ACTIVITÉS	13	6.2.2 Le Conseil en organisation et systèmes d'information	15
6.2 PRINCIPAUX MARCHÉS	14	6.2.3 Le Conseil en stratégie et management	17
6.2.1 Le marché du Conseil en technologie et R&D	14	6.3 CONCURRENCE	18

6.1 Principales activités

La mission du groupe Altran est de donner vie aux idées et aux projets de ses clients en les accompagnant tout au long du cycle de vie d'un produit ou d'un service, de sa conception à son industrialisation, et d'accélérer leur performance par la technologie et l'innovation. Leader d'envergure internationale, Altran conforte aujourd'hui sa position d'excellence sur ses trois marchés via des modes d'engagement élargis et adaptés aux contextes différenciés de ses clients.

Notre originalité repose sur la capacité de nos consultants à décloisonner les démarches scientifiques et techniques pour conduire des projets qui inventent les solutions de demain. L'innovation n'est plus simplement une contrainte pour les industriels, elle est devenue, au cours des années, un élément au cœur de la stratégie de nos clients. C'est par l'innovation qu'un produit ou un service se différencie clairement de la concurrence.

Répartition du chiffre d'affaires d'Altran par activité



● Conseil en technologie et R&D ● Conseil en organisation et systèmes d'information ● Conseil en stratégie et management ● Divers

6.2 Principaux marchés

Le groupe intervient sur trois principaux marchés :

- **Le Conseil en technologie et R&D**

Un métier basé sur l'émulation du savoir-faire et des méthodes scientifiques et techniques portés par nos consultants ingénieurs animés par le même désir de progrès des sciences et des technologies qui innovent. Déjouer la complexité des projets qui portent les ambitions et les perspectives de croissance des entreprises est le rôle de cette activité historique d'Altran qui intervient principalement dans les secteurs de l'automobile, l'aéronautique, le spatial, la défense, les télécoms ou encore l'énergie. Elle s'appuie sur toutes les disciplines de l'ingénierie et accompagne les phases de conception, de développement, d'industrialisation et de production des produits et des services des entreprises qui innovent et pensent le monde de demain. Leader européen en la matière, le Conseil en technologie et R&D représente près de la moitié du chiffre d'affaires du groupe.

- **Le Conseil en organisation et systèmes d'information**

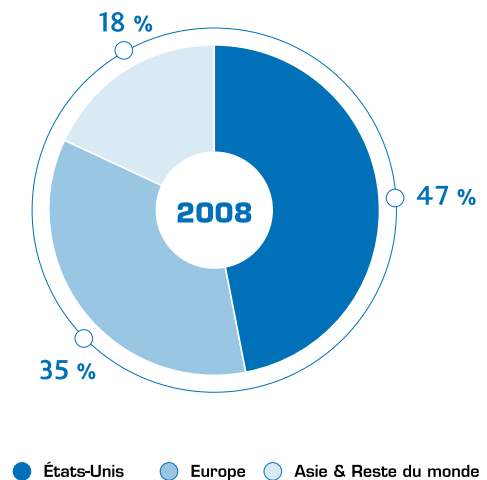
Un métier qui vise le maintien durable de l'avantage concurrentiel des entreprises aujourd'hui confrontées à trois contraintes principales : faire de la croissance, être rentable et se conformer aux contraintes réglementaires. Doter l'entreprise d'une intelligence interne capable de faciliter ses prises de décision, de développer son agilité organisationnelle, d'accompagner ses transformations internes est un savoir-faire porté à la fois par nos consultants en systèmes d'information (informatique de gestion) et nos consultants en organisation. Cette activité est fortement développée dans le secteur de la finance, mais aussi dans l'industrie au sens large. Dans le secteur des télécoms, elle adresse une thématique aujourd'hui liée au Conseil en technologie et R&D : les systèmes dits « communicants ». Le Conseil en organisation et systèmes d'information représente près du tiers du chiffre d'affaires du groupe.

- **Le Conseil en stratégie et management**

Activité permettant aux entreprises de maîtriser leur environnement et d'anticiper les évolutions qui détermineront leur potentiel de succès sur le long terme. Cette activité, portée par nos consultants en stratégie et management, s'adresse majoritairement aux Directions Générales, en matière de stratégies d'innovation et de gestion du changement. Représentant environ 13 % du chiffre d'affaires du groupe, elle concerne l'ensemble des secteurs d'activité avec une large couverture internationale notamment dans les nouveaux pays à forte attractivité économique. Ce métier est en particulier porté par Arthur D. Little, intégré au groupe en 2002.

6.2.1 Le marché du Conseil en technologie et R&D

La valeur du marché du Conseil en technologie et R&D, en croissance de 5 % sur l'exercice 2008, est proche de 90 milliards d'euros. En raison des effets de la crise, les perspectives de croissance au niveau mondial ont été ramenées à 7 % à fin 2010. Par sa taille et sa structure, ce marché est très comparable à celui du conseil en management.

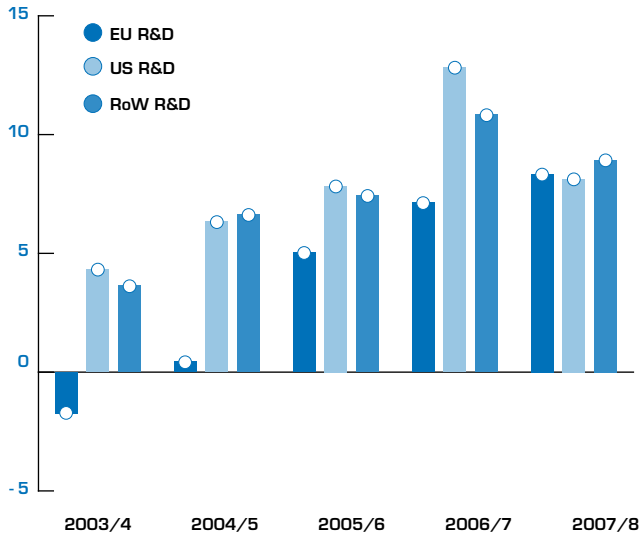


Avec un poids en valeur de 47 % en 2008, les États-Unis représentent la plus grosse part du marché au niveau mondial suivi, par l'Europe à hauteur de 35 %, tous deux rattrapés par l'Asie et le reste du monde avec 18 % de Pdm.

Altran est le leader européen du Conseil en technologie en termes de chiffre d'affaires réalisé sur cette activité. Mais il est à noter que ce marché reste caractérisé par une grande fragmentation de l'offre puisque sur les trois principaux marchés européens (Allemagne, France et Royaume-Uni), les dix premiers acteurs ne représentent que 30 % du marché. Altran, pour sa part, détenait en 2008 une part de marché de l'ordre de 8 % en France, et de l'ordre de 1 à 5 % de part de marché dans les autres pays européens.

Le marché devrait continuer à croître de manière importante dans les années à venir, soutenu par les éléments suivants :

- la croissance des dépenses en R&D est très forte notamment en Europe, qui dépasse les États-Unis pour la première fois depuis cinq ans en termes d'investissements. Chaque entreprise faisant partie du top 80 mondial des investissements en R&D dépense plus d'un milliard d'euros par an en faveur de l'innovation;



Source : Cabinet Pierre Audoin Consultants & IDC

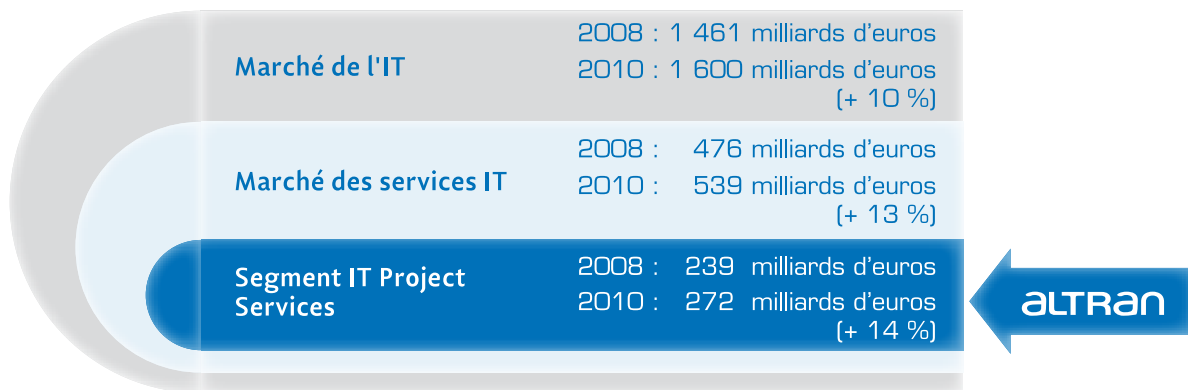
- le marché de la R&D sous-traitée représente environ 20 % de la dépense en R&D totale en Europe. Il est vraisemblable que cette part continue à croître sans pour autant que l'on puisse tabler sur un niveau comparable à ce qui se fait dans le secteur des services informatiques.

Ce marché continue à se concentrer :

- sous la pression des clients qui cherchent à établir des partenariats industriels avec les acteurs du conseil en R&D, on assiste à une généralisation des processus de référencement et surtout une réduction du nombre de fournisseurs sélectionnés ;
- l'évolution des demandes clients vers des solutions offrant plus de contenus tels que les offres packagées se traduit par des difficultés croissantes d'acteurs offrant un type unique de prestations ;
- la croissance forte de la fourniture de prestation de type forfait impliquant un renforcement de la technicité des offres qui deviennent inaccessibles à de petits acteurs spécialisés en assistante technique pure ;
- l'internationalisation des clients pousse de plus en plus les prestataires à mettre en place des offres internationales.

6.2.2 Le Conseil en organisation et systèmes d'information

Il s'agit d'un marché beaucoup plus structuré où le poids relatif du groupe est plus faible. Altran travaille notamment sur le segment « IT Project Services ».

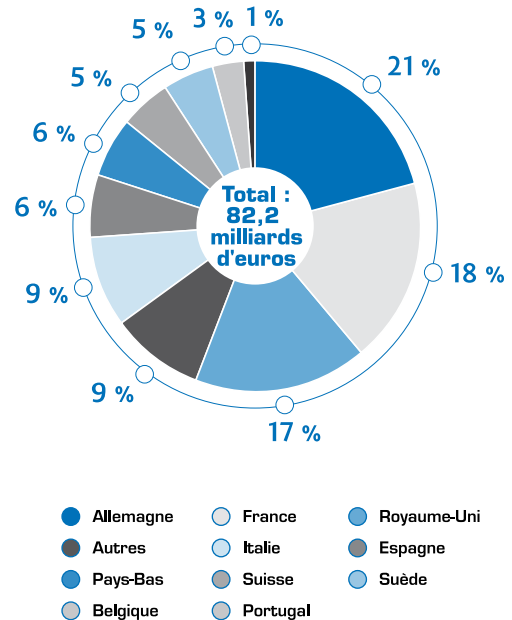


Selon le cabinet Pierre Audoin Consultants (PAC), ce segment représente 16 % du marché global de l'IT et devrait connaître une croissance de 14 % d'ici 2010.

Au niveau géographique, les États-Unis développent 30 % des revenus de ce segment, tandis que l'Europe occidentale et le reste du monde se partagent à part égale 70 % des revenus mondiaux.

Au niveau européen, l'IT Project Services représente environ 83 milliards d'euros en 2008 et devrait croître de 16 % d'ici 2010. L'Allemagne, la France et le Royaume-Uni comptent pour près de 56 % des revenus dans ce secteur en 2008 sur l'Europe. Fait marquant : Altran est 6^e fournisseur sur ce segment en France et le 15^e sur l'Espagne selon une estimation du cabinet PAC en 2008.

Le groupe, et notamment Altran CIS spécialisé dans l'IT Project Services et leader européen du Management des Systèmes d'Information, n'a pas vocation à proposer l'ensemble des offres des grandes SSII mais se concentre plutôt sur des niches technologiques où ses compétences sont reconnues.



Les principales opportunités à saisir et les menaces les plus importantes à éviter au cours des années à venir sur ce marché sont les suivantes :

OPPORTUNITÉS

Développement

- Amélioration de l'image de marque et de la réputation.
- Développement des comptes clés.

Synergies

- Entre les entités internationales.

Déploiement

- ECM – BPM – PI – BI.
- Offres techniques ASML.

Innovation

- Demande importante des banques et des services publics.

Transformations sectorielles

- Nouveaux processus, systèmes, etc.

MENACES

Acteurs Majeurs

- IBM – Accenture – Atos – Cap Gemini.

Prix

- Guerre des prix et réduction des budgets.
- Forte pression sur les tarifs.

Offshore

- En Europe de l'Est et en Inde.

Croissance

- Effets négatifs de la crise.

RH

- Difficultés de recrutement et turnover important.

Source : Cabinet Pierre Audoin Consultants

Malgré la crise, le secteur bénéficie toujours d'excellentes perspectives de croissance à terme liées à la croissance continue des besoins des entreprises, la tendance de fond à l'externalisation de l'informatique

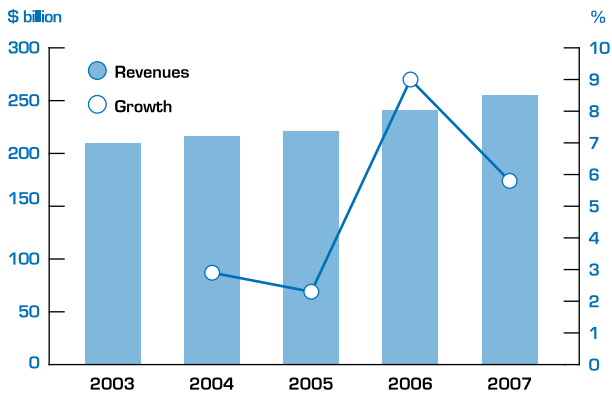
et le dynamisme technologique qui ouvre constamment de nouveaux champs d'application et de nouveaux usages.

6.2.3 Le Conseil en stratégie et management

Le groupe est présent sur ce marché, notamment par la marque Arthur D. Little, rachetée en 2002 au travers du financement d'un LMBO. À cette époque le groupe a acquis l'ensemble des activités en dehors des États-Unis ainsi que la marque au niveau mondial.

La réputation est une donnée exceptionnellement importante sur ce marché et constitue une barrière à l'entrée significative. Le marché fait en effet intervenir un niveau élevé de spécialistes et de connaissances établis par des sociétés développant un niveau élevé d'expertise. Une expérience professionnelle majeure est donc un avantage distinct, atout qu'Altran a su développer au fil des années, et ceci notamment grâce aux performances d'Arthur D. Little. De façon générale, la menace de nouveaux venus sur ce marché est modérée.

Le marché du Conseil en stratégie et management a connu une forte croissance en 2007 – près de 6 % – pour atteindre un chiffre d'affaires total de 191 milliards d'euros.



Source : Datamonitor

À titre de comparaison, l'Europe et l'Asie-Pacifique se sont développées avec une croissance annuelle moyenne de 2,1 % et de 3,8 % pour atteindre respectivement 56 milliards d'euros et 25 milliards d'euros en 2007. Les États-Unis restent le marché le plus large, avec une valeur de 110 milliards d'euros et une progression de 8,1 % sur l'année.

Après une croissance importante depuis 2004 (4,7 % par an en moyenne), ce marché devrait subir une légère décélération jusqu'en 2012, pour atteindre une valeur de 230 milliards d'euros.

L'offre du groupe, construite principalement autour d'Arthur D. Little, a vocation à se concentrer sur un nombre limité de *practices* tout en capitalisant au niveau mondial sur ses centres de compétence. C'est pourquoi il a été identifié 5 *practices* autour desquelles Arthur D. Little souhaite devenir un acteur global (Healthcare, Énergie, Automobile...).

6.3 Concurrence

Comme indiqué précédemment, Altran est le leader européen du Conseil en technologie et R&D.

Ainsi la typologie des concurrents auxquels les équipes du groupe Altran sont confrontées varie en fonction de la nature du projet considéré. Les concurrents d'Altran peuvent donc être :

- des cabinets de Conseil en stratégie et/ou management, en particulier sur les projets menés par Arthur D. Little ;
- des SSII ;
- des bureaux d'étude ou des sociétés d'ingénierie spécialisées dans un domaine technologique particulier (environnement, mécanique, acoustique...);

- des sociétés cotées ou non ayant une offre proche de celle définie par Altran.

Il est, en revanche, intéressant de noter qu'aucun de ces concurrents n'a la présence géographique d'Altran ni un spectre aussi large de secteurs ou de technologies adressés. La capacité du groupe à utiliser son réseau international et à monter des offres en consortium combinant un savoir-faire pointu dans plusieurs pays est un élément crucial de différenciation pour adresser des problématiques clients qui sont de plus en plus souvent globales.

7

Organigramme

La liste des filiales intégrées dans le périmètre de consolidation est disponible au point 2 « Périmètre de consolidation » dans l'annexe aux comptes consolidés insérée au présent document de référence.

Il est à noter que le périmètre de consolidation a été modifié selon les évolutions détaillées dans la section 5.2. « Principaux Investissements » du présent document de référence.

Il n'existe à ce jour aucun engagement de rachat des minoritaires.

Les flux financiers entre la société mère et ses filiales recouvrent principalement les natures suivantes :

Management fees et sous-traitance administrative

La société mère supporte le coût de divers services support (communication, ressources humaines, comptabilité, juridique et fiscal...) qu'elle refacture à ses filiales françaises et aux sociétés holdings étrangères sous forme de *management fees* et de prestations de sous-traitance administrative.

Cette facturation est établie selon une méthodologie de *cost +* et répartie entre les sociétés sur des critères de produits opérationnels et de ressources utilisées.

Au titre de l'exercice 2008, la *holding corporate* d'Altran Technologies a facturé un total de 35 millions d'euros. La part non refacturée des coûts des divers services supportés par la société mère s'est élevée en 2008 à 23,8 millions d'euros.

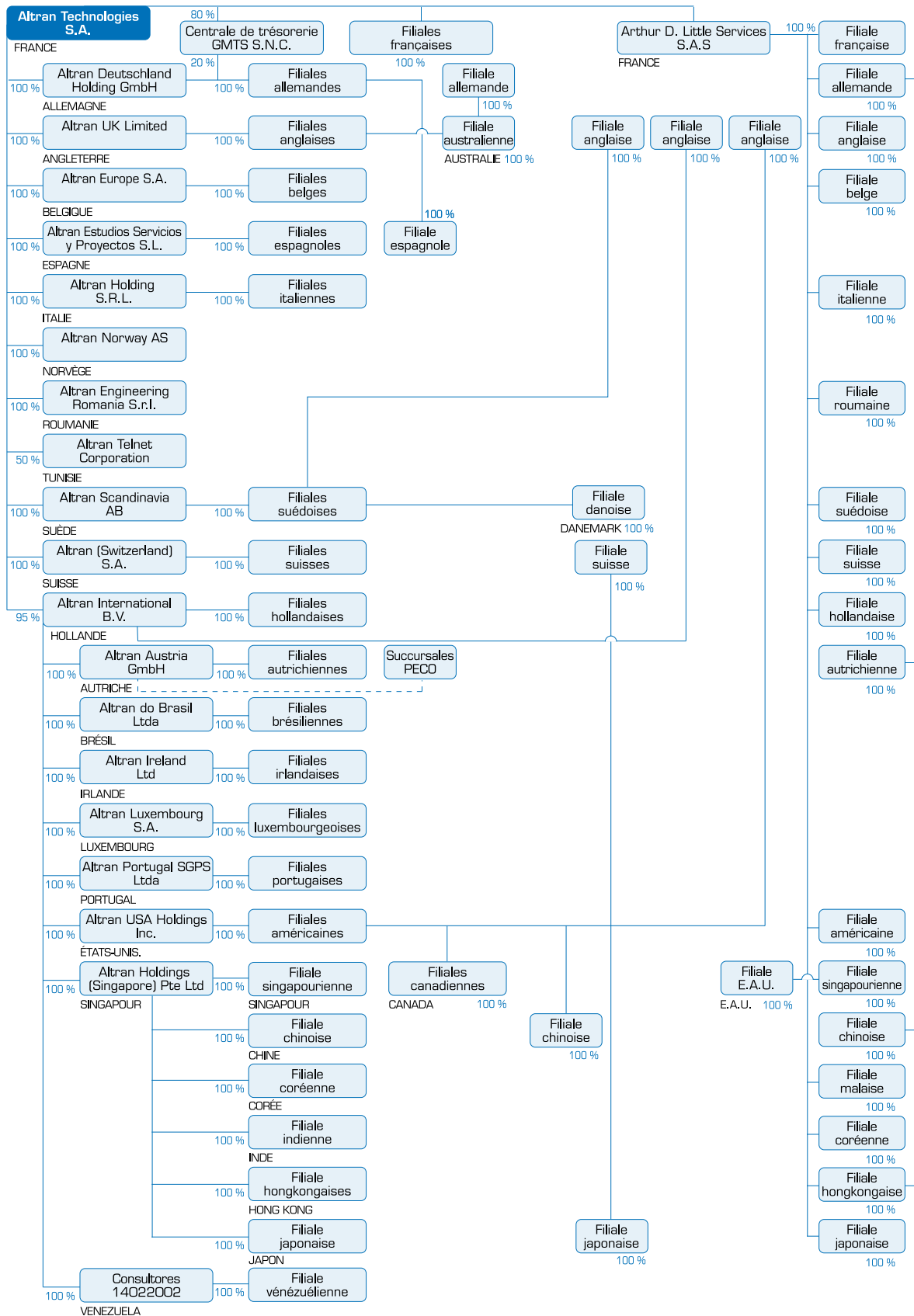
Gestion centralisée de la trésorerie

La société mère, à l'instar des autres entités du groupe, gère ses disponibilités bancaires par l'intermédiaire de la centrale de trésorerie du groupe, la société GMTS. Au jour le jour, GMTS rémunère les excédents de trésorerie ou, au contraire, comble les découverts en provenance des sociétés.

Dividendes

En sa qualité de maison mère, Altran Technologies perçoit les dividendes en provenance de ses filiales directes.

Organigramme simplifié



La société Altran International BV a été créée en 1997. Détenue à l'origine à 100 % par Altran Technologies S.A., 5 % du capital ont été cédés la même année à un ancien dirigeant avec lequel le groupe est en contentieux.

8

Propriétés immobilières, usines et équipements

8.1	IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES	21	8.3	MARQUES/BREVETS	21
8.2	ENVIRONNEMENT	21			

8.1 Immobilisations corporelles importantes

Le groupe a pour politique de louer les locaux dans lesquels il opère. Cependant, le groupe détient en propre des immeubles en France, en Italie, au Royaume-Uni et au Venezuela pour un montant de 7,7 millions d'euros.

Aucun bien immobilier appartenant directement ou indirectement aux dirigeants du groupe n'est loué à la société ou au groupe Altran.

8.2 Environnement

Non significatif.

8.3 Marques/Brevets

Hormis dans une filiale, où le groupe développe pour son propre compte des brevets, Altran propose des services de conseil en innovation à ses clients qui sont les seuls propriétaires des développements auxquels participent les équipes du groupe.

La quasi-totalité du portefeuille des marques exploitées par le groupe lui appartient.

Examen de la situation financière et du résultat

9.1	ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES ET/OU DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES	24		
9.1.1	Faits marquants	24		
9.1.2	Situation de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation	26		
9.1.3	Activité de la société Altran Technologies S.A. et de ses principales filiales	35		
9.1.4	Exposition aux risques et gestion des risques	37		
9.1.5	Activité en matière de Recherche et Développement	42		
9.1.6	Évolution prévisible de la situation et perspectives d'avenir	42		
9.1.7	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport	42		
9.2	PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX D'ALTRAN TECHNOLOGIES S.A. ET PROPOSITION D'AFFECTATION DES RÉSULTATS	42		
9.3	FILIALES ET PARTICIPATIONS	43		
9.4	INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL, LES PARTICIPATIONS CROISÉES, L'AUTOCONTRÔLE	43		
9.4.1	Nom des sociétés contrôlées et part de capital que celles-ci détiennent dans Altran Technologies (Autocontrôle)	43		
9.4.2	Identité des personnes physiques ou morales possédant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33 %, 50 %, 66 %, 90 % ou 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales	43		
9.4.3	Nous vous communiquons, conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-15-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, les opérations réalisées par les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier qui ont été portées à notre connaissance	45		
9.4.4	Acquisition et cession par la société de ses propres actions	46		
9.4.5	Information sur les éléments de calcul et sur les résultats des ajustements des bases de conversion des obligations et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital social	46		
9.5	PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL	46		
9.6	STOCK-OPTIONS	47		
9.6.1	Options de souscription	47		
9.6.2	Nombre de ses propres actions achetées ou vendues au cours de l'exercice dans le cadre de la participation des salariés	49		
9.6.3	Risque de variation des cours	49		
9.7	DIRECTION GÉNÉRALE ET MANDATAIRES SOCIAUX	49		
9.7.1	Composition des organes sociaux	49		
9.7.2	Rémunération des mandataires sociaux	68		
9.7.3	Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux	69		
9.8	INFORMATIONS DIVERSES	70		

9.1 Activité de la société et de ses filiales et/ou des sociétés contrôlées

9.1.1 Faits marquants

Réalisation d'une augmentation de capital d'un montant net de 126,5 millions d'euros

Le 17 avril 2008, la société Altran Technologies a annoncé avoir décidé le principe d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) d'un montant maximum de 130 millions d'euros qui a été finalisée le 29 juillet 2008.

Les fonds gérés par Apax Partners S.A. se sont engagés à souscrire l'intégralité des actions nouvelles émises et non souscrites par les Actionnaires au titre de leurs DPS à un prix d'émission compris entre 5,00 et 6,00 euros par action.

L'opération d'augmentation de capital a fait l'objet d'une note d'opération ayant reçu le visa n° 08-131 de l'Autorité des Marchés Financiers.

L'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des Actionnaires, d'un montant de 129 481 892,80 euros (prime d'émission incluse) par émission de 24 900 364 actions nouvelles dont la période de souscription, ouverte le 24 juin 2008, s'est clôturée le 7 juillet 2008, a été intégralement souscrite.

Au 2 juin 2008, le capital social de la société s'élevait à 59 138 368,50 euros divisé en 118 276 737 actions de 0,50 euro chacune. À la connaissance de la société, la répartition du capital et des droits de vote était à cette date telle que suit :

Actionnaire	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
Alexis Kniazeff	9 976 357	8,43 %	19 731 730	14,26 %
Hubert Martigny	9 978 989	8,44 %	19 734 341	14,26 %
Flottant	98 321 391	83,13 %	98 950 641	71,49 %
TOTAL	118 276 737	100,00 %	138 416 712	100,00 %

À l'issue de l'augmentation de capital, la participation des principaux Actionnaires d'Altran Technologies, en capital et en droit de vote, était de :

Actionnaire	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
Alexis Kniazeff	6 976 357	4,87 %	9 610 574	6,45 %
Hubert Martigny	6 978 989	4,87 %	9 615 838	6,45 %
Altrafin Participations *	27 501 079	19,21 %	27 501 079	18,46 %
Flottant **	101 720 676	71,05 %	102 276 847	68,64 %
TOTAL	143 177 101	100,00 %	149 004 338	100,00 %

* Comprend 6 000 000 d'actions acquises auprès de Messieurs Kniazeff et Martigny, 18 902 079 actions souscrites dans le cadre de la présente augmentation de capital et 2 599 000 actions acquises par Altrafin Participations via des ordres SRD et dont le dénouement est intervenu le 29 juillet 2008.

** Dont Gilaspi Investments qui a déclaré, par courriers en date des 4 et 8 juillet 2008, détenir 9 236 847 actions de la société.

Dont Matignon Développement 3 (fonds détenu par AXA Investment Managers Private Equity Europe) qui a déclaré, par courrier en date du 30 juillet 2008, détenir 7 526 846 actions de la société.

Le règlement-livraison des 24 900 364 actions nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Paris est intervenu le 29 juillet 2008. Les actions nouvelles ont été assimilées aux actions existantes de la société, déjà négociées sur le marché Euronext Paris sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la société (Code ISIN FRO000034639).

Conclusion du refinancement bancaire

Altran a signé le 4 juillet 2008 un accord de refinancement (faisant suite à un accord de principe – *term sheet* – en date du 17 avril 2008) avec un groupe de banques comprenant BNP Paribas, Crédit Agricole Île-de-France, Natixis et Société Générale.

Ce refinancement porte sur un montant de 150 millions d'euros de crédit sur 5 ans, incluant 26 millions d'euros de réaménagement des lignes bancaires existantes et initialement remboursables en 2009.

Évolution de la gouvernance de la société

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 30 juin 2008, Altran Technologies a adopté la transformation du mode d'administration de la société en société anonyme à Conseil d'Administration, alors qu'elle était en mode Directoire et Conseil de Surveillance.

La composition du Conseil d'Administration est la suivante :

- Monsieur Yves de Chaisemartin ;
- Monsieur Roger Alibault ;
- Monsieur Jean-Pierre Alix ;
- la société Apax Partners SA représentée par Monsieur Edgar Misrahi ;
- Monsieur Dominique de la Lande de Calan ;
- Monsieur Gilles Rigal ;
- Monsieur Michel Senamaud ;
- Monsieur Jacques-Étienne de T'Serclaes.

Le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Thomas de Villeneuve, censeur. En cette qualité, Monsieur Thomas de Villeneuve a accès aux mêmes informations que les administrateurs et peut prendre part aux délibérations du Conseil d'Administration, mais il n'a pas le droit de vote.

Monsieur Yves de Chaisemartin, lors de la première réunion du Conseil d'Administration intervenue le 1^{er} juillet 2008, a été nommé Président et Directeur Général de la société.

Poursuite du plan d'efficacité opérationnelle 2007/2009 et lancement du plan stratégique « Action 4 »

Altran poursuit la mise en œuvre du plan d'efficacité opérationnelle 2007/2009 annoncé lors de son Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 29 juin 2007, visant à améliorer la performance du groupe et à réduire de manière sensible ses coûts indirects. Le taux de frais généraux s'est ainsi établi à 23,8 % en 2008, en avance d'un an sur l'objectif initial fixé à 25 % pour 2009.

Dans ce cadre, le plan stratégique « Action 4 » a été lancé en janvier 2008 et vise à accélérer le développement du groupe en matière de croissance, de valorisation de son savoir-faire et de positionnement haut de gamme des services offerts.

Il s'inscrit au cœur de la stratégie de croissance et de profitabilité du groupe en se fondant sur les quatre axes suivants :

- un développement dopé par une organisation plus collaborative et orientée client ;
- une capacité financière améliorée par une organisation plus compacte, plus lisible ;
- le maintien d'une forte différenciation client, notamment par la montée en gamme des offres et par un développement rapide de nouveaux modes d'engagement ;
- la volonté de demeurer un employeur de référence, renforcée par le redéploiement de la marque Altran.

Évolutions opérationnelles

Réorganisation des activités opérationnelles

La réorganisation opérationnelle engagée depuis deux ans dans le groupe s'est poursuivie en 2008.

France

Les activités de Conseil en organisation et systèmes d'information (CIS) en France ont été regroupées afin de positionner ce pôle en acteur incontournable de son marché.

Ceci s'est traduit par la fusion le 30 avril 2008 (avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2008) de dix sociétés, filiales d'Altran Technologies, en une seule entité juridique appelée Altran CIS.

International

Fusion, en Italie, de sept sociétés opérationnelles en une seule société.

Fusion, en Espagne, de neuf sociétés opérationnelles en deux sociétés.

Signature d'un accord de partenariat industriel avec Continental et de reprise de son centre d'expertise en architecture et développement de logiciels embarqués de Sophia Antipolis

Le groupe Altran et Continental ont annoncé, le 29 octobre 2008, un accord de partenariat, matérialisé par la nomination d'Altran en tant que partenaire international de Continental en matière de fourniture de services R&D et par la reprise par le groupe Altran du centre d'expertise en architecture et développement de logiciels embarqués pour l'automobile, basé à Sophia Antipolis (Alpes-Maritimes).

Créé en 1999, ce centre avait été acquis par Continental lors de l'achat de Siemens VDO Automotive en décembre 2007. Il intervient sur des missions de conseil et de pilotage de projets embarqués et multimédia à haute valeur ajoutée.

L'activité reprise est désormais exercée au sein de la société SC² by Altran.

Prise de participation majoritaire dans la société NSI

Altran a annoncé le 12 décembre 2008 la signature d'un accord de prise de participation majoritaire dans NSI, société française experte en intégration de systèmes électroniques embarqués communicants.

Par ailleurs, Altran a acquis, hors marché, ce même jour, un bloc représentant 20,8 % du capital de NSI. Cette filiale n'a pas été retenue dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008.

Création d'une joint-venture entre Altran et Telnet

Altran et Telnet ont créé à parts égales en juillet 2008 une société commune basée à Tunis avec une entité opérationnelle à Sfax, ayant pour objet la prestation de services en ingénierie.

Avec le rapprochement des compétences entre Altran et Telnet, la joint-venture a pour ambition de développer les métiers de service en ingénierie en Tunisie et dans les pays voisins.

Telnet est une société d'ingénierie spécialisée dans le développement du logiciel embarqué, le design électronique et la CAO mécanique dans les domaines du telecom et multimédia, avionique et défense, automobile et transport, sécurité et cartes à puce, industrie et automatisme.

Décisions judiciaires

Décision de la Cour de cassation en date du 7 mai 2008

Par une décision en date du 7 mai 2008, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi déposé par certains anciens dirigeants de la société à l'encontre de l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris, plus largement décrit au chapitre 20.6. « Suivi des litiges significatifs et passifs éventuels » du document de référence 2008.

Décision de la Cour d'appel de Paris en date du 27 mai 2008

Par une décision du 27 mai 2008, la Cour d'appel de Paris a confirmé la décision de la Commission des sanctions de l'AMF, datée du 29 mai 2007, qui avait infligé à la société une amende d'un montant de 1,5 million d'euros, déjà payée par la société. Cette procédure est plus largement décrite au chapitre 20.6. « Suivi des litiges significatifs et passifs éventuels » du document de référence 2008. La société s'est pourvue en cassation le 28 juillet 2008.

9.1.2 Situation de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation

Résultats du groupe

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2008

<i>(en millions d'euros)</i>	Décembre 2008 (12 mois)	Décembre 2007 (12 mois)
Chiffre d'affaires	1 650	1 591
Autres produits de l'activité	5	2
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	1 655	1 593
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	127	99
<i>Autres produits et charges opérationnels non récurrents</i>	(22)	(15)
Dépréciation des écarts d'acquisition	(27)	(14)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	78	71
Coût de l'endettement financier net	(25)	(29)
Autres produits financiers	15	6
Autres charges financières	(10)	(9)
Charge d'impôt	(46)	(18)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION	13	22
RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION	13	22
RÉSULTAT NET	13	22
Intérêts minoritaires	(1)	0
RÉSULTAT NET GROUPE	11	22
Résultat par action	0,09	0,18
Résultat dilué par action	0,09	0,18

Le groupe a réalisé en 2008 une croissance de + 3,7 % pour son chiffre d'affaires, intégrant les effets défavorables de change et ceux positifs de variations de périmètre. À taux de change et périmètre constants, la croissance du chiffre d'affaires aurait été de 5 %. Le chiffre d'affaires s'établit ainsi à 1 650,1 millions d'euros contre 1 591,4 millions d'euros en 2007.

L'année a aussi été marquée par une meilleure profitabilité du groupe avec un résultat opérationnel courant de 7,7 %, en hausse de 1,5 point par rapport à 2007. Le résultat opérationnel courant s'établit à 127 millions d'euros contre 99,4 millions d'euros en 2007.

Les autres produits et charges opérationnels non récurrents regroupent les éléments inhabituels significatifs de nature à altérer la compréhension de la performance opérationnelle du groupe. Ils représentent une charge de 22,1 millions d'euros au 31 décembre 2008 et comprennent des coûts de restructuration pour 18,9 millions d'euros.

Des dépréciations ont été constatées sur des écarts d'acquisition pour 26,5 millions d'euros et concernent 9 unités génératrices de trésorerie (UGT) regroupant 10 entités.

Le résultat opérationnel au 31 décembre 2008 s'élève à 78,4 millions d'euros, soit 4,75 % du chiffre d'affaires.

Le résultat financier s'établit à - 20 millions d'euros et est en ligne avec la dette du groupe.

La charge d'impôt s'élève à 45,8 millions d'euros avec un taux effectif d'imposition qui ressort à 54 %.

Le résultat net part du groupe s'établit à 11 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 22 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Marge brute et résultat opérationnel courant

(en millions d'euros)	2008	S2 2008	S1 2008	2007	S2 2007	S1 2007
Chiffre d'affaires	1 650	819	831	1 591	802	789
Marge brute	520	260	260	518	263	255
%	31,5 %	31,8 %	31,2 %	32,5 %	32,8 %	32,3 %
Frais généraux	(393)	(192)	(201)	(418)	(202)	(216)
%	-23,8 %	-23,4 %	-24,2 %	-26,3 %	-25,2 %	-27,4 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	127	68	59	99	61	39
%	7,7 %	8,3 %	7,1 %	6,2 %	7,6 %	4,9 %

L'exercice 2008 a été marqué par une nouvelle amélioration de la profitabilité du groupe. Le résultat opérationnel courant au 31 décembre 2008 s'élève à 127 millions d'euros, soit 7,7 % du chiffre d'affaires, en hausse de 1,5 point par rapport au 31 décembre 2007 (6,2 %).

Le taux de marge opérationnelle courante du 2nd semestre 2008 atteint 8,3 % contre 7,6 % au 2nd semestre 2007.

L'augmentation du taux de marge opérationnelle courante résulte d'une baisse significative des frais généraux, fruit de la mise en œuvre depuis 2007 du plan d'efficacité opérationnelle. Le taux de frais généraux s'établit ainsi à 23,8 % en 2008 contre 26,3 % pour l'exercice 2007, soit une amélioration de 2,5 points, en avance sur l'objectif initial fixé pour 2009 de 25 %. Cette amélioration s'est faite de façon régulière au cours des 4 derniers semestres.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires pour l'année 2008 s'établit à 1 650,1 millions d'euros, en hausse de 3,7 % par rapport à l'année 2007, soit une progression de 59 millions d'euros. Ce taux intègre un effet défavorable des variations de taux de change à hauteur de - 1,6 % (soit 25,2 millions d'euros) et un effet positif des variations de périmètre pour + 0,2 %, notamment sur les régions « Sud » et « Reste du monde ».

À taux de change et périmètre constants, la croissance du chiffre d'affaires du groupe aurait été de 5 %.

La croissance du chiffre d'affaires du groupe reflète les bonnes performances des activités en France (+ 6,4 %) et dans la région Sud (+ 8,7 %). La région « Reste du monde » (+ 7,2 %) fait également preuve de dynamisme, malgré un impact de change négatif lié au dollar américain. Seule la région Nord est en repli (- 3,5 %), impactée fortement par la dévaluation de la livre sterling et le ralentissement de son activité sur le second semestre de l'année. Hors effet de change, la région Nord aurait été stable par rapport à 2007 (+ 0,3 %).

Au niveau du groupe, le principal moteur de la croissance est l'augmentation des ressources, qui passent de 15 589 à 16 585, soit une hausse de 6,4 %. Celle-ci est effective sur l'ensemble des régions et particulièrement sur la France. L'effet favorable des jours ouvrés en 2008 (+ 0,8 jour) contribue également à la croissance du chiffre d'affaires, et vient compenser la baisse du taux de facturation qui passe de 84,6 % en 2007 à 84 % en 2008.

Le taux de marge brute perd cependant 1 point par rapport à 2007 du fait des charges directes (+ 5,3 %) qui augmentent plus vite que le chiffre d'affaires (+ 3,7 %), impacté principalement par l'érosion de l'utilisation des ressources. Le point de dégradation du taux de marge brute est principalement imputable à l'augmentation du poste « charges de personnel directes », les moindres variations des autres postes se neutralisant.

L'augmentation des charges de personnel liées aux consultants (+ 7,1 % hors impact de change) s'explique par :

- un effet volume de + 6,4 %, en corrélation avec l'augmentation des ressources ;
- une inflation salariale de + 0,7 %.

Charges opérationnelles courantes

(en millions d'euros)	2008	2007	2008 vs 2007
Chiffre d'affaires	1 650,1	1 591,4	3,7 %
Charges de personnel	1 129,3	1 096,4	3,0 %
% CA	68,4 %	68,9 %	(0,5) pt

(en millions d'euros)	2008 S2	2008 S1	2007 S2	2007 S1	S2 2008 vs S2 2007	S1 2008 vs S1 2007
Chiffre d'affaires	819,0	831,1	801,9	789,5	2,1 %	5,3 %
Charges de personnel	557,6	571,7	539,4	557,1	3,4 %	2,6 %
% CA	68,1 %	68,8 %	67,3 %	70,6 %	0,8 pt	(1,8) pt

(en millions d'euros)	2008	2007	2008 vs 2007
Total charges externes	351,8	343,8	2,3 %
% CA	21,3 %	21,6 %	(0,3) pt
Sous-traitance	114,5	110,6	3,5 %
% CA	6,9 %	7,0 %	0,0 pt
Redevances de crédit-bail	4,3	3,7	14,9 %
% CA	0,3 %	0,2 %	0,0 pt
Loc. simples et ch. ext.	60,0	58,0	3,4 %
% CA	3,6 %	3,6 %	0,0 pt
Formation	9,4	9,9	-4,6 %
% CA	0,6 %	0,6 %	0,0 pt
Honoraires et services ext.	43,7	45,8	-4,6 %
% CA	2,6 %	2,9 %	(0,2) pt
Transports voyages déplacements	80,8	74,7	8,2 %
% CA	4,9 %	4,7 %	0,2 pt
Autres achats et services extérieurs	39,0	41,1	-5,0 %
% CA	2,4 %	2,6 %	(0,2) pt

(en millions d'euros)	2008 S2	2008 S1	2007 S2	2007 S1	S2 2008 vs S2 2007	S1 2008 vs S1 2007
Total charges externes	174,0	177,8	174,3	169,5	-0,2 %	4,9 %
% CA	21,2 %	21,4 %	21,7 %	21,5 %	(0,5) pt	(0,1) pt
Sous-traitance	59,3	55,3	57,4	53,2	3,2 %	3,9 %
% CA	7,2 %	6,6 %	7,2 %	6,7 %	0,1 pt	(0,1) pt
Redevances de crédit-bail	2,2	2,1	2,0	1,8	13,1 %	16,9 %
% CA	0,3 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,0 pt	0,0 pt
Loc. simples et ch. ext.	30,3	29,7	29,5	28,5	2,6 %	4,3 %
% CA	3,7 %	3,6 %	3,7 %	3,6 %	0,0 pt	0,0 pt
Formation	3,8	5,7	4,9	5,0	-23,4 %	14,1 %
% CA	0,5 %	0,7 %	0,6 %	0,6 %	(0,2) pt	0,1 pt
Honoraires et services ext.	19,9	23,8	22,6	23,2	-12,0 %	2,5 %
% CA	2,4 %	2,9 %	2,8 %	2,9 %	(0,4) pt	(0,1) pt
Transports voyages déplacements	39,7	41,1	37,9	36,8	4,9 %	11,6 %
% CA	4,8 %	4,9 %	4,7 %	4,7 %	0,1 pt	0,3 pt
Autres achats et services extérieurs	18,7	20,3	19,9	21,2	-6,1 %	-4,1 %
% CA	2,3 %	2,4 %	2,5 %	2,7 %	(0,2) pt	(0,2) pt

Les charges opérationnelles courantes progressent de 2,1% entre 2008 et 2007, moins vite que le chiffre d'affaires (+ 3,7 %), entraînant ainsi une hausse de 1,5 point du taux de marge opérationnelle courante.

Les charges opérationnelles courantes sont composées pour l'essentiel des charges de personnel. Le poids des charges de personnel du groupe a diminué légèrement en année pleine (+ 68,4 % en 2008 contre 68,9 % en 2007).

Concernant les charges externes, elles ont augmenté de 2,3 %, soit 7,9 millions d'euros, en raison principalement de la sous-traitance (+ 3,5 % et 3,9 millions d'euros) et du poste « Transports voyages déplacements » (+ 8,2 % et 6,1 millions d'euros).

Les frais de sous-traitance, bien qu'en augmentation de 3,5 %, ont pesé de la même façon qu'en 2007 sur le chiffre d'affaires. La baisse de la sous-traitance en frais généraux (- 5,1 %) ainsi que la baisse de la sous-traitance opérationnelle en Allemagne (- 1,5 million d'euros), aux Pays-Bas (- 0,8 million d'euros) et en Suisse (- 0,8 million d'euros) compensent en partie la hausse de la sous-traitance opérationnelle principalement en Italie (+ 3,5 millions d'euros) et au Brésil (+ 0,9 million d'euros). Dans ces pays, l'appel à la sous-traitance a été nécessaire pour faire face ponctuellement à une raréfaction des ressources, mais aussi pour avoir recours à des experts.

Les transports voyages déplacements sont en hausse de 6,1 millions d'euros, dont une augmentation de 4,3 millions d'euros dès le 1^{er} semestre 2008. La part de ce poste dans le chiffre d'affaires s'alourdit donc de 0,2 point pour atteindre 4,9 %. L'augmentation de ce poste par rapport à 2007 provient principalement de la France, et dans une moindre mesure du Nord, notamment en Allemagne, aux Pays-Bas et en Belgique. Elle résulte également pour 1,3 million d'euros d'un changement de regroupement de comptes comptables.

Flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous résume les flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2007 :

(en millions d'euros)	2008 (12 mois)	2007 (12 mois)	Variation 2007/2008
DETTE FINANCIÈRE NETTE D'OUVERTURE (1^{ER} JANVIER)	(314,4)	(338,7)	24,3
Flux net de trésorerie généré par l'activité	62,2	53,5	8,6
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(23,9)	(27,6)	3,7
Flux net de trésorerie avant opération de financement	38,2	25,9	12,4
Impact des écarts de change et autres	(15,5)	(1,6)	(13,9)
Impact de l'augmentation de capital (ou Spring)	126,8		126,8
DETTE FINANCIÈRE NETTE DE CLÔTURE (31 DÉCEMBRE)	(164,9)	(314,4)	149,5

Flux net de trésorerie générés par l'activité

Les flux de trésorerie générés par l'activité ont augmenté pour s'établir à 62,2 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 53,5 millions d'euros au 31 décembre 2007. Cette tendance s'explique principalement par :

- l'augmentation de la capacité d'autofinancement (+ 23,0 millions d'euros) ;
- une dégradation du besoin en fonds de roulement (- 15,5 millions d'euros).

Il est important de noter l'effort réalisé pour la seconde année consécutive sur les honoraires, qui baissent de 4,6 %, soit - 2,1 millions d'euros. De même, le poste « Autres achats et services extérieurs » diminue de 5 %, soit - 2,1 millions d'euros.

Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net de 24,9 millions d'euros correspond aux produits financiers (+ 3,4 millions) provenant du placement des disponibilités et des équivalents de trésorerie après déduction des frais financiers (28,2 millions d'euros).

Ces derniers correspondent aux intérêts sur l'emprunt obligataire pour 16,3 millions d'euros et des intérêts sur l'utilisation des lignes de crédit et de la mobilisation de créances clients pour 11,9 millions d'euros.

Le coût de l'endettement financier net a diminué de 4,1 millions en 2008. L'augmentation de capital en numéraire intervenue en juillet 2008 a en effet permis de réduire la charge d'intérêts de financement.

Impôts sur le résultat

La charge d'impôt sur les résultats consolidés s'élève à 45,8 millions d'euros en 2008 contre 18 millions d'euros en 2007. Dans le même temps, le taux effectif d'imposition passe de 34 % à 54 %.

Ces augmentations trouvent notamment leur origine du fait :

- de l'amélioration de la rentabilité du groupe ;
- d'une moindre reconnaissance d'impôt différé actif au titre des déficits reportables, le groupe ayant eu recours à des anticipations prudentes au regard de la situation économique actuelle.

Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les flux de trésorerie employés dans les opérations d'investissement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 se sont élevés à 23,9 millions d'euros contre 27,6 millions d'euros pendant l'exercice clos le 31 décembre 2007. Cette variation trouve essentiellement son origine dans un moindre décaissement de compléments de prix du fait de l'arrivée à échéance de la majorité des contrats d'*earn-out*.

La situation de trésorerie du groupe s'est bien évidemment améliorée du fait de l'augmentation de capital en numéraire intervenue en juillet 2008 (+ 126,8 millions d'euros).

Endettement net du groupe

L'endettement financier net correspond à la différence entre le total des passifs financiers et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Convertible 2009	159,4	197,9	(38,5)
Ligne de crédit moyen terme	14,5	30,7	(16,2)
Ligne de crédit court terme	220,5	263,4	(42,9)
<i>dont affacturage</i>	204,5	196,1	8,4
DETTE FINANCIÈRE TOTALE	394,4	492,0	(97,6)
Trésorerie & équivalents de trésorerie	229,5	177,6	51,9
DETTE FINANCIÈRE NETTE	164,9	314,4	(149,4)
Participation des salariés	9,1	10,9	(1,8)
Intérêts courus	34,2	34,2	0,0
DETTE NETTE	208,3	359,5	(151,2)

Les lignes d'affacturage disponibles totalisent 306,4 millions d'euros. Par rapport au 31 décembre 2007, la dette nette du groupe a diminué de 151,2 millions d'euros pour s'établir à 208,2 millions d'euros au 31 décembre 2008.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie atteignent 229,5 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 177,6 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Évolution des effectifs du groupe

	31/12/2006	30/06/2007	31/12/2007	30/06/2008	31/12/2008
Effectifs totaux fin de période	17 057	17 167	17 502	17 997	18 522

	2006 S2	2007 S1	2007 S2	2008 S1	2008 S2
Effectifs moyens	16 808	17 072	17 189	17 728	18 330

Au 31 décembre 2008, l'effectif total du groupe était de 18 522 personnes contre 17 502 à fin 2007. Cette augmentation de 1 020 personnes s'est faite de façon régulière au cours des trois premiers trimestres de 2008 (+ 904 personnes).

Le recrutement des consultants s'est révélé particulièrement dynamique et régulier au cours de l'année 2008 (5 690 recrutements contre 5 042 en 2007, à périmètre constant) afin de faire face à la croissance de l'activité, notamment sur la France (2 678 recrutements) et sur le Brésil (334 recrutements). Ce dynamisme sur les recrutements compense le taux de *turnover* glissant sur douze mois des consultants (29,9 % en 2008 contre 29,3 % en 2007, à périmètre constant).

Performances sectorielles

Conformément à la norme IAS 14 « Information sectorielle », le groupe a défini son premier niveau d'information sectorielle correspondant aux secteurs géographiques et son second niveau correspondant aux secteurs d'activité.

Les zones géographiques se définissent ainsi :

- France ;
- Nord : Allemagne, Autriche, Benelux, Danemark, Irlande, Norvège, Pays de l'Est, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse ;
- Sud : Andorre, Brésil, Espagne, Italie, Portugal, Venezuela ;
- Reste du monde : Amérique du Nord, Asie/Moyen-Orient.

Les secteurs d'activité sont :

- Technologies & Innovation (TI) ;
- Consulting & Information Services (CIS) ;
- Conseil en stratégie et management ;
- Autres.

Chiffre d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires 2008 s'établit à 1 650,1 millions d'euros, en croissance de 3,7 % par rapport à 2007 et se répartit par zone géographique de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2008				2007		
	Total secteurs	Éliminations intersecteurs	Total Chiffre d'affaires	% CA	Total Chiffre d'affaires	% CA	Var.
France	739,8	23,9	715,9	43,4 %	672,8	42,3 %	6,4 %
Nord	519,2	22,4	496,8	30,1 %	514,8	32,4 %	-3,5 %
Sud	337,1	5,6	331,6	20,1 %	305,0	19,2 %	8,7 %
Reste du monde	110,5	4,7	105,8	6,4 %	98,7	6,2 %	7,2 %
TOTAL	1 706,7	(56,6)	1 650,1	100,0 %	1 591,4	100,0 %	3,7 %

La répartition du chiffre d'affaires par pays est la suivante :

(en millions d'euros)	YTD 2008				YTD 2007				2008 vs 2007			
	% CA	S2 2008	% CA	S1 2008	% CA	S2 2007	% CA	S1 2007	% CA	2008 vs 2007		
France	43,4 %	355,6	43,4 %	360,3	43,3 %	672,8	42,3 %	340,3	42,4 %	332,5	42,1 %	6,4 %
Allemagne	9,1 %	73,9	9,0 %	76,1	9,2 %	154,3	9,7 %	79,7	9,9 %	74,6	9,4 %	-2,8 %
Autriche/ Pays de l'Est	0,6 %	4,1	0,5 %	5,6	0,7 %	7,6	0,5 %	4,3	0,5 %	3,3	0,4 %	27,6 %
Grande- Bretagne/ Irlande	7,0 %	55,0	6,7 %	61,2	7,4 %	130,4	8,2 %	63,7	7,9 %	66,8	8,5 %	-10,9 %
Benelux/ Norvège	9,3 %	74,9	9,1 %	78,2	9,4 %	153,6	9,7 %	75,7	9,4 %	77,9	9,9 %	-0,4 %
Suisse	1,4 %	11,4	1,4 %	12,3	1,5 %	29,5	1,9 %	13,7	1,7 %	15,8	2,0 %	-19,7 %
Suède/ Danemark	2,7 %	19,7	2,4 %	24,4	2,9 %	39,3	2,5 %	19,6	2,4 %	19,7	2,5 %	12,1 %
Roumanie	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,1	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	8,4 %
Italie	10,7 %	90,5	11,1 %	85,7	10,3 %	156,2	9,8 %	79,7	9,9 %	76,5	9,7 %	12,8 %
Espagne/ Andorre	6,7 %	52,9	6,5 %	58,5	7,0 %	111,5	7,0 %	56,4	7,0 %	55,1	7,0 %	-0,1 %
Portugal	1,2 %	9,8	1,2 %	9,6	1,2 %	18,6	1,2 %	9,2	1,1 %	9,4	1,2 %	4,2 %
Brésil/ Venezuela	1,5 %	13,3	1,6 %	11,4	1,4 %	18,8	1,2 %	9,3	1,2 %	9,5	1,2 %	31,1 %
Asie/ Moyen-Orient	2,5 %	23,9	2,9 %	17,9	2,1 %	26,0	1,6 %	16,6	2,1 %	9,4	1,2 %	60,6 %
États-Unis	3,9 %	33,9	4,1 %	30,1	3,6 %	72,7	4,6 %	33,8	4,2 %	38,9	4,9 %	-11,9 %
TOTAL	100,0 %	819,0	100,0 %	831,1	100,0 %	1 591,4	100,0 %	801,9	100,0 %	789,5	100,0 %	3,7 %

La croissance du chiffre d'affaires par zone géographique montre que toutes les zones ont contribué positivement, sauf le Nord qui a baissé de 3,5 % du fait principalement de l'effet de change défavorable.

Les pays contributeurs les plus importants ont été la France (+ 6,4 %), l'Italie (+ 12,8 %), l'Asie/Moyen-Orient (+ 60,6 %), le Brésil (+ 31,1 %) et la Suède (+ 12,1 %).

France

La France a réalisé en 2008 une bonne performance et continue ainsi le redressement de son activité constaté depuis début 2007. Son chiffre d'affaires au 31 décembre 2008 s'établit à 715,9 millions d'euros, en croissance de 6,4 % par rapport à 2007. La France reste la première Région du groupe avec 43,4 % du chiffre d'affaires.

La croissance de la France est portée par la performance de l'activité du pôle Technologies et Innovation (T&I) avec + 10,8 %, alors que le pôle Consulting & Information Services (CIS) est en baisse de - 0,8 %, impacté par la réorganisation de ses activités mise en place en 2008.

Région Sud

La région Sud continue de générer une bonne croissance avec + 8,7 %. Elle représente 20,1 % de l'activité du groupe, avec un chiffre d'affaires au 31 décembre 2008 de 331,6 millions d'euros.

Tous les pays de la Région ont contribué positivement à cette croissance, mise à part l'Espagne qui est en légère baisse (- 0,1 %). L'activité est particulièrement soutenue en Italie (+ 12,8 %), et au Brésil (+ 31,1 %).

L'activité en Italie a connu ainsi une bonne performance (+ 12,8 %) malgré la réorganisation opérationnelle et juridique opérée au 1^{er} semestre 2008 tandis que l'activité au Brésil est en forte croissance en particulier sur le pôle automobile de la partie « Technologies & Innovation ».

L'accroissement des ressources est soutenu par un bon rythme des recrutements (28,3 % des recrutements du groupe), notamment au Brésil, et par une baisse de 4,8 points du taux de *turnover* glissant sur 12 mois des consultants (à périmètre constant).

Région Nord

La région Nord a réalisé un chiffre d'affaires au 31 décembre 2008 de 496,8 millions d'euros, en retrait de 3,5 % par rapport à 2007. Hors impact de change essentiellement dû à la dépréciation de la livre sterling, son activité aurait été stable (+ 0,3 %).

Le Royaume-Uni (- 10,9 %) voit ses performances nettement grevées par les impacts de change. Son chiffre d'affaires a diminué de 10,9 % et s'établit à 116,2 millions d'euros au 31 décembre 2008. Hors impact défavorable de change, son taux de croissance aurait été de + 3,5 %.

La Suède a réalisé une bonne performance avec une progression de + 12,1 % de son chiffre d'affaires entre 2008 et 2007, fruit d'une

diversification de ses activités amenant à un renforcement de son secteur « Technologies & Innovation ».

La Suisse (- 19,7 %) reste en net retrait par rapport à 2007 du fait notamment du départ de quelques dirigeants et *business managers*.

Reste du monde

Le chiffre d'affaires de cette région (principalement Asie, États-Unis et Moyen-Orient) progresse de 7,2 % pour s'établir à 105,8 millions d'euros en 2008, en dépit d'un fort impact de change dû notamment au dollar américain qui perd 6,5 %. Hors impact de change, la croissance du chiffre d'affaires de cette région aurait été de + 12,9 %.

Les variations de périmètre ont un impact négatif de 2 % et sont notamment liées aux États-Unis.

Les États-Unis, dont l'activité est en baisse de 11,9 %, auraient progressé de 5,6 % hors impact de change et de variations de périmètre. Le pays fait toujours face à des difficultés de positionnement de la filiale CSI.

L'Asie et le Moyen-Orient réalisent de bonnes performances et montrent les premiers bénéfices des investissements réalisés.

Chiffre d'affaires par métier

La répartition du chiffre d'affaires par métier est la suivante :

(en millions d'euros)		Technologies & Innovation	Consulting & Information Services	Conseil en stratégie et management	Autres	Groupe
2008	Chiffre d'affaires	825,0	527,0	212,8	85,3	1 650,1
	Poids du chiffre d'affaires	50,0 %	31,9 %	12,9 %	5,2 %	100,0 %
2007	Chiffre d'affaires	756,4	519,8	222,4	92,8	1 591,4
	Poids du chiffre d'affaires	47,5 %	32,7 %	14,0 %	5,8 %	100,0 %
Variation	Poids du chiffre d'affaires	2,5 pt	(0,7) pt	(1,1) pt	(0,7) pt	

Le pôle « Technologies & Innovation » reste le premier métier du groupe et représente 50 % du chiffre d'affaires. Il prend davantage de poids au sein du groupe (2,5 points par rapport à 2007) aux dépens des trois

autres activités. En effet, les pays les plus dynamiques en 2008, comme la France, le Brésil ou encore la Suède, sont notamment «drivés» par le métier TI.

Chiffre d'affaires et résultats opérationnels par zone géographique et avant élimination inter-secteurs

France

France (en millions d'euros)	YTD 2008	S2 2008	S1 2008	YTD 2007	S2 2007	S1 2007	2008 vs 2007
Chiffre d'affaires hors groupe	739,8	367,2	372,6	694,0	351,1	342,9	6,6 %
Total des produits opérationnels	741,9	369,2	372,7	694,9	351,8	343,1	6,8 %
Total des charges opérationnelles	(691,2)	(340,1)	(351,1)	(674,4)	(331,1)	(343,3)	2,5 %
Résultat opérationnel courant	50,7	29,1	21,6	20,6	20,8	(0,2)	146,6 %
% Résultat opérationnel courant	6,9 %	7,9 %	5,8 %	3,0 %	5,9 %	-0,1 %	3,9 pt
Résultat opérationnel	42,0	24,2	17,8	11,1	12,6	(1,5)	277,7 %
% Résultat opérationnel	5,7 %	6,6 %	4,8 %	1,6 %	3,6 %	-0,4 %	4,1 pt

Avec un taux de croissance de son chiffre d'affaires en 2008 de + 6,6 %, la France s'inscrit dans la poursuite du redressement de son activité et affiche une croissance supérieure à celle du groupe. Elle contribue à hauteur de 78 % à la progression totale. Elle réalise un chiffre d'affaires avant élimination inter-secteurs de 739,8 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 694 millions d'euros au 31 décembre 2007.

La croissance de son chiffre d'affaires résulte de l'augmentation des ressources (+ 578 par rapport à 2007). L'effet favorable sur les congés, notamment lié à l'augmentation du *turnover* glissant sur 12 mois des consultants qui progresse de 2 points, compense partiellement le fléchissement du tarif journalier moyen et du taux de facturation.

En 2008, la croissance provient exclusivement de la branche Technologies & Innovation, pôle particulièrement dynamique en termes de recrutement et au taux de facturation supérieur à la moyenne du groupe.

Le pôle Consulting & Information Services est en légère décroissance (- 0,8 %) par rapport à 2007. En effet, 2008 a été l'année d'une profonde réorganisation autour d'une société unique, afin d'offrir plus de clarté aux clients et une optimisation des savoir-faire spécifiques aux différents secteurs sur lesquels Altran est présent.

La France réalise un résultat opérationnel courant de 50,7 millions d'euros au 31 décembre 2008, représentant 6,9 % du chiffre d'affaires. Elle a connu depuis 2007 une progression régulière de son résultat opérationnel courant : - 0,1 % au 1^{er} semestre 2007, + 5,9 % au 2nd semestre 2007, + 5,8 % au 1^{er} semestre 2008 et + 7,9 % au 2nd semestre 2008.

Avec une augmentation de 2,5 %, les charges opérationnelles courantes progressent moins vite que le chiffre d'affaires, entraînant une hausse de 3,9 points du taux de marge opérationnelle courante par rapport à 2007.

Nord

Nord (en millions d'euros)	YTD 2008	S2 2008	S1 2008	YTD 2007	S2 2007	S1 2007	2008 vs 2007
Chiffre d'affaires hors groupe	519,2	251,0	268,3	533,3	266,9	266,4	-2,6 %
Total des produits opérationnels	521,1	252,9	268,2	533,9	267,3	266,6	-2,4 %
Total des charges opérationnelles	(475,3)	(233,6)	(241,8)	(473,0)	(237,7)	(235,3)	0,5 %
Résultat opérationnel courant	45,7	19,3	26,4	60,9	29,6	31,3	-24,9 %
% Résultat opérationnel courant	8,8 %	7,7 %	9,9 %	11,4 %	11,1 %	11,7 %	(2,6) pt
Résultat opérationnel	35,4	14,3	21,1	58,5	27,3	31,2	-39,6 %
% Résultat opérationnel	6,8 %	5,7 %	7,9 %	11,0 %	10,2 %	11,7 %	(4,2) pt

Le chiffre d'affaires avant élimination inter-secteurs de la région Nord s'élève à 519,2 millions d'euros au 31 décembre 2008, en décroissance de 2,6 % par rapport au 31 décembre 2007. Hors impact de change, essentiellement dû à la dépréciation de la livre sterling, la région Nord aurait été en légère progression de + 1,3 %. Cet impact négatif du taux de change (- 3,9 %) masque les effets positifs liés à la hausse du tarif journalier moyen (+ 2 %) et aux jours ouvrés (+ 1,4 jour).

Par ailleurs, les gains liés à l'augmentation des ressources, qui est le principal vecteur de croissance du Nord, sont neutralisés par une moindre facturation de ces ressources (- 2,2 points, passant de 79,4 % en 2007 à 77,2 % en 2008).

Les charges opérationnelles courantes sont bien maîtrisées :

- l'augmentation des charges de personnel (+ 3,1 %) est moins rapide que l'évolution des effectifs moyens (+ 7,8 % entre S2 2008 et S2 2007), notamment au niveau des consultants où ce poste décroît de 1 % grâce à la hausse du taux de *turnover* glissant sur 12 mois ;
- la hausse des charges de sous-traitance (+ 15,4 %) liée à la branche Technologies & Innovation contribue, comme en 2007, à l'accroissement du chiffre d'affaires en donnant une réponse souple et efficace à des demandes ponctuelles de compétences très spécifiques ;
- la hausse des charges de transports, voyages et déplacements (+ 17 %, soit 75,3 % de l'augmentation de ce poste au niveau groupe) est liée en partie à l'augmentation du nombre des ressources et en partie au changement de regroupement des comptes entre ce poste et le poste marketing (1,3 million d'euros).

Le résultat opérationnel est en hausse de 30,9 millions d'euros pour s'établir à 42 millions d'euros au 31 décembre 2008. Les coûts de restructuration liés au plan d'efficacité opérationnelle 2007-2009 pèsent pour 6,6 millions d'euros. Le résultat opérationnel inclut des provisions pour dépréciation des écarts d'acquisition à hauteur de 2,3 millions d'euros.

Il convient de noter que la région France intègre les activités opérationnelles et les activités de la holding groupe regroupant les organes de direction et les services transverses. Les coûts centraux non refacturés de la holding groupe se sont établis à 23,1 millions d'euros en 2008 contre 28,9 millions d'euros en 2007.

La rentabilité opérationnelle courante (hors coûts centraux) de la France serait de 10 % contre 7,1 % en 2007.

Le taux de *turnover* glissant sur 12 mois des consultants a baissé en 2008 de 0,3 point par rapport à 2007.

Les charges opérationnelles courantes (+ 0,5 %) évoluent plus vite que le chiffre d'affaires qui décroît, générant un pincement du taux de marge opérationnelle courante de - 2,6 points ; ce dernier s'établit à 8,8 % en 2008 contre 11,4 % en 2007.

Le résultat opérationnel courant du Nord s'établit à 45,7 millions d'euros au 31 décembre 2008, soit 8,8 % du chiffre d'affaires contre 11,4 % en 2007.

L'évolution des charges opérationnelles courantes résulte de deux tendances contrastées :

- l'accroissement de postes majeurs, tels que les charges de personnel (+ 0,9 %, soit 2,8 millions d'euros), les « Transports voyages déplacements » (+ 5,5 %, soit 1,4 million d'euros), les « Autres achats et services extérieurs » (+ 6,6 %, soit 1,5 million d'euros) ;
- la baisse importante de la sous-traitance (- 8,9 %, soit 5,3 millions d'euros) qui représente 10,4 % du chiffre d'affaires.

Cette diminution de la sous-traitance par rapport à 2007 concerne principalement l'Allemagne (4,9 millions d'euros) et résulte des principaux éléments suivants :

- la baisse du taux de facturation a entraîné l'arrêt d'une partie des contrats de sous-traitance en cours ;

- la reprise en direct de contrats de sous-traitance par des clients ;
- l'arrivée à échéance fin 2007 de certains contrats comportant une importante part de sous-traitance.

Le résultat opérationnel qui s'établit à 35,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 est en baisse de - 39,6 % par rapport au 31 décembre 2007 en raison, d'une part, des coûts de restructuration liés au plan d'efficacité opérationnelle 2007-2009 pour 6,4 millions d'euros et, d'autre part, de provisions pour dépréciation des écarts d'acquisition à hauteur de 3,9 millions d'euros.

Sud

Sud (en millions d'euros)	YTD 2008	S2 2008	S1 2008	YTD 2007	S2 2007	S1 2007	2008 vs 2007
Chiffre d'affaires hors groupe	337,1	169,0	168,1	310,3	157,0	153,4	8,6 %
Total des produits opérationnels	337,5	169,2	168,4	310,6	157,0	153,7	8,7 %
Total des charges opérationnelles	(307,8)	(152,1)	(155,7)	(289,3)	(145,9)	(143,4)	6,4 %
Résultat opérationnel courant	29,8	17,1	12,6	21,4	11,1	10,3	39,4 %
% Résultat opérationnel courant	8,8 %	10,1 %	7,5 %	6,9 %	7,1 %	6,7 %	2,0 pt
Résultat opérationnel	19,7	12,4	7,2	12,7	7,8	4,8	55,4 %
% Résultat opérationnel	5,8 %	7,4 %	4,3 %	4,1 %	5,0 %	3,1 %	1,8 pt

Le chiffre d'affaires de la région Sud progresse de 8,6 %, ce qui représente 45,7 % de la croissance du groupe. Le Sud réalise un chiffre d'affaires avant élimination inter-secteurs de 337,1 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 310,3 millions d'euros au 31 décembre 2007.

La bonne performance du Sud provient principalement de l'augmentation de ses ressources notamment en Italie et au Brésil, mais également de la hausse du tarif journalier moyen, notamment en Italie.

Ce dynamisme est d'autant plus profitable qu'il s'inscrit dans une tendance d'amélioration du taux de facturation (+ 0,7 point, passant de 87,7 % à 88,5 %), et que la région bénéficie d'un effet positif lié aux jours ouvrés (+ 1,4 jour, soit + 1,7 million d'euros).

L'Italie, qui est le plus gros contributeur de la région Sud, enregistre une progression de son chiffre d'affaires supérieure à la moyenne de la Région (+ 13,5 %) et ce, malgré la réorganisation opérationnelle et juridique qui a eu lieu début 2008.

L'accroissement des ressources est soutenu à la fois par un bon rythme des recrutements, notamment au Brésil, et par une baisse de - 4,8 points du taux de *turnover* glissant sur 12 mois des consultants (à périmètre constant).

Les charges opérationnelles courantes de la région Sud évoluent moins vite que le chiffre d'affaires (+ 6,4 % contre + 8,6 % pour le CA) générant ainsi un taux de marge opérationnelle courante supérieur de 2 points par rapport à 2007.

Le résultat opérationnel courant du Sud s'établit à 29,8 millions d'euros au 31 décembre 2008, soit 8,8 % du chiffre d'affaires contre 6,9 % en 2007.

Malgré des coûts de restructuration liés au plan d'efficacité opérationnelle 2007-2009 pour 4 millions d'euros et des provisions pour dépréciation d'actifs à hauteur de 2,9 millions d'euros, le résultat opérationnel de la région Sud au 31 décembre 2008 est en progression de 55,4 % pour s'établir à 19,7 millions d'euros.

Reste du monde (Asie, États-Unis, Moyen-Orient)

Reste du monde (en millions d'euros)	YTD 2008	S2 2008	S1 2008	YTD 2007	S2 2007	S1 2007	2008 vs 2007
Chiffre d'affaires hors groupe	110,5	59,8	50,7	103,0	52,4	50,6	7,3 %
Total des produits opérationnels	111,1	60,5	50,6	103,3	52,7	50,6	7,6 %
Total des charges opérationnelles	(110,6)	(58,1)	(52,6)	(106,8)	(53,5)	(53,2)	-3,6 %
Résultat opérationnel courant	0,5	2,5	(2,0)	(3,5)	(0,9)	(2,6)	114,5 %
% Résultat opérationnel courant	0,5 %	4,1 %	-3,9 %	-3,4 %	-1,6 %	-5,2 %	3,8 pt
Résultat opérationnel	(18,9)	(8,6)	(10,4)	(11,7)	(1,7)	(10,1)	-61,3 %
% Résultat opérationnel	-17,1 %	-14,3 %	-20,4 %	-11,4 %	-3,2 %	-19,9 %	(5,7) pt

Le chiffre d'affaires de cette Région qui s'établit à 110,5 millions d'euros au 31 décembre 2008, augmente de 7,3 % par rapport à 2007 et ce malgré un fort impact défavorable de change dû notamment au dollar américain qui perd 6,5 %. Hors impact de change, la croissance du chiffre d'affaires aurait été de + 13 %. Les variations de périmètre ont un impact négatif de 1,3 %.

La situation est contrastée à l'intérieur de la région. Les États-Unis, qui représentaient plus de 70 % du chiffre d'affaires de cette région en 2007, cèdent 13 points tandis que la Corée et le Moyen-Orient se révèlent être des zones particulièrement dynamiques, notamment sur le 1^{er} semestre 2008.

Les États-Unis font toujours face à une érosion de leur taux de facturation (- 5,4 points à périmètre constant) mais maintiennent un tarif journalier moyen en hausse. Dans la filiale CSI, des mesures de diversification et de repositionnement des offres ont été prises afin de se diriger davantage sur le marché de l'audit interne. Ainsi, la dépendance vis-à-vis de leur cœur de métier, l'activité Sarbanes-Oxley (SOX) qui est de plus en plus internalisée au sein des grands groupes américains, s'amenuise.

Les charges opérationnelles courantes de cette région sont en baisse de 3,6 %, alors que le chiffre d'affaires est en augmentation, ce qui génère

un taux de marge opérationnelle courante supérieur de 3,8 points par rapport à 2007. Ainsi, le résultat opérationnel courant se redresse avec + 0,5 % au 31 décembre 2008 contre - 3,4 % du chiffre d'affaires au 31 décembre 2007.

Les charges de personnel baissent de 1,5 million d'euros, notamment sous l'effet de la restructuration de Control Solutions International Japan.

Le seul poste qui augmente de façon substantielle est la sous-traitance qui croît de 4,1 millions d'euros (+ 29,2 %), dont 3,1 millions d'euros sur le 1^{er} semestre de l'année. Cette hausse est imputable à la Corée et au Moyen-Orient, pays où les ressources sont difficiles à trouver et où l'obtention de nouveaux contrats nécessite des expertises particulières. La moindre augmentation au second semestre s'explique par un ralentissement de l'activité et un meilleur pilotage de la marge sur laquelle les sous-traitants pèsent significativement.

Après prise en compte des coûts de restructuration pour 1,9 million d'euros et des provisions pour dépréciation d'actifs à hauteur de 17,4 millions d'euros, le résultat opérationnel de la région « Reste du monde » s'établit à - 18,9 millions d'euros au 31 décembre 2008.

9.1.3 Activité de la société Altran Technologies S.A. et de ses principales filiales

CA hors groupe (en millions d'euros)	2008	2007	2008 vs 2007
ALTRAN TECHNOLOGIES	506,9	458,2	10,6 %
ALTRAN ITALIA *	158,4	140,3	12,9 %
ALTRAN CIS (FRANCE) *	138,2	144,4	-4,3 %
DATA CEP	53,2	46,6	14,2 %
ALTRAN TECNOLOGIA E INNOVACION *	49,1	46,0	6,6 %
ALTRAN CIS (SPAIN) *	46,2	45,7	1,0 %
ADL GERMANY	37,4	43,2	-13,5 %
ALTRAN EUROPE	36,7	37,7	-2,5 %
CAMBRIDGE CONSULTANTS	35,0	35,8	-2,4 %
ASKON CONSULTING GROUP	34,0	35,1	-3,1 %
TOTAL DES 10 SOCIÉTÉS	1 095,0	1 033,1	6,0 %
AUTRES	555,1	558,3	-0,6 %
TOTAL GROUPE	1 650,1	1 591,4	3,7 %

* Fusion pendant l'exercice 2008.

Altran Technologies - France - (Technologies & Innovation - TI)

L'accélération de la croissance du chiffre d'affaires d'Altran Technologies, + 10,6 % entre 2007 et 2008, est le fruit de la réorganisation réalisée en 2006. Cette réorganisation a été menée afin de mieux répondre aux attentes des clients. L'activité de cette société est exercée selon une répartition géographique Paris/Province et par lignes de métier : Automobile, Infrastructures et Transports – AIT / Aéronautique, Spatial et Défense – ASD / Télécoms, Électronique et Media – TEM / Énergie, Industrie et Sciences de la vie – EILIS / Innovations.

Altran Italia – Italie – (Consulting & Information Services - CIS)

L'ensemble des activités opérationnelles italiennes a fusionné au 1^{er} avril 2008 au sein d'Altran Italia. La nouvelle organisation s'articule autour de 7 *business lines* : AIT, ASD, EILIS, FIS (banque-assurance), TEM, GOV (Administration Publique), ainsi que LABS (Direction Technique). La société unique permet une meilleure fluidité des ressources au service des différents métiers.

La Direction Technique regroupe toutes les activités au forfait. Elle effectue des prestations pour le compte des six autres *business lines*. Les services supports sont répartis sur les trois principales villes (Rome-Turin-Milan). La Direction Générale est basée à Rome.

La seule modification envisagée au cours de 2009 serait la fusion avec la holding qui permettrait à l'Italie de simplifier encore plus sa structure juridique.

Altran CIS – France – (CIS)

Altran CIS a absorbé en 2008 les activités des autres sociétés de conseil et de services en organisation et systèmes d'information du groupe Altran présentes en région parisienne. La fusion a été conduite rapidement sur une durée d'un an afin de minimiser les pertes d'efficacité et de maximiser les synergies. La nouvelle organisation a pour but de mieux servir nos clients dans leurs attentes spécifiques tant en termes de secteur qu'en termes de métier du consulting.

L'activité commerciale est orientée vers quatre secteurs : la banque/finance/assurances, le secteur public, l'industrie/énergie et les télécoms ; servie par des savoir-faire transversaux comme la gouvernance des SI, la *business intelligence* ou la qualité des SI.

Datacep – France – (CIS)

La société est présente sur Paris et Lille et a confirmé sur l'année 2008 une bonne croissance (+ 14,2 %) avec un portefeuille clients issu essentiellement de l'industrie, de l'énergie, de la grande distribution et du transport. Ses métiers couvrent l'assistance technique et les forfaits avec engagement de résultat dans le domaine des systèmes d'information.

Altran Tecnologia e Innovacion – Espagne – (TI)

Altran Tecnologia e Innovacion est le fruit de la fusion de 5 sociétés dont les activités ont été regroupées en 2008 autour de 4 *business lines* : Télécom, Industrie énergie et transport, Aérospatial et défense, Automobile et électronique. L'activité la plus importante est celle des Télécoms, puis viennent à égalité l'Industrie et ASD, suivis enfin par l'Automobile.

Les efforts ont porté en particulier sur l'apport de l'innovation comme élément structurant des offres. Par ailleurs, des coopérations sont en cours avec les USA pour valoriser le *know how* d'Altran Tecnologia e Innovacion en Espagne.

Altran CIS – Espagne – (CIS)

Altran CIS est le fruit de la fusion de 4 sociétés dont les activités ont été regroupées en 2008 autour de 5 *business lines* et une direction technique. Barcelone regroupe les *business lines* Industrie et Média, tandis que Madrid s'articule davantage autour du pôle Finance. Les deux sites possèdent une activité dans l'Administration Publique.

Après avoir connu une baisse du nombre de consultants dans les années antérieures, l'activité Altran CIS a vu en 2008 une augmentation de ses consultants et une diminution du nombre de départs.

Arthur D. Little Germany – Allemagne – (Conseil en stratégie et management)

En 2008, la société implantée à Munich, Düsseldorf et Francfort, a continué son développement en ouvrant un bureau à Berlin. Après un 1^{er} semestre en ligne avec les bonnes performances opérationnelles de 2007, la société a dû faire face à un ralentissement de son activité en particulier dans les secteurs automobile et financier. L'activité de conseil reste très soutenue dans les secteurs énergie et télécoms.

Altran Europe – Belgique – (TI)

Implantée en Belgique, Altran Europe a connu une décroissance de 2,5 % en 2008. En effet, cette société a été impactée au 1^{er} semestre 2008 par une réorganisation interne visant à mettre en adéquation les divisions opérationnelles avec les secteurs clients.

Les projets sont aussi bien situés dans les télécoms que les médias ou l'électronique.

Une fusion est envisagée en 2009 entre Altran Europe et les autres sociétés belges afin de regrouper l'ensemble de la présence Altran dans ce pays au sein d'une seule société.

Cambridge Consultants – Angleterre - (Autres)

Implanté au Royaume-Uni, CCL a pâti en 2008 d'un effet négatif lié à la dévaluation de la livre sterling. Hors impact de change, la croissance de CCL aurait été de 13,4 %. L'activité de CCL est basée sur des projets spécifiques de recherche & développement dans des secteurs divers : appareils médicaux, télécoms et industries. Cambridge Consultants développe une activité importante aux États-Unis et abrite également une pépinière de jeunes entreprises avec des activités de recherche.

Askon Consulting Group – Allemagne – (TI)

Implantée en Allemagne, Askon Consulting Group a un portefeuille clients issu avant tout de l'industrie aéronautique et automobile. En raison des restructurations menées dans ce secteur depuis 2007, Askon Consulting Group a connu une baisse de son chiffre d'affaires de 3,1 % sur 2008.

Une fusion est envisagée en 2009 entre Askon Consulting Group et les principales sociétés opérationnelles allemandes. Le management se ferait dans le cadre d'une organisation par marché.

9.1.4 Exposition aux risques et gestion des risques

Risque de liquidité

La dette nette du groupe qui s'établit à 208,26 millions d'euros au 31 décembre 2008 est en baisse de 151,24 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2007.

L'évolution des ratios financiers du groupe au cours des deux exercices précédents est la suivante :

	31/12/2006	31/12/2007
Dette financière nette/fonds propres selon définition du contrat de crédit	0,99	0,88
Dette financière nette/EBITDA avant participation (levier financier) selon définition du contrat de crédit	3,08	2,71

Les ratios financiers de 2006 et 2007 étaient calculés selon les normes IFRS hors participation et intérêts courus et après retraitement des impacts issus de l'application des normes IAS 32 et IAS 39 sur l'OCEANE émise le 7 juillet 2004.

Le 4 juillet 2008 Altran a signé l'accord de refinancement bancaire avec un groupe de banque comprenant BNP Paribas, Crédit Agricole Île-de-France, Natixis et Société Générale, ayant fait l'objet d'un accord de principe (*term sheet*) annoncé le 17 avril 2008.

Ce refinancement porte sur un montant de 150 millions d'euros de crédit sur 5 ans, incluant 26 millions d'euros de réaménagement des lignes bancaires existantes et initialement remboursables en 2009.

La mise à disposition de ces lignes est subordonnée au respect des ratios suivants :

	Dette financière nette/EBITDA	Dette financière nette/Fonds propres
31/12/2008	< 2,7	< 1,0
30/06/2009	< 2,5	< 1,0
31/12/2009	< 2,3	< 1,0
30/06/2010	< 2,1	< 1,0
31/12/2010	< 1,9	< 1,0
30/06/2011	< 1,7	< 1,0
31/12/2011	< 1,5	< 1,0
30/06/2012	< 1,3	< 1,0
31/12/2012 au 31/12/2013	< 1,0	< 1,0

Quant à la dette financière nette selon les normes IFRS et telle que définie dans les contrats de crédit moyen terme, elle s'établit à 164,9 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 314,4 millions d'euros au 31 décembre 2007. Le détail du calcul de la dette nette ainsi que le niveau de la trésorerie consolidée sont intégrés au § 9.1.2. pages 29 et 30 du présent document (sections « Flux de trésorerie » et « Endettement net du groupe »).

Les ratios financiers du groupe au 31 décembre 2008 sont les suivants :

	31/12/2008
Dette financière nette/fonds propres selon définition du contrat de crédit	0,33
Dette financière nette/EBITDA avant participation (levier financier) selon définition du contrat de crédit	1,14

Il est précisé que ces ratios financiers sont calculés en normes IFRS, que l'EBITDA retenu pour le calcul des *covenants* est l'EBITDA glissant sur 12 mois avant participation des salariés et charges de personnel relatives aux paiements en actions et que la dette financière nette correspond à la dette nette hors participation des salariés et intérêts courus sur dettes obligataires.

Les principales caractéristiques de ce crédit sont les suivantes :

- échéance 5 ans à compter du premier tirage ;
- amortissement semestriel à compter de juillet 2009 ;
- rémunération maximale du crédit : EURIBOR + 1,55 %.

Ce crédit est assorti de clauses de respect de ratios financiers, d'affectation de *cash flow* ou de plafonnement des acquisitions détaillées ci-après pour les principales :

- à compter de l'exercice 2009, affectation à la réduction du crédit du tiers du *cash flow* net consolidé au-delà de 15 millions d'euros (hors éventuelle opération de marché) ;
- limitation des acquisitions à un montant cumulé annuel de 50 millions sauf accord préalable de la majorité des banques prêteuses.

La mise en place de ce nouvel accord de crédit ainsi que la réalisation d'une augmentation de capital de 130 millions d'euros ont permis au groupe de rembourser l'OCEANE 2009 d'un montant initial de 230 millions d'euros le 2 janvier 2009.

Par ailleurs, le groupe dispose de lignes d'affacturage d'un montant de 306,24 millions d'euros qui ne constituent pas un engagement à terme défini et sont à tacite reconduction.

Le groupe a mis en place une organisation de trésorerie centralisée, ce qui permet de réduire le risque de liquidité.

Une procédure est mise en œuvre pour la définition des règles d'utilisation des liquidités du groupe dans les filiales et au niveau central, dont l'essentiel des recommandations tient en deux grands principes :

- tous les excédents de cash sont investis exclusivement auprès de la centrale de trésorerie du groupe (GMTS, société de droit français) ;
- GMTS affecte prioritairement ces excédents au remboursement des crédits et/ou utilise des supports monétaires dont la sensibilité et la volatilité sont inférieures à 1 % l'an.

Le groupe considère qu'il dispose aujourd'hui des ressources financières nécessaires pour assurer son développement.

Risque de taux

Au 31 décembre 2008, la dette nette du groupe est de 208,26 millions d'euros constituée principalement d'une obligation convertible d'un montant initial de 230 millions d'euros à taux fixe de 3,75 % remboursable le 1^{er} janvier 2009. Une variation des taux a donc un impact négligeable.

Les éléments relatifs à l'échéancier des emprunts et dettes financières figurent dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	À moins de 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers	(415)	(23)	-
Actifs financiers	229	-	-
Position nette avant gestion	(186)	(23)	-
Hors bilan (contrat de couverture de taux)	200	200	-

Au terme de la convention de crédit signée en juillet 2008, le groupe a pris l'engagement de mettre en place un contrat de couverture de taux d'intérêt destiné à couvrir au moins 50 % de l'engagement total du crédit revolving pour une durée minimum de 3 ans. Compte tenu du niveau d'endettement du groupe, constitué de lignes de crédit moyen

terme et de ressources d'affacturage toutes indexées sur des taux variables, il a été décidé de mettre en place un *swap* de 200 millions d'euros sur 3 ans ayant pour effet de transformer son endettement net à taux variable en un endettement à taux fixe.

Au 31 décembre 2008, les principales caractéristiques de ces contrats de couverture sont les suivantes :

	Date départ	Date échéance	Deal	Type	Taux fixe	Nominal	Taux initial	Devise
SG	02/01/2009	02/01/2012		Swap	4,2925 %	50 000 000	EURIBOR3M	EUR
BNP	02/01/2009	02/01/2012		Swap	4,3050 %	50 000 000	EURIBOR3M	EUR
CA	02/01/2009	02/01/2012		Swap	4,2900 %	50 000 000	EURIBOR3M	EUR
NATIXIS	02/01/2009	02/01/2012		Swap	4,2700 %	50 000 000	EURIBOR3M	EUR

Risque de change

L'essentiel des actifs en devises du groupe est constitué par ses participations dans les pays hors zone Euro (principalement États-Unis, Brésil, Royaume-Uni, Suède et Suisse).

Le montant des dettes financières contractées en devise hors zone Euro est nul au 31 décembre 2008.

En 2008, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 316,2 millions d'euros en dehors de la zone Euro. Les recettes et les coûts des prestations intellectuelles délivrées aux clients étant libellés dans les mêmes devises, aucune politique systématique de couverture du risque de change n'est mise en place au sein du groupe.

Engagements en devises au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)

Devise	Actif	Passif	position nette en devises	Cours au 31/12/2008	Position nette en euro avant gestion	Hors bilan	Position nette en euro après gestion	Sensibilité *
USD	88,9	(0,4)	88,5	1,3917	63,6		63,6	0,7
GBP	51,7	(30,5)	21,2	0,9525	22,3		22,3	0,2
CHF	63,6	(2,6)	61,0	1,4850	41,1		41,1	0,4
SEK	12,9	0	12,9	10,87	1,2		1,2	0,01
SGD	23,2	0	23,2	2,004	11,6		11,6	0,1

* Sensibilité à une variation d'1 % de la devise.

Au 31 décembre 2008, un contrat de vente à terme de devises (USD contre GBP) reste ouvert. Les principales caractéristiques de ce contrat sont les suivantes :

	Date départ	Date échéance	Deal	Type	Taux fixe	Nominal	Taux initial	Devise
SG	11/12/2008	15/01/2009	V	Vente à terme USD contre GBP	1,491	6 740 000		USD

Risque sur les actifs incorporels

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur au 31 décembre de chaque année et lors d'arrêts intermédiaires en cas d'apparition d'indices de pertes de valeur.

La méthodologie utilisée pour les tests de valeur est détaillée au § 1.7. « Écarts d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés.

Les pertes de valeur constatées en compte de résultat s'élèvent à 26 512 milliers d'euros au 31 décembre 2008, soit 13 094 milliers d'euros au titre du 1^{er} semestre 2008 et 13 418 milliers d'euros au titre du 2nd semestre 2008.

Les pertes de valeur constatées ont porté sur 9 Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), correspondant à 10 sociétés. La valeur nette comptable avant perte de valeur constatée au 31 décembre 2008 des écarts d'acquisition s'élève à 457 925 milliers d'euros.

Pour la réalisation des tests sur écarts d'acquisition au 31 décembre 2008, ayant amené à constater les pertes de valeur ci-dessus, il a été retenu un taux d'actualisation après impôt (WACC) de 9,32 % (contre 8,92 % en 2007), soit un taux d'actualisation avant impôt variant entre 11 % et 12 %, et un taux de croissance de chiffre d'affaires à l'infini de 3 %.

Les résultats des tests de sensibilité pratiqués sur les dépréciations des écarts d'acquisition sont résumés dans le tableau ci-dessous :

		8,32 %	9,32 %	10,32 %
Taux WACC				
Taux de croissance infini	3,00 %	24 444	26 512	41 563
	2,00 %		35 987	

Risque environnement

Altran Technologies est une société de prestation de services intellectuels. Les risques liés à l'environnement sont donc faibles.

Risque juridique

Dans le cadre de ses activités, le groupe peut être confronté à des actions judiciaires, dans le domaine social ou autres pouvant entraîner des réclamations.

Une description des litiges significatifs du groupe figure au § 6 « Suivi des litiges significatifs et passifs éventuels » de l'annexe des comptes consolidés.

À chaque clôture, une circularisation de l'ensemble des conseils du groupe est organisée. À chaque fois que le groupe identifie un risque, une provision est constituée de manière prudente avec l'avis de ses conseils. Le montant total des provisions destinées à couvrir l'ensemble des litiges du groupe s'élève à 13,5 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Dans le cadre de la procédure pénale en cours (détaillée dans le § 6 « Suivi des litiges significatifs et passifs éventuels » de l'annexe des comptes consolidés) à l'encontre d'Altran des chefs d'abus de biens sociaux, faux et diffusion de fausses informations de nature à agir sur les cours, et bien qu'Altran ne dispose d'aucune information à ce jour, il ne peut être exclu que d'autres procédures, plaintes et demandes d'indemnisation interviennent à l'encontre du groupe. À la connaissance de la société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe, autres que ceux qui sont détaillés au § 6 précité « Suivi des litiges significatifs et passifs éventuels ».

Risque lié à la gestion de la dette obligataire convertible (OCEANES)

L'obligation convertible remboursable en janvier 2009 d'un montant initial de 230 millions d'euros a été intégralement remboursée à son terme le 2 janvier 2009.

Le groupe n'a plus à ce jour d'instrument de dette de ce type dans son bilan.

L'évolution de la part des principaux clients dans le chiffre d'affaires du groupe (en % du chiffre d'affaires total) est la suivante entre 2007 et 2008 :

	2007	2008
Premier client	Moins de 6 %	Moins de 6 %
Cinq premiers clients	14,4 %	16,0 %
Dix premiers clients	22,6 %	23,2 %
Cinquante premiers clients	45,6 %	43,8 %

Le groupe estime par ailleurs que la dispersion de ses clients, la segmentation de son offre aussi bien géographique que par secteur, constitue un facteur d'atténuation de l'impact d'une dégradation de l'environnement dans un pays, sur un marché ou bien chez un client.

Le marché du conseil, en particulier les marchés du Conseil en technologie et R&D, en organisation et systèmes d'information, sont soumis à des évolutions rapides, notamment sous l'effet des innovations technologiques, des fluctuations des demandes des clients, de l'internationalisation croissante des clients, de l'évolution des modes de facturation et des engagements contractuels. En conséquence, la performance du groupe dépend de sa capacité à s'adapter aux changements fréquents du secteur, à maîtriser les outils technologiques et à fournir des services satisfaisants à ses clients.

Par ailleurs, le secteur du Conseil en technologie et R&D, principal marché du groupe, demeure fragmenté aujourd'hui mais tend à se concentrer et les clients tendent à réduire le nombre de fournisseurs de services qu'ils sélectionnent. Certains concurrents du groupe pourraient disposer de ressources financières, commerciales, humaines et techniques supérieures à celles du groupe. Ces concurrents pourraient à l'avenir nouer des relations stratégiques ou contractuelles durables avec des clients actuels ou potentiels sur les marchés dans lesquels le groupe est présent ou souhaite se développer. Une intensification de la concurrence, tout comme une dégradation accrue des perspectives des marchés sur lesquels intervient le groupe pourraient ainsi affecter les parts de marché, l'activité, la situation financière et les perspectives du groupe.

Risque sur les créances clients

Le risque sur les créances clients est traditionnellement faible dans le groupe qui enregistre un taux non significatif de créances douteuses. Les facturations sont établies généralement après acceptation des clients. Une procédure de suivi et de relance des créances clients est mise en œuvre dans tout le groupe pour accélérer le recouvrement. La grande dispersion des clients et la qualité du portefeuille constitué principalement de grandes entreprises limitent le risque sur les créances clients.

Risques particuliers liés à l'activité

Risque lié aux marchés du conseil en R&D, en systèmes d'information et en stratégie

Les clients du groupe Altran sont principalement des grands comptes privés ou publics européens. La liste détaillée des clients du groupe constituant une information stratégique, elle n'est pas communiquée. Cependant la répartition du portefeuille clients du groupe est très éclatée puisqu'en 2008 aucun client ne représentait plus de 6 % du chiffre d'affaires total du groupe à lui seul.

Il ne peut être exclu néanmoins que certaines activités des clients du groupe puissent être impactées par l'environnement économique actuel, ce qui pourrait entraîner dans cette hypothèse une hausse du risque.

Risque de responsabilité éventuelle envers les clients et de résiliation des contrats

Les relations du groupe avec ses clients, principalement dans le domaine des prestations en régie, peuvent n'être formalisées que par l'émission de commandes à durée limitée. Comme il est d'usage dans cette activité de prestations en régie, ces commandes peuvent être muettes quant aux conditions de renouvellement ou même prévoir une possibilité de résiliation à bref préavis. Ceci peut constituer un facteur d'incertitude susceptible d'affecter l'activité, la situation financière et les perspectives du groupe.

Par ailleurs, les sociétés du groupe Altran facturent la grande majorité de leurs prestations au temps passé sur une base forfaitaire. À ce titre, les sociétés du groupe ne sont tenues qu'à une obligation de moyens.

Dans le cas où des contrats au forfait avec obligation de résultat sont conclus, la politique comptable de reconnaissance des revenus impose une évaluation du risque à terminaison et ne permet la reconnaissance de la marge que dès lors qu'il existe des éléments permettant de s'assurer que celle-ci n'est pas susceptible d'être remise en cause.

Risque lié à la gestion du personnel

Dans les secteurs du conseil en innovation et technologies et des services informatiques, le personnel est quasi exclusivement composé d'ingénieurs hautement qualifiés souvent très recherchés sur le marché du travail dans leurs domaines de compétence respectifs. La capacité du groupe à croître dépend, pour une large part de sa capacité à attirer, motiver et/ou à retenir ce personnel hautement qualifié possédant les compétences et l'expérience nécessaire et d'autre part à sa capacité à adapter ses ressources au niveau de la demande de ses clients.

Ainsi, le groupe est en particulier exposé au risque de voir ses clients, à l'issue des missions des consultants du groupe, ou des concurrents, offrir aux collaborateurs de la société des opportunités d'emploi.

Le taux de rotation des collaborateurs se situe en 2008 à 29,9 % contre 29,4 % en 2007. Ce taux pourrait être amené à varier en fonction de la conjoncture. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à l'évolution de ce dernier et à la capacité du groupe à fidéliser le personnel qualifié nécessaire à la croissance de ses activités.

Par ailleurs, le groupe pourrait ne pas être en mesure de répercuter dans ses tarifs, immédiatement ou à terme, les hausses salariales qu'il pourrait être amené à consentir à ses salariés notamment dans le cas d'une modification substantielle des réglementations du travail ou dans un contexte de tensions sur les marchés du travail dans les principaux pays ou secteurs dans lesquels il est présent.

Enfin, il ne peut être exclu dans l'environnement économique actuel que le groupe ne puisse adapter ses ressources au niveau de demande de ses clients aussi rapidement que nécessaire, ce qui pourrait affecter l'activité, la situation financière et les perspectives du groupe.

Risque lié à la mise en œuvre de la stratégie de réduction des coûts

Dans le cadre de son plan d'efficacité opérationnelle 2007/2009 et de ses perspectives, le groupe s'est plus particulièrement fixé pour objectif de réduire ses coûts indirects en mettant en place plusieurs dispositifs dont notamment la restructuration juridique du groupe par la réduction du nombre de filiales.

Les actions engagées par le groupe impliquent notamment la réalisation de fusions de sociétés filiales, l'extraction de synergies et d'économies d'échelle, la mise en œuvre et/ou l'optimisation de normes, contrôles et procédures et le déploiement de nouveaux outils. La réussite de l'ensemble de ces actions ne peut être garantie à ce stade, ce qui pourrait affecter la situation financière et les perspectives du groupe.

En 2008, le groupe a atteint ses objectifs de réduction des coûts avec une année d'avance sur son plan initial. Le taux de frais généraux s'établit ainsi à 23,8 % du chiffre d'affaires en 2008 alors que l'objectif était fixé à 25 % pour 2009. L'effort de réduction des coûts sera poursuivi en 2009 sans qu'il puisse être donné de garantie sur le poids de ces derniers dans le chiffre d'affaires du groupe, compte tenu des incertitudes liées à l'environnement économique général.

Risque lié à la couverture d'assurance des activités du groupe

Le groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques (détaillée ci-après) liés à son activité et susceptibles d'être assurées, sous réserve des exclusions, plafonds de garantie et franchises habituellement imposés par les compagnies d'assurances sur le marché.

Sous réserve des exclusions communément pratiquées sur le marché de l'assurance, le groupe estime bénéficier à ce jour de couvertures d'assurance raisonnables, dont le niveau de franchise est cohérent avec les taux de fréquence des sinistres observés. Néanmoins, la société ne peut garantir que toutes les réclamations faites à son encontre ou que toutes les pertes subies soient et seront à l'avenir effectivement couvertes par ses assurances, ni que les polices en place seront toujours suffisantes pour couvrir tous les coûts et condamnations pécuniaires pouvant résulter de cette mise en cause. En cas de mise en cause non couverte par les assurances ou excédant

significativement le plafond des polices d'assurances ou encore en cas de remboursement important par les assurances, les coûts et condamnations y afférents pourraient affecter la situation financière de la société. Le groupe étudie la possibilité de mettre en place une police d'assurance couvrant le risque de perte d'exploitation.

Altran Technologies a mis en place des programmes d'assurance souscrits auprès de compagnies de premier rang en adéquation avec les activités du groupe et en ligne avec les conditions du marché.

Responsabilité Civile

1. Assurance en responsabilité civile exploitation, après livraison et professionnelle : cette police *master*, négociée par Altran Technologies a vocation à couvrir l'ensemble des sociétés du groupe (à l'exception des filiales américaines et canadiennes d'Altran Technologies qui bénéficient de polices locales) et a pour objet de couvrir la responsabilité civile des sociétés assurées dans le cadre de leurs activités pour les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers.
2. Assurance en responsabilité civile aéronautique : ce programme couvre Altran Technologies et ses filiales exerçant une activité dans le domaine aéronautique et y ayant expressément adhéré. Il couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue du fait des produits et des prestations intellectuelles dans toutes les sciences de l'ingénieur ou du fait de l'arrêt des vols.
3. Assurance en responsabilité civile environnement : ce programme à vocation mondiale ne bénéficie qu'aux sociétés du groupe y adhérant expressément. Il a pour objectif de couvrir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages matériels, immatériels et/ou corporels résultant d'atteintes à l'environnement consécutives à des faits fortuits dans le cadre de ses activités.

Assurance du parc automobile

Les déplacements professionnels en voiture des salariés sont couverts par des polices locales conclues aux conditions normales du marché.

Assurance des bureaux

Des polices multirisques bureaux sont souscrites pour couvrir les pertes pouvant résulter de sinistres affectant les biens, mobiliers et immobiliers, des assurés (incendie, vol, dégâts des eaux, bris de machine, etc.).

Assurance prévoyance, complémentaire santé et assistance

Les salariés d'Altran Technologies bénéficient de couvertures en matière de prévoyance, de complémentaires santé et d'assistance individuelle en cas de mission à l'étranger, en ligne avec les standards du marché.

Enfin, des assurances ponctuelles peuvent être souscrites pour des contrats spécifiques à durée limitée.

Risque sur placement

L'essentiel des liquidités disponibles est investi dans :

- des SICAV Monétaires ;
- des titres de créances négociables ;
- des comptes en devises rémunérés (GBP, USD et CHF).

L'ensemble de ces placements est rémunéré sur la base du taux monétaire au jour le jour ou du LIBOR pour les devises. La sensibilité de ces placements, pour une variation de l'indice de référence (EONIA ou LIBOR) de 10 %, est de 0,2 %.

Le groupe détenait au 31 décembre 2008 des valeurs mobilières de placement dont la valeur de marché s'élevait à 147,99 millions d'euros.

9.1.5 Activité en matière de Recherche et Développement

Au niveau du groupe, les dépenses au titre des frais de développement ont été activées à hauteur de 1,3 million d'euros au cours de l'exercice 2008. La valeur brute cumulée des frais de développement au 31 décembre 2008 est de 4,8 millions d'euros.

Chez Altran Technologies S.A., aucun frais de développement n'a été activé.

9.1.6 Évolution prévisible de la situation et perspectives d'avenir

Dans le contexte actuel, le groupe Altran est entièrement tourné vers l'action.

Le groupe entend notamment :

- réagir en temps réel aux difficultés de ses clients dans certains secteurs (comme l'automobile) ou pays (comme la Hollande) ;

- continuer de croître dans les régions (comme l'Europe du Sud) et les périmètres (comme l'aéronautique, l'espace et l'énergie) dans lesquels la visibilité reste clairement plus positive ;
- poursuivre et accélérer avec la plus grande détermination la réduction de ses coûts indirects ;
- renforcer ses efforts dans la gestion des inter-contrats en développant les mobilités internes, en accélérant la formation voire en décidant des mesures de chômage partiel ;
- utiliser la solidité de son bilan pour saisir toutes les opportunités de croissance externe, créatrices de valeur, qui renforceront ses positions.

L'objectif reste clairement de faire face à la crise avec la plus grande détermination, tout en se préparant à une sortie de crise qui renforce son leadership.

9.1.7 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport

En application du protocole d'accord du 12 décembre 2008, Altran a finalisé le 9 janvier 2009 la prise de contrôle de NSI et détient désormais 73,70 % du capital et des droits de vote de la société.

Altran a procédé le 2 janvier 2009 au remboursement de l'OCEANE 2009 émise en juillet 2004 pour un montant initial de 230 millions d'euros.

9.2 Présentation des comptes sociaux d'Altran Technologies S.A. et proposition d'affectation des résultats

Altran Technologies S.A. est la société tête de groupe d'Altran. Elle a une activité opérationnelle et assure également des prestations relatives à la Direction Générale du groupe.

Le chiffre d'affaires d'Altran Technologies de 2008 s'établit à 557 millions d'euros contre 494 millions d'euros en 2007.

Le résultat d'exploitation s'établit à + 34,2 millions d'euros contre + 3,2 millions d'euros en 2007.

Le résultat financier est de + 26,4 millions d'euros contre + 5,8 millions d'euros en 2007.

Le résultat exceptionnel est de + 11,4 millions d'euros contre - 6,6 millions d'euros en 2007.

Après enregistrement de la charge nette d'impôt sociétés pour 3,1 millions d'euros, l'exercice clos le 31 décembre 2008 fait ressortir un bénéfice net comptable de 68 915 327,68 euros qu'il vous est proposé d'affecter à hauteur de 1 293 131,60 euros à la réserve légale et pour le solde au poste de report à nouveau.

Le montant du report à nouveau s'élèvera désormais à 126 942 020,08 euros.

Il est rappelé les montants suivants :

- montant des charges non fiscalement déductibles : 9 598 095 euros ;
- dont montant global des dépenses non déductibles au terme de l'article 39.4 du CGI : 650 829 euros.

Conformément à la Loi, nous vous informons qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

9.3 Filiales et participations

Les principales opérations intervenues au cours de l'exercice 2008 sur le périmètre sont les suivantes :

Acquisitions et créations

Altran a acquis le 12 décembre 2008, hors marché, un bloc représentant 20,8 % du capital de la société française NSI. Cette filiale, n'a pas été retenue dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008.

Le groupe a acquis en France, en fin d'année 2008, une branche d'activité de Continental qui a été apportée à la filiale SC² by Altran.

Le groupe s'est porté acquéreur de Biz Consulting au Japon au 1^{er} mai 2008. Cette filiale a été fusionnée avec Control Solutions International Japan au 1^{er} septembre 2008.

Il a été créé 4 nouvelles filiales en 2008.

Fusions, cessions & liquidations

Les sociétés espagnoles ICEACSA, Consultrans et Transmatica ont été cédées au second semestre 2008.

En outre, le groupe a procédé dans le cadre de la rationalisation de son périmètre à des fusions et liquidations, notamment en Italie, Espagne, France, États-Unis et Japon.

9.4 Information concernant le capital social, les participations croisées, l'autocontrôle

9.4.1 Nom des sociétés contrôlées et part de capital que celles-ci détiennent dans Altran Technologies (Autocontrôle)

Néant.

9.4.2 Identité des personnes physiques ou morales possédant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33 %, 50 %, 66 %, 90 % ou 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales

	31 décembre 2006				31 décembre 2007				31 décembre 2008			
	Nbre d'actions	% du capital social	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nbre d'actions	% du capital social	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nbre d'actions	% du capital social	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Alexis Kniazeff	10 570 593	9,01 %	20 239 966	14,72 %	9 976 285	8,44 %	19 731 586	14,26 %	6 976 357	4,87 %	* 9 610 574	* 6,45 %
Hubert Martigny	10 573 296	9,01 %	20 242 648	14,72 %	9 978 989	8,44 %	19 734 341	14,26 %	6 978 989	4,87 %	* 9 615 838	* 6,45 %
Altrafin Participations **	-	-	-	-					27 501 079	19,21 %	27 501 079	18,46 %
Flottant ***	96 172 348	81,98 %	96 989 499	70,56 %	98 272 687	83,12 %	98 902 260	71,48 %	101 720 676	71,05 %	102 276 847	68,64 %
Total	117 316 237	100,00 %	137 472 113	100,00 %	118 227 961	100,00 %	138 368 187	100,00 %	143 177 101	100,00 %	149 004 338	100,00 %
Nombre total d'actions donnant accès aux droits de vote double	20 155 876				20 140 226				5 826 529			

* Droits de vote apportés en jouissance à Altrafin Participations.

** Comprend 6 000 000 d'actions acquises auprès de Messieurs Kniazeff et Martigny, 18 902 079 actions souscrites dans le cadre de l'augmentation de capital du 29 juillet 2008 et 2 599 000 actions acquises par Altrafin Participations via des ordres SRD dont le dénouement est intervenu le 29 juillet 2008.

*** Dont Gilaspi Investments qui a déclaré, par courriers en date des 4 et 8 juillet 2008, détenir 9 236 847 actions de la société.

Dont Matignon Développement 3 (fonds détenu par AXA Investment Managers Private Equity Europe) qui a déclaré, par courrier en date du 30 juillet 2008, détenir 7 526 846 actions de la société.

Par courrier en date du 8 février 2008, la Caisse des Dépôts et Consignations a informé avoir franchi le seuil statutaire de 2 % du capital social. Elle détient alors 2 664 847 actions et autant de droits de vote ce qui représente 2,25 % du capital social et 1,92 % des droits de vote.

Par courrier en date du 18 avril 2008, la société a été informée de ce que la création d'une action de concert entre Messieurs Alexis Kniazeff et Hubert Martigny, le FCPR Apax France VII, la société Altamir Amboise SCA et la société Altrafin Participations allait entraîner le franchissement à la hausse du seuil de 0,5 % et tout multiple de ce seuil jusqu'à 16,5 % en capital et 28,5 % en droits de vote d'Altran. Le concert détiendrait alors 19 962 585 actions Altran représentant 16,88 % du capital et 28,53 % des droits de vote d'Altran.

Par courrier rectificatif en date du 24 avril 2008, la société a été informée de ce que la création de l'action de concert susvisée allait finalement entraîner le franchissement à la hausse du seuil de 0,5 % et tout multiple de ce seuil jusqu'à 16,5 % en capital et 25,5 % en droits de vote d'Altran. À l'issue de l'opération, le concert détiendrait alors 19 962 585 actions Altran représentant 16,88 % du capital et 25,54 % des droits de vote d'Altran.

Par courriers en date du 24 juin 2008, la société a été informée de ce que :

- la société Altrafin Participations franchissait à la hausse le seuil de 0,5 % et tout multiple de ce seuil jusqu'à 6 % en capital et 5,50 % en droits de vote d'Altran ;
- le concert formé par Messieurs Alexis Kniazeff et Hubert Martigny d'une part, et la société Altrafin Participations, d'autre part, franchissait :
 - (i) à la hausse le seuil de 0,5 % et tout multiple de ce seuil de 15,50 % à 18 % en capital d'Altran,
 - (ii) à la baisse le seuil de 0,5 % et tout multiple de ce seuil de 28,50 % à 27 % en droits de vote d'Altran ;
- à titre individuel, Monsieur Alexis Kniazeff franchissait à la baisse les seuils de 8 % à 6 % en capital et 14 % à 10,5 % en droits de vote d'Altran.

Ces franchissements de seuil résultaient, d'une part, de la signature d'un contrat de cession d'actions en date du 19 juin 2008, en vertu duquel Messieurs Alexis Kniazeff et Hubert Martigny cédaient hors marché 6 000 000 d'actions Altran à la société Altrafin Participations, représentant 5,07 % du capital et 4,52 % des droits de vote d'Altran et, d'autre part, d'ordres d'achat en SRD passés par Altrafin Participations les 20 et 23 juin 2008 portant respectivement sur 1 444 000 actions et 140 000 actions Altran.

À l'issue de ces opérations, Altrafin Participations détenait 7 584 000 actions Altran représentant 6,41 % du capital et 5,71 % des droits de vote d'Altran, le concert susvisé 21 546 585 actions Altran représentant 18,22 % en capital et 26,73 % des droits de vote d'Altran, Monsieur Alexis Kniazeff 6 976 285 actions Altran représentant 5,90 % du capital et 10,30 % des droits de vote d'Altran et Monsieur Hubert Martigny 6 978 989 actions Altran représentant 5,90 % du capital et 10,31 % des droits de vote d'Altran.

Par courrier en date du 26 juin 2008, la société était informée de ce que Continental Euro Sarl franchissait à la hausse le seuil de 5 % en capital et en droits de vote d'Altran. Continental Euro Sarl détenait alors 9 025 000 actions Altran représentant 7,63 % en capital et 6,52 % en droits de vote d'Altran.

Par courrier en date du 27 juin 2008, la société a été informée de ce que le concert formé par Messieurs Alexis Kniazeff et Hubert Martigny, d'une part, et la société Altrafin Participations, d'autre part, franchissait :

- à la hausse le seuil de 0,5 % et tout multiple de ce seuil de 18 % à 18,5 % en capital d'Altran ;
- à la hausse le seuil de 0,5 % et tout multiple de ce seuil de 26,50 % à 27 % en droits de vote d'Altran.

Ce franchissement de seuil résulte du cumul des achats par Altrafin Participations de 168 000 actions Altran le 24 juin 2008, de 135 000 actions Altran le 25 juin 2008 et de 377 000 actions le 26 juin 2008.

À l'issue de ces opérations, le concert devait détenir 22 226 585 actions Altran représentant 18,79 % du capital et 27,24 % des droits de vote d'Altran.

Par courrier en date également du 27 juin 2008, la société a été informée de ce que les FCP gérés par Société Générale Asset Management franchissaient à la hausse le seuil de 0,5 % du capital. À cette date, ces fonds détenaient 953 805 actions représentant 0,80 % du capital et 0,68 % des droits de vote d'Altran.

Par courrier en date du 30 juin 2008, la société a été informée de ce que la Caisse des Dépôts et Consignations a franchi passivement à la baisse le seuil de 2 % du capital. Elle détenait alors à cette date 2 664 847 actions représentant 1,92 % du capital et 1,84 % des droits de vote d'Altran.

Par courrier en date du 1^{er} juillet 2008, la société a été informée de ce qu'Altrafin Participations avait franchi à la hausse le seuil de 0,5 % et tout multiple de ce seuil jusqu'à 7 % en capital. Ce franchissement de seuil résultait du cumul d'ordres d'achats en SRD portant sur 154 000 actions et 181 000 actions Altran en date des 27 et 30 juin 2008. À l'issue de ces opérations, Altrafin Participations détenait 8 599 000 actions Altran représentant 7,27 % du capital et 6,47 % des droits de vote d'Altran.

Par courrier en date également du 1^{er} juillet 2008, la société a été informée de ce que le concert formé par Messieurs Alexis Kniazeff et Hubert Martigny, d'une part, et la société Altrafin Participations d'autre part, franchissait à la hausse le seuil de 0,5 % et tout multiple de ce seuil jusqu'à 19 % en capital en augmentant sa participation de 18,79 % à 19,07 % en capital d'Altran. Ce franchissement de seuil résultait du cumul d'ordres d'achats en SRD passés par la société Altrafin Participations portant sur 154 000 actions et 181 000 actions Altran en date des 27 et 30 juin 2008. À l'issue de ces opérations, le concert détenait 22 561 585 actions Altran représentant 19,07 % du capital et 27,49 % des droits de vote d'Altran.

Par courrier en date du 25 juillet 2008, la société a été informée de ce que Monsieur Alexis Kniazeff avait franchi à la baisse les seuils de 10 % à 8 % des droits de vote. Ce franchissement de seuil résultait de la mise au porteur par Messieurs Alexis Kniazeff et Hubert Martigny, en date des 21 et 22 juillet 2008, de 4 342 140 actions nominatives chacun, soit un total de 8 684 280 actions Altran qui bénéficiaient d'un droit de vote double. À l'issue de cette opération, Monsieur Alexis Kniazeff détenait 6 976 357 actions Altran représentant 5,90 % du capital et 7,74 % des droits de vote d'Altran.

Par courrier en date du 25 juillet 2008, la société a été informée de ce que Monsieur Hubert Martigny avait franchi à la baisse les seuils de 10 % à 8 % des droits de vote. Ce franchissement de seuil résultait de la mise au porteur par Messieurs Alexis Kniazeff et Hubert Martigny, en date des 21 et 22 juillet 2008, de 4 342 140 actions nominatives chacun, soit un total de 8 684 280 actions Altran qui bénéficiaient d'un droit de vote double. À l'issue de cette opération, Monsieur Hubert Martigny détenait 6 978 989 actions Altran représentant 5,90 % du capital et 7,75 % des droits de vote d'Altran.

Par courrier en date du 25 juillet 2008, la société a été informée de ce qu'Altrafin Participations avait franchi à la hausse le seuil de 6,50 % des droits de vote, sa participation de 7,27 % en capital représentant désormais 6,93 % des droits de vote d'Altran. Ce franchissement de seuil résultait de la mise au porteur par Messieurs Alexis Kniazeff et Hubert Martigny de 8 684 280 actions Altran qui bénéficiaient d'un droit de vote double en date des 21 et 22 juillet 2008. À l'issue de cette opération, Altrafin Participations détenait 8 599 000 actions Altran représentant 7,27 % du capital et 6,93 % des droits de vote d'Altran.

Par courrier en date du 25 juillet 2008, la société a été informée de ce que le concert formé par Messieurs Alexis Kniazeff et Hubert Martigny, d'une part, et la société Altrafin Participations, d'autre part, franchissait à la baisse le seuil de 0,5 % et tout multiple de ce seuil jusqu'à 22,43 % en droits de vote, sa participation de 19,07 % en capital représentant désormais 22,43 % des droits de vote d'Altran. Ce franchissement de seuil résultait de la mise au porteur par Messieurs Alexis Kniazeff et Hubert Martigny de 8 684 280 actions Altran qui bénéficiaient d'un droit de vote double en date des 21 et 22 juillet 2008. À l'issue de cette opération, le concert détenait 22 561 657 actions Altran représentant 19,07 % du capital et 22,43 % des droits de vote d'Altran.

Par courrier en date du 31 juillet 2008, la société a été informée de ce que Monsieur Alexis Kniazeff avait franchi à la baisse les seuils de 7,5 % à 6,5 % des droits de vote. Ce franchissement de seuil passif résultait de la dilution causée par l'augmentation de capital d'Altran dont le règlement-livraison est intervenu le 29 juillet 2008. À l'issue de cette opération, Monsieur Alexis Kniazeff détenait toujours 6 976 357 actions Altran représentant désormais 4,87 % du capital et 6,45 % des droits de vote d'Altran.

Par courrier en date du 31 juillet 2008, la société a été informée de ce que Monsieur Hubert Martigny avait franchi à la baisse les seuils de 7,5 % à 6,5 % des droits de vote. Ce franchissement de seuil passif résultait de la dilution causée par l'augmentation de capital d'Altran dont le règlement-livraison est intervenu le 29 juillet 2008. À l'issue de cette opération, Monsieur Hubert Martigny détenait toujours 6 978 989 actions Altran représentant désormais 4,87 % du capital et 6,45 % des droits de vote d'Altran.

Par courrier en date du 31 juillet 2008, la société a été informée de ce qu'Altrafin Participations avait franchi à la hausse le seuil de 0,5 % et tout multiple de ce seuil jusqu'à 19 % en capital et 18 % en droits de vote. Ce franchissement de seuil résultait du règlement-livraison le 29 juillet 2008 de 18 902 079 actions nouvelles Altran souscrites par Altrafin Participations dans le cadre de l'augmentation de capital d'Altran. À l'issue de cette opération, Altrafin Participations détenait 27 501 079 actions Altran représentant 19,21 % du capital et 18,46 % des droits de vote d'Altran.

Par courrier en date du 31 juillet 2008, la société a été informée de ce que le concert formé par Messieurs Alexis Kniazeff et Hubert Martigny, d'une part, et la société Altrafin Participations, d'autre part, franchissait à la hausse le seuil de 0,5 % et tout multiple

de ce seuil jusqu'à 28,50 % en capital et 31 % en droits de vote d'Altran. Ce franchissement de seuil résultait du règlement-livraison le 29 juillet 2008 de 18 902 079 actions nouvelles Altran souscrites par Altrafin Participations dans le cadre de l'augmentation de capital d'Altran. À l'issue de cette opération, le concert détenait 41 463 736 actions Altran représentant 28,96 % du capital et 31,37 % des droits de vote d'Altran.

Messieurs Alexis Kniazeff et Hubert Martigny, Altrafin Participations et les membres du concert ne détiennent aucun titre donnant accès à terme au capital d'Altran.

Par courrier du 30 juillet 2008, la société anonyme AXA Investment Managers Private Equity Europe a déclaré avoir franchi en hausse le 29 juillet 2008, indirectement par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Matignon Développement 3, le seuil de 5 % des droits de vote et détenir indirectement 7 526 846 actions représentant autant de droits de vote, soit 5,26 % du capital et 5,05 % des droits de vote. Ce franchissement de seuil résulte de la souscription à l'augmentation de capital de la société Altran Technologies. À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres Actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

9.4.3 Nous vous communiquons, conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-15-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, les opérations réalisées par les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier qui ont été portées à notre connaissance

Le 29 juillet 2008, Monsieur Yves de Chaisemartin a acquis 33 368 actions de la société pour un montant brut de 173 513,60 euros.

Monsieur Roger Alibault, qui avait 5 695 actions de la société, a souscrit 1 200 actions nouvelles émises lors de l'augmentation de capital du 29 juillet 2008, portant sa participation à 6 895 actions.

Le 18 décembre 2008, Monsieur Michel Sénamaud a cédé 7 260 actions de la société pour un montant de 18 955,86 euros et en a acquis le même nombre le 19 décembre 2008 pour un montant de 19 093,80 euros.

Aucun autre membre du Conseil de Surveillance, du Directoire puis du Conseil d'Administration n'a, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, acquis ou cédé de titres de la société.

À l'exception des membres susvisés et de Monsieur de Calan qui a souscrit à l'augmentation de capital du 29 juillet 2008, aucun autre membre du Conseil de Surveillance, du Directoire, puis du Conseil d'Administration n'a, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, acquis ou cédé de titres de la société autres que ceux directement liés à l'exercice de leur fonction d'administrateur.

9.4.4 Acquisition et cession par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale du 30 juin 2008, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires :

- a mis fin avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2007 ;

- a entériné, dans le cadre de sa 35^e résolution, la possibilité pour la société d'intervenir sur le marché sur ses titres à des fins entre autres de régulation de cours. À ce jour cette faculté n'a pas été exercée.

Au cours de l'année 2008, la société a acquis et annulé 3 524 726 obligations convertibles remboursables au 1^{er} janvier 2009.

9.4.5 Information sur les éléments de calcul et sur les résultats des ajustements des bases de conversion des obligations et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital social

Ajustements des plans d'options de souscription d'actions à la suite de l'augmentation de capital du 29 juillet 2008 (arrondis à l'unité supérieure) :

Plan	Prix d'exercice	Prix d'exercice ajusté	Nombre d'options	Nombre ajusté d'option	Coefficient d'ajustement à appliquer au nombre d'options
Plan du 11 mars 2003	2,97	2,94	1 182 134	1 193 800	1,01043
Plan du 24 juin 2003	6,73	6,66	188 154	190 169	1,01043
Plan du 29 juin 2004	9,37	9,27	1 614 998	1 632 020	1,01043
Plan du 15 juin 2005	7,24	7,17	131 000	132 369	1,01043
Plan du 20 décembre 2005	9,62	9,52	1 767 500	1 786 061	1,01043
Plan du 20 décembre 2007	4,29	4,25	2 525 330	2 551 832	1,01043

À la suite de l'augmentation de capital de juillet 2008, les OCEANES ont également fait l'objet d'ajustement. En cas de conversion et/ou d'échange, chaque OCEANE en circulation aurait donné droit à 1,01 action de la société.

Il est rappelé que l'intégralité des OCEANES en circulation au 31 décembre 2008 a été remboursée le 2 janvier 2009.

9.5 Participation des salariés au capital social

Au 31 décembre 2008, les salariés détenaient 2 734 691 actions, représentant 1,9 % du capital et 1,8 % des droits de vote de la société, au travers de 3 FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise).

La participation des salariés au capital d'Altran est essentiellement liée à l'opération d'actionnariat salarié mise en place au 1^{er} semestre 2006.

Il est à noter que cette opération a été mise en place avec des effets de levier qui se sont traduits au 31 décembre 2007 par le prêt de 1 410 000 titres détenus par les FCPE à la banque ayant structuré l'opération à

l'origine. Les différents FCPE du groupe ont donc la possibilité d'exercer les droits de vote sur 1 324 691 actions représentant 0,9 % du capital et 0,9 % des droits de vote de la société.

La banque s'est pour sa part engagée à faire ses meilleurs efforts, si les conditions de marché le permettent, pour rétrocéder les actions au FCPE lors des Assemblées Générales afin que les FCPE puissent exercer les votes attachés à l'intégralité de leur participation.

9.6 Stock-options

9.6.1 Options de souscription

Au 31 décembre 2008, les principales caractéristiques des plans sont les suivantes :

Plan d'options de souscriptions d'actions et actions gratuites	Stock-options				
	Plan 2003 (a) (c)	Plan 2003 (a) (b) (c)	Plan 2004 (c)	Plan 2005 (c)	Plan 2005 (c)
Date d'Assemblée	17/06/1999	17/06/1999	28/06/2004	28/06/2004	28/06/2004
Date du Conseil d'Administration ou du Directoire	11/03/2003	24/06/2003	29/06/2004	15/06/2005	20/12/2005
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou allouées à la date d'octroi	3 948 993	336 191	2 762 000	340 000	2 630 000
<i>dont mandataires sociaux</i>	186 785		80 000	200 000	210 000
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées par les 10 salariés les mieux rémunérés</i>	875 218	106 734	510 000	340 000	635 000
Solde au 31/12/2008	403 862	107 848	492 210	132 369	321 068
Date de départ d'exercice des options	12/03/2007	25/06/2007	30/06/2008	16/06/2009	21/12/2009
Date d'attribution définitive des actions gratuites					
Date d'expiration d'exercice des options	11/03/2011	24/06/2011	29/06/2012	15/06/2013	20/12/2013
Date de fin de période d'inaccessibilité des actions gratuites					
Prix de souscription des options/cours de référence des actions (en euros)	2,94	6,66	9,27	7,17	9,52
Modèle de valorisation utilisé	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées au 31/12/2007	1 226 356	211 549	1 692 248	131 000	1 926 500
Droits créés en 2008 (suite à augmentation de capital)	12 764	2 007	16 914	1 369	18 377
Droits perdus en 2008	68 642	38 733	308 940		445 804
Droits exercés en 2008	72 345				
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées au 31/12/2008	1 098 133	174 823	1 400 222	132 369	1 499 073

(a) À la suite de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription du 23 décembre 2003, les prix d'exercice et le nombre d'actions des différents plans d'options de souscription ont été ajustés afin de tenir compte de l'émission de 20 807 584 actions nouvelles.

(b) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2006 a, dans sa neuvième résolution, modifié la période d'exercice du plan en date du 24 juin 2003, pour étendre la période d'exercice de 5 à 8 années.

(c) À la suite de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription du 29 juillet 2008, les prix d'exercice et le nombre d'actions des différents plans d'options de souscription ont été ajustés afin de tenir compte de l'émission de 24 900 364 actions.

Plan d'options de souscriptions d'actions et actions gratuites	Stock-options	Actions gratuites	
	Plan 2007 (c)	Plan 2007 France	Plan 2007 Hors France
Date d'Assemblée	29/06/2005	29/06/2005	29/06/2005
Date du Conseil d'Administration ou du Directoire	20/12/2007	20/12/2007	20/12/2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou allouées à la date d'octroi	2 589 830	482 240	336 500
<i>dont mandataires sociaux</i>	100 000		
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées par les 10 salariés les mieux rémunérés</i>	340 000	93 240	
Solde au 31/12/2008	444 595		
Date de départ d'exercice des options	21/12/2011	21/12/2009	21/12/2011
Date d'attribution définitive des actions gratuites			
Date d'expiration d'exercice des options	20/12/2015	20/12/2011	20/12/2011
Date de fin de période d'incessibilité des actions gratuites			
Prix de souscription des options/cours de référence des actions (en euros)	4,25	4,00	4,00
Modèle de valorisation utilisé	Hull & White	Binomial	Binomial
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées au 31/12/2007	2 589 830	481 240	336 500
Droits créés en 2008 (suite à augmentation de capital)	26 502		
Droits perdus en 2008	162 651	47 500	7 500
Droits exercés en 2008			
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées au 31/12/2008	2 453 681	433 740	329 000

Aucun plan de stock-options ou d'action gratuite n'a été attribué en 2008.

L'ensemble des options attribuées aux dirigeants prennent la forme d'options de souscription d'actions nouvelles. Aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux.

Par ailleurs, il a été décidé lors de la séance du Conseil de Surveillance en date du 4 février 2008 que les cessions de titres résultant de l'exercice des options attribuées aux membres du Directoire, au titre du plan du 20 décembre 2007, ne pourront se faire avant leur départ de la société.

Options de souscription d'actions Altran Technologies consenties à Monsieur Yves de Chaisemartin, Président du Directoire jusqu'au 30 juin 2008, puis administrateur, Président-Directeur Général depuis le 1^{er} juillet 2008

	Plan du 20 décembre 2007
Prix d'exercice *	4,25
Date d'échéance	20 décembre 2015
Options attribuées	50 000
Options exercées durant l'exercice	-
Options existantes au 31 décembre 2008	50 522

* Après ajustement du prix et du nombre d'options lié à l'opération d'augmentation de capital de juillet 2008.

Options de souscription d'actions Altran Technologies consenties à Monsieur Éric Albrand, Membre du Directoire jusqu'au 30 juin 2008

	Plan du 11 mars 2003	Plan du 24 juin 2003	Plan du 29 juin 2004	Plan du 20 décembre 2005	Plan du 20 décembre 2007
Prix d'exercice *	2,94	6,66	9,27	9,52	4,25
Date d'échéance	11 mars 2011	24 juin 2008	29 juin 2012	20 décembre 2013	20 décembre 2015
Options attribuées	42 693	106 734	80 000	90 000	50 000
Options exercées durant l'exercice	-	-	-	-	-
Options existantes au 31 décembre 2008	43 140	107 848	80 835	90 939	50 522

* Après ajustement du prix et du nombre d'options lié à l'opération d'augmentation de capital de juillet 2008.

9.6.2 Nombre de ses propres actions achetées ou vendues au cours de l'exercice dans le cadre de la participation des salariés

Néant.

9.6.3 Risque de variation des cours

Néant.

9.7 Direction Générale et Mandataires sociaux

9.7.1 Composition des organes sociaux

L'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 30 juin 2008 a décidé de transformer la société en société anonyme à Conseil

d'Administration ; elle a ainsi mis fin aux mandats des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et nommé huit administrateurs au sein du nouveau Conseil. Le Conseil d'Administration a lui-même nommé un censeur dès le 1^{er} juillet 2008.

Composition du Conseil de Surveillance jusqu'au 30 juin 2008

Nom	Date de 1 ^{re} nomination	Fin du mandat	Mandats et fonctions principaux dans la société
Monsieur Dominique de Calan	29/06/2005	AGM du 30 juin 2008	Membre du Conseil de Surveillance et Président
Monsieur Michel Sénamaud	29/06/2005	AGM du 30 juin 2008	Membre du Conseil de Surveillance et Vice-Président
Monsieur Roger Alibault	29/06/2005	AGM du 30 juin 2008	Membre du Conseil de Surveillance
Monsieur Jacques-Étienne de T'Serclaes	05/03/2007 Avec prise d'effet au 30/03/2007	AGM du 30 juin 2008	Membre du Conseil de Surveillance et Président du Comité d'audit

Composition du Directoire jusqu'au 30 juin 2008

Nom	Date de 1 ^{re} nomination	Fin du mandat	Fonction principale dans la société
Monsieur Yves de Chaisemartin	24/09/2006	AGM du 30 juin 2008	Président du Directoire
Monsieur Éric Albrand	30/06/2005	AGM du 30 juin 2008	Membre du Directoire

Composition du Conseil d'Administration à compter du 1^{er} juillet 2008

Nom	Date de 1 ^{re} nomination	Fin du mandat	Fonction principale dans la société
Monsieur Yves de Chaisemartin	CA du 1 ^{er} juillet 2008	AG statuant sur les comptes 2011	Président du Conseil et Directeur Général
Monsieur Yves de Chaisemartin	AGM du 30 juin 2008	AG statuant sur les comptes 2011	Administrateur
Monsieur Roger Alibault	AGM du 30 juin 2008	AG statuant sur les comptes 2011	Administrateur
Monsieur Jean-Pierre Alix	AGM du 30 juin 2008	AG statuant sur les comptes 2011	Administrateur
Apax Partners SA, représentée par Monsieur Edgar Misrahi	AGM du 30 juin 2008	AG statuant sur les comptes 2011	Administrateur
Monsieur Dominique de Calan	AGM du 30 juin 2008	AG statuant sur les comptes 2011	Administrateur
Monsieur Gilles Rigal	AGM du 30 juin 2008	AG statuant sur les comptes 2011	Administrateur
Monsieur Michel Senamaud	AGM du 30 juin 2008	AG statuant sur les comptes 2011	Administrateur
Monsieur Jacques-Étienne de T'Serclaes	AGM du 30 juin 2008	AG statuant sur les comptes 2011	Administrateur
Monsieur Thomas de Villeneuve	CA du 1 ^{er} juillet 2008	AG statuant sur les comptes 2011	Censeur

Direction Générale

La Direction Générale de la société est assumée par Monsieur Yves de Chaisemartin, nommé par le Conseil d'Administration

du 1^{er} juillet 2008 en qualité de Président et Directeur Général. Le Conseil a décidé ainsi de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général de la société.

Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toutes autres sociétés que la société Altran Technologies, au cours des cinq dernières années

Monsieur Yves de Chaisemartin, Président du Directoire, puis Président-Directeur Général à compter du 30 juin 2008

Date de début de mandat	Date de fin de mandat	Mandats et fonctions exercés	Nom de la société
2004			
06/10/1994	23/12/2004		Journaphone
06/10/1994	23/12/2004		Promolouvre
06/10/1994	23/12/2004	Gérant	Promoporte
01/01/2002	22/12/2004		SCPI
22/06/2004	15/07/2004		TVES
01/01/2002	juin-05		Conseil Supérieur Messageries
17/12/1999	26/01/2005		SMRL
10/12/2001	21/12/2004	Président-Directeur Général	Soc Invest 1
10/12/2001	21/12/2004		Soc Invest 2
12/12/2002	04/01/2005		Soc Invest 3
12/12/2002	21/12/2004		Soc Invest 4
10/06/2001	26/05/2005	Administrateur unique	GIE du 31, rue des Jeuneurs
17/03/2004	30/06/2007	Administrateur	Réunion des Musées Nationaux (RMN)
27/01/1998	28/04/2005		Cadremploi
25/07/2000	26/10/2004		Delaroché SA
31/01/2003			Éditions Génération
12/06/2001			Explorimmo
22/06/2000			L'Est Républicain
01/01/2002	26/10/2004	Administrateur	Le Bien Public
30/07/1999	23/12/2004		Publiprint
30/06/1997	30/09/2004		Société du Figaro AGO
12/12/2002	04/01/2005		Soc Invest 3
04/12/2002	17/12/2004		Voix du Nord Investissement
23/06/1999	13/12/2004	Président du Directoire	Société de Gestion du Figaro
30/01/2002	08/07/2004		Socpresse
26/02/2002	02/03/2005	Vice-Président du Conseil de Surveillance	Figaro Holding
31/03/2003	28/10/2004		Groupe Express Expansion
02/10/2001	14/02/2005	Membre du Conseil de Surveillance	FCNA
08/07/2004	30/09/2004	Directeur Général	Socpresse
30/06/1993	30/06/2004	Administrateur Délégué (en Belgique)	Nord Éclair Belge
26/06/2002	27/06/2005		Rossel et Cie S.A.
01/01/2002	01/10/2004	Director Board of Directors (au Japon)	Figaro Magazine
2005			
07/12/1999	26/01/2005		SMRL
12/12/2002	04/01/2005	Président-Directeur Général	Soc Invest 3
01/01/2002	juin-05		Conseil Supérieur Messageries
10/06/2001	26/05/2005	Administrateur unique	GIE du 31, rue des Jeuneurs
27/01/1998	28/04/2005		Cadremploi
31/01/2003	18/04/2005		Éditions Génération
12/06/2001	13/05/2005	Administrateur	Explorimmo
22/06/2000			L'Est Républicain
12/12/2002	04/01/2005		Soc Invest 3
17/03/2004	30/06/2007		Réunion des Musées Nationaux (RMN)
26/02/2002	02/03/2005	Vice-Président du Conseil de Surveillance	Figaro Holding
02/10/2001	14/02/2005	Membre du Conseil de Surveillance	FCNA
Septembre 2005		Directeur Général	Marianne
Juillet 2005		Senior Advisor	Carlyle Europe
26/06/2002	27/06/2005	Administrateur Délégué (en Belgique)	Rossel et Cie S.A.
27/06/2005		Administrateur (en Belgique)	Rossel et Cie S.A.

Date de début de mandat	Date de fin de mandat	Mandats et fonctions exercés	Nom de la société
2006			
02/10/2006		Président	Fondation pour l'innovation Altran
Septembre 2005		Directeur Général	Marianne
Février 2006			Marianne
22/06/2000		Administrateur	L'Est Républicain
17/03/2004	30/06/2007		Réunion des Musées Nationaux (RMN)
Juillet 2005		Senior Advisor	Carlyle Europe
27/06/2005		Administrateur (Belgique et Lille)	Rossel et Cie
19/10/2006		Director (Angleterre)	Cambridge Consultants Ltd (groupe Altran)
2007			
02/10/2006		Président	Fondation pour l'innovation Altran
Septembre 2005		Directeur Général	Marianne
Février 2006			Marianne
22/06/2000		Administrateur	L'Est Républicain
17/03/2004	30/06/2007		Réunion des Musées Nationaux (RMN)
17/04/2007		Président du Conseil d'Administration	Musée Rodin
Juillet 2005		Senior Advisor	Carlyle Europe
27/06/2005		Administrateur (Belgique et Lille)	Rossel et Cie
06/09/2007		Représentant de	Altran Technologies S.A. dans la société AXIEM (groupe Altran)
19/10/2006		Director (Angleterre)	Cambridge Consultants Ltd (groupe Altran)
26/03/2007		Director (Inde)	Altran Technologies India Ltd (groupe Altran)
2008			
02/10/2006		Président	Fondation pour l'innovation Altran
Septembre 2005		Directeur Général	Marianne
Février 2006			Marianne
22/06/2000		Administrateur	L'Est Républicain
17/04/2007		Président du Conseil d'Administration	Musée Rodin
Juillet 2005		Senior Advisor	Carlyle Europe
27/06/2005		Administrateur (Belgique et Lille)	Rossel & Cie et Voix du Nord
06/09/2007	30/04/2008	Représentant de	Altran Technologies S.A. dans la société AXIEM (groupe Altran)
19/10/2006		Director (Angleterre)	Cambridge Consultants Ltd (groupe Altran)
26/03/2007		Director (Inde)	Altran Technologies India Ltd (groupe Altran)

Monsieur Éric Albrand, membre du Directoire jusqu'au 30 juin 2008

Date de début de mandat	Date de fin de mandat	Mandats et fonctions exercés	Nom de la société
2004			
10/11/2003			Altran (Switzerland) S.A.
24/04/2003			Altran Belgium S.A.
28/04/2003			Altran Consulting Solutions, Inc.
28/04/2003			Altran Consulting Systems, Inc.
13/06/2003			Altran Luxembourg S.A.
03/06/2003		Administrateur/Director	Altran Technologies, Inc.
28/04/2003			Altran USA, Inc.
09/11/2004			Altran USA Holdings, Inc.
28/04/2003			Arthur D. Little North America, Inc.
28/04/2003			Arthur D. Little, Inc.
			Slivarente
20/10/2003			Altran Austria GmbH
13/05/2003			Altran Deutschland GmbH
23/04/2003			Altran Holdings (Singapore) Pte Ltd
11/06/2003			Altran International BV
23/04/2003		Gérant/Director/Geschäftsführer	Altran Ireland Ltd.
16/05/2003			Altran Italia, SRL
11/06/2003			Altran Netherlands BV
21/05/2003			Altran Portugal SGPS Ltda.
23/04/2003			Altran UK Ltd.
12/06/2003			International Business Development Ltd.
23/04/2003		Company secretary	Altran Ireland Ltd
23/04/2003			Altran UK Ltd.
28/04/2003			Altran Consulting Solutions, Inc.
28/04/2003		Treasurer and secretary	Altran Consulting Systems, Inc.
05/01/2004			Altran Corporation
28/04/2003			Altran USA, Inc.
28/04/2003		Manager	ACS Holdings, LLC
17/09/2003		Apoderado	Ubica Solutions, SL
03/03/2004			Strategy Consultors CPOE, SL
2005			
10/11/2003			Altran (Switzerland) S.A.
24/04/2003			Altran Belgium S.A.
28/04/2003			Altran Consulting Solutions, Inc.
28/04/2003			Altran Consulting Systems, Inc.
13/06/2003			Altran Luxembourg S.A.
01/10/2005		Administrateur/Director	Altran Technologies, Inc.
28/04/2003			Altran USA, Inc.
09/11/2004			Altran USA Holdings, Inc.
28/04/2003			Arthur D. Little North America, Inc.
28/04/2003			Arthur D. Little, Inc.

Date de début de mandat	Date de fin de mandat	Mandats et fonctions exercés	Nom de la société
20/10/2003			Altran Austria GmbH
13/05/2003			Altran Deutschland GmbH
27/07/2005			Altran Estudios Servicios y Proyectos, SL
23/04/2003			Altran Holdings (Singapore) Pte Ltd
11/06/2003			Altran International BV
23/04/2003			Altran Ireland Ltd.
16/05/2003		Gérant/Director/Geschäftsführer/ Consejero delegado	Altran Italia, SRL
11/06/2003			Altran Netherlands BV
21/05/2003			Altran Portugal SGPS Ltda.
23/04/2003			Altran UK Ltd.
06/07/2005			CGS Executive Search SARL
06/07/2005			Ethnos SARL
12/06/2003			International Business Development Ltd.
30/05/2005			Altran Luxembourg S.A. dans la société DCE Consultants Luxembourg S.A.
31/05/2005		Représentant de	Altran Technologies S.A. dans la société Altran Luxembourg S.A.
23/04/2003			Altran Ireland Ltd
23/04/2003		Company secretary	Altran UK Ltd.
28/04/2003			Altran Consulting Solutions
28/04/2003			Altran Consulting Systems, Inc.
05/01/2004		Treasurer and secretary	Altran Corporation
28/04/2003			Altran USA, Inc.
28/04/2003		Manager	ACS Holdings, LLC
17/09/2003			Ubica Solutions, SL
03/03/2004		Apoderado	Strategy Consultors CPOE, SL
2006			
10/11/2003			Altran (Switzerland) S.A.
24/04/2003			Altran Belgium S.A.
13/06/2003		Administrateur/Director	Altran Luxembourg S.A.
09/11/2004			Altran Usa Holdings, Inc.
20/10/2003			Altran Austria GmbH
13/05/2003			Altran Deutschland GmbH
27/07/2005			Altran Estudios Servicios y Proyectos, SL
23/04/2003			Altran Holdings (Singapore) Pte Ltd
11/06/2003			Altran International BV
23/04/2003			Altran Ireland Ltd.
16/05/2003		Gérant/Director/Geschäftsführer/ Consejero delegado	Altran Italia, SRL
11/06/2003			Altran Netherlands BV
21/05/2003			Altran Portugal SGPS Ltda.
23/04/2003			Altran UK Ltd.
06/07/2005	29/12/2006		CGS Executive Search SARL
06/07/2005			Ethnos SARL
12/06/2003			International Business Development Ltd.
30/05/2005			Altran Luxembourg S.A. dans la société DCE Consultants Luxembourg S.A.
31/05/2005		Représentant de	Altran Technologies S.A. dans la société Altran Luxembourg S.A.
23/04/2003			Altran Ireland Ltd
23/04/2003		Company secretary	Altran UK Ltd.
03/03/2004		Apoderado	Altran DSD, SL

Date de début de mandat	Date de fin de mandat	Mandats et fonctions exercés	Nom de la société
2007			
10/11/2003			Altran (Switzerland) S.A.
24/04/2003		Administrateur/Director	Altran Belgium S.A.
13/06/2003			Altran Luxembourg S.A.
09/11/2004			Altran Usa Holdings, Inc.
20/10/2003			Altran Austria GmbH
13/05/2003			Altran Deutschland GmbH
27/07/2005			Altran Estudios Servicios y Proyectos, SL
23/04/2003			Altran Holdings (Singapore) Pte Ltd
11/06/2003			Altran International BV
23/04/2003			Altran Ireland Ltd.
16/05/2003			Altran Italia, SRL
11/06/2003			Altran Netherlands BV
21/05/2003			Altran Portugal S.G.P.S. Ltda.
23/04/2003			Altran UK Ltd.
06/07/2005	21/12/2007		
12/06/2003			International Business Development Ltd.
26/03/2007			Altran Technologies India Ltd (groupe Altran)
28/04/2003			Altran Consulting Systems Inc (groupe Altran)
30/05/2005			Altran Luxembourg S.A. dans la société DCE Consultants Luxembourg S.A.
31/05/2005		Représentant de	Altran Technologies S.A. dans la société Altran Luxembourg S.A.
23/04/2003			Altran Ireland Ltd
23/04/2003		Company secretary	Altran UK Ltd.
03/03/2004			Altran DSD, SL
05/09/2007			Soluciones y plataformas orientadas al conocimiento (groupe Altran)
03/10/2007		Apoderado	Strategy and innovation Advisors SL (groupe Altran)
05/09/2007			S2 Solutions serveis Informaticas (groupe Altran)
09/02/2007	21/12/2007		AFEM (groupe Altran)
14/05/2007	21/12/2007		DCE Consultants (groupe Altran)
10/08/2007	10/10/2007		Map (groupe Altran)
26/09/2007			Aphrodite Technologies (groupe Altran)
26/09/2007			Apopis Technologies (groupe Altran)
26/09/2007		Président	Dionysos Technologies (groupe Altran)
26/09/2007			Hélène Technologies (groupe Altran) devenue Altran Prototypes Automobiles le 06/02/2008
26/09/2007			Loki Technologies (groupe Altran)
26/09/2007			Olivia Technologies (groupe Altran)
26/09/2007			Sylvie Technologies (groupe Altran)
26/09/2007			Valérie Technologies (groupe Altran)
19/10/2006			Director (Angleterre)

Date de début de mandat	Date de fin de mandat	Mandats et fonctions exercés	Nom de la société	
2008				
10/11/2003			Altran (Switzerland) S.A.	
24/04/2003		Administrateur/Director	Altran Belgium S.A.	
13/06/2003			Altran Luxembourg S.A.	
16/08/2006			Altran Pologne	
22/11/2006		Mandataire	Altran Slovaquie	
15/04/2003		Deputy board member	Altran Scandinavie AB	
20/10/2003			Altran Austria GmbH	
13/05/2003			Altran Deutschland GmbH	
02/02/2003			Altran Estudios Servicios y Proyectos, SL	
23/04/2003			Altran Holdings (Singapore) Pte Ltd	
11/06/2003			Altran International BV	
23/04/2003		Gérant/Director/Geschäftsführer/ Consejero delegado/Amministratore delegato del consiglio/Consejo delegado	Altran Ireland Ltd.	
16/05/2003			Altran Italia, SRL	
11/06/2003			Altran Netherlands BV	
21/05/2003			Altran Portugal SGPS Ltda.	
23/04/2003			Altran UK Ltd.	
12/06/2003			International Business Development Ltd.	
26/03/2007			Altran Technologies India Ltd (groupe Altran)	
28/04/2003			Altran Consulting Systems Inc (groupe Altran)	
30/05/2005			Représentant de	Altran Luxembourg S.A. dans la société DCE Consultants Luxembourg S.A.
31/05/2005				Altran Technologies S.A. dans Altran Luxembourg S.A.
23/04/2003		Company secretary	Altran Ireland Ltd	
23/04/2003			Altran UK Ltd.	
03/03/2004			Altran Tecnologia e Innovacion SL	
19/07/2007			Agencia de Certificacion en Inovacion espanola SLU	
19/07/2007		Apoderado/Attorney	Strategy and Innovation Advisors SL (groupe Altran)	
27/09/2007			Control Solutions International Spain SLU (groupe Altran)	
23/07/2008			Arthur D. Little SL (groupe Altran)	
19/07/2007			Altran Consulting and Information services SAU	
05/09/2007	01/07/2008		S2 Solutions serveis Informaticas (groupe Altran)	
26/09/2007	19/09/2008		Aphrodite Technologies (groupe Altran)	
26/09/2007	19/09/2008		Apopis Technologies (groupe Altran)	
26/09/2007	19/09/2008		Dionysos Technologies (groupe Altran)	
26/09/2007		Président	Hélène Technologies (groupe Altran) devenue Altran Prototypes Automobiles le 06/02/2008	
26/09/2007			Loki Technologies (groupe Altran) devenue SC ² by Altran le 19/11/2008	
26/09/2007			Olivia Technologies (groupe Altran) devenue Altran Participations le 22/09/2008	
26/09/2007	19/09/2008		Sylvie Technologies (groupe Altran)	
26/09/2007	19/09/2008		Valérie Technologies (groupe Altran)	
19/10/2006		Director (Angleterre)	Cambridge Consultants Ltd (groupe Altran)	

Au cours du 1^{er} trimestre 2009, Monsieur Éric Albrand a abandonné l'ensemble de ses mandats au sein du groupe Altran à l'exception de son mandat d'administrateur au sein de Cambridge Consultants Ltd (UK).

Monsieur Roger Alibault, membre du Conseil de Surveillance, puis administrateur à compter du 30 juin 2008

Date de début de mandat	Date de fin de mandat	Mandats et fonctions exercés	Nom de la société
2004		Président-Directeur Général	Apex – GAEC S.A.
2005		Président-Directeur Général	Apex – GAEC S.A.
		Gérant	Apex Provence
		Gérant	Apex Fidus Hyères
2006		Président-Directeur Général	Apex – GAEC S.A.
		Gérant	Apex Provence
		Gérant	Apex Fidus Hyères
2007		Président-Directeur Général	Apex – GAEC S.A.
		Gérant	Apex Provence
		Gérant	Apex Fidus Hyères
2008		Président-Directeur Général	Apex – GAEC S.A.
		Gérant	Apex Provence
		Gérant	Apex Fidus Hyères

Monsieur Jean-Pierre Alix, administrateur à compter du 30 juin 2008

Date de début de mandat	Date de fin de mandat	Mandats et fonctions exercés	Nom de la société
2004			
		Gérant	SARL Alix et associés
		Gérant	SCI Gap
		Gérant	SCM Saint-Laurent Gestion
		Gérant	SCI Les Deux Rochers
		Administrateur	Sacicap Forez Velay
2005			
		Gérant	Sarl Alix et associés
		Gérant	Sci Gap
		Gérant	SCM Saint-Laurent Gestion
		Gérant	SCI Les Deux Rochers
		Administrateur	Sacicap Forez Velay
Mai 2005		Président	Conseil Supérieur de l'ordre des Experts-Comptables
Juin 2005		Gérant	SCI Saint-Laurent Investissement
2006			
		Gérant	SARL Alix et associés
		Gérant	Sci Gap
		Gérant	SCM Saint-Laurent Gestion
		Gérant	SCI Les Deux Rochers
		Administrateur	Sacicap Forez Velay
			Conseil Supérieur de l'ordre des Experts-Comptables
Mai 2005		Président	Conseil Supérieur de l'ordre des Experts-Comptables
Juin 2005		Gérant	SCI Saint-Laurent Investissement
2007			
		Gérant	SARL Alix et associés
		Gérant	Sci Gap
		Gérant	SCM Saint-Laurent Gestion
		Gérant	SCI Les Deux Rochers
		Administrateur	Sacicap Forez Velay
			Conseil Supérieur de l'ordre des Experts-Comptables
Mai 2005		Président	Conseil Supérieur de l'ordre des Experts-Comptables
Juin 2005		Gérant	SCI Saint-Laurent Investissement
2008			
		Gérant	SARL Alix et associées
		Gérant	SCI Gap
		Gérant	Scm Saint-Laurent Gestion
		Gérant	SCI Les Deux Rochers
		Administrateur	Sacicap Forez Velay
			Conseil Supérieur de l'ordre des Experts-Comptables
Mai 2005		Président	Conseil Supérieur de l'ordre des Experts-Comptables
Juin 2005		Gérant	SCI Saint-Laurent Investissement

APAX partners, administrateur à compter du 30 juin 2008

Date de début de mandat	Date de fin de mandat	Mandats et fonctions exercés	Nom de la société
2004			
1998	2005	Administrateur	Aims Software
2002	2006	Administrateur	Alain Afflelou S.A.
2002	2005	Administrateur	Alcyon Finance
2001	2006	Administrateur	Antalis TV S.A.
2004		Administrateur	Arkadin
2002	2007	Administrateur	Artacrea
2002	2008	Administrateur	ASK
2002	2007	Représentant de la Masse des porteurs d'obligations convertibles	ASK
2004		Administrateur	Cegid S.A.
1999	2004	Administrateur	Ccmx Holding
1999	2004	Administrateur	Ccmx S.A.
2001	2004	Administrateur	Clariteam
2002		Administrateur	Cognitis Group S.A.
2004	2005	Membre du Conseil de Surveillance	Créatifs Groupe S.A.S.
2003	2005	Membre du Conseil de Surveillance	Créatifs S.A.S.
2002	2007	Administrateur	Entomed S.A.
2000	2004	Administrateur	Groupe Manoir Industries
1998	2006	Administrateur	Histoire D'or Participations
2000	2007	Administrateur	Horis
1999	2004	Administrateur	Hubert Finance S.A.S.
2002	2008	Administrateur	Hybrigenics S.A.
1997	2005	Administrateur	Marc Et Laurent S.A.
2000	2007	Administrateur	Mg Participations S.A.
1999		Administrateur	Morgan International Participations
2002	2007	Administrateur	Neuro3d
2002	2008	Administrateur	Neurotech S.A.
2000		Administrateur	Rue du Commerce
2002	2006	Administrateur	Seche Environnement
1998	2006	Administrateur	Société Européenne Boissière S.A.
1998	2004	Administrateur	Société Européenne Eylau
2003	2005	Administrateur	Trocadéro Finances S.A.S.
2001	2004	Administrateur	Valoris
2005			
1998	2005	Administrateur	Aims Software
2002	2006	Administrateur	Alain Afflelou S.A.
2002	2005	Administrateur	Alcyon Finance
2001	2006	Administrateur	Antalis TV S.A.
2004		Administrateur	Arkadin
2002	2007	Administrateur	Artacrea
2002	2008	Administrateur	ASK
2002	2007	Représentant de la Masse des porteurs d'obligations convertibles	ASK
2004		Administrateur	Cegid SA
2002		Administrateur	Cognitis Group
2005	2006	Administrateur	Corevalve
2004	2005	Membre du Conseil de Surveillance	Créatifs Groupe SAS
2003	2005	Membre du Conseil de Surveillance	Créatifs SAS
2002	2007	Administrateur	Entomed SA
2005		Administrateur	Groupe Mondial Tissus - GMT

Date de début de mandat	Date de fin de mandat	Mandats et fonctions exercés	Nom de la société
2005		Administrateur	Heytens Centrale
1998	2006	Administrateur	Histoire D'or Participations
2000	2007	Administrateur	Horis
2002	2008	Administrateur	Hybrigenics S.A.
1997	2005	Administrateur	Marc et Laurent S.A.
2000	2007	Administrateur	Mg Participations S.A.
1999		Administrateur	Morgan International Participations
2002	2007	Administrateur	Neuro3d
2002	2008	Administrateur	Neurotech S.A.
2000		Administrateur	Rue du Commerce
2005	2005	Administrateur	Sandinco
2002	2006	Administrateur	Seche Environnement
2005	2007	Administrateur	Sistecar S.A.S.
1998	2006	Administrateur	Société Européenne Boissière S.A.
2003	2005	Administrateur	Trocadero Finances S.A.S.
2006			
2002	2006	Administrateur	Alain Afflelou
2001	2006	Administrateur	Antalis TV
2004		Administrateur	Arkadin
2002	2007	Administrateur	Artacrea
2002	2008	Administrateur	ASK
2002	2007	Représentant de la Masse des porteurs d'obligations convertibles	ASK
2006		Administrateur	Camelia Participations S.A.S.
2004		Administrateur	Cegid Sa
2002		Administrateur	Cognitis Group
2005	2006	Administrateur	Corevalve
2006	2008	Administrateur	Dbv Technologies
2002	2007	Administrateur	Entomed S.A.
2006		Administrateur	Finalliance S.A.S.
2005		Administrateur	Groupe Mondial Tissus - GMT
2005		Administrateur	Heytens Centrale
1998	2006	Administrateur	Histoire D'or Participations
2000	2007	Administrateur	Horis
2002	2008	Administrateur	Hybrigenics S.A.
2000	2007	Administrateur	Mg Participations S.A.
2006	2007	Membre du Comité exécutif	Mobsat S.A.S.
1999		Administrateur	Morgan International Participations
2002	2007	Administrateur	Neuro3d
2002	2008	Administrateur	Neurotech S.A.
2006		Administrateur	Nwl Investissements S.A.
2006		Administrateur	Odyssey Group S.A.
2000		Administrateur	Rue du Commerce
2002	2006	Administrateur	Seche Environnement
2005	2007	Administrateur	Sistecar S.A.S.
1998	2006	Administrateur	Société Européenne Boissière S.A.

Date de début de mandat	Date de fin de mandat	Mandats et fonctions exercés	Nom de la société
2007			
2004		Administrateur	Arkadin
2002	2007	Administrateur	Artacrea
2002	2008	Administrateur	ASK
2002	2007	Représentant de la Masse des porteurs d'obligations convertibles	ASK
2006		Administrateur	Camelia Participations S.A.S.
2004		Administrateur	Cegid S.A.
2002		Administrateur	Cognitis Group
2006	2008	Administrateur	DBV Technologies
2002	2007	Administrateur	Entomed S.A.
2006		Administrateur	Finalliance S.A.S.
2005		Administrateur	Groupe Mondial Tissus - GMT
2005		Administrateur	Heytens Centrale
2000	2007	Administrateur	Horis
2002	2008	Administrateur	Hybrigenics S.A.
2007		Administrateur	Itefin Participations
2000	2007	Administrateur	MG Participations S.A.
2007		Class A Manager	Mobsat Group Holding SARL
2006	2007	Membre du Comité exécutif	Mobsat S.A.S.
1999		Administrateur	Morgan International Participations
2002	2007	Administrateur	Neuro3D
2002	2008	Administrateur	Neurotech S.A.
2006		Administrateur	NWL Investissements S.A.
2006		Administrateur	Odyssey Group S.A.
2007		Administrateur	Royer S.A.
2000		Administrateur	Rue du Commerce
2005	2007	Administrateur	Sistecar S.A.S.
2007		Gérant	Société Civile Capri
2007		Gérant	Société Civile Carmel
2007		Gérant	Société Civile Equa
2007		Gérant	Société Civile Firoki
2007		Gérant non Associé	Société Civile Info Invest

Date de début de mandat	Date de fin de mandat	Mandats et fonctions exercés	Nom de la société
2008			
2004		Administrateur	Arkadin
2002	2008	Administrateur	ASK
2006		Administrateur	Camelia Participations S.A.S.
2004		Administrateur	Cegid S.A.
2002		Administrateur	Cognitis Group
2006	2008	Administrateur	DBV Technologies
2006		Administrateur	Finalliance S.A.S.
2005		Administrateur	Groupe Mondial Tissus - GMT
2005		Administrateur	Heytens Centrale
2002	2008	Administrateur	Hybrigenics S.A.
2007		Administrateur	Itefin Participations
2007		Class A Manager	Mobsat Group Holding SARL
1999		Administrateur	Morgan International Participations
2002	2008	Administrateur	Neurotech S.A.
2006		Administrateur	NWL Investissements S.A.
2006		Administrateur	Odyssey Group S.A.
2007		Administrateur	Royer S.A.
2000		Administrateur	Rue du Commerce
2007		Gérant	Société Civile Capri
2007		Gérant	Société Civile Carmel
2007		Gérant	Société Civile Equa
2007		Gérant	Société Civile Firoki
2007		Gérant non Associé	Société Civile Info Invest
2008		Membre du Comité de surveillance	U10 Partenaires

Monsieur Dominique de Calan, Président du Conseil de Surveillance, puis administrateur à compter du 30 juin 2008

Date de début de mandat	Date de fin de mandat	Mandats et fonctions exercés	Nom de la société
2004			
		Administrateur	Giat Industries
		Administrateur	ADEPT
		Censeur	Brittany Ferries
29/01/2004		Président	AGIRC
22/06/2004		Président	GIE AGIRC-ARRCO
		Vice-Président	APEC
		Vice-Président	AFPA
		Vice-Président	UNPMI (CGPME)
09/12/2004		Administrateur suppléant	FUP
		Président	AREAT
	30/06/2004	Membre du Conseil de Surveillance	Bretagne Développement
	2004	Administrateur	Sabemen
	27/05/2004	Président	OPCAIM
		Administrateur	SDR de Bretagne
		Administrateur	Fondation Vilette-Entreprises
		Délégué général adjoint	UIMM
		Vice-Président	ETHIC
2005			
28/07/2005 Renouvelé		Administrateur	Giat Industries
		Administrateur	ADEPT
		Censeur	Brittany Ferries
		Président	AGIRC
		Président	GIE AGIRC-ARRCO
		Vice-Président	APEC
		Vice-Président	AFPA
		Vice-Président	OPCAIM
		Vice-Président	UNPMI (CGPME)
		Administrateur suppléant	FUP
		Président	AREAT
		Administrateur	Fondation Vilette-Entreprises
		Délégué général adjoint	UIMM
		Administrateur	CTIP
26/01/2005		Vice-Président	ETHIC
2006			
		Administrateur	Nexter (ex-Giat Industries)
		Administrateur	ADEPT
		Administrateur	CTIP
		Censeur	Britany Ferries
10/03/2006		Vice-Président	AGIRC
28/06/2006		Vice-Président	GIE AGIRC-ARRCO
		Vice-Président	APEC
		Vice-Président	AFPA
		Vice-Président	UNPMI (CGPME)
		Vice-Président	ETHIC
		Vice-Président	OPCAIM
		Administrateur	Fondation Vilette-Entreprises
		Administrateur suppléant	FUP
		Président	AREAT
		Délégué général adjoint	UIMM

Date de début de mandat	Date de fin de mandat	Mandats et fonctions exercés	Nom de la société
2007			
		Administrateur	Nexter (ex-Giat Industries)
		Administrateur	ADEPT
Avril 2007		Trésorier	Association de soutien à la Cité Nationale de l'Histoire et de l'Immigration
		Administrateur	CTIP
21/03/2007		Administrateur	Groupe Malakoff
		Vice-Président	AGIRC
		Vice-Président	GIE AGIRC-ARRCO
		Vice-Président	APEC
		Vice-Président	AFPA
		Vice-Président	UNPMI (CGPME)
		Vice-Président	ETHIC
		Administrateur suppléant	FUP
		Président	AREAT
01/01/2007		Président	OPCAIM
		Délégué général adjoint	UIMM
2008			
		Administrateur	Nexter (ex-Giat Industries)
		Administrateur	ADEPT
Avril 2007		Trésorier	Association de soutien à la Cité Nationale de l'Histoire et de l'Immigration
	30/06/2008	Administrateur	CTIP
21/03/2007	30/06/2008	Administrateur	Groupe Malakoff
	30/06/2008	Vice-Président	AGIRC
	30/06/2008	Vice-Président	GIE AGIRC-ARRCO
	30/06/2008	Vice-Président	APEC
	30/06/2008	Vice-Président	AFPA
	30/06/2008	Vice-Président	UNPMI (CGPME)
	30/06/2008	Vice-Président	Ethic
	30/06/2008	Administrateur suppléant	FUP
	30/06/2008	Président	AREAT
01/01/2007	30/06/2008	Président	OPCAIM
	30/06/2008	Délégué général adjoint	UIMM
01/10/2008		Consultant	ERSEG

Monsieur Jacques-Étienne de T'Serclaes, membre du Conseil de Surveillance, puis administrateur à compter du 30 juin 2008

Date de début de mandat	Date de fin de mandat	Mandats et fonctions exercés	Nom de la société
2004			
01/01/2001	12/07/2005	Membre et Président du Conseil de Surveillance	PWC Audit
2004	mai-07	Administrateur	Euro-India Center
2005			
01/01/2001	12/07/2005	Membre et Président du Conseil de Surveillance	PWC Audit
2004	mai-07		Euro-India Center
2005		Administrateur	Gift In Kind International
2006			
2004	mai-07		Euro-India Center
2005		Administrateur	Gift In Kind International USA
27/07/2006	2010		Rémy Cointreau
2006		<i>Operating Partner</i>	Advent International
2007			
2004	mai-07		Euro-India Center
2005		Administrateur	Gift In Kind International USA
27/07/2006	2010		Rémy Cointreau
2006		<i>Operating Partner</i>	Advent International
2008			
2005		Administrateur	Gift In Kind International USA
27/07/2006	2010		Rémy Cointreau
2006		<i>Operating Partner</i>	Advent International
2008		Administrateur	Banimmo (Belgique)
2008		Président-Fondateur	Agence du Don en Nature (Eurogiki)

Monsieur Gilles Rigal, administrateur à compter du 30 juin 2008

Date de début de mandat	Date de fin de mandat	Mandats et fonctions exercés	Nom de la société
2004			
2004	2007	Membre du Conseil de Surveillance	Cartesis S.A.
2004	2004	Administrateur	CCMX Holding S.A.
2004	2004	Administrateur	CCMX S.A.
1990	2006	Administrateur	Charbons Polonais
2002		Administrateur	Cognitis Group S.A.
2003	2007	Président	Sistecar S.A.S.
2005			
2004	2007	Membre du Conseil de Surveillance	Cartesis S.A.
1990	2006	Administrateur	Charbons Polonais
2002		Administrateur	Cognitis Group S.A.
2003	2007	Président	Sistecar S.A.S.
2006			
2004	2007	Membre du Conseil de Surveillance	Cartesis S.A.
1990	2006	Administrateur	Charbons Polonais
2002		Administrateur	Cognitis Group S.A.
2006		Director	Odyfinance S.A. (Luxembourg)
2006	2006	Administrateur	Odyssey Group S.A. (Luxembourg)
2003	2007	Président	Sistecar S.A.S.
2007			
2004	2007	Membre du Conseil de Surveillance	Cartesis S.A.
2002		Administrateur	Cognitis Group S.A.
2007		Représentant de Itefin Participations	GFI Informatique S.A.
2007		Président	Itefin Participations S.A.S.
2007		Membre du Comité d'administration	Itefin Participations S.A.S.
2006		Director	Odyfinance SA (Luxembourg)
2003	2007	Président	Sistecar S.A.S.
2008			
2008		Président	Altrafin Participations S.A.S.
2008		Administrateur	Apax Partners MidMarket S.A.S.
2002		Administrateur	Cognitis Group S.A.
2008		Administrateur	Financière MidMarket S.A.S.
2007		Président	Itefin Participations S.A.S.
2007		Membre du Comité d'administration	Itefin Participations S.A.S.
2006		Director	Odyfinance S.A. (Luxembourg)

Monsieur Michel Sénamaud, Vice-Président du Conseil de Surveillance, puis administrateur à compter du 30 juin 2008

Date de début de mandat	Date de fin de mandat	Mandats et fonctions exercés	Nom de la société
2004			
		Président	S.A.S. Franpresse S.A.S. Sodinfor S.A. Cadremploi S.A. Éditions Génération S.A. Explorimmo
		Administrateur	S.A. Presse Nord S.A. Publiprint S.A.SP Football Club de Nantes S.A. Salt S.A. Société du Figaro
		Directeur Général	S.A. Société du Figaro
		Membre du Conseil de Surveillance	S.A. Figaro Holding S.A. Groupe Express Expansion
		Membre du Directoire	S.A. Socpresse S.A. Société de Gestion du Figaro
2005			
		Aucun mandat ou fonction n'a été exercé en dehors de la société Altran Technologies	
2006			
		Aucun mandat ou fonction n'a été exercé en dehors de la société Altran Technologies	
2007			
		Aucun mandat ou fonction n'a été exercé en dehors de la société Altran Technologies	
2008			
		Aucun mandat ou fonction n'a été exercé en dehors de la société Altran Technologies	

Condamnation pour fraude, procédure de liquidation, sanctions à l'encontre des membres des organes d'administration

À la connaissance d'Altran Technologies, au cours des cinq dernières années, aucun membre du Directoire, du Conseil de Surveillance ou du Conseil d'Administration :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- n'a été associé à une procédure de faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire ;
- n'a été incriminé ni n'a fait l'objet de sanctions publiques officielles prononcées par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organismes professionnels désignés).

À la connaissance d'Altran Technologies, au cours des cinq dernières années, aucun membre du Directoire, du Conseil de Surveillance ou du Conseil d'Administration, n'a été empêché par le tribunal d'agir en sa qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Monsieur Yves de Chaisemartin a fait l'objet d'une ordonnance de renvoi devant le Tribunal Correctionnel de Paris pour abus de biens sociaux au titre des fonctions d'administrateur qu'il exerçait en 1989 dans la Société Presse Alliance, société éditrice de France Soir. Monsieur Yves de Chaisemartin a fait appel de cette ordonnance et cet appel a été déclaré recevable.

Conflits d'intérêt éventuels concernant les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire puis, à compter du 30 juin 2008, du Conseil d'Administration

À la connaissance d'Altran Technologies :

- il n'a existé aucun conflit d'intérêt des membres du Directoire, du Conseil de Surveillance, puis du Conseil d'Administration entre leurs devoirs à l'égard d'Altran Technologies et leurs intérêts privés et/ou autres obligations ;
- il n'y a aucun lien de parenté entre eux.

9.7.2 Rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations brutes et avantages de toute nature versés en 2008 aux mandataires sociaux par la société, ainsi que par les sociétés filles et petites filles se sont élevés à 1 785 000,00 euros :

- rémunération au titre du mandat social : 1 415 000,00 euros ;
- rémunération au titre du contrat de travail : néant ;
- jetons de présence : 370 000,00 euros ;
- avantages en nature : néant.

Membres du Conseil de Surveillance jusqu'au 30 juin 2008 et/ou membres du Conseil d'Administration à compter du 30 juin 2008

Monsieur Dominique de Calan – Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 30 juin 2008 – Administrateur à compter du 30 juin 2008

En qualité de Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 30 juin 2008	Versé en 2007	Versé en 2008
Rémunération brute versée par la société au titre de ce mandat social	130 000,00 €	65 000,00 €
Rémunération brute versée par une société contrôlée au titre de ce mandat social	Néant	Néant
Avantages en nature accordés par la société au titre de ce mandat social	Néant	Néant
Jetons de présence versés par la société au titre de ce mandat social	80 000,00 €	80 000,00 €

Monsieur Michel Sénamaud – Vice-Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 30 juin 2008 – Administrateur à compter du 30 juin 2008

En qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 30 juin 2008	Versé en 2007	Versé en 2008
Rémunération brute versée par la société au titre de ce mandat social	Néant	Néant
Rémunération brute versée par une société contrôlée au titre de ce mandat social	Néant	Néant
Avantages en nature accordés par la société au titre de ce mandat social	Néant	Néant
Jetons de présence versés par la société au titre de ce mandat social	70 000,00 €	70 000,00 €

Monsieur Roger Alibault – Membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 30 juin 2008 – Administrateur à compter du 30 juin 2008

En qualité de membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 30 juin 2008	Versé en 2007	Versé en 2008
Rémunération brute versée par la société au titre de ce mandat social	Néant	Néant
Rémunération brute versée par une société contrôlée au titre de ce mandat social	Néant	Néant
Avantages en nature accordés par la société au titre de ce mandat social	Néant	Néant
Jetons de présence versés par la société au titre de ce mandat social	70 000,00 €	70 000,00 €

Monsieur Jacques-Étienne de T'Serclaes – Membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 30 juin 2008 – Administrateur à compter du 30 juin 2008

En qualité de membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 30 juin 2008	Versé en 2007	Versé en 2008
Rémunération brute versée par la société au titre de ce mandat social	Néant	Néant
Rémunération brute versée par une société contrôlée au titre de ce mandat social	Néant	Néant
Avantages en nature accordés par la société au titre de ce mandat social	Néant	Néant
Jetons de présence versés par la société au titre de ce mandat social	37 500,00 €	150 000,00 €

Monsieur Jean-Pierre Alix – Administrateur à compter du 30 juin 2008

Aucun versement de jetons de présence n'a été effectué en 2008 au bénéfice de Monsieur Alix.

Monsieur Gilles Rigal – Administrateur à compter du 30 juin 2008

Monsieur Gilles Rigal ne perçoit pas de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de la société.

Apax Partners SA – Administrateur à compter du 30 juin 2008

Apax Partners SA, représenté par Monsieur Edgar Misrahi, ne perçoit pas de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de la société.

Membres du Directoire jusqu'au 30 juin 2008, puis, le cas échéant, membre du Conseil d'Administration à compter du 30 juin 2008

Monsieur Yves de Chaisemartin – Président du Directoire jusqu'au 30 juin 2008 - Président du Conseil d'Administration et Directeur Général à compter du 1^{er} juillet 2008

Au titre de son mandat social de Président du Directoire jusqu'au 30 juin 2008

	Versé en 2007	Versé en 2008
Rémunération fixe brute versée durant l'exercice par la société au titre de son mandat social	360 000,00 €	360 000,00 €
Rémunération brute versée par une société contrôlée :	Néant	Néant
Avantages en nature accordés par la société :	Néant	Néant
Rémunération brute variable relative à l'exercice 2006	62 500,00 €	
Rémunération brute variable relative à l'exercice 2007		450 000,00 €

Le montant de la rémunération variable au titre de l'exercice 2007 a été déterminé par décision du Conseil de Surveillance du 25 avril 2008. Sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil a décidé, compte tenu des résultats obtenus tout spécialement dans la restructuration de la dette bancaire, comme dans la recomposition de l'actionnariat accompagnée d'une augmentation de capital, que soit versée à Monsieur de Chaisemartin une prime de 110 000 euros en sus de la rémunération de référence de 340 000 euros à objectifs atteints.

La rémunération variable a été déterminée par décision du Conseil de Surveillance, par référence à une rémunération brute à objectifs atteints de 340 000 euros. Les critères pris en compte ont été notamment les suivants :

- l'EBIT groupe ;
- l'atteinte du chiffre d'affaires groupe ;
- le développement de la stratégie Action 4 ;
- la poursuite de la réorganisation du groupe, et notamment la réussite des fusions en cours.

Aucune rémunération variable n'a été versée en 2008 au titre de l'exercice 2008. La décision sur celle-ci sera fixée lors d'un Conseil d'Administration de 2009.

Monsieur Éric Albrand – Membre du Directoire jusqu'au 30 juin 2008

	Versé en 2007	Versé en 2008
Rémunération fixe brute versée durant l'exercice par la société au titre de son mandat social	360 000 €	180 000 €
Rémunération brute versée par une société contrôlée :	Néant	Néant
Avantages en nature accordés par la société :	Néant	Néant
Rémunération brute variable relative à l'exercice 2006	150 000 €	
Rémunération brute variable relative à l'exercice 2007		360 000 €

Le montant de la rémunération variable au titre de l'exercice 2007 a été déterminé par décision du Conseil de Surveillance du 25 avril 2008. Sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil a décidé, compte tenu des résultats obtenus, que soit versée à Monsieur Albrand une prime de 60 000 euros en sus de la rémunération variable de référence de 300 000 euros à objectifs atteints.

La rémunération variable a été déterminée par décision du Conseil de Surveillance, par référence à une rémunération à objectifs atteints de 300 000 euros bruts. Les critères pris en compte ont été notamment les suivants :

- l'EBIT ;
- le développement du chiffre d'affaires ;
- la stratégie ;
- la situation de trésorerie.

Aucune rémunération variable n'a été versée en 2008 au titre de l'exercice 2008.

Monsieur Éric Albrand, dont le contrat de travail a été remis en vigueur lors de la cessation de son mandat social, bénéficiera en cas de rupture de son contrat de travail d'une indemnité équivalente à 24 mois de rémunération totale.

9.7.3 Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux


Il n'existe aucun engagement pris au bénéfice des membres du Directoire, du Conseil de Surveillance puis du Conseil d'Administration correspondant à des éléments de rémunération, des contreparties financières ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci, hormis les éléments décrits au § 7.2 ci-dessus.

Aucune convention réglementée au titre de l'article L.225- 86 du Code de commerce n'a été autorisée ni visée au cours de l'exercice 2008.

9.8 Informations diverses

Injonctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles prononcées par le Conseil de la Concurrence

Aucune injonction mentionnée en date d'établissement du rapport.

	10.1/10.2	INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX DE L'EMPRUNTEUR	71	10.4	RESTRICTION À L'UTILISATION DES CAPITAUX	71
	10.3	CONDITIONS D'EMPRUNTS	71	10.5	FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ	72

10.1/10.2 Informations sur les capitaux de l'emprunteur

L'ensemble des informations relatives aux capitaux de l'emprunteur sont disponibles au chapitre 18 : « Principaux Actionnaires ».

10.3 Conditions d'emprunts

L'ensemble des conditions d'emprunt sont détaillées dans les chapitres 9.1.4 « Risque de liquidité » et « Risque de taux » du présent document de référence.

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Il est rappelé que tel que défini dans le 9.1.4 « Risque de liquidité » du présent document de référence, les principales restrictions à l'usage de lignes bancaires signées en date du 7 juillet 2008, applicables à partir de la date de 1^{er} tirage et pendant toute la durée de ladite convention de crédit, sont :

- à compter de l'exercice 2009, affectation à la réduction du crédit du tiers du *cash flow* net consolidé au-delà de 15 millions d'euros (hors éventuelle opération de marché) ;
- limitation des acquisitions à un montant cumulé annuel de 50 millions sauf accord préalable de la majorité des banques prêteuses.

10.5 Financement de l'activité

Le 2 janvier 2009, Altran a remboursé à l'échéance l'OCEANE 2009 d'un montant initial de 230 millions d'euros.

Le groupe considère qu'il dispose aujourd'hui de ressources suffisantes pour faire face à l'environnement actuel.

11

Recherche et développement

Au niveau du groupe, les dépenses au titre des frais de développement ont été activées à hauteur de 1,3 million d'euros au cours de l'exercice 2008, la valeur brute cumulée des frais de développement au 31 décembre 2008 est de 4,8 millions d'euros.

Chez Altran Technologies, aucun frais de développement n'a été activé.

12.1 Principales tendances

Dans le contexte actuel, Altran est entièrement tourné vers l'action. Le groupe entend notamment :

- réagir en temps réel aux difficultés de ses clients dans certains secteurs (comme l'automobile) ou pays (comme la Hollande) ;
- continuer de croître dans les régions (comme l'Europe du Sud) et les périmètres (comme l'aéronautique, l'espace et l'énergie) dans lesquels la visibilité reste clairement plus positive ;
- poursuivre et accélérer avec la plus grande détermination la réduction de ses coûts indirects ;

- renforcer ses efforts dans la gestion des inter-contrats en développant les mobilités internes, en accélérant la formation, voire en décidant des mesures de chômage partiel ;
- utiliser la solidité de son bilan pour saisir toutes les opportunités de croissance externe créatrices de valeur qui renforceront ses positions.

L'objectif reste clairement de faire face à la crise avec la plus grande détermination, tout en se préparant à une sortie de crise qui renforce son leadership.

12.2 Événements post-clôture

En application du protocole d'accord du 12 décembre 2008, Altran a finalisé le 9 janvier 2009 la prise de contrôle de NSI et détient désormais 73,70 % du capital et des droits de vote de la société.

Altran a procédé le 2 janvier 2009 au remboursement de l'OCEANE 2009 d'un montant initial de 230 millions d'euros.



13

Prévisions

Les différents marchés sur lesquels le groupe opère (Conseil en management et stratégie, Conseil en technologie et R&D, Conseil en organisation et systèmes d'information) devraient continuer à croître au cours des prochaines années. Ceci constituera une assise permettant

de consolider les actions entreprises et de continuer la réorganisation nécessaire des activités du groupe. Le groupe Altran ne fournit pas de prévisions chiffrées sur son chiffre d'affaires ou ses résultats.

<p>14.1 COMPOSITION DES ORGANES SOCIAUX 79</p> <p>14.1.1 Composition du Conseil de Surveillance jusqu'au 30 juin 2008 79</p> <p>14.1.2 Composition du Directoire jusqu'au 30 juin 2008 80</p> <p>14.1.3 Composition du Conseil d'Administration à compter du 1^{er} juillet 2008 80</p> <p>14.1.4 Direction Générale 80</p> <p>14.1.5 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toutes autres sociétés que la société Altran Technologies, au cours des cinq dernières années 80</p>	<p>14.2 CONDAMNATION POUR FRAUDE, PROCÉDURE DE LIQUIDATION, SANCTIONS À L'ENCONTRE DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION 81</p> <p>14.3 CONFLITS D'INTÉRÊTS ÉVENTUELS CONCERNANT LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE PUIS, À COMPTER DU 30 JUIN 2008, DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 81</p>
---	---

14.1 Composition des organes sociaux

L'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 30 juin 2008 a décidé de transformer la société en société anonyme à Conseil d'Administration ; elle a ainsi mis fin aux mandats des membres du

Directoire et du Conseil de Surveillance et nommé huit administrateurs au sein du nouveau Conseil. Le Conseil d'Administration a lui-même nommé un censeur dès le 1^{er} juillet 2008.

14.1.1 Composition du Conseil de Surveillance jusqu'au 30 juin 2008

Nom	Date de 1 ^{re} nomination	Fin du mandat	Mandats et fonctions principaux dans la société
Monsieur Dominique de Calan	29/06/2005	AGM du 30 juin 2008	Membre du Conseil de Surveillance et Président
Monsieur Michel Sénamaud	29/06/2005	AGM du 30 juin 2008	Membre du Conseil de Surveillance et Vice-Président
Monsieur Roger Alibault	29/06/2005	AGM du 30 juin 2008	Membre du Conseil de Surveillance
Monsieur Jacques-Étienne de T'Serclaes	05/03/2007 Avec prise d'effet au 30/03/2007	AGM du 30 juin 2008	Membre du Conseil de Surveillance et Président du Comité d'audit

14.1.2 Composition du Directoire jusqu'au 30 juin 2008

Nom	Date de 1 ^{re} nomination	Fin du mandat	Fonction principale dans la société
Monsieur Yves de Chaisemartin	24/09/2006	AGM du 30 juin 2008	Président du Directoire
Monsieur Éric Albrand	30/06/2005	AGM du 30 juin 2008	Membre du Directoire

14.1.3 Composition du Conseil d'Administration à compter du 1^{er} juillet 2008

Nom	Date de 1 ^{re} nomination	Fin du mandat	Fonction principale dans la société
Monsieur Yves de Chaisemartin	CA du 1 ^{er} juillet 2008	AG statuant sur les comptes 2011	Président du Conseil et Directeur Général
Monsieur Yves de Chaisemartin	AGM du 30 juin 2008	AG statuant sur les comptes 2011	Administrateur
Monsieur Roger Alibault	AGM du 30 juin 2008	AG statuant sur les comptes 2011	Administrateur
Monsieur Jean-Pierre Alix	AGM du 30 juin 2008	AG statuant sur les comptes 2011	Administrateur
Apax Partners SA, représentée par Monsieur Eddie Misrahi	AGM du 30 juin 2008	AG statuant sur les comptes 2011	Administrateur
Monsieur Dominique de Calan	AGM du 30 juin 2008	AG statuant sur les comptes 2011	Administrateur
Monsieur Gilles Rigal	AGM du 30 juin 2008	AG statuant sur les comptes 2011	Administrateur
Monsieur Michel Senamaud	AGM du 30 juin 2008	AG statuant sur les comptes 2011	Administrateur
Monsieur Jacques-Étienne de T'Serclaes	AGM du 30 juin 2008	AG statuant sur les comptes 2011	Administrateur
Monsieur Thomas de Villeneuve	CA du 1 ^{er} juillet 2008	AG statuant sur les comptes 2011	Censeur

14.1.4 Direction Générale

La Direction Générale de la société est assumée par Monsieur Yves de Chaisemartin, nommé par le Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2008 en qualité de Président et Directeur Général. Le Conseil a décidé ainsi de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général de la société.

14.1.5 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toutes autres sociétés que la société Altran Technologies, au cours des cinq dernières années

L'ensemble des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toutes les autres sociétés que la société Altran Technologies au cours des cinq derniers exercices est détaillé dans le chapitre 9.7 « Direction Générale et Mandataires Sociaux » du présent document de référence.

14.2 Condamnation pour fraude, procédure de liquidation, sanctions à l'encontre des membres des organes d'administration

À la connaissance d'Altran Technologies, aucun membre du Directoire, du Conseil de Surveillance ou du Conseil d'Administration, au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- n'a été associé à une procédure de faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire ;
- n'a été incriminé ni n'a fait l'objet de sanctions publiques officielles prononcées par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organismes professionnels désignés).

À la connaissance d'Altran Technologies, aucun membre du Directoire, du Conseil de Surveillance ou du Conseil d'Administration, au cours des cinq dernières années, n'a été empêché par le tribunal d'agir en sa qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Monsieur Yves de Chaisemartin a fait l'objet d'une ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel de Paris pour abus de biens sociaux au titre des fonctions d'administrateur qu'il exerçait en 1989 dans la société Presse Alliance, société éditrice de France Soir. Monsieur Yves de Chaisemartin a fait appel de cette ordonnance et cet appel a été déclaré recevable.

14.3 Conflits d'intérêts éventuels concernant les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire puis, à compter du 30 juin 2008, du Conseil d'Administration

À la connaissance d'Altran Technologies :

- il n'existe aucun conflit d'intérêts des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire puis du Conseil d'Administration entre

les devoirs à l'égard d'Altran Technologies et leurs intérêts privés et/ou autres obligations ;

- il n'y a aucun lien de parenté entre eux.

15.1	RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	83	15.3	TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES STOCK-OPTIONS CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX	83
15.2	ENGAGEMENTS DE TOUTE NATURE PRIS PAR LA SOCIÉTÉ AU BÉNÉFICE DES MANDATAIRES SOCIAUX	83			

15.1 Rémunération des mandataires sociaux

L'ensemble des informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux est détaillé dans le chapitre 9.7.2 « Rémunération

des mandataires sociaux » intégré aux pages 68 à 69 du présent document de référence.

15.2 Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux

Il n'existe aucun engagement pris au bénéfice des membres du Directoire, du Conseil de Surveillance puis du Conseil d'Administration correspondant à des éléments de rémunération, des contreparties financières ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à

celles-ci, hormis les éléments définis au chapitre 15.1 « Rémunération des mandataires sociaux » du présent document de référence.

Aucune convention réglementée au titre de l'article L. 225- 86 du Code de commerce n'a été autorisée ni visée au cours de l'exercice 2008.

15.3 Tableau synthétique des stock-options consenties aux mandataires sociaux

Aucun des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire puis du Conseil d'Administration à compter du 30 juin 2008 ne s'est vu attribuer de stock-options en 2008.

Par ailleurs, il a été décidé lors de la séance du Conseil de Surveillance en date du 4 février 2008 que les cessions de titres résultant de l'exercice des options attribuées aux membres du Directoire, au titre du plan du 20 décembre 2007, ne pourront se faire avant leur départ de la société.

Options de souscription d'actions Altran Technologies consenties à Monsieur Yves de Chaisemartin - Président du Directoire jusqu'au 30 juin 2008, puis administrateur, Président-Directeur Général depuis le 1^{er} juillet 2008

	Plan du 20 décembre 2007
Prix d'exercice *	4,25
Date d'échéance	20 décembre 2015
Options attribuées	50 000
Options exercées durant l'exercice	-
Options existantes au 31 décembre 2008	50 522

* Après ajustement du prix et du nombre d'options lié à l'opération d'augmentation de capital de juillet 2008.

Options de souscription d'actions Altran Technologies consenties à Monsieur Éric Albrand - Membre du Directoire jusqu'au 30 juin 2008

	Plan du 11 mars 2003	Plan du 24 juin 2003	Plan du 29 juin 2004	Plan du 20 décembre 2005	Plan du 20 décembre 2007
Prix d'exercice *	2,94	6,66	9,27	9,52	4,25
Date d'échéance	11 mars 2011	24 juin 2008	29 juin 2012	20 décembre 2013	20 décembre 2015
Options attribuées	42 693	106 734	80 000	90 000	50 000
Options exercées durant l'exercice	-	-	-	-	-
Options existantes au 31 décembre 2008	43 140	107 848	80 835	90 939	50 522

* Après ajustement du prix et du nombre d'options lié à l'opération d'augmentation de capital de juillet 2008.

16

Fonctionnement des organes sociaux

Les informations relatives au fonctionnement des organes sociaux de l'entreprise sont mentionnées dans le « Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux de son Conseil et les procédures de contrôle interne » figurant en annexe 1 du présent document de référence.

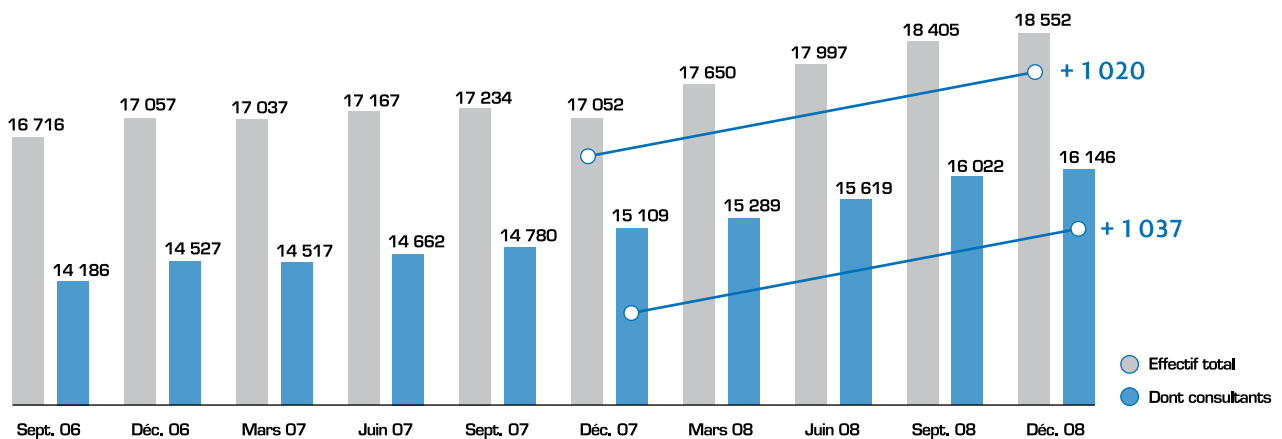
Une convention courante a été conclue entre Altran Technologies et Monsieur Jacques-Étienne de T'Serclaes, membre du Conseil d'Administration et Président du Comité d'audit, avant son entrée en fonction. Cette convention est relative à des prestations de conseil demandées par Altran Technologies, pour le développement de l'activité du groupe en Asie, pour lesquelles les honoraires versés en 2008 s'établissent à 92 000 euros.

17.1	DONNÉES SUR LES SALARIÉS	87	17.2	PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS	88
17.1.1	Évolution du nombre de salariés	87	17.2.1	Stock-options	88
17.1.2	Taux de facturation	88	17.2.2	Contrats d'intéressement et de participation	88
17.1.3	Taux de turnover	88	17.2.3	Options de souscriptions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux	88

17.1 Données sur les salariés

17.1.1 Évolution du nombre de salariés

Le nombre total de salariés était au 31 décembre 2008 de 18 522 personnes tel que détaillé ci-après. Sur l'année l'effectif est en hausse de 1 020 personnes.



17.1.2 Taux de facturation

On peut considérer aujourd'hui que le taux publié reflète la réalité des activités économiques du groupe, mais son niveau peut encore faire l'objet d'un ajustement. Le taux de facturation, qui est calculé avec une méthodologie constante depuis 2004, représente le ratio du nombre d'ETP facturés (ETP = Equivalent Temps Plein) calculés à partir du

nombre de jours facturés/nombre de jours ouvrés sur le nombre d'ETP potentiel égal à l'indicateur suivant (Nbre de jours ressources - congés)/ Nombre de jours ouvrés.

Par ailleurs, il est à noter qu'il n'existe pas dans l'industrie de définition standardisée du taux de facturation rendant ainsi toute comparaison avec des concurrents difficile.

Le taux de facturation s'établit en moyenne à 84,0 % en 2008. Ci-après l'évolution détaillée du taux de facturation :

	Moyenne 2006	Moyenne 2007	T1 2008 moyenne	T2 2008 moyenne	S1 2008 moyenne	T3 2008 moyenne	T4 2008 moyenne	S2 2008 moyenne	Moyenne 2008
Taux de facturation	84,1 %	84,6 %	84,0 %	85,0 %	84,5 %	84,6 %	82,3 %	83,5 %	84,0 %

17.1.3 Taux de turnover

Le taux de turnover est publié annuellement et est défini comme le rapport entre le nombre total de départs des salariés du groupe

pour quelque raison que ce soit (démission, interruption de la période d'essai...) et le nombre total de salariés du groupe. Pour 2008, il s'établissait à 29,9 % contre 29,4 % en 2007. Le groupe considère que ce niveau est trop élevé et concentre ses efforts pour réduire ce taux.

17.2 Participations et stock-options

17.2.1 Stock-options

Le groupe n'a émis aucun plan de stock-options ou d'actions gratuites en 2008.

Le détail des différents plans d'options de souscription est intégré dans le présent document de référence, à la section 21.1 « Capital social » dans le paragraphe relatif aux options de souscription d'actions aux pages 180 et 181 du présent du document de référence.

Le plan de mars 2003 est exerçable depuis le 12 mars 2007 à 2,94 euros. Au 31 décembre 2008, 984 070 options avaient été

exercées dont 72 345 durant l'année 2008 (911 725 options avaient été exercées en 2007).

17.2.2 Contrats d'intéressement et de participation

Le montant de la participation versée, au titre de la participation aux résultats, aux salariés au cours des derniers exercices et figurant dans le compte de résultat est de :

Année	Montant (en milliers d'euros)
1999	8 074
2000	9 669
2001	15 578
2002	2 793
2003	6 209
2004	8 191
2005	7 723
2006	7 971
2007	2 590
2008	2 184

17.2.3 Options de souscriptions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux

Le groupe n'a émis aucun plan de stock-options ou d'actions gratuites en 2008.

18.1	ACTIONNAIRES ET DROITS DE VOTE	89	18.4.3	Évolution de l'obligation convertible remboursable le 1 ^{er} janvier 2009 depuis le 1 ^{er} janvier 2006	94
18.2	ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ	92	18.5	INFORMATION SUR LES ÉLÉMENTS DE CALCUL ET SUR LES RÉSULTATS DES AJUSTEMENTS DES BASES DE CONVERSION DES OBLIGATIONS ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL SOCIAL	95
18.3	RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS	92			
18.4	MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS D'ALTRAN TECHNOLOGIES	93			
18.4.1	L'action Altran Technologies	93			
18.4.2	Évolution de l'ADR (American Depositary Receipt) Altran Technologies depuis le 1 ^{er} janvier 2006	94			

18.1 Actionnaires et droits de vote

Identité des personnes physiques ou morales possédant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33 %, 50 %, 66 %, 90 % ou 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales

	31 décembre 2006				31 décembre 2007				31 décembre 2008			
	Nbre d'actions	% du capital social	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nbre d'actions	% du capital social	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nbre d'actions	% du capital social	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Alexis Kniazeff	10 570 593	9,01 %	20 239 966	14,72 %	9 976 285	8,44 %	19 731 586	14,26 %	6 976 357	4,87 %	* 9 610 574	* 6,45 %
Hubert Martigny	10 573 296	9,01 %	20 242 648	14,72 %	9 978 989	8,44 %	19 734 341	14,26 %	6 978 989	4,87 %	* 9 615 838	* 6,45 %
Altrafin Participations **	-	-	-	-	-	-	-	-	27 501 079	19,21 %	27 501 079	18,46 %
Flottant ***	96 172 348	81,98 %	96 989 499	70,56 %	98 272 687	83,12 %	98 902 260	71,48 %	101 720 676	71,05 %	102 276 847	68,64 %
Total	117 316 237	100,00 %	137 472 113	100,00 %	118 227 961	100,00 %	138 368 187	100,00 %	143 177 101	100,00 %	149 004 338	100,00 %
Nombre total d'actions donnant accès aux droits de vote double	20 155 876				20 140 226				5 826 529			

* Droits de vote apportés en jouissance à Altrafin Participations.

** Comprend 6 000 000 d'actions acquises auprès de Messieurs Kniazeff et Martigny, 18 902 079 actions souscrites dans le cadre de l'augmentation de capital du 29 juillet 2008 et 2 599 000 actions acquises par Altrafin Participations via des ordres SRD dont le dénouement est intervenu le 29 juillet 2008.

*** Dont Gilaspi Investments qui a déclaré, par courriers en date des 4 et 8 juillet 2008, détenir 9 236 847 actions de la société.

Dont Matignon Développement 3 (fonds détenu par AXA Investment Managers Private Equity Europe) qui a déclaré, par courrier en date du 30 juillet 2008, détenir 7 526 846 actions de la société.

Par courrier du 30 juillet 2008, la société anonyme AXA Investment Managers Private Equity Europe, a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 juillet 2008, indirectement par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Matignon Développement 3, le seuil de 5 % des droits de vote de la société Altran Technologies, et détenir indirectement, 7 526 846 actions Altran Technologies représentant autant de droits de vote, soit 5,26 % du capital et 5,05 % des droits de vote. Ce franchissement de seuil résulte de la souscription à l'augmentation de capital de la société Altran Technologies.

Par courrier en date du 8 février 2008, la Caisse des Dépôts et Consignations a informé avoir franchi le seuil statutaire de 2 % du capital social. Elle détient alors 2 664 847 actions et autant de droits de vote ce qui représente 2,25 % du capital social et 1,92 % des droits de vote.

Par courrier en date du 18 avril 2008, la société a été informée de ce que la création d'une action de concert entre Messieurs Alexis Kniazeff et Hubert Martigny, le FCPR Apax France VII, la société Altamir Amboise SCA et la société Altrafin Participations allait entraîner le franchissement à la hausse du seuil de 0,5 % et tout multiple de ce seuil jusqu'à 16,5 % en capital et 28,5 % en droits de vote d'Altran. Le concert détiendrait alors 19 962 585 actions Altran représentant 16,88 % du capital et 28,53 % des droits de vote d'Altran.

Par courrier rectificatif en date du 24 avril 2008, la société a été informée de ce que la création de l'action de concert susvisée allait finalement entraîner le franchissement à la hausse du seuil de 0,5 % et tout multiple de ce seuil jusqu'à 16,5 % en capital et 25,5 % en droits de vote d'Altran. À l'issue de l'opération, le concert détiendrait alors 19 962 585 actions Altran représentant 16,88 % du capital et 25,54 % des droits de vote d'Altran.

Par courriers en date du 24 juin 2008, la société a été informée de ce que :

- la société Altrafin Participations franchissait à la hausse le seuil de 0,5 % et tout multiple de ce seuil jusqu'à 6 % en capital et 5,50 % en droits de vote d'Altran ;
- le concert formé par Messieurs Alexis Kniazeff et Hubert Martigny, d'une part, et la société Altrafin Participations, d'autre part, franchissait :
 - (i) à la hausse le seuil de 0,5 % et tout multiple de ce seuil de 15,50 % à 18 % en capital d'Altran,
 - (ii) à la baisse le seuil de 0,5 % et tout multiple de ce seuil de 28,50 % à 27 % en droits de vote d'Altran ;
- à titre individuel, Monsieur Alexis Kniazeff franchissait à la baisse les seuils de 8 % à 6 % en capital et 14 % à 10,5 % en droits de vote d'Altran.

Ces franchissements de seuil résultaient, d'une part, de la signature d'un contrat de cession d'actions en date du 19 juin 2008, en vertu duquel Messieurs Alexis Kniazeff et Hubert Martigny cédaient hors marché 6 000 000 d'actions Altran à la société Altrafin Participations, représentant 5,07 % du capital et 4,52 % des droits de vote d'Altran et, d'autre part, d'ordres d'achat en SRD passés par Altrafin Participations les 20 et 23 juin 2008 portant respectivement sur 1 444 000 actions et 140 000 actions Altran.

À l'issue de ces opérations, Altrafin Participations détenait 7 584 000 actions Altran représentant 6,41 % du capital et 5,71 % des

droits de vote d'Altran, le concert susvisé 21 546 585 actions Altran représentant 18,22 % en capital et 26,73 % des droits de vote d'Altran, Monsieur Alexis Kniazeff 6 976 285 actions Altran représentant 5,90 % du capital et 10,30 % des droits de vote d'Altran et Monsieur Hubert Martigny 6 978 989 actions Altran représentant 5,90 % du capital et 10,31 % des droits de vote d'Altran.

Par courrier en date du 26 juin 2008, la société était informée de ce que Continental Euro Sarl franchissait à la hausse le seuil de 5 % en capital et en droits de vote d'Altran. Continental Euro Sarl détenait alors 9 025 000 actions Altran représentant 7,63 % en capital et 6,52 % en droits de vote d'Altran.

Par courrier en date du 27 juin 2008, la société a été informée de ce que le concert formé par Messieurs Alexis Kniazeff et Hubert Martigny, d'une part, et la société Altrafin Participations, d'autre part, franchissait :

- à la hausse le seuil de 0,5 % et tout multiple de ce seuil de 18 % à 18,5 % en capital d'Altran ;
- à la hausse le seuil de 0,5 % et tout multiple de ce seuil de 26,50 % à 27 % en droits de vote d'Altran.

Ce franchissement de seuil résulte du cumul des achats par Altrafin Participations de 168 000 actions Altran le 24 juin 2008, de 135 000 actions Altran le 25 juin 2008 et de 377 000 actions le 26 juin 2008.

À l'issue de ces opérations, le concert devait détenir 22 226 585 actions Altran représentant 18,79 % du capital et 27,24 % des droits de vote d'Altran.

Par courrier en date également du 27 juin 2008, la société a été informée de ce que les FCP gérés par Société Générale Asset Management franchissaient à la hausse le seuil de 0,5 % du capital. À cette date, ces fonds détenaient 953 805 actions représentant 0,80 % du capital et 0,68 % des droits de vote d'Altran.

Par courrier en date du 30 juin 2008, la société a été informée de ce que la Caisse des Dépôts et Consignations a franchi passivement à la baisse le seuil de 2 % du capital. Elle détenait alors à cette date 2 664 847 actions représentant 1,92 % du capital et 1,84 % des droits de vote d'Altran.

Par courrier en date du 1^{er} juillet 2008, la société a été informée de ce qu'Altrafin Participations avait franchi à la hausse le seuil de 0,5 % et tout multiple de ce seuil jusqu'à 7 % en capital. Ce franchissement de seuil résultait du cumul d'ordres d'achats en SRD portant sur 154 000 actions et 181 000 actions Altran en date des 27 et 30 juin 2008. À l'issue de ces opérations, Altrafin Participations détenait 8 599 000 actions Altran représentant 7,27 % du capital et 6,47 % des droits de vote d'Altran.

Par courrier en date également du 1^{er} juillet 2008, la société a été informée de ce que le concert formé par Messieurs Alexis Kniazeff et Hubert Martigny, d'une part, et la société Altrafin Participations, d'autre part, franchissait à la hausse le seuil de 0,5 % et tout multiple de ce seuil jusqu'à 19 % en capital en augmentant sa participation de 18,79 % à 19,07 % en capital d'Altran. Ce franchissement de seuil résultait du cumul d'ordres d'achats en SRD passés par la société Altrafin Participations portant sur 154 000 actions et 181 000 actions Altran en date des 27 et 30 juin 2008. À l'issue de ces opérations, le concert détenait 22 561 585 actions Altran représentant 19,07 % du capital et 27,49 % des droits de vote d'Altran.

Par courrier en date du 25 juillet 2008, la société a été informée de ce que Monsieur Alexis Kniazeff avait franchi à la baisse les seuils de 10 % à 8 % des droits de vote. Ce franchissement de seuil résultait de la mise au porteur par Messieurs Alexis Kniazeff et Hubert Martigny, en date des 21 et 22 juillet 2008, de 4 342 140 actions nominatives chacun, soit un total de 8 684 280 actions Altran qui bénéficiaient d'un droit de vote double. À l'issue de cette opération, Monsieur Alexis Kniazeff détenait 6 976 357 actions Altran représentant 5,90 % du capital et 7,74 % des droits de vote d'Altran.

Par courrier en date du 25 juillet 2008, la société a été informée de ce que Monsieur Hubert Martigny avait franchi à la baisse les seuils de 10 % à 8 % des droits de vote. Ce franchissement de seuil résultait de la mise au porteur par Messieurs Alexis Kniazeff et Hubert Martigny, en date des 21 et 22 juillet 2008, de 4 342 140 actions nominatives chacun, soit un total de 8 684 280 actions Altran qui bénéficiaient d'un droit de vote double. À l'issue de cette opération, Monsieur Hubert Martigny détenait 6 978 989 actions Altran représentant 5,90 % du capital et 7,75 % des droits de vote d'Altran.

Par courrier en date du 25 juillet 2008, la société a été informée de ce qu'Altrafin Participations avait franchi à la hausse le seuil de 6,50 % des droits de vote, sa participation de 7,27 % en capital représentant désormais 6,93 % des droits de vote d'Altran. Ce franchissement de seuil résultait de la mise au porteur par Messieurs Alexis Kniazeff et Hubert Martigny de 8 684 280 actions Altran qui bénéficiaient d'un droit de vote double en date des 21 et 22 juillet 2008. À l'issue de cette opération, Altrafin Participations détenait 8 599 000 actions Altran représentant 7,27 % du capital et 6,93 % des droits de vote d'Altran.

Par courrier en date du 25 juillet 2008, la société a été informée de ce que le concert formé par Messieurs Alexis Kniazeff et Hubert Martigny, d'une part, et la société Altrafin Participations, d'autre part, franchissait à la baisse le seuil de 0,5 % et tout multiple de ce seuil jusqu'à 22,43 % en droits de vote, sa participation de 19,07 % en capital représentant désormais 22,43 % des droits de vote d'Altran. Ce franchissement de seuil résultait de la mise au porteur par Messieurs Alexis Kniazeff et Hubert Martigny de 8 684 280 actions Altran qui bénéficiaient d'un droit de vote double en date des 21 et 22 juillet 2008. À l'issue de cette opération, le concert détenait 22 561 657 actions Altran représentant 19,07 % du capital et 22,43 % des droits de vote d'Altran.

Par courrier en date du 31 juillet 2008, la société a été informée de ce que Monsieur Alexis Kniazeff avait franchi à la baisse les seuils de 7,5 % à 6,5 % des droits de vote. Ce franchissement de seuil passif résultait de la dilution causée par l'augmentation de capital d'Altran dont le règlement-livraison est intervenu le 29 juillet 2008. À l'issue de cette opération, Monsieur Alexis Kniazeff détenait toujours 6 976 357 actions Altran représentant désormais 4,87 % du capital et 6,45 % des droits de vote d'Altran.

Par courrier en date du 31 juillet 2008, la société a été informée de ce que Monsieur Hubert Martigny avait franchi à la baisse les seuils de 7,5 % à 6,5 % des droits de vote. Ce franchissement de seuil passif résultait de la dilution causée par l'augmentation de capital d'Altran dont le règlement-livraison est intervenu le 29 juillet 2008. À l'issue de cette opération, Monsieur Hubert Martigny détenait toujours 6 978 989 actions Altran représentant désormais 4,87 % du capital et 6,45 % des droits de vote d'Altran.

Par courrier en date du 31 juillet 2008, la société a été informée de ce qu'Altrafin Participations avait franchi à la hausse le seuil de 0,5 %

et tout multiple de ce seuil jusqu'à 19 % en capital et 18 % en droits de vote. Ce franchissement de seuil résultait du règlement-livraison le 29 juillet 2008 de 18 902 079 actions nouvelles Altran souscrites par Altrafin Participations dans le cadre de l'augmentation de capital d'Altran. À l'issue de cette opération, Altrafin Participations détenait 27 501 079 actions Altran représentant 19,21 % du capital et 18,46 % des droits de vote d'Altran.

Par courrier en date du 31 juillet 2008, la société a été informée de ce que le concert formé par Messieurs Alexis Kniazeff et Hubert Martigny, d'une part, et la société Altrafin Participations, d'autre part, franchissait à la hausse le seuil de 0,5 % et tout multiple de ce seuil jusqu'à 28,50 % en capital et 31 % en droits de vote d'Altran. Ce franchissement de seuil résultait du règlement-livraison le 29 juillet 2008 de 18 902 079 actions nouvelles Altran souscrites par Altrafin Participations dans le cadre de l'augmentation de capital d'Altran. À l'issue de cette opération, le concert détenait 41 463 736 actions Altran représentant 28,96 % du capital et 31,37 % des droits de vote d'Altran.

Messieurs Alexis Kniazeff et Hubert Martigny, Altrafin Participations et les membres du concert ne détiennent aucun titre donnant accès à terme au capital d'Altran.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote

Nom des sociétés contrôlées et part de capital que celles-ci détiennent dans Altran Technologies (autocontrôle)

Néant.

Participation des salariés au capital social

Au 31 décembre 2008, les salariés détenaient 2 734 691 actions, représentant 1,9 % du capital et 1,8 % des droits de vote de la société, au travers de 3 FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise).

La participation des salariés au capital d'Altran est essentiellement liée à l'opération d'actionariat salarié mise en place au 1^{er} semestre 2006.

Il est à noter que cette opération a été mise en place avec des effets de levier qui se sont traduits au 31 décembre 2007 par le prêt de 1 410 000 titres détenus par les FCPE à la banque ayant structuré l'opération à l'origine. Les différents FCPE du groupe ont donc la possibilité d'exercer les droits de vote sur 1 324 691 actions représentant 0,9 % du capital et 0,9 % des droits de vote de la société.

La banque s'est pour sa part engagée à faire ses meilleurs efforts, si les conditions de marché le permettent, pour rétrocéder les actions au FCPE lors des Assemblées Générales afin que les FCPE puissent exercer les votes attachés à l'intégralité de leur participation.

18.2 État récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice écoulé

Le 29 juillet 2008, Monsieur Yves de Chaisemartin a acquis 33 368 actions de la société pour un montant brut de 173 513,60 euros.

Monsieur Roger Alibault, qui avait 5 695 actions de la société, a souscrit 1 200 actions nouvelles émises lors de l'augmentation de capital du 29 juillet 2008, portant sa participation à 6 895 actions.

Le 18 décembre 2008, Monsieur Michel Sénamaud a cédé 7 260 actions de la société pour un montant de 18 955,86 euros et en a acquis le même nombre le 19 décembre 2008 pour un montant de 19 093,80 euros.

À l'exception des membres susvisés, et de Monsieur de Calan qui a souscrit à l'augmentation de capital du 29 juillet 2008, aucun autre membre du Conseil de Surveillance, du Directoire, puis du Conseil d'Administration n'a, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, acquis ou cédé de titres de la société autres que ceux directement liés à l'exercice de leur fonction d'administrateur.

18.3 Rachat par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale du 30 juin 2008, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires :

- a mis fin avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2007 ;

- a entériné, dans le cadre de sa 35^e résolution, la possibilité pour la société d'intervenir sur le marché sur ses titres à des fins entre autres de régulation de cours. À ce jour cette faculté n'a pas été exercée.

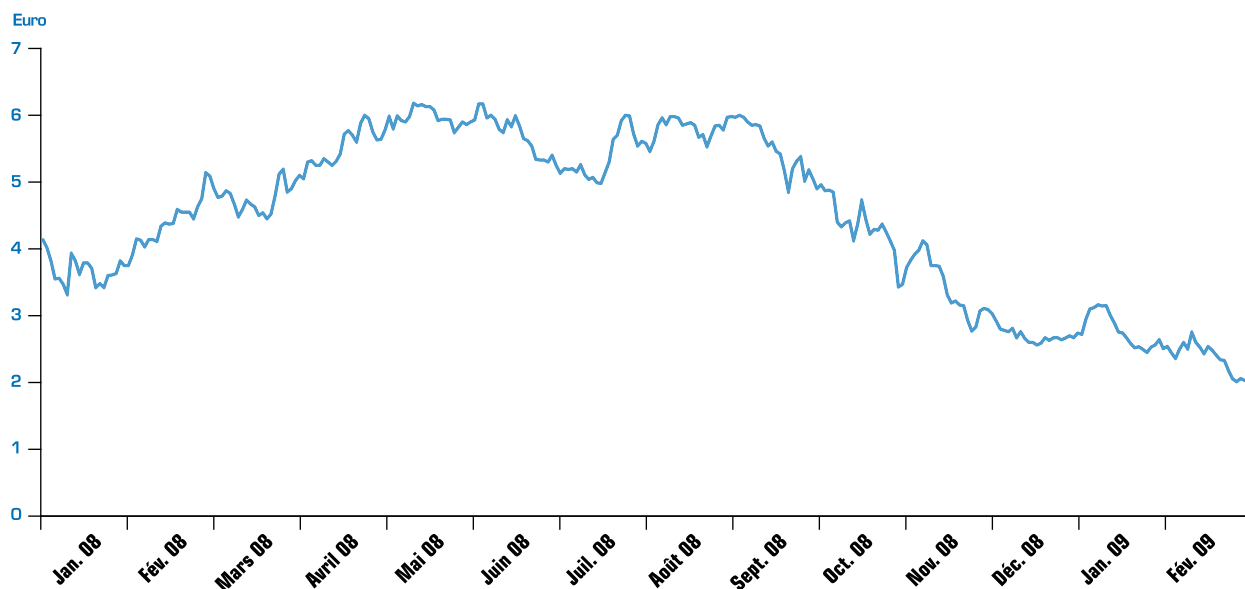
Au cours de l'année 2008, la société a acquis et annulé 3 524 726 obligations convertibles remboursables au 1^{er} janvier 2009.

18.4 Marché des instruments financiers d'Altran Technologies

18.4.1 L'action Altran Technologies

	Volume moyen par séance	Cours moyen (en euros)	Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)	Capitalisation (en millions d'euros)
Janvier 2008	981 340	3,68	4,34	3,11	435
Février 2008	963 022	4,44	5,21	3,77	525
Mars 2008	654 472	4,73	5,24	4,21	559
Avril 2009	828 727	5,48	6,15	4,88	648
Mai 2008	421 561	5,96	6,28	5,73	705
Juin 2008	851 557	5,75	6,25	5,07	680
Juillet 2008	584 544	5,38	6,17	4,72	654
Août 2008	286 949	5,82	6,03	5,41	833
Sept. 2008	440 307	5,46	6,15	4,52	782
Oct. 2008	418 415	4,25	5,01	3,40	608
Nov. 2008	363 026	3,34	4,24	2,66	478
Déc. 2008	1 065 046	2,68	2,92	2,46	384
Janvier 2009	444 913	2,76	3,39	2,37	396
Février 2009	341 962	2,36	2,77	1,95	338
MOYENNE	617 560				

Source : Bloomberg.



Source : Bloomberg.

18.4.2 Évolution de l'ADR (American Depositary Receipt) Altran Technologies depuis le 1^{er} janvier 2006

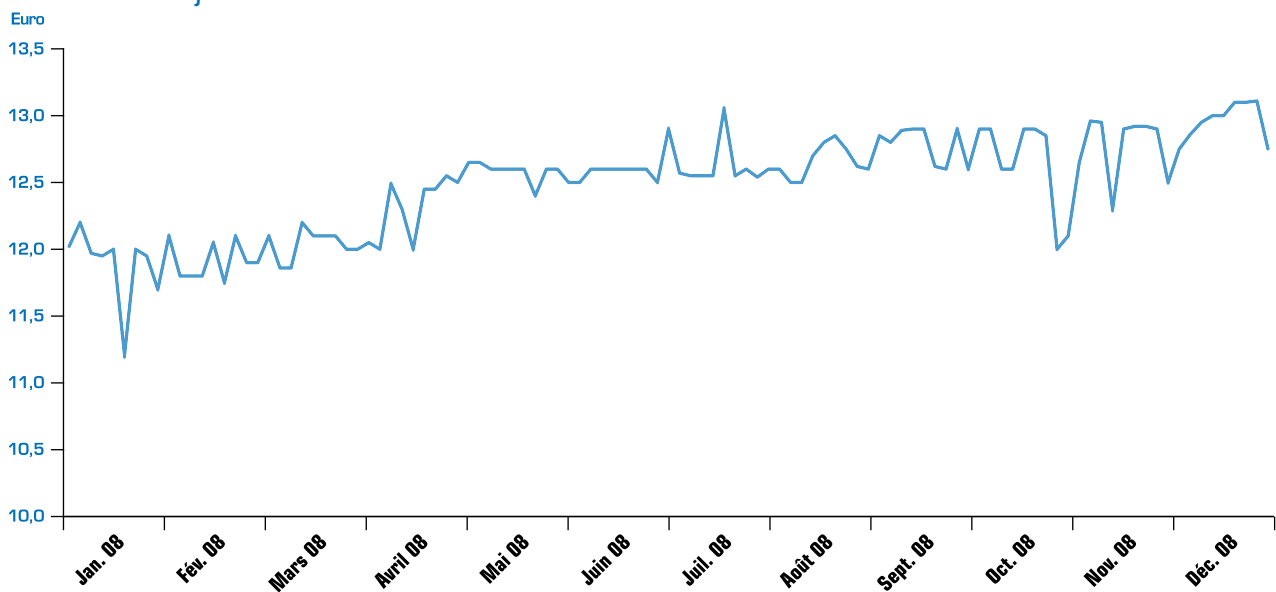
Altran Technologies est également cotée au États-Unis en dollars au travers d'une ADR (American Depositary Receipt) de niveau 1 dont le code est O2209U108. Les échanges sur cet instrument sont très limités et irréguliers.

Ci-dessous le récapitulatif des transactions de l'année 2008 et début 2009.

	Volume par séance	Plus haut (en dollars)	Plus bas (en dollars)	Dernier (en dollars)	Volume moyen échangé (en dollars)
17 janvier 2008	4 608	0,595	0,588	0,595	2 741
26 mars 2008	5 364	0,75	0,74	0,75	4 023
28 avril 2008	10 590	0,84	0,83	0,83	8 790
30 avril 2008	1 002	0,82	0,82	0,82	822
4 juin 2008	552	1,03	1,03	1,03	568
18 juin 2008	2 994	0,8	0,75	0,8	2 395
24 juin 2008	4 269	0,8	0,8	0,8	3 415
8 août 2008	552	0,95	0,95	0,95	524
12 janvier 2009	3 607	1	1	1	3 607

Source : Bloomberg.

18.4.3 Évolution de l'obligation convertible remboursable le 1^{er} janvier 2009 depuis le 1^{er} janvier 2006



Source : Bloomberg.

18.5 Information sur les éléments de calcul et sur les résultats des ajustements des bases de conversion des obligations et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital social

Les informations relatives aux ajustements des bases de conversion des obligations et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital social sont détaillées dans

le chapitre 9.4.5 du rapport de gestion intégré à la page 46 du présent document de référence.

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS	97	TRANSACTION CONCLUE AVEC L'ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE	97
ENGAGEMENTS PRIS PAR LA SOCIÉTÉ AU BÉNÉFICE DES MANDATAIRES SOCIAUX	97	AUTRES	97

Rémunération des principaux dirigeants

Les rémunérations brutes et avantages de toute nature comptabilisés relativement aux administrateurs et membres du Comité exécutif du groupe par la société, ainsi que par les sociétés contrôlées, se sont élevés au titre de l'exercice 2008 à 3 829 484 euros.

Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence	Avantages en nature	Rémunération totale	Engagement IFC
1 571 742	1 857 527	390 000	0	3 819 269	10 215

Engagements pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux

Il n'existe aucun engagement pris au bénéfice des membres du Conseil d'Administration correspondant à des éléments de rémunération, des contreparties financières ou des avantages dus ou susceptibles d'être

dus en raison de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Transaction conclue avec l'actionnaire de référence

Altran Technologies a comptabilisé et remboursé à la société Altrafin Participations des frais à hauteur de 2 millions d'euros au titre

de l'étude et de la mise en œuvre de l'opération d'augmentation de capital décrite au § 9.1.1. du présent document de référence.

Autres

Altran Technologies a comptabilisé un achat de prestation de services de 92 milliers d'euros au bénéfice de la société Alter dans laquelle

un administrateur possède des intérêts (cf. § 16 du document de référence).

20.1	INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES	99		
20.2	INFORMATIONS PRO FORMA	100		
20.3	ÉTATS FINANCIERS	100		
	COMPTES CONSOLIDÉS	100		
I -	Bilan	100		
II -	Compte de résultat	102		
III -	Variation des capitaux propres	103		
IV -	Tableau des flux de trésorerie	104		
	ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS	105		
	COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2008	153		
I -	Bilan au 31 décembre 2008	153		
II -	Compte de résultat	154		
	ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	154		
20.4	VÉRIFICATIONS DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	172		
20.5	DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES	172		
20.6	INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES	173		
20.6.1	Communiqué des résultats annuels 2007 publiés le 28 mars 2008	173		
20.6.2	Communiqué d'annonce d'un accord des banques sur un refinancement de 150 millions d'euros	174		
20.6.3	Communiqué d'annonce du renforcement des fonds propres du groupe et de l'entrée d'Apax au capital	174		
20.6.4	Communiqué du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2008 publié le 28 avril 2008	174		
20.6.5	Communiqué du chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2008 publié le 28 juillet 2008	175		
20.6.6	Communiqué du chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2008 publié le 3 novembre 2008	176		
20.6.7	Communiqué du chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre 2008 publié le 5 février 2009	176		
20.6.8	Communiqué des résultats 2008 publiés le 16 mars 2009	177		
20.7	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	178		
20.8	PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	178		
20.9	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE	178		

20.1 Informations financières historiques

L'ensemble des informations financières historiques du groupe relatives à son patrimoine, sa situation financière et ses résultats est inclus dans les documents de référence des années précédentes dont les références sont :

- document de référence 2002 R. 03-224 visé par la COB le 31 octobre 2003 ;
- document de référence 2003 R. 04-106 visé par l'AMF le 7 juin 2004 ;

- document de référence 2004 R. 05-091 visé par l'AMF le 14 juin 2005 ;
- document de référence 2005 D. 06-0488 déposé auprès de l'AMF le 29 mai 2006 ;
- document de référence 2006 D. 07-0561 déposé auprès de l'AMF le 7 juin 2007 ;
- document de référence 2007 D. 08-0278 déposé auprès de l'AMF le 23 avril 2008.

L'ensemble de ces documents sont consultables sur le site Internet de la société www.altran.com.

20.2 Informations pro forma

Néant.

20.3 États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

I - Bilan

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	Décembre 2008			Décembre 2007
		Valeurs brutes	Amort. prov	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Écart d'acquisition nets	4.1	653 306	(221 893)	431 413	474 778
Immobilisations incorporelles	4.2	63 126	(22 357)	40 769	40 734
Terrains		383	-	383	383
Constructions		12 655	(5 322)	7 333	8 125
Autres immobilisations corporelles		89 600	(58 228)	31 372	32 934
Immobilisations corporelles	4.3	102 638	(63 550)	39 088	41 442
Participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence		-	-	-	-
Actifs financiers non courants	4.4	27 728	(1 421)	26 307	25 724
Impôts différés actif	5.9	79 012	(28 269)	50 743	61 322
Actifs d'impôts exigibles non courants	5.9	3		3	3
Autres actifs non courants	4.5	15 428	(10 997)	4 431	4 078
TOTAL ACTIF NON-COURANT		941 241	(348 487)	592 754	648 081
Stocks et en-cours	4.6	1 050	(45)	1 005	1 283
Avances et acomptes versés sur commandes		2 758	-	2 758	3 156
Clients et comptes rattachés	4.7	520 562	(9 936)	510 626	504 920
Autres créances	4.8	60 733	(2 166)	58 567	76 291
Clients et autres débiteurs		584 053	(12 102)	571 951	584 367
Actifs financiers courants	4.9	828	(151)	677	751
Équivalents de trésorerie	4.11	147 990	-	147 990	97 517
Trésorerie	4.11	81 473	-	81 473	80 082
TOTAL ACTIF COURANT		815 394	(12 298)	803 096	764 000
TOTAL ACTIF		1 756 635	(360 785)	1 395 850	1 412 081

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	Décembre 2008	Décembre 2007
Capital	4.10	71 589	59 101
Primes liées au capital		335 291	220 510
Réserves attribuables aux porteurs de capitaux de la maison mère		127 119	106 554
Écarts de conversion		(41 995)	(10 368)
Résultat de l'exercice/de la période		11 438	21 594
Intérêts minoritaires		242	92
CAPITAUX PROPRES	III & 4.10	503 684	397 483
Emprunts obligataires convertibles (+ 1 an)		-	222 059
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (+ 1 an)		13 474	28 347
Autres passifs financiers non courants		9 392	13 839
Passifs financiers non courants	4.11	22 866	264 245
Provisions pour risques et charges long terme	4.12	12 031	16 004
Avantages du personnel long terme	4.13	32 542	30 552
Impôts différés passif	5.9	12 155	11 730
Autres passifs long terme	4.14	1 109	771
Autres passifs non courants		57 837	59 057
TOTAL PASSIF NON-COURANT		80 703	323 302
Fournisseurs et comptes rattachés	4.15	66 396	72 910
Dettes fiscales exigibles		97 583	108 709
Avantages du personnel courants	4.13	156 800	162 910
Dettes sur immobilisations		609	546
Autres dettes courantes	4.16	44 016	39 307
Fournisseurs et autres créditeurs courants		365 404	384 382
Provisions pour risques et charges court terme	4.12	30 411	31 069
Dettes sur titres court terme	4.17	791	2 995
Passifs financiers courants	4.11	414 857	272 850
TOTAL PASSIF COURANT		811 463	691 296
TOTAL PASSIF		1 395 850	1 412 081

II - Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Note	Décembre 2008 (12 mois)	Décembre 2007 (12 mois)
Chiffre d'affaires	5.1 & 5.2	1 650 082	1 591 356
Autres produits de l'activité		5 026	2 110
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		1 655 108	1 593 466
Achats consommés		(13 069)	(14 323)
Variation des travaux en cours		(353)	414
Charges externes	5.3	(351 759)	(343 833)
Charges de personnel	5.4	(1 128 776)	(1 092 983)
Charges de personnel - paiement en actions	5.4	(506)	(3 443)
Impôts et taxes		(11 992)	(12 352)
Dotations aux amortissements et provisions nettes	5.5	(15 037)	(16 939)
Autres produits et charges opérationnels		(6 596)	(10 588)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		127 020	99 419
Autres produits opérationnels non récurrents		11 307	25 562
<i>Autres charges opérationnelles non récurrentes</i>		(33 406)	(40 462)
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	5.6	(22 099)	(14 900)
Dépréciation des écarts d'acquisition	4.1	(26 512)	(13 870)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		78 409	70 649
<i>dont Dépréciation des écarts d'acquisition</i>		(26 512)	(13 870)
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie		3 376	2 211
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT		(28 245)	(31 169)
Coût de l'endettement financier net	5.7	(24 869)	(28 958)
Autres produits financiers	5.8	15 374	6 283
Autres charges financières	5.8	(10 372)	(8 517)
Charge d'impôt	5.9	(45 832)	(18 000)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-	90
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION		12 710	21 547
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RÉSULTAT NET		12 710	21 547
Intérêts minoritaires		(1 272)	47
RÉSULTAT NET GROUPE		11 438	21 594
Résultat par action		0,09	0,18
Résultat dilué par action		0,09	0,18

III - Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves	Variations justes valeurs et autres	Différences de conversion	Résultat net	Total part du groupe	Minoritaires	Total
31 décembre 2007	118 201 300	59 101	220 510	90 067	16 487	(10 368)	21 594	397 391	92	397 483
Pépinière Cambridge Consultants					(196)			(196)		(196)
OCEANE 2009								-		-
Instruments financiers					(6 010)			(6 010)		(6 010)
Écart de conversion						(31 565)		(31 565)		(31 565)
Variation de valeurs reconnue directement en capitaux propres	-	-	-	-	(6 206)	(31 565)	-	(37 771)	-	(37 771)
Augmentation de capital dans le cadre du plan d'actionnariat salarié	75 437	38	186					224		224
Augmentation de capital	24 900 364	12 450	114 089					126 539		126 539
Paiements en actions			506					506		506
Résultat net de l'exercice							11 438	11 438	1 272	12 710
Affectation de l'exercice				21 594		(62)	(21 594)	(62)		(62)
Autres mouvements				5 177				5 177	(1 122)	4 055
31 décembre 2008	143 177 101	71 589	335 291	116 838	10 281	(41 995)	11 438	503 442	242	503 684

Les frais relatifs à l'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant net de 2 993 milliers d'euros (soit 4 489 milliers d'euros minorés de 1 496 milliers d'euros d'impôts sur les sociétés).

IV - Tableau des flux de trésorerie

Le rapprochement entre le montant de la trésorerie brute apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau ci-dessous s'établit de la façon suivante :

	Décembre 2008	Décembre 2007
Équivalents de trésorerie	147 990	97 517
Trésorerie	81 473	80 082
TRÉSORERIE NETTE	229 463	177 599

(en milliers d'euros)	2008 (12 mois)	2007 (12 mois)
Résultat opérationnel	78 410	70 649
Dépréciation des écarts d'acquisition	26 512	13 870
Résultat opérationnel avant dépréciation des écarts d'acquisition	104 922	84 519
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation nettes	12 821	15 756
Charges et produits liés aux stock-options	506	3 443
Plus ou moins-value de cession	4 943	3 512
Autres produits et charges calculés	6 120	(963)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	129 311	106 268
Variation des stocks et en-cours	285	(389)
Variation des clients et autres débiteurs	(30 409)	(15 266)
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	2 099	3 156
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(28 026)	(12 499)
Flux net de trésorerie d'exploitation	101 286	93 769
Intérêts versés	(22 012)	(23 990)
Intérêts encaissés	1 146	1 125
Impôts payés	(19 813)	(17 405)
Impact cash autres produits et charges financières	1 568	34
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	62 175	53 533
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles & incorporelles	(18 865)	(19 687)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles & incorporelles	513	3 235
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	(1 068)	(99)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	(630)	1 532
Décaissements liés aux <i>earn-out</i>	(2 292)	(9 441)
Incidence des variations de périmètre	(540)	(2 925)
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)	8	-
Variation des prêts et avances consentis	(2 471)	(3 121)
Subventions d'investissement reçues	-	24
Autres flux liés aux opérations d'investissement	1 405	2 842
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(23 941)	(27 649)
Sommes reçues des Actionnaires lors d'augmentation de capital	126 763	2 629
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	862	3 923
Remboursements d'emprunts	(102 236)	(38 103)
Autres flux liés aux opérations de financement	(12 088)	57 284
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	13 301	25 720
Incidence des variations des cours des devises	328	(905)
Incidence changements de principes comptables	-	670
VARIATIONS DE LA TRÉSORERIE NETTE	51 864	51 371
Trésorerie d'ouverture	177 599	126 226
Trésorerie de clôture	229 463	177 599
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	51 864	51 372

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS



1. Règles et méthodes comptables	105
2. Périmètre de consolidation	112
3. Faits marquants	118
4. Notes relatives à certains postes du bilan	121
5. Notes relatives au compte de résultat	132
6. Suivi des litiges significatifs et passifs éventuels	144
7. Engagements hors bilan	146
8. Transactions entre parties liées	146
9. Exposition aux risques et procédures de gestion des risques	147
10. Événements significatifs postérieurs au 31 décembre 2008	152
11. Honoraires des Commissaires aux comptes	152

1. Règles et méthodes comptables

Altran Technologies est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et, en particulier, aux dispositions du Code de commerce.

1.1 Bases de préparation des états financiers

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Altran Technologies (« Altran ») au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2008 telles qu'approuvées par l'Union européenne et aux interprétations de l'IFRIC. En outre, ils ne présentent pas de différence avec les normes IFRS telles que publiées par l'IASB.

Normes, amendements et interprétations dont l'application est optionnelle en 2008

Les normes, amendements et interprétations suivants ne seront appliqués dans les comptes consolidés qu'ultérieurement :

- IFRS 8 - Information sectorielle (application au 1^{er} janvier 2009) ;
- IAS 23 révisée - Coûts d'emprunts (application au 1^{er} janvier 2009) ;
- IFRS 2 révisée - Actions propres et transactions intra-groupe (applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009) ;

- IAS 1 révisée - Présentation des états financiers (application au 1^{er} janvier 2009) ;
- IFRS 3 révisée et IAS 27 révisée - Regroupement d'entreprise et présentation des états financiers consolidés et individuels (applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009) ;
- IAS 32 - Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation (applicable au 1^{er} janvier 2009).

Le groupe étudie actuellement les impacts éventuels sur les notes aux états financiers de ces nouvelles normes et n'en attend pas d'incidence financière significative.

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2008 ainsi que les notes afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration d'Altran Technologies le 13 mars 2009.

1.2 Modalités de première application des IFRS

Altran a appliqué de façon rétrospective sur son bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 les principes comptables en vigueur à la clôture des premiers états financiers IFRS (au 31 décembre 2005), comme si ces normes avaient toujours été appliquées, à l'exception des options retenues décrites ci-dessous.

Options liées au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004

La norme IFRS 1 prévoit des dispositions spécifiques pour le traitement rétrospectif des actifs et des passifs selon les normes IFRS. Les principales options retenues par le groupe à ce titre sont les suivantes :

- **regroupements d'entreprise** : Altran a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3 ;
- **immobilisations corporelles et incorporelles** : Altran a choisi de maintenir la valeur historique comme base de valorisation pour les immobilisations corporelles et incorporelles et de ne pas les évaluer à leur juste valeur à la date de transition ;
- **engagements de retraite** : les écarts actuariels existant au 1^{er} janvier 2004 sont enregistrés en provisions pour retraites, en contrepartie d'une diminution des capitaux propres. Les écarts actuariels nés après le 1^{er} janvier 2004 sont reconnus de façon prospective ;
- **écarts de conversion liés à une entité étrangère** : Altran a transféré en « réserves consolidées » les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des filiales étrangères au 1^{er} janvier 2004. Cet ajustement est sans impact sur le total des capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2004. Ces écarts de conversion ne seront pas repris ultérieurement en résultat lors de la sortie du périmètre de consolidation des entités étrangères concernées ;
- **paiements sur la base d'actions (stock-options)** : Altran a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 pour les plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués, ni comptabilisés ;
- **instruments financiers** : Altran a choisi d'appliquer les normes IAS 32 et IAS 39 à compter du 1^{er} janvier 2005. Le référentiel français reste en vigueur pour la comptabilisation des instruments financiers dans le bilan au 1^{er} janvier 2004, au 30 juin 2004 et au 31 décembre 2004.

1.3 Consolidation

Les filiales sur lesquelles Altran exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations non contrôlées par Altran mais sur lesquelles Altran exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les participations contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

1.4 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Altran revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Ainsi, à fin décembre 2008, les plans d'affaires utilisés intègrent les conséquences estimées à ce stade de la crise économique et financière actuelle. Ce contexte rend plus difficile l'appréhension des perspectives économiques et donc plus complexe la réalisation effective des plans utilisés.

Ces estimations concernent principalement les provisions (42,4 millions d'euros), les hypothèses retenues pour l'établissement des plans d'affaires utilisés pour la réalisation des tests de valeur sur les actifs incorporels (431,4 millions d'euros), la reconnaissance d'impôts différés actifs (50,7 millions d'euros) et l'estimation des engagements, non inscrits au passif, au titre des compléments de prix sur résultats futurs (environ 1 million d'euros).

1.5 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes consolidés du groupe sont établis en euros.

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « Écarts de conversion ».

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Le groupe a transféré en « Réserves attribuables aux porteurs de capitaux de la maison mère » les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des filiales étrangères au 1^{er} janvier 2004 après prise en compte des autres retraitements IFRS à cette date (cf. § 8).

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture.

Les écarts de change correspondants sont enregistrés au compte de résultat :

- en résultat opérationnel pour les transactions commerciales ;
- en résultat financier pour les transactions de nature financière.

Les avances financières à long terme consenties par le groupe aux filiales étrangères sont converties au taux de change de clôture. Les écarts qui résultent de cette conversion sont enregistrés dans les capitaux propres en réserves de conversion.

1.6 Présentation des états financiers

Présentation du bilan consolidé

La norme IAS 1 « Présentation des états financiers » prévoit de présenter séparément au bilan les éléments courants et non courants. Les éléments d'actif et de passif relatifs au cycle d'exploitation et ceux dont l'échéance est inférieure à douze mois sont présentés dans les éléments courants. Tous les autres éléments sont classés comme des éléments non courants.

Les impôts différés actifs et passifs sont des éléments non courants.

Les intérêts minoritaires sont classés dans les capitaux propres au bilan consolidé.

Présentation du compte de résultat consolidé

Le groupe présente son compte de résultat par nature.

Le résultat opérationnel représente l'ensemble des produits et des charges ne résultant pas des activités financières et de l'impôt.

Les autres produits et charges opérationnels non récurrents résultent d'opérations qui, en raison de leur nature, de leur montant et/ou de leur fréquence, ne peuvent pas être considérées comme faisant partie des activités et du résultat réguliers du groupe.

Il s'agit en particulier de produits nets de cession des titres de participation minoritaires détenus par Cambridge Consultants Limited, de charges de restructuration, de charges ou produits relatifs à des litiges ou de tout autre élément non courant venant affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition sont présentées en résultat opérationnel non courant.

1.7 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des sociétés consolidées ou mises en équivalence et la part du groupe dans leur actif net retraité à la date des prises de participation.

Le prix d'acquisition des titres de participation est constitué d'une partie fixe réglée lors de l'acquisition et, dans la majorité des cas, de compléments de prix annuels et variables, calculés en fonction de l'évolution des résultats futurs des sociétés acquises.

S'il s'agit de compléments de prix, ceux-ci viennent augmenter l'écart d'acquisition initial.

Les compléments de prix à payer au titre des résultats de l'exercice écoulé sont inscrits à l'actif en contrepartie du poste dettes sur immobilisations. Les montants estimés des compléments de prix au titre des résultats futurs sont portés en engagements hors bilan en retenant plusieurs hypothèses de résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de perte de valeur au 31 décembre de chaque année et lors d'arrêts intermédiaires en cas d'apparition d'indices de pertes de valeur.

Le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant des flux propres de trésorerie (Unités Génératrices de Trésorerie - UGT) et porte sur la valeur d'entreprise de chaque entité contribuant aux postes d'actifs incorporels et corporels.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Ainsi, les UGT identifiées dans le groupe sont les entités juridiques ou une unité opérationnelle, à l'exception des cas suivants :

- lorsque, dans un pays donné, il existe une société mère qui détient une filiale opérationnelle, l'ensemble constitue une UGT ;
- lorsque les entités juridiques possèdent un management commun et un business plan unifié, il est procédé à un regroupement de plusieurs entités en une UGT.

Une UGT appartient nécessairement et exclusivement à un des secteurs géographiques tels que retenus par Altran comme secteur primaire.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie, lorsque celle-ci peut être déterminée et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie correspond à la meilleure estimation de la valeur nette qui pourrait résulter d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normales entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La valeur d'utilité retenue par Altran correspond à la valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie actualisés des UGT identifiées. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles suivantes :

- les flux de trésorerie utilisés sont issus des plans d'affaires des unités concernées disponibles à la date de l'évaluation et sont étendus sur une période explicite de cinq ans ;
- au-delà de cet horizon, est calculée la valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini du dernier flux de la période explicite ;
- le taux d'actualisation correspond à un coût moyen pondéré du capital après impôt.

Les valeurs recouvrables, essentiellement basées sur les valeurs d'utilité, sont alors comparées aux valeurs nettes comptables pour la détermination des dépréciations des écarts d'acquisition.

1.8 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les marques, les licences, les logiciels ainsi que les frais de développement. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Marques

Les marques identifiables, reconnues dans le cadre de regroupements d'entreprises et bénéficiant de protection juridique sont qualifiées d'actifs incorporels. Ayant une durée d'utilité indéterminée, elles ne sont pas amorties et font l'objet de test de dépréciation au 31 décembre de chaque année et dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Les marques sont testées au niveau de l'ensemble des UGT qui les exploitent.

Les marques développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Logiciels

Les logiciels sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède pas 5 ans.

Brevets

Les brevets sont amortis sur le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue.

Frais de développement

Toutes les dépenses qui répondent à la totalité des critères définissant les frais de développement, selon la norme IAS 38, sont comptabilisées en immobilisations incorporelles et amorties sur la durée de vie du projet.

Les autres dépenses sont considérées comme des frais de recherche et sont comptabilisées en charges.

1.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Aucun coût d'emprunt n'est intégré dans la valeur des immobilisations corporelles. L'amortissement est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle le cas échéant. Le mode linéaire s'applique sur les durées suivantes :

- agencements et installations 10 ans ;
- matériels informatiques et de bureau 4 ans ;
- mobilier de bureau 10 ans.

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes.

Les actifs immobiliers ont été valorisés selon l'approche par composant à la date de transition et de façon rétrospective. Les amortissements de chaque composant sont évalués en fonction de leur durée d'utilité, comme suit :

- structure 20 à 50 ans ;
- agencements et installations 10 à 30 ans.

1.10 Stocks et en-cours de production de services

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur nette probable de réalisation.

Une valorisation de la production de services en cours est effectuée à la clôture en valeur de prix de revient dès lors que toutes les conditions formelles réunies pour constater la production à l'avancement ne sont pas totalement remplies (cf. 1.19).

1.11 Actifs financiers

Les actifs financiers sont constitués d'immobilisations financières, de prêts et créances à long terme, de créances d'exploitation, de créances diverses et de placements à court terme.

Immobilisations financières, prêts et créances à long terme

Altran détient des participations dans des sociétés sans exercer d'influence notable ou de contrôle. Ces prises de participations s'inscrivent dans une stratégie de « pépinière » visant à investir dans des sociétés ayant pour vocation le développement de produits innovants de haute technologie. Les titres de participation dans ces sociétés non consolidées, que la Direction a l'intention de conserver à long terme, sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc évalués à leur juste valeur à chaque clôture. La juste valeur correspond au dernier cours de bourse connu pour les participations cotées et la valeur de marché pour les participations non cotées. Les variations de juste valeur, positives ou négatives, sont enregistrées en capitaux propres en « Réserves attribuables aux porteurs de capitaux de la maison mère ». En cas d'indication objective d'une perte de valeur durable et significative des immobilisations financières, une provision pour dépréciation est constatée en « Charges non récurrentes ».

Les actifs financiers non courants comprennent également des actifs de fonds de pension, des prêts « effort construction » et des dépôts et cautionnements. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les « prêts effort construction » ne portent pas intérêt et sont évalués à leur juste valeur déterminée à partir d'un taux d'actualisation de marché pour un instrument similaire.

Créances d'exploitation et créances diverses

Les créances clients et les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances dont l'échéance est inférieure à 12 mois et/ou inférieures à un cycle d'exploitation sont classées en « Actif courant ». Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à leur valeur comptabilisée.

Placements à court terme

Les placements à court terme ou équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. Il s'agit essentiellement de bons monétaires et de certificats de dépôt. Les gains et les pertes de valeur, latents ou réalisés, sont constatés en compte de résultat en rubrique « Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie ».

1.12 Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent un emprunt obligataire convertible, des emprunts auprès d'établissements de crédit, des concours bancaires et d'autres passifs courants et non courants.

Emprunt obligataire convertible ou remboursable en actions (« OCEANE »)

Cet instrument financier dit « hybride » contient à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. Conformément aux normes IAS 32 et IAS 39 « Instruments financiers », la part revenant en capitaux propres correspond à la différence entre la valeur nominale de l'émission et la composante dette. Cette dernière est calculée comme étant la juste valeur d'une dette sans option de conversion et ayant des caractéristiques identiques. La valeur inscrite en capitaux propres correspondant à l'option de conversion n'est pas réévaluée durant la vie de l'emprunt. La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée.

La part à moins d'un an de l'emprunt obligataire est classée dans le poste « Emprunt obligataire courant ».

Emprunts auprès d'établissements de crédit

Les emprunts bancaires sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les frais relatifs à l'émission d'emprunts sont constatés au compte de résultat en « Coût de l'endettement financier brut » sur la durée de vie des emprunts et selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Concours bancaires

Les concours bancaires sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Autres passifs financiers courants et non courants

Ces postes comprennent essentiellement la participation des salariés.

1.13 Instruments dérivés

Les recettes et les coûts des prestations intellectuelles délivrées aux clients, étant généralement réalisées dans un même pays, sont par conséquent libellés dans la même devise, aucune politique systématique de couverture du risque de change n'est mise en place à ce titre.

Concernant les opérations de financement et de trésorerie du groupe, Altran utilise des *swaps* de taux d'intérêt et des contrats de change à terme pour gérer ses risques de taux et de change.

Évaluation et présentation

Les dérivés sont évalués à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. À chaque arrêté, leur juste valeur est réévaluée en fonction des conditions de marché.

Comptabilisation des dérivés de couverture

Lorsque les dérivés sont qualifiés d'opérations de couverture selon les critères définis par la norme IAS 39, leur traitement varie selon qu'ils sont désignés :

- de couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs existants ;
- de couverture de flux de trésorerie futurs.

Le groupe identifie l'élément de couverture et l'élément couvert à la mise en place de l'instrument. Il documente de manière formelle la relation de couverture, permettant ainsi de démontrer et suivre son efficacité durant la période concernée.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la variation de la juste valeur du dérivé est enregistrée en compte de résultat. Corrélativement l'élément couvert au bilan est réévalué avec une contrepartie au compte de résultat. L'éventuel écart entre ces deux réévaluations représente l'inefficacité de la relation de couverture ;

- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en capitaux propres dans un compte de réserve spécifique et la variation de valeur de la partie considérée comme « inefficace » est comptabilisée en compte de résultat. Les montants comptabilisés en compte de réserve sont repris en résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des flux couverts.

Comptabilisation des dérivés non qualifiés de couverture

Les dérivés qui ne sont pas qualifiés d'opérations de couverture sont initialement et ultérieurement évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières » au compte de résultat.

1.14 Actions propres

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et les pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôts.

1.15 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque, à la date d'arrêté, il existe une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Les provisions dont les échéances de consommation sont à plus de deux ans font l'objet d'une actualisation.

Les principales provisions pour risques et charges qu'Altran est amené à comptabiliser, en dehors des provisions pour engagements de retraite, incluent :

- les coûts estimés au titre de litiges, contentieux et actions en réclamation de la part de tiers ou d'anciens salariés ;
- les coûts estimés de restructurations.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution avant la date d'arrêté.

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges. La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée au bilan dans les provisions courantes.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs qui ne sont pas totalement sous le contrôle du groupe ou à des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils ne sont pas provisionnés mais font l'objet d'une information au § 6.

1.16 Avantages du personnel

Altran est engagé dans différents régimes de retraite à prestations définies et autres avantages accordés aux salariés telles que les indemnités de fin de contrat et de fin de carrière. Les caractéristiques spécifiques de ces plans varient en fonction des réglementations applicables dans les pays concernés.

Les indemnités de fin de contrat et de fin de carrière sont, en règle générale, des indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ.

Conformément à la norme IAS 19, les cotisations versées dans le cadre des régimes à contributions définies sont comptabilisées en charges de la période et l'ensemble des avantages au personnel est évalué chaque année en appliquant la méthode des unités de crédit projetées et en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays dont certaines sont mentionnées au § 4.13 : mortalité, rotation des effectifs, évolution des salaires, taux d'actualisation et taux de rentabilité attendus des fonds investis en garantie des plans de retraite.

Ces engagements sont couverts soit par des fonds de retraite auxquels Altran contribue, soit par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. L'engagement net est comptabilisé en « Avantages du personnel non courant ».

Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) ainsi qu'entre la prévision et la réalisation sur le rendement des fonds investis sont appelés pertes et gains actuariels. Les écarts d'engagement liés à des changements d'hypothèses font également partie des écarts actuariels.

Altran a choisi d'enregistrer les écarts actuariels au compte de résultat constatés à partir du 1^{er} janvier 2004 selon la méthode du corridor qui prévoit l'étalement, sur la durée d'activité résiduelle des personnels bénéficiaires, des écarts excédant le plus grand de 10 % des engagements ou de 10 % de la juste valeur des actifs des régimes à la date d'arrêt. Lors de la modification ou de la création d'un régime, la part acquise des coûts des services passés est reconnue immédiatement en résultat, la part des engagements non acquis fait l'objet d'un amortissement sur la durée résiduelle d'acquisition des droits. Les gratifications d'ancienneté relatives aux médailles du travail ont fait l'objet d'une première comptabilisation au 1^{er} janvier 2004.

1.17 Paiements fondés sur les actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options d'achat et de souscription d'action, les offres réservées aux salariés (notamment les actions gratuites) sont évaluées à la date d'octroi.

Options de souscription ou d'achat d'actions (stock-options)

Altran a mis en place plusieurs plans de rémunération en actions consentis à certains membres du personnel.

Les options font l'objet d'une évaluation à la juste valeur à leur date d'octroi. La juste valeur correspond à la valeur de l'avantage accordé au salarié. Elle est reconnue en « Charges de personnel » au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition des droits de l'option, en contrepartie des capitaux propres.

La juste valeur de l'option est déterminée selon le modèle de « Black & Scholes », « Hull & White » ou « binomial », dont les paramètres incluent notamment le prix d'exercice des options, leur durée de vie, le cours de l'action à la date d'octroi, la volatilité implicite du cours de l'action, les hypothèses de rotation de l'effectif bénéficiaire et le taux d'intérêt sans risque.

Les paramètres retenus à la date d'arrêt sont mentionnés au § 5.4.

Offres réservées au personnel

Lors du 1^{er} semestre 2006, Altran Technologies a mis en place une offre d'actions réservée aux salariés dans le cadre de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce et de l'article L. 443-5 du Code du travail.

Cette offre d'actions a été proposée à l'ensemble des salariés du groupe en Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède.

Le groupe a offert à ses employés la possibilité de devenir Actionnaire grâce à une émission spéciale qui leur est réservée. Dans les pays qui satisfont aux exigences légales et fiscales, deux possibilités d'investissement ont été proposées : le plan d'actionnariat classique (souscription d'actions avec décote de 20 %) et le plan avec effet de levier (attribution de BSA pour un montant équivalent).

Dans le cadre du plan d'actionnariat salarié classique, le groupe valorise l'avantage accordé aux salariés à la juste valeur des actions octroyées à cette date, en tenant compte du coût de l'incessibilité des titres postérieurement à leur acquisition. La décote d'incessibilité a été estimée en valorisant le coût d'une stratégie de couverture associant la vente à terme des actions incessibles et l'achat au comptant, financé par emprunt, d'un nombre équivalent d'actions cessibles, en utilisant un modèle de valorisation sur la base de paramètres de marché. La charge à enregistrer est égale à la décote moins le coût de blocage reconstitué par l'acquisition de titres vendus à terme.

Dans le cadre du plan d'actionnariat salarié avec effet de levier, le groupe valorise l'avantage accordé aux salariés en modélisant le scénario suivant :

- emprunt par le salarié d'un montant équivalent au prix d'une action au cours décoté et paiement par ce dernier du coût de l'endettement ;
- vente de ses options (*calls*) à une banque.

La charge à enregistrer est égale à la différence entre le prix de cession des options et le coût de l'endettement.

La charge a été enregistrée en « charges de personnel » immédiatement compte tenu de l'absence de période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en « capitaux propres ».

Les paramètres retenus sont présentés en note 5.4.

Actions gratuites

Au cours du second semestre 2007, Altran a mis en place un plan d'actions gratuites à destination des consultants du groupe.

Le groupe valorise l'avantage accordé aux salariés en modélisant « l'approche du CNC » :

- emprunt par le salarié d'un montant équivalent au prix d'une action au cours défini et paiement par ce dernier du coût de l'endettement ;
- vente à terme de ses options (*calls*) à une banque.

La charge à enregistrer est égale à la différence entre le prix de cession et le coût de l'endettement.

La charge a été reconnue en « Charges de personnel » au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres.

1.18 Impôts différés

Les impôts différés résultent des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que des déficits reportables, ils sont évalués selon la méthode du report variable.

Altran compense par entité fiscale les actifs et passifs d'impôts différés. Les actifs et les passifs d'impôts ne sont pas actualisés conformément à la norme IAS 12.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable. Pour apprécier sa capacité à récupérer ces actifs, Altran prend en compte les éléments suivants :

- les prévisions de résultats futurs telles que déterminées dans les plans d'affaires utilisés pour les tests d'*impairment* ;
- les déficits fiscaux nés antérieurement et postérieurement aux intégrations fiscales.

Des impôts différés relatifs à l'ensemble des immobilisations incorporelles reconnues lors des regroupements d'entreprises sont comptabilisés (marques...).

1.19 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services réalisées par l'ensemble des sociétés consolidées du groupe.

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts est fonction de la nature des prestations.

Prestations en régie

Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

Le groupe réalise la majorité de ses prestations en régie.

Prestations au forfait

Dans le cas où des contrats au forfait sont conclus avec obligation de résultat, le chiffre d'affaires et le résultat sont enregistrés conformément à IAS 18 selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11. L'avancement est déterminé en fonction du pourcentage des coûts encourus pour les travaux réalisés par rapport aux coûts totaux estimés. Lorsqu'il est probable que le total des coûts estimés du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte à terminaison attendue est immédiatement provisionnée.

En application d'IAS 18 « Produits des activités ordinaires », les refacturations des frais de consultant sans marge liés à des prestations commerciales sont comptabilisées en réduction des charges externes.

1.20 Résultat non récurrent

Les autres produits et charges opérationnels non récurrents résultent d'opérations qui, en raison de leur nature, de leur montant et/ou de leur fréquence, ne peuvent pas être considérés comme faisant partie des activités et du résultat réguliers du groupe, car de nature à altérer la compréhension de sa performance opérationnelle. Il s'agit donc de produits ou charges inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant significatif.

Ils comprennent principalement :

- des plus ou moins-values de cession ou dépréciations non récurrentes d'actifs courants ou non courants, corporels ou incorporels ;
- des charges et provisions de restructuration de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant, par leur caractère inhabituel et leur importance ;
- d'autres charges et produits opérationnels considérés comme inhabituels, anormaux et peu fréquents.

1.21 Gains et pertes de change

Les gains et pertes de change réalisés et latents résultant des activités opérationnelles sont constatés en « Autres produits de l'activité » ou « Autres produits et charges opérationnels ». Ceux résultant des opérations de financement ou de couverture des activités d'investissement et de financement sont présentés en « Coût de l'endettement financier brut » et en « Autres produits et charges financières ».

1.22 Résultat par action

Le groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du groupe rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto-détenus.

Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net attribuable aux Actionnaires du groupe, corrigé du coût financier des instruments dilutifs de dette et de leur incidence sur la participation des salariés, net de l'effet d'impôt correspondant. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période (options de souscriptions ou obligations convertibles) lorsque ceux-ci sont susceptibles d'avoir un effet dilutif, ce qui est notamment le cas, pour les options de souscription, lorsque leurs prix d'exercice sont inférieurs au prix de marché (cours moyen de l'action Altran Technologies sur l'exercice).

Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base. Afin d'assurer la comparabilité des résultats par action présentés, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'exercice et également des exercices antérieurs est ajusté en cas d'augmentation de capital effectuée à un cours inférieur au cours de marché. Les actions d'autocontrôle portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

2. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés intègrent les comptes d'Altran Technologies et de ses filiales. Le groupe consolide ses filiales selon la méthode de l'intégration globale à l'exception de

la société tunisienne Altran Telnet Corporation qui est intégrée proportionnellement.

	Méthode	Clôture			Ouverture			Variation	
		Taux Intégration	Taux Contrôle	Taux d'Intérêt	Taux Intégration	Taux Contrôle	Taux d'Intérêt		
ALTRAN DEUTSCHLAND (ex-BETEILIGUNGS)	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
EUROSPACE	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
BERATA (DEU)	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
CHS DATA SYSTEMS	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
ARTHUR D. LITTLE (DEU)	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
Allemagne BERATA SERVICE GMBH	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
ALTRAN CIS (DEUTSCHLAND)	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
SUTHERLAND CONSULTING (DEU)	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
ASKON CONSULTING GROUP GMBH	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
DE SIMONE ET OSSWALD BERLIN	NI	0,00	0,00	0,00	IG	100,00	100,00	100,00	Liquidée
Australie SYNECTICS (Australie)	IG	100,00	100,00	100,00	NI	0,00	0,00	0,00	Désopacification
GT CONSULTING GMBH	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00	
Autriche ALTRAN AUSTRIA GMBH	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00	
ARTHUR D. LITTLE AUSTRIA	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
Roumanie ADL ROMANIA SRL	IG	100,00	100,00	100,00	NI	0,00	0,00	0,00	Création
ALTRAN ENGINEERING ROMANIA SRL	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
ALTRAN EUROPE	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	99,99	
ALTRAN CIS (BELGIUM)	IG	100,00	100,00	98,97	IG	100,00	100,00	94,06	
Belgique DE VALCK CONSULTANTS	IG	100,00	100,00	99,01	IG	100,00	100,00	94,10	
ALTRAN BELGIUM	IG	100,00	99,00	99,00	IG	100,00	99,00	94,05	
DCE CONSULTANTS (BEL)	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	95,00	
ARTHUR D. LITTLE BELGIUM	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	94,05	
Luxembourg ALTRAN LUXEMBOURG	IG	100,00	99,90	94,91	IG	100,00	99,90	94,91	
ALTRAN CIS (Luxembourg)	IG	100,00	100,00	94,91	IG	100,00	100,00	94,91	
DCE CONSULTANTS (LUX)	IG	100,00	99,90	94,91	IG	100,00	99,90	94,81	

		Clôture				Ouverture				Variation		
		Méthode	Taux Intégration	Taux Contrôle	Taux d'Intérêt	Méthode	Taux Intégration	Taux Contrôle	Taux d'Intérêt			
Zone Nord	Pays-Bas	ALTRAN INTERNATIONAL	IG	100,00	95,00	95,00	IG	100,00	95,00	95,00		
		ALTRAN TECHNOLOGIES NETHERLANDS	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00		
		FAGRO CONSULTANCY	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00		
		ALTRAN CIS B.V.	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00		
		ALTRAN NETHERLANDS	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00		
		ARTHUR D. LITTLE NETHERLANDS	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	94,05		
		DCE HOLDING (NLD)	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00		
		DCE CONSULTANTS BV (NLD)	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00		
		Norvège	ALTRAN NORWAY AS	IG	100,00	100,00	100,00	NI	0,00	0,00	0,00	Création
	Suède	ALTRAN SCANDINAVIA	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00		
		ALTRAN TECHNOLOGIES SWEDEN AB	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00		
		CONSIGNIT AB SWEDEN	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00		
		ARTHUR D. LITTLE (SWE)	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00		
		Danemark	CONSIGNIT DENMARK	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
		Suisse	ALTRAN SWITZERLAND	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
			ARTHUR D. LITTLE SCHWEIZ	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
			ALTRAN AG (CHE)	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
			CSI SCHWEIZ	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00	
	Zone Nord	Royaume-Uni	ALTRAN UK	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
HIGH INTEGRITY SYSTEMS			IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00		
ALTRAN TECHNOLOGIES UK			IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00		
PRAXIS HIGH INTEGRITY SYSTEMS LTD		IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00			
IBD		IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00			
HILSON MORAN PARTNERSHIP		IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00			
CAMBRIDGE CONSULTANTS		IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00			
ARTHUR D. LITTLE (GBR)		IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00			
DCE CONSULTANTS (GBR)		IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00			
SYNECTICS (UK)		IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00			
SUTHERLAND CONSULTING (UK)		IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00			
CONSIGNIT LIMITED UK		IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00			

		Méthode	Clôture			Ouverture			Variation			
			Taux Intégration	Taux Contrôle	Taux d'Intérêt	Taux Intégration	Taux Contrôle	Taux d'Intérêt				
Zone Nord	Irlande	ALTRAN IRELAND	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00		
		ALTRAN TECHNOLOGIES IRELAND	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00		
	Brésil	ALTRAN DO BRASIL	IG	100,00	100,00	95,15	IG	100,00	100,00	95,00		
		TECNOLOGIA E CONSULTORIA BRASILEIRA (TCBR)	IG	100,00	100,00	95,15	IG	100,00	100,00	95,00		
		TDA DESENHO E ARTES	IG	100,00	60,00	57,09	IG	100,00	60,00	57,00		
		ALTRAN CONSULTORIA EM TECNOLOGIA (ACT)	IG	100,00	100,00	95,15	IG	100,00	100,00	95,00		
		ARTHUR D. LITTLE (BRESIL)	IG	100,00	100,00	95,15	IG	100,00	100,00	95,00		
		Venezuela	ARTHUR D. LITTLE DE VENEZUELA	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00	
			CONSULTORES	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00	
		Zone Sud	Espagne	ALTRAN ESP	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00
SOFTWARE DE BASE	NI			0,00	0,00	0,00	IG	100,00	100,00	100,00	Fusionnée	
ALTRAN CIS (SPAIN)	IG		100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00			
ALTRAN CIS SPAIN	NI		0,00	0,00	0,00	IG	100,00	100,00	100,00	Fusionnée		
INTELLIGENT ADVISORS	NI		0,00	0,00	0,00	IG	100,00	100,00	100,00	Fusionnée		
ALTRAN TECNOLOGIA E INNOVATION	IG		100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00			
CSI SPAIN	IG		100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00			
CONSULTRANS (ESP)	NI		0,00	0,00	0,00	IG	100,00	100,00	100,00	Cédée		
ADVANCED GLOBAL SOLUTIONS	NI		0,00	0,00	0,00	IG	100,00	100,00	100,00	Fusionnée		
TRANSPORTES E INFORMATICA	NI		0,00	0,00	0,00	IG	100,00	100,00	100,00	Cédée		
SERTEC SOLUCIONES INFORMATICAS	NI		0,00	0,00	0,00	IG	100,00	100,00	100,00	Fusionnée		
S2 SOLUCIONS SERVEIS INFORMATICA	NI		0,00	0,00	0,00	IG	100,00	100,00	100,00	Fusionnée		
MEDIA CONSULTORES DE INGENIERIA	NI		0,00	0,00	0,00	IG	100,00	100,00	100,00	Fusionnée		
BARNAZ HOLDING	IG		100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00			
ARTHUR D. LITTLE SL (ESP)	IG		100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00			
ICEACSA	NI	0,00	0,00	0,00	IG	100,00	100,00	100,00	Cédée			
COBLENZA HISPANA DE SISTEMAS	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00				
AGENCIA DE CERTIFICATION INNOVATION	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00				
STRATEGY AND INNOVATION ADVISORS	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00				

		Clôture			Ouverture			Variation			
		Méthode	Taux Intégration	Taux Contrôle	Taux d'Intérêt	Méthode	Taux Intégration		Taux Contrôle	Taux d'Intérêt	
Zone Sud	ALTRAN HOLDING SRL (ITALIA)	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00		
	CEC CONCURRENT ENGINEERING CONSULTING	NI	0,00	0,00	0,00	IG	100,00	100,00	100,00	Fusionnée	
	INGENIERIA DEI SISTEMI LOGISTICI	NI	0,00	0,00	0,00	IG	100,00	100,00	100,00	Fusionnée	
	ALTRAN ITALIA	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00		
	CEDATI	NI	0,00	0,00	0,00	IG	100,00	100,00	100,00	Fusionnée	
	Italie	TQM CONSULT	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
	ATHENA (ex OTBA ITALIE)	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00		
	ARTHUR D. LITTLE (ITA)	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00		
	ALTRAN SERVIZI	NI	0,00	0,00	0,00	IG	100,00	100,00	100,00	Fusionnée	
	RSI TECHNOLOGIES	NI	0,00	0,00	0,00	IG	100,00	100,00	100,00	Fusionnée	
	CSI Italie	NI	0,00	0,00	0,00	IG	100,00	100,00	100,00	Liquidée	
	HILSON MORAN ITALY	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00		
	Portugal	ALTRAN PORTUGAL SGPS	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00	
ALTRAN CIS Portugal		IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00		
ALTIOR CONSULTORIA E ENGENHARIA		IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00		
ALTRANTEC CONSULTORIA E ENGENHARIA TECNOLOGICA		IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00		
Andorre	SERTEC INTERNATIONAL	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00		

	Méthode	Clôture			Ouverture			Variation	
		Taux Intégration	Taux Contrôle	Taux d'Intérêt	Taux Intégration	Taux Contrôle	Taux d'Intérêt		
ALTRAN TECHNOLOGIES	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
ALTRAN CIS (France)	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
ARENDI CONSULTING	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
AXIEM	NI	0,00	0,00	0,00	IG	100,00	99,99	99,99	Fusionnée
DP CONSULTING	NI	0,00	0,00	0,00	IG	100,00	100,00	100,00	Fusionnée
ALTRAN INVOICING	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
T. MIS CONSULTANTS	NI	0,00	0,00	0,00	IG	100,00	100,00	100,00	Fusionnée
DATA CEP	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
EDIFIS	NI	0,00	0,00	0,00	IG	100,00	100,00	100,00	Fusionnée
MAP	NI	0,00	0,00	0,00	IG	100,00	100,00	100,00	Fusionnée
EXCELLIA	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
NESS CONSULTING	NI	0,00	0,00	0,00	IG	100,00	100,00	100,00	Fusionnée
DIOREM	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
IMNET FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
ALGOPLUS	NI	0,00	0,00	0,00	IG	100,00	100,00	100,00	Fusionnée
ALGONORM	NI	0,00	0,00	0,00	IG	100,00	100,00	100,00	Fusionnée
ADL SERVICES	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
ARTHUR D. LITTLE (FRA)	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
GMTS	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
LOGIQUAL SO	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
APHRODITE TECHNOLOGIES SAS	NI	0,00	0,00	0,00	IG	100,00	100,00	100,00	Liquidée
APOPIS TECHNOLOGIES SAS	NI	0,00	0,00	0,00	IG	100,00	100,00	100,00	Liquidée
DIONYSOS TECHNOLOGIES	NI	0,00	0,00	0,00	IG	100,00	100,00	100,00	Liquidée
ALTRAN PROTOTYPES AUTOMOBILES	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
CSI France	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
SC ² BY ALTRAN	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
ALTRAN PARTICIPATIONS	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	100,00	
SYLVIE TECHNOLOGIES SAS	NI	0,00	0,00	0,00	IG	100,00	100,00	100,00	Liquidée
VALERIE TECHNOLOGIES	NI	0,00	0,00	0,00	IG	100,00	100,00	100,00	Liquidée
NESS OBJETCT	NI	0,00	0,00	0,00	IG	100,00	100,00	100,00	Fusionnée
NESS WARE	NI	0,00	0,00	0,00	IG	100,00	100,00	100,00	Fusionnée
HILSON MORAN (France)	IG	100,00	100,00	100,00	NI	0,00	0,00	0,00	Création

		Méthode	Clôture			Ouverture			Variation	
			Taux Intégration	Taux Contrôle	Taux d'Intérêt	Taux Intégration	Taux Contrôle	Taux d'Intérêt		
Émirats arabes unis	ADL MIDDLE EAST	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	95,00	
	ARTHUR D. LITTLE HOLDING (JAPAN)	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00	
Hong Kong	ARTHUR D. LITTLE HONG KONG (HKG)	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	95,00	
	ALTRAN CHINA	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00	
	CONTROL SOLUTIONS INTERNATIONAL - ASIA	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00	
Inde	ALTRAN TECHNOLOGIES INDIA	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00	
	ARTHUR D. LITTLE JAPAN	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	95,00	
Japon	ALTRAN JAPAN KK	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00	
	BIZ CONSULTING	NI	0,00	0,00	0,00	NI	0,00	0,00	0,00	Acquisition/ Fusionnée
	CSI JAPAN	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00	
Corée	ARTHUR D. LITTLE YUHAN HOESA	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	95,00	
	ALTRAN TECHNOLOGIES KOREA YUHAN	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00	
Malaisie	ARTHUR D. LITTLE (MALAYSIA)	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	95,00	
Reste du monde	ALTRAN HOLDINGS (SINGAPORE)	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00	
	ALTRAN TECHNOLOGIES SINGAPORE	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00	
	ARTHUR D. LITTLE SINGAPORE	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	95,00	
Tunisie	ALTRAN TELNET CORPORATION	IP	50,00	50,00	50,00	NI	0,00	0,00	0,00	Création
Canada	ALTRAN CANADA	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00	
	CSI CANADA	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00	
	SYNECTICS CANADA	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00	
États-Unis	ALTRAN USA HOLDINGS	NI	0,00	0,00	0,00	IG	100,00	100,00	95,00	Fusionnée
	ALTRAN SOLUTIONS CORP	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00	
	CONTROL SOLUTIONS INTERNATIONAL	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00	
	ALTRAN USA HOLDINGS	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00	
	IMAGITEK	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00	
	ARTHUR D. LITTLE (USA)	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	95,00	
	CAMBRIDGE CONSULTANTS, INC	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00	
	SYNECTICS INC	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00	
	ARTHUR D. LITTLE CHINA	IG	100,00	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	95,00	
	ALTRAN SHANGAI	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00	
Chine	CSI CHINA	IG	100,00	100,00	95,00	IG	100,00	100,00	95,00	

3. Faits marquants

3.1 Réalisation d'une augmentation de capital d'un montant net de 126,5 millions d'euros

Le 17 avril 2008, la société Altran Technologies a annoncé avoir décidé le principe d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) d'un montant maximum de 130 millions d'euros qui a été finalisée le 29 juillet 2008.

Les fonds gérés par Apax Partners S.A. se sont engagés à souscrire l'intégralité des actions nouvelles émises et non souscrites par les Actionnaires au titre de leurs DPS à un prix d'émission compris entre 5,00 et 6,00 euros par action.

L'opération d'augmentation de capital a fait l'objet d'une note d'opération ayant reçu le visa n° 08-131 de l'Autorité des Marchés Financiers. La période de souscription de ladite augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription a été ouverte du 24 juin 2008 au 7 juillet 2008.

L'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des Actionnaires, d'un montant de 129 481 892,80 euros (prime d'émission incluse) par émission de 24 900 364 actions nouvelles dont la période de souscription, ouverte le 24 juin 2008, s'est clôturée le 7 juillet 2008 et a été intégralement souscrite.

Au 2 juin 2008, le capital social de la société s'élevait à 59 138 368,50 euros divisé en 118 276 737 actions de 0,50 euro chacune. À la connaissance de la société, la répartition du capital et des droits de vote était à cette date telle que suit :

Actionnaire	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
Alexis Kniazeff	9 976 357	8,43 %	19 731 730	14,26 %
Hubert Martigny	9 978 989	8,44 %	19 734 341	14,26 %
Flottant	98 321 391	83,13 %	98 950 641	71,49 %
TOTAL	118 276 737	100,00 %	138 416 712	100,00 %

À l'issue de l'augmentation de capital, la participation des principaux Actionnaires d'Altran Technologies, en capital et en droits de vote, était de :

Actionnaire	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
Alexis Kniazeff	6 976 357	4,87 %	9 610 574	6,45 %
Hubert Martigny	6 978 989	4,87 %	9 615 838	6,45 %
Altrafin Participations *	27 501 079	19,21 %	27 501 079	18,46 %
Flottant **	101 720 676	71,05 %	102 276 847	68,64 %
TOTAL	143 177 101	100,00 %	149 004 338	100,00 %

* Comprend 6 000 000 d'actions acquises auprès de Messieurs Kniazeff et Martigny, 18 902 079 actions souscrites dans le cadre de la présente augmentation de capital et 2 599 000 actions acquises par Altrafin Participations via des ordres SRD et dont le dénouement est intervenu le 29 juillet 2008.

** Dont Gilaspi Investments qui a déclaré, par courriers en date des 4 et 8 juillet 2008, détenir 9 236 847 actions de la société.

Dont Matignon Développement 3 (fonds détenu par AXA Investment Managers Private Equity Europe) qui a déclaré, par courrier en date du 30 juillet 2008, détenir 7 526 846 actions de la société.

Le règlement-livraison des 24 900 364 actions nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Paris est intervenu le 29 juillet 2008. Les actions nouvelles ont été assimilées aux actions

Les souscriptions à titre irréductible ont porté sur 15 067 416 actions nouvelles (soit 61 % de l'émission). Les souscriptions à titre réductible ont donné droit à l'attribution de 9 832 948 actions nouvelles aux Actionnaires d'Altran Technologies, par exercice du droit préférentiel de souscription.

À la suite de cette émission, le capital social d'Altran Technologies s'élève à 71 588 550,50 euros, composé de 143 177 101 actions de 0,50 euro de nominal.

Altrafin Participations s'était engagée envers la société à souscrire à l'augmentation de capital :

- (i) à titre irréductible à hauteur de l'intégralité des droits préférentiels de souscription détenus par elle à l'ouverture de la période de souscription ;
- (ii) à titre réductible à hauteur de la totalité des actions offertes, déduction faite des actions souscrites par elle à titre irréductible.

Dans le cadre de l'augmentation de capital, Altrafin Participations a donc souscrit 9 080 804 actions nouvelles à titre irréductible et, à titre réductible, 15 819 560 actions nouvelles sur lesquelles 9 821 275 actions nouvelles lui ont été attribuées, soit un total de 18 902 079 actions nouvelles.

existantes de la société, déjà négociées sur le marché Euronext Paris sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la société (Code ISIN FR0000034639).

3.2 Conclusion du refinancement bancaire

Altran a signé le 4 juillet 2008 un accord de refinancement (faisant suite à un accord de principe – *term sheet* – en date du 17 avril 2008) avec un groupe de banques comprenant BNP Paribas, Crédit Agricole Île-de-France, Natixis et Société Générale.

Ce refinancement porte sur un montant de 150 millions d'euros de crédit sur 5 ans, incluant 26 millions d'euros de réaménagement des lignes bancaires existantes et initialement remboursables en 2009.

3.3 Évolution de la gouvernance de la société

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 30 juin 2008, Altran Technologies a adopté la transformation du mode d'administration de la société en société anonyme à Conseil d'Administration, alors qu'elle était en mode Directoire et Conseil de Surveillance.

La composition du Conseil d'Administration est la suivante :

- Monsieur Yves de Chaisemartin ;
- Monsieur Roger Alibault ;
- Monsieur Jean-Pierre Alix ;
- la société Apax Partners SA représentée par Monsieur Edgar Misrahi ;
- Monsieur Dominique de la Lande de Calan ;
- Monsieur Gilles Rigal ;
- Monsieur Michel Senamaud ;
- Monsieur Jacques-Étienne de T'Serclaes.

Le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Thomas de Villeneuve, censeur. En cette qualité, Monsieur Thomas de Villeneuve a accès aux mêmes informations que les administrateurs et peut prendre part aux délibérations du Conseil d'Administration, mais il n'a pas le droit de vote.

Monsieur Yves de Chaisemartin, lors de la première réunion du Conseil d'Administration intervenue le 1^{er} juillet 2008, a été nommé Président et Directeur Général de la société.

3.4 Poursuite du plan d'efficacité opérationnelle 2007/2009 et lancement du plan stratégique « Action 4 »

Altran poursuit la mise en œuvre du plan d'efficacité opérationnelle 2007/2009 annoncé lors de son Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 29 juin 2007, visant à améliorer la performance du groupe et à réduire de manière sensible ses coûts indirects. Le taux de frais généraux s'est ainsi établi à 23,8 % en 2008, en avance d'un an sur l'objectif initial fixé à 25 % pour 2009.

Dans ce cadre, le plan stratégique « Action 4 » a été lancé en janvier 2008 et vise à accélérer le développement du groupe en matière de croissance, de valorisation de ses savoir-faire et de positionnement haut de gamme des services offerts.

Il s'inscrit au cœur de la stratégie de croissance et de profitabilité du groupe en se fondant sur les quatre axes suivants :

- un développement dopé par une organisation plus collaborative et orientée client ;
- une capacité financière améliorée par une organisation plus compacte, plus lisible ;
- le maintien d'une forte différenciation client, notamment par la montée en gamme des offres et par un développement rapide de nouveaux modes d'engagement ;
- la volonté de demeurer un employeur de référence, renforcée par le redéploiement de la marque Altran.

3.5 Évolutions opérationnelles

Réorganisation des activités opérationnelles

La réorganisation opérationnelle engagée depuis deux ans dans le groupe s'est poursuivie en 2008.

France

Les activités de Conseil en organisation et systèmes d'information (CIS) en France ont été regroupées afin de positionner ce pôle en acteur incontournable de son marché.

Ceci s'est traduit par la fusion le 30 avril 2008 (avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2008) de dix sociétés, filiales d'Altran Technologies, en une seule entité juridique appelée Altran CIS.

International

Fusion, en Italie, de sept sociétés opérationnelles en une seule société.

Fusion, en Espagne, de neuf sociétés opérationnelles en deux sociétés.

Signature d'un accord de partenariat industriel avec Continental et de reprise de son centre d'expertise en architecture et développement de logiciels embarqués de Sophia Antipolis

Le groupe Altran et Continental ont annoncé, le 29 octobre 2008, un accord de partenariat, matérialisé par la nomination d'Altran en tant que partenaire international de Continental en matière de fourniture de services R&D et par la reprise par le groupe Altran du centre d'expertise en architecture et développement de logiciels embarqués pour l'automobile, basé à Sophia Antipolis (Alpes-Maritimes).

Créé en 1999, ce centre avait été acquis par Continental lors de l'achat de Siemens VDO Automotive en décembre 2007. Il intervient sur des missions de conseil et de pilotage de projets embarqués et multimédia à haute valeur ajoutée.

L'activité reprise est désormais exercée au sein de la société SC² by Altran.

Prise de participation majoritaire dans la société NSI

Altran a annoncé le 12 décembre 2008 la signature d'un accord de prise de participation majoritaire dans NSI, société française experte en intégration de systèmes électroniques embarqués communicants.

Par ailleurs, Altran a acquis, hors marché, ce même jour, un bloc représentant 20,8 % du capital de NSI. Cette filiale n'a pas été retenue dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008.

Création d'une joint-venture entre Altran et Telnet

Altran et Telnet ont créé à parts égales en juillet 2008 une société commune basée à Tunis avec une entité opérationnelle à Sfax, ayant pour objet la prestation de services en ingénierie.

Avec le rapprochement des compétences entre Altran et Telnet, la joint-venture a pour ambition de développer les métiers de service en ingénierie en Tunisie et dans les pays voisins.

Telnet est une société d'ingénierie spécialisée dans le développement du logiciel embarqué, le design électronique et la CAO mécanique dans les domaines télécom et multimédia, avionique et défense, automobile et transport, sécurité et cartes à puce, industrie et automatisme.

3.6 Décisions judiciaires

Décision de la Cour de Cassation en date du 7 mai 2008

Par une décision en date du 7 mai 2008, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi déposé par certains anciens dirigeants de la société à l'encontre de l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris, plus largement décrit au chapitre 6 « Suivi des litiges significatifs et passifs éventuels » de la présente annexe.

Décision de la cour d'appel de Paris en date du 27 mai 2008

Par une décision du 27 mai 2008, la cour d'appel de Paris a confirmé la décision de la Commission des sanctions de l'AMF datée du 29 mai 2007, qui avait infligé à la société une amende d'un montant de 1,5 million d'euros, déjà payée par la société. Cette procédure est plus largement décrite au chapitre 6 « Suivi des litiges significatifs et passifs éventuels » de la présente annexe. La société s'est pourvue en cassation le 28 juillet 2008.

3.7 Modification du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice 2008 le groupe a procédé à différentes opérations modifiant son périmètre de consolidation tel que précisé ci-après :

Acquisitions

Biz Consulting (Japon) a généré depuis son entrée dans le groupe entre le 1^{er} mai et le 31 août 2008 (date de sa fusion dans CSI Japan) un chiffre d'affaires de 0,2 million d'euros.

Le groupe a acquis en France, en fin d'année 2008, une branche d'activité de Continental qui a été apportée à la filiale SC² by Altran (cf. 3.5).

Cessions

Iceacsa, société espagnole, a été cédée le 30 septembre 2008. Le chiffre d'affaires des trois premiers trimestres a représenté 3,9 millions d'euros contre 4,6 millions d'euros en année pleine 2007. Cette cession a généré un impact négatif net de 0,9 million d'euros sur le 2nd semestre 2008.

Les sociétés Consultrans et Transmatica, également en Espagne, ont fait l'objet d'une cession en date du 16 octobre 2008. Ces deux sociétés ont réalisé un chiffre d'affaires de 4,9 millions d'euros en 2007 et de 3,3 millions d'euros sur les 9 mois de leur appartenance au groupe en 2008. L'impact négatif de cette cession sur le résultat du second semestre est de 2,6 millions d'euros.

Fusions & liquidations

Le groupe a procédé dans le cadre de la rationalisation de son périmètre à des fusions et liquidations, notamment en France, Espagne, États-Unis, Italie et Japon.

Créations

Il a été créé 4 nouvelles filiales en 2008.

L'impact sur le résultat consolidé de la cession ou liquidation de ces sociétés est de (3 589) milliers d'euros.

(en milliers d'euros)

Actif non-courant	3 012	Capitaux Propres	3 553
Actif courant	(8 743)	Résultat de cession ou liquidation	(3 589)
		Passif non-courant	(1 326)
Trésorerie	(970)	Passif courant	(5 339)
	(6 701)		(6 701)

4. Notes relatives à certains postes du bilan

4.1 Écarts d'acquisition nets

L'évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition s'analyse de la façon suivante :

Valeur nette	
Solde au 31 décembre 2007	474 778
Compléments de prix	157
Pertes de valeur	(26 512)
Variation de périmètre	(511)
Variation de change	(16 521)
Autres mouvements	22
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2008	431 413

L'augmentation des écarts d'acquisition correspond essentiellement :

- aux compléments de prix à payer sur les acquisitions des années antérieures à hauteur de 213 milliers d'euros ;
- à des réajustements d'estimations de compléments de prix relatifs à l'exercice 2007 versés en 2008, soit (56) milliers d'euros.

Le poste variation de périmètre comprend notamment :

- un écart d'acquisition de 687 milliers d'euros constaté lors de l'acquisition de Biz Consulting (Japon) ;
- une diminution résultant de la cession des sociétés espagnoles Iceacsa, Consultrans et Transmatica pour un montant de (1 175) milliers d'euros.

Le poste « Autres mouvements » s'élevant à + 22 milliers d'euros correspond à l'achat d'un fonds de commerce aux États-Unis.

Les pertes de valeur constatées en compte de résultat s'élèvent à 26 512 milliers d'euros en 2008, soit 13 094 milliers d'euros au titre du 1^{er} semestre 2008 et 13 418 milliers d'euros au titre du second semestre 2008.

Les pertes de valeur constatées ont porté sur 9 Unités Génératrices de Trésorerie. La valeur nette comptable avant perte de valeur constatée en 2008 des écarts d'acquisition s'élève à 457 925 milliers d'euros.

Pour la réalisation des tests sur écarts d'acquisition au 31 décembre 2008, ayant amené à constater les pertes de valeur ci-dessus, il a été retenu un taux d'actualisation après impôt (WACC) de 9,32 % (contre 8,92 % en 2007), soit un taux d'actualisation avant impôt variant entre 11 % et 12 % et un taux de croissance de chiffre d'affaires à l'infini de 3 %.

Des tests de sensibilité ont été pratiqués dont les résultats en matière de besoin de dépréciation des écarts d'acquisition sont résumés dans le tableau ci-dessous (en milliers d'euros) :

Taux WACC		8,32 %	9,32 %	10,32 %
Taux de croissance infini	3,00 %	24 444	26 512	41 563
	2,00 %		35 987	

4.2 Immobilisations incorporelles

	Marques	Frais de développement	Logiciels	Autres	Total
Au 31 décembre 2007					
Valeur brute à l'ouverture	34 399	4 760	23 290	1 057	63 506
Amortissements et provisions	(1 924)	(3 227)	(17 134)	(487)	(22 772)
Valeur nette à l'ouverture	32 475	1 533	6 156	570	40 734
Mouvements sur la période					
Acquisitions	269	1 307	3 537	261	5 374
Cessions	(20)		(14)	(71)	(105)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(191)	(605)	(3 948)	(35)	(4 779)
Variation de périmètre	(1)	-	(84)		(85)
Variation de change	(2)	(26)	(208)	(10)	(246)
Autres mouvements	14	53	49	(240)	(124)
TOTAL MOUVEMENTS (VALEUR NETTE)	69	729	(668)	(95)	35
Au 31 décembre 2008					
Valeur brute à la clôture	34 519	4 785	22 912	910	63 126
Amortissements et provisions	(1 975)	(2 523)	(17 424)	(435)	(22 357)
Valeur nette à la clôture	32 544	2 262	5 488	475	40 769

La marque Arthur D. Little s'élève à 31 968 milliers d'euros. Les tests de dépréciation de valeur pratiqués en 2008 – selon les mêmes modalités que celles appliquées aux écarts d'acquisition – n'ont pas conduit à déprécier cette marque.

Pour l'exercice 2008, les dotations nettes aux amortissements relatives aux immobilisations incorporelles s'élèvent à 4 779 milliers d'euros et sont incluses dans les dotations aux amortissements et provisions nettes.

4.3 Immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Installations générales, agencements et aménagements	Matériel de bureau et informatique et mobilier	Autres	Total
Au 31 décembre 2007						
Valeur brute à l'ouverture	383	14 177	27 834	64 913	2 578	109 885
Amortissements et provisions		(6 052)	(16 113)	(44 549)	(1 729)	(68 443)
Valeur nette à l'ouverture	383	8 125	11 721	20 364	849	41 442
Mouvements sur la période :						
Réévaluations comptabilisées en Capitaux Propres						-
Pertes de valeur comptabilisées en Capitaux Propres						-
Acquisitions		1 001	3 555	8 298	594	13 448
Cessions		(106)	(1 046)	(451)	(162)	(1 765)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(478)	(2 097)	(8 462)	(227)	(11 264)
Variation de périmètre		-	(90)	(153)	-	(243)
Variation de change		(1 209)	(262)	(886)	(91)	(2 448)
Autres mouvements		-	(77)	155	(160)	(82)
TOTAL MOUVEMENTS DE LA PÉRIODE	-	(792)	(17)	(1 499)	(46)	(2 354)
Au 31 décembre 2008						
Valeur brute à la clôture	383	12 655	25 360	62 136	2 104	102 638
Amortissements et provisions		(5 322)	(13 656)	(43 271)	(1 301)	(63 550)
Valeur nette à la clôture	383	7 333	11 704	18 865	803	39 088

Le groupe détient en propre des immeubles et terrains en France, en Italie, au Royaume-Uni et au Venezuela pour un montant net de 7,7 millions d'euros.

Il n'y a pas d'immobilisation corporelle entièrement amortie mais encore utilisée pour des montants significatifs.

Pour l'exercice 2008, les dotations nettes aux amortissements relatives aux immobilisations corporelles s'élèvent à 11 264 milliers d'euros, dont 11 908 milliers d'euros inclus dans les dotations nettes aux amortissements et provisions et une reprise nette de 644 milliers d'euros incluse dans le résultat opérationnel non récurrent.

4.4 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants se décomposent comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Disponibles à la vente		
Pépinière Cambridge Consultants	2 809	4 145
Prêts et créances générés par le groupe		
Actifs de fonds de pension	8 849	8 990
Prêts efforts construction	4 812	4 096
Dépôts et cautionnements	9 837	8 493
TOTAL	26 307	25 724

4.4.1 Actifs classés en « disponibles à la vente »

Au cours de l'exercice 2008, la variation de (1 336) milliers d'euros s'explique notamment par la diminution de valeur des titres Vectura et Prelude Trust appartenant à CCL au titre de son activité de pépinière d'entreprises.

4.4.2 Prêts et créances

Les prêts « effort construction » s'élèvent à 4 812 milliers d'euros au 31 décembre 2008 contre 4 096 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

Par rapport à fin 2007, la variation de 716 milliers d'euros s'explique notamment :

- par l'impact de la juste valeur des prêts « Effort construction » soit (356) milliers d'euros, comptabilisés au compte de résultat ;
- les versements au titre de l'exercice 2008 pour un montant de 1 072 milliers d'euros.

Les autres prêts et créances sont constitués par des dépôts et cautionnements.

4.6 Stocks

Les stocks et en-cours de production se décomposent comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Matières premières	150	45
En-cours de prestation de services	881	1 243
Produits finis	19	50
Provisions sur stocks	(45)	(55)
TOTAL	1 005	1 283

4.7 Clients et comptes rattachés, nets de provisions pour dépréciation

Les créances clients sont à échéance d'un an au plus.

	2008			2007		
	Total	Échues	Non échues	Total	Échues	Non échues
Clients et comptes rattachés nets	510 626	99 296	411 330	504 920	108 788	396 132

Les créances clients, nettes de dépréciation, dont l'échéance est dépassée s'analysent comme suit :

	2008
Échéances inférieures à 1 mois	49 422
Échéances comprises entre 1 mois et 3 mois	33 172
Échéances supérieures à 3 mois	16 702
TOTAL CRÉANCES ÉCHUES	99 296

Le groupe reste responsable du recouvrement des créances clients cédées dans le cadre de contrats d'affacturage. Aussi ces créances sont maintenues à l'actif avec une contrepartie en « Passifs financiers courants » (cf. 4.11).

Leur comptabilisation a impacté les comptes de la manière suivante (en milliers d'euros) :

	Actif			Passif	
	31/12/2008	31/12/2007		31/12/2008	31/12/2007
Clients et comptes rattachés	248 462	239 585	Passifs financiers courants	204 498	196 109
Annulation du dépôt de garantie	(43 964)	(43 476)		204 498	196 109
	204 498	196 109		204 498	196 109

4.8 Autres créances

Ce poste comprend notamment les créances fiscales et les autres créances d'exploitation.

4.9 Actifs financiers courants

Ce poste comprend des dépôts et cautionnements dont l'échéance est inférieure à un an.

4.10 Capitaux propres et résultat par action

Au 31 décembre 2008, le capital social d'Altran s'élève à 71 588 550,50 euros, divisé en 143 177 101 actions ordinaires soit une augmentation de 24 975 801 actions liée essentiellement à l'augmentation de capital réalisée en juillet 2008. Au cours de la période close le 31 décembre 2008, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation s'est élevé à 128 831 328 actions et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et dilutives s'est élevé à 129 617 006 actions.

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social en début d'exercice	118 201 300	0,50 €
Augmentation de capital	24 900 364	0,50 €
Augmentation du capital social dans le cadre du plan d'actionnariat salarié	75 437	0,50 €
ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL EN FIN D'EXERCICE	143 177 101	0,50 €

	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net revenant à Altran Technologies (en milliers d'euros)	11 438	21 594
Impact des paiements en actions ayant un effet dilutif	506	2 829
Actions ordinaires	128 831 328	117 656 139
Options attribuées avec effet dilutif	785 678	656 465
Résultat par action (en euros)	0,09	0,18
Résultat dilué par action (en euros)	0,09	0,18

Les options attribuées avec effet dilutif estimé à ce jour concernent les plans de souscription d'actions dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen 2008 de l'action à savoir :

- plans d'options de souscriptions d'actions mis en place en mars 2003 portant respectivement sur un maximum d'options de souscription d'actions de 1 098 133 ;
- plans d'options de souscriptions d'actions et d'actions gratuites mis en place en décembre 2007 portant sur un maximum d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites de 2 453 681 et 762 740.

L'exercice de ces plans donnerait lieu à l'émission de 785 678 actions nouvelles.

Les instruments suivants dont le prix d'exercice est supérieur au cours moyen 2008 pourraient éventuellement diluer le résultat de base par

action dans le futur mais ne sont pas inclus dans le calcul du résultat dilué par action ci-dessus :

- plan d'options de souscriptions d'actions mis en place en juin 2003 portant sur un maximum d'options de souscription d'actions de 174 823 ;
- plan d'options de souscriptions d'actions mis en place en juin 2004 portant sur un maximum d'options de souscription d'actions de 1 400 222 ;
- plan d'options de souscriptions d'actions mis en place en juin 2005 portant sur un maximum d'options de souscription d'actions de 132 369 ;
- plan d'options de souscriptions d'actions mis en place en décembre 2005 portant respectivement sur un maximum d'options de souscription d'actions de 1 499 073.

Les caractéristiques des plans d'options de souscriptions sont présentées en 5.4.

4.11 Endettement financier net

L'endettement financier net correspond à la différence entre le total des passifs financiers et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

	31/12/2008	31/12/2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie	229 463	177 599
Trésorerie Passive		-
Trésorerie Nette	229 463	177 599
Emprunts obligataires convertibles (+ 1 an)	-	222 059
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (+ 1 an)	13 474	28 347
Autres passifs financiers non courants	9 392	13 839
Emprunts obligataires courants	192 345	8 625
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit courants	1 209	31 458
Concours bancaires *	219 315	231 960
Autres dettes financières courantes	1 988	807
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	437 723	537 095
ENDETTEMENT FINANCIER NET	208 260	359 496

* Y compris affacturage pour 204,5 millions d'euros (sur des lignes totalisant 306,4 millions d'euros).

Par rapport au 31 décembre 2007, l'endettement financier net du groupe a diminué de 151 236 milliers d'euros pour s'établir à 208 260 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Équivalents de trésorerie

La valeur de marché des équivalents de trésorerie (cf. 9.9.) au 31 décembre 2008 s'élève à 147 990 milliers d'euros et se décompose comme suit :

	31/12/2007	31/12/2008
Certificats de dépôts	-	40 000
SICAV et FCP	97 478	107 982
Autres	39	8
TOTAL	97 517	147 990

Échéancier de l'endettement financier brut

Le tableau ci-après présente une répartition y compris intérêts courus et après prise en compte des effets des instruments de couverture de l'endettement financier brut par catégories et par échéances annuelles contractuelles :

	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Au-delà
Emprunts obligataires convertibles (+ 1 an)		-	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (+ 1 an)		1 189	1 189	1 189	9 907	-
Autres passifs financiers non courants		3 026	2 573	2 454	1 137	202
Passifs financiers long terme	-	4 215	3 762	3 643	11 044	202
Emprunts obligataires courants	192 345					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit courants	1 209					
Concours bancaires	219 315					
Autres dettes financières courantes	1 988					
Passifs financiers court terme	414 857	-	-	-	-	-
	414 857	4 215	3 762	3 643	11 044	202

L'échéancier des dettes financières se résume comme suit au 31 décembre 2008 :

- à moins d'un an 94,78 % ;
- de 1 à 5 ans 5,17 % ;
- à plus de 5 ans 0,05 %.

Emprunt obligataire convertible

L'emprunt obligataire convertible à 3,75 % émis en juillet 2004 s'élève au 31 décembre 2008 à 185 236 milliers d'euros composé de 14 585 510 obligations au nominal de 12,70 euros pour une durée initiale de 4 ans et 176 jours.

Au second semestre 2008, Altran s'est porté acquéreur de 3 524 726 obligations qui ont généré un résultat financier de 364 milliers d'euros au cours du second semestre.

L'application d'IAS 32 au 1^{er} janvier 2005 (date de 1^{re} application des normes 32/39 pour le groupe) à l'OCEANE 2009 a engendré un impact positif sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2005 de 24,2 millions d'euros. Les dettes financières du groupe ont été diminuées en contrepartie du même montant.

Le taux de marché retenu et la ventilation entre la partie « dette » et la partie « capitaux propres » à l'origine sont indiqués ci-après :

- taux d'actualisation retenu pour le calcul de la dette 6,15 % ;
- taux d'intérêt effectif 7,55 % ;
- juste valeur de la dette à l'émission 202 657 milliers d'euros.

Le montant des intérêts 2008 s'élève à 8 159 milliers d'euros dont 7 001 milliers d'euros d'intérêts courus payables à terme échu le 1^{er} janvier 2009.

La charge financière relative à l'exercice 2008 s'élève à 16 276 milliers d'euros (cf. note 5.7).

La mise à disposition de ces lignes est subordonnée au respect des ratios suivants :

	Dettes financières nettes/EBITDA	Dettes financières nettes/fonds propres
31/12/2008	< 2,7	< 1,0
30/06/2009	< 2,5	< 1,0
31/12/2009	< 2,3	< 1,0
30/06/2010	< 2,1	< 1,0
31/12/2010	< 1,9	< 1,0
30/06/2011	< 1,7	< 1,0
31/12/2011	< 1,5	< 1,0
30/06/2012	< 1,3	< 1,0
31/12/2012 au 31/12/2013	< 1,0	< 1,0

Il est précisé que ces ratios financiers sont calculés en normes IFRS :

- l'EBITDA retenu pour le calcul des *covenants* est l'EBITDA glissant sur 12 mois avant participation des salariés et charges de personnel relatives aux paiements en actions ;
- la dette financière nette correspond à la dette nette hors participation des salariés et intérêts courus sur dettes obligataires.

L'écart entre le coût nominal de l'OCEANE au taux de 3,75 % et la charge financière IFRS calculée avec la méthode du taux d'intérêt effectif en application des normes IAS 32/39 au 1^{er} janvier 2005 amène une charge complémentaire impactant le compte de résultat de l'exercice 2008 pour un montant de 8 117 milliers d'euros.

Il est précisé que l'obligation convertible remboursable en janvier 2009 d'un montant initial de 230 millions d'euros a été intégralement remboursée à son terme, le 2 janvier 2009. Le groupe n'a plus d'instrument hybride dans son bilan depuis ce jour.

Principales évolutions des lignes de crédit

Le 4 juillet 2008 Altran a signé l'accord de refinancement bancaire avec un groupe de banques comprenant BNP Paribas, Crédit Agricole Île-de-France, Natixis et Société Générale, ayant fait l'objet d'un accord de principe (*term sheet*) annoncé le 17 avril 2008.

Ce refinancement porte sur un montant de 150 millions d'euros de crédit sur 5 ans, incluant 26 millions d'euros de réaménagement des lignes bancaires existantes et initialement remboursables en 2009. Les principales caractéristiques de ce crédit sont les suivantes :

- échéance 5 ans à compter du premier tirage ;
- amortissement semestriel à compter de juillet 2009 ;
- rémunération maximale du crédit : EURIBOR + 1,55 %.

Ce nouvel accord de crédit de 150 millions d'euros est divisé en deux tranches :

- tranche A de 26 millions d'euros maximum étant disponible dès le 28 juillet 2008, sous réserve du respect des ratios financiers ci-après détaillés ;
- tranche B de 124 millions d'euros maximum étant disponible à partir du 1^{er} janvier 2009 et également soumise au respect des ratios ci-après détaillés.

Ce crédit est assorti de clauses de respect de ratios financiers, d'affectation de *cash flow* ou de plafonnement des acquisitions détaillées ci-après pour les principales :

- à compter de l'exercice 2009, affectation à la réduction du crédit du tiers du *cash flow* net consolidé au-delà de 15 millions d'euros (hors éventuelle opération de marché) ;
- limitation des acquisitions à un montant cumulé annuel de 50 millions sauf accord préalable de la majorité des banques prêteuses.

La tranche A n'a pas été utilisée en 2008 et le tableau ci-après détaille la table d'amortissement des lignes de crédit du groupe :

(en millions d'euros)	Déc. 2008	Juin 2009	Déc. 2009	Juin 2010	Déc. 2010	Juin 2011	Déc. 2011	Juin 2012	Déc. 2012	Juin 2013	Déc. 2013
Revolving											
Tranche A	26	23,1	20,2	17,3	14,4	11,6	8,7	5,8	2,9	0,0	0,0
Revolving											
Tranche B	124	111,6	99,2	86,8	74,4	62,0	49,6	37,2	24,8	12,4	0,0
TOTAL	150										
CADIF renégocié	5,0	5,0	4,4	3,8	3,2	2,6	2,0	1,4	0,8	0,2	0,0
TOTAL GÉNÉRAL	155	139,7	123,8	107,9	92,0	76,2	60,3	44,4	28,5	12,6	0,0

L'évolution des ratios financiers du groupe au cours de l'exercice 2008 est la suivante :

	30/06/2008	31/12/2008
Dette financière nette/fonds propres selon définition du contrat de crédit	0,83	0,33
Dette financière nette/EBITDA avant participation (levier financier) selon définition du contrat de crédit	2,30	1,14

La majorité des dettes financières auprès des établissements de crédit est contractée à taux variable essentiellement indexé sur le taux de référence EURIBOR ou EONIA mais une politique de couverture a été mise en place (cf. 9.2).

La juste valeur du contrat de vente à terme s'élève à 99 milliers d'euros et sa variation est comptabilisée au compte de résultat en perte sur dérivés de *trading* (cf. 5.8).

La juste valeur des *swap* de taux a impacté les capitaux propres pour un montant net de 6 010 milliers d'euros dont 9 015 milliers d'euros de valorisation brute et (3 005) d'impôts différés.

4.12 Provisions pour risques et charges

L'évolution des provisions pour risques et charges court et long terme sur la période s'analyse comme suit :

	31/12/2007	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Variations de change	Variations de périmètre	Autres variations	31/12/2008
Provision litiges sociaux	4 819	649	(1 378)	(427)	(330)		926	4 259
Provision autres litiges	4 067		(406)	(771)			(196)	2 694
Provisions pour garanties	-				(42)		253	211
Provision litiges et pénalités fiscales	233		(67)		(13)			153
Provision autres risques > 1 an	5 160	1 530	(1 068)	(1 664)	(57)		33	3 934
Provision pour restructuration	509	80	(216)				(62)	311
Autres provisions pour charges	1 216	4		(50)	(16)		(685)	469
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES LONG TERME	16 004	2 263	(3 135)	(2 912)	(458)	-	269	12 031
Provision litiges sociaux	7 875	1 406	(2 413)	(589)			(226)	6 053
Provision autres litiges	72	170		(14)			16	244
Provision litiges et pénalités fiscales	14	131						145
Provision sur pertes à terminaison	550	108	(485)		(6)	(41)	(15)	111
Provision autres risques	4 526	2 734	(391)	(2 549)	39		(10)	4 349
Provision pour restructuration	8 434	7 412	(5 431)		(443)		76	10 048
Provision autres charges	9 598	24	(224)	(20)	56		27	9 461
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES COURT TERME	31 069	11 985	(8 944)	(3 172)	(354)	(41)	(132)	30 411

Les autres variations correspondent essentiellement aux reclassements entre « non courant » et « courant » suivant la revue des échéances prévisionnelles de sorties des ressources.

Pour l'exercice 2008, les reprises nettes de provisions pour risques et charges s'élèvent à 3 915 milliers d'euros :

- 3 045 milliers d'euros en résultat opérationnel ;
- 870 milliers d'euros en résultat opérationnel non récurrent.

Provisions pour restructuration

L'évolution des provisions pour restructuration s'analyse comme suit :

Plan Albatros 2005	2007	Dotations	Reprises	Écart de change	2008
Coûts salariaux	3 311	(40)	1 103		2 248
Rationalisation baux locatifs	413		200	58	155
Autres	968		968		-
TOTAL	4 692	(40)	2 271	58	2 403

Plan de performance 2007/2009	2007	Dotations	Reprises	Écart de change	2008
Coûts salariaux	1 927	(3 927)	1 274	(16)	4 564
Rationalisation baux locatifs	2 325	(3 423)	2 088	(356)	3 304
Autres	-	(101)	13		88
TOTAL	4 252	(7 451)	3 375	(372)	7 956

4.13 Avantages du personnel

Les dettes relatives aux avantages du personnel courants et non courants se présentent comme suit :

	2008	2007	Var
Personnel et organismes sociaux	156 792	162 904	(6 112)
Autres avantages postérieurs à l'emploi courants *	8	6	2
	156 800	162 910	(6 110)
Avantages du personnel non courants	30 454	29 278	1 176
Autres avantages postérieurs à l'emploi non courants *	2 088	1 274	814
	32 542	30 552	1 990
TOTAL	189 342	193 462	(4 120)

* Avantages du personnel éligibles à IAS 19.

L'engagement total du groupe au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, comptabilisés en « avantages du personnel non courants », porte essentiellement sur la France, l'Italie, l'Allemagne, le Japon, les Pays-Bas et la Suisse et s'analyse comme suit :

Variation de la provision

	2008				2007			
	Total	Engagements de retraite	Indemnité de fin de contrat	Autres engagements sociaux	Total	Engagements de retraite	Indemnité de fin de contrat	Autres engagements sociaux
Passif net à l'ouverture	29 282	17 045	9 753	2 484	26 421	14 941	9 282	2 198
Charges de l'exercice	5 814	5 500	636	(322)	8 322	4 439	3 595	288
Prestations nettes payées par l'employeur	(5 118)	(2 700)	(2 414)	(5)	(5 403)	(2 276)	(3 124)	(2)
Écarts de conversion	253	250		3	(58)	(58)		
Variations de périmètre	231	50	181	(0)				
PASSIF NET À LA CLÔTURE	30 462	20 145	8 156	2 161	29 282	17 045	9 753	2 484

Évaluation des engagements et provisions au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007

Variation de la valeur actuarielle des droits accumulés

	2008				2007			
	Total	Engagements de retraite	Indemnité de fin de contrat	Autres engagements sociaux	Total	Engagements de retraite	Indemnité de fin de contrat	Autres engagements sociaux
Valeur actuarielle des droits accumulés au début de l'exercice	46 448	34 720	9 731	1 997	45 593	33 068	11 014	1 511
Droits accumulés durant l'année	5 332	4 930	47	355	4 187	3 737	181	269
Coût financier	2 495	1 810	589	96	2 057	1 422	557	78
Réduction des droits futurs	(546)	(546)			3 564	3 564		
Liquidation d'engagements/ <i>Curtailment</i>	(57)	(57)			(962)	(19)	(943)	
Avantages spécifiques								
Cotisations employés	948	948			466	466		
Prestations payées	(4 167)	(1 735)	(2 414)	(18)	(3 613)	(475)	(3 124)	(14)
Gains et pertes actuarielles	(574)	(2 848)	2 405	(132)	(4 753)	(6 911)	2 007	151
Création/Acquisition	5 716	5 498	181	37				
Écart de conversion et autres	829	825		3	(91)	(91)		
VALEUR ACTUARIELLE DES DROITS ACCUMULÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	56 423	43 546	10 540	2 338	46 448	34 759	9 692	1 997

Variation de la juste valeur des actifs de couverture

	2008				2007			
	Total	Engagements de retraite	Indemnité de fin de contrat	Autres engagements sociaux	Total	Engagements de retraite	Indemnité de fin de contrat	Autres engagements sociaux
Juste valeur des actifs de couverture au début de l'exercice	17 642	17 460		182	15 143	14 956		187
Rendement escompté des actifs de couverture	975	967		8	778	768		10
Gains/(pertes) sur les actifs de couverture	(501)	(501)		(0)	(506)	(522)	20	(4)
Réduction des droits futurs								
Transfert								
Cotisations employés	948	948			466	466		
Cotisations employeurs	5 118	2 700	2 414	5	5 403	2 276	3 124	2
Prestations payées par les actifs de couverture	(4 167)	(1 735)	(2 414)	(18)	(3 613)	(475)	(3 124)	(14)
Création/Acquisition	5 404	5 404						
Écart de conversion et autres	534	534			(29)	(9)	(20)	
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE À LA FIN DE L'EXERCICE	25 953	25 777		177	17 642	17 460		182

Engagements au bilan

	2008				2007			
	Total	Engagements de retraite	Indemnité de fin de contrat	Autres engagements sociaux	Total	Engagements de retraite	Indemnité de fin de contrat	Autres engagements sociaux
Engagements couverts par des actifs financiers	32 218	29 950		2 267	24 835	22 854		1 981
Juste valeur des actifs financiers	(25 953)	(25 777)		(177)	(17 642)	(17 460)		(182)
Engagements non couverts par des actifs financiers	24 206	13 595	10 540	70	21 613	11 906	9 692	15
Insuffisance des actifs sur les droits accumulés	30 470	17 769	10 540	2 161	28 806	17 299	9 692	1 815
Gains (pertes) actuariels non comptabilisés	1 989	4 374	(2 384)	(1)	(3 351)	(3 351)		
Coût des services passés non reconnus	(3 127)	(3 127)			3 827	3 097	61	669
Écrêtement de l'actif	1 130	1 130						
PROVISION NETTE COMPTABILISÉE AU BILAN	30 462	20 145	8 156	2 160	29 282	17 045	9 753	2 484

Hypothèses actuarielles

	Au 31 décembre 2008			Au 31 décembre 2007		
	Taux d'actualisation	Taux d'inflation	Taux d'augmentation des salaires	Taux d'actualisation	Taux d'inflation	Taux d'augmentation des salaires
Zone Euro	5,25 %	2,00 %	2,50 % - 5,00 %	5,00 %	2,00 %	2,50 % - 5,00 %
Japon	2,00 %	1,00 %		2,00 %	1,00 %	
Suisse	3,10 %	1,60 %	2,00 %			
États-Unis	6,00 %	2,00 %		6,00 %	2,00 %	

Allocation des actifs financiers

	Allemagne	Belgique	Japon	Pays-Bas	Suisse	Total
Actions						
Obligations	47,5 %			25,7 %		73,2 %
Trésorerie					0,4 %	0,4 %
Immobilier						
Autres *		2,7 %	3,3 %		20,4 %	26,4 %
TOTAL	47,5 %	2,7 %	3,3 %	25,7 %	20,8 %	100,0 %

* Actif général de compagnie d'assurances.

Hypothèses de taux de rendement des actifs financiers

	Allemagne	Belgique	Japon	Pays-Bas	Suisse
31/12/2008	5,50 %	4,25 %	0,75 %	4,00 %	2,00 %
31/12/2007	5,50 %	4,25 %	0,75 %	4,00 %	N/A

La méthodologie utilisée pour fixer le taux de rendement attendu des actifs financiers venant en couverture des engagements sociaux est la suivante :

- l'allocation de chaque actif de couverture est décomposée en actions/non-actions ;
- le rendement attendu de chaque part non-action est supposé égal au rendement des obligations privées de 1^{re} catégorie ;
- le rendement attendu de chaque part action est supposé être de 2 % supérieur au rendement des obligations privées de 1^{re} catégorie ;

- le taux de rendement utilisé pour les informations à communiquer dans le respect de la norme IAS 19 est la moyenne pondérée des deux rendements ainsi déterminés.

Afin de limiter le changement de la valeur de cette hypothèse, il est recommandé de maintenir les valeurs inchangées, sauf en cas de réallocation significative des actifs de couverture ou en cas de modification sensible et durable des rendements attendus des classes d'actifs.

L'impact sur le résultat opérationnel courant et consolidé s'analyse comme suit :

	2008				2007			
	Total	Engagements de retraite	Indemnité de fin de contrat	Autres engagements sociaux	Total	Engagements de retraite	Indemnité de fin de contrat	Autres engagements sociaux
Coûts des services rendus de l'exercice	5 332	4 930	47	355	4 187	3 737	181	269
Charges d'intérêts	2 495	1 810	589	96	2 057	1 422	557	78
Rendement escompté des actifs de couverture	(975)	(967)		(8)	(778)	(768)		(10)
Pertes et gains actuariels comptabilisés	(1 869)	(1 068)		(801)	41	72	18	(49)
Coût des services passés	(322)	(322)			(9)	(9)		
Effet d'une réduction ou liquidation de régime								
<i>Curtailment</i>	24	(13)		37	2 825	(14)	2 839	
Impact § 5.8	1 130	1 130						
	5 814	5 500	636	(322)	8 322	4 439	3 595	288

4.14 Autres passifs long terme

Les autres passifs à long terme correspondent aux passifs dont l'échéance est supérieure à 12 mois.

4.15 Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes auprès des fournisseurs s'élèvent à 66 396 milliers d'euros au 31 décembre 2008 contre 72 910 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

4.16 Autres dettes courantes

Ce poste comprend essentiellement la part facturée d'avance des produits et services concourant au chiffre d'affaires.

4.17 Dettes sur titres court terme

Les dettes sur titres court terme sont principalement composées de compléments de prix dont 791 milliers d'euros au titre de l'exercice 2008, contre 2 995 milliers d'euros en 2007. Il s'agit principalement d'un complément de prix de 702 milliers d'euros qui est actuellement en litige.

5. Notes relatives au compte de résultat

5.1 Information sectorielle au 31 décembre 2008

En application de la norme IAS 14 « Information sectorielle », le groupe est tenu de communiquer une information financière sectorielle par secteur géographique et par secteur d'activité et de déterminer selon les critères de l'IAS 14, lequel de ces deux axes (géographique ou activité) constitue le premier niveau d'information sectorielle. Après analyse, le premier niveau d'information sectorielle correspond aux secteurs géographiques et le second niveau aux secteurs d'activité.

Altran distingue :

- 4 zones géographiques au sein de la découpe sectorielle primaire :
 - France,
 - Nord : Allemagne, Autriche, Benelux, Danemark, Irlande, Norvège, Pays de l'Est, Royaume-Uni, Suède, Suisse,

- Sud : Brésil, Espagne, Italie, Portugal, Andorre, Venezuela,
- Reste du monde : Asie, Amérique du nord, Moyen-Orient.

Les prestations réalisées par Altran Technologies ou les holdings pays au profit des filiales opérationnelles font l'objet d'une refacturation selon des critères d'activité (chiffre d'affaires et masse salariale), dans le cadre de dispositions légales et fiscales adaptées à chaque pays ;

- 4 secteurs d'activité au sein de la découpe sectorielle :
 - Conseil en technologie et innovation,
 - Conseil en organisation et systèmes d'information,
 - Conseil en stratégie et management,
 - Autres.

Information sectorielle par zone géographique

Au 31/12/2008 (en millions d'euros)	France	Nord	Sud	Reste du monde	Éliminations intersecteur	Total Altran
Chiffre d'affaires						
Externe	715,9	496,8	331,6	105,8		1 650,1
Intersecteurs	23,9	22,4	5,6	4,7	(56,6)	(0,0)
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	739,8	519,2	337,1	110,5	(56,6)	1 650,1
Total produits d'exploitation	741,9	521,1	337,5	111,1	(56,5)	1 655,1
Total charges d'exploitation	(691,2)	(475,3)	(307,8)	(110,6)	56,8	(1 528,1)
Résultat opérationnel courant						
Résultat opérationnel courant par zone	50,7	45,7	29,8	0,5	-	127,0
% Résultat opérationnel courant	6,9 %	8,8 %	8,8 %	0,5 %	-	7,7 %
<i>Charges non allouées</i>						
Résultat opérationnel	42,0	35,4	19,7	(18,9)	0,3	78,4
% Résultat opérationnel	5,7 %	6,8 %	5,8 %	- 17,1 %	- 0,5 %	4,8 %
Coûts de l'endettement brut	(31,8)	(14,3)	(10,2)	(2,7)	30,7	(28,2)
<i>dont charge d'intérêt relative à l'OCEANE 2009</i>	(16,3)					(16,3)
Produits des équivalents de trésorerie	27,0	6,5	0,6	0,1	(30,8)	3,4
Coûts de l'endettement net	(4,8)	(7,9)	(9,6)	(2,5)	(0,1)	(24,9)
Autres produits financiers	13,0	0,8	0,2	0,9	0,5	15,4
Autres charges financières	(6,7)	(0,7)	(0,3)	(2,6)	(0,2)	(10,4)
Charges d'impôt	(13,7)	(17,1)	(9,0)	(6,0)	-	(45,8)
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Intérêts minoritaires	-	(2,8)	0,0	1,5	-	(1,3)
RÉSULTAT NET - PART GROUPE	29,9	7,6	1,1	(27,7)	0,6	11,5
Autres informations						
Actifs par zone	1 299,0	436,5	209,8	50,2	(599,5)	1 395,8
Actifs non alloués	-	-	-	-	-	-
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIF	1 299,0	436,5	209,8	50,2	(599,5)	1 395,8
Charges d'amortissement et de dépréciation par zone	(5,9)	(5,0)	(2,8)	(1,4)		(15,0)
Pertes de valeur comptabilisées au cours de l'exercice						-
• en résultat	(2,3)	(3,9)	(2,9)	(17,4)	-	(26,5)
• directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Reprises de pertes de valeur comptabilisées au cours de l'exercice						-
• en résultat	-	-	-	-	-	-
• directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-

Au 31/12/2007 (en millions d'euros)	France	Nord	Sud	Reste du monde	Éliminations intersecteur	Total Altran
Chiffre d'affaires						
Externe	672,8	514,8	305,0	98,7		1 591,4
Intersecteurs	21,2	18,5	5,3	4,4	(49,3)	(0,0)
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	694,0	533,3	310,3	103,0	(49,3)	1 591,4
Total produits d'exploitation	694,9	533,9	310,6	103,3	(49,2)	1 593,5
Total charges d'exploitation	(674,4)	(473,0)	(289,3)	(106,8)	49,3	(1 494,0)
Résultat opérationnel courant						
Résultat opérationnel courant par zone	20,6	60,9	21,4	(3,5)	-	99,4
% Résultat opérationnel courant	3,0%	11,4%	6,9%	(3,4)%	-	6,2%
<i>Charges non allouées</i>						
Résultat opérationnel	11,1	58,5	12,7	(11,7)	0,1	70,6
% Résultat opérationnel	1,6%	11,0%	4,1%	(11,4)%	(0,2)%	4,4%
Coûts de l'endettement brut	(35,9)	(15,2)	(10,5)	(3,9)	34,3	(31,2)
<i>dont charge d'intérêt relative à l'OCEANE 2009</i>	(16,2)					(16,2)
Produits des équivalents de trésorerie	28,7	7,0	0,6	0,2	(34,3)	2,2
Coûts de l'endettement net	(7,2)	(8,2)	(9,9)	(3,7)	-	(29,0)
Autres produits financiers	5,2	0,5	0,3	0,2	0,2	6,3
Autres charges financières	(6,6)	(0,8)	(0,3)	(0,7)	(0,2)	(8,5)
Charges d'impôt	(2,5)	(19,1)	(1,8)	5,4	-	(18,0)
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-	0,1	-	0,1
Intérêts minoritaires	(0,0)	(0,5)	0,0	0,5	-	0,0
RÉSULTAT NET - PART GROUPE	(0,0)	30,4	1,1	(9,9)	0,0	21,6
Autres informations						
Actifs par zone	1 236,0	573,3	255,1	73,1	(725,4)	1 412,1
Actifs non alloués	-	-	-	-	-	-
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIF	1 236,0	573,3	255,1	73,1	(725,4)	1 412,1
Charges d'amortissement et de dépréciation par zone	(7,9)	(5,6)	(2,4)	(1,0)		(16,9)
Pertes de valeur comptabilisées au cours de l'exercice						
• en résultat	(1,4)	-	(3,8)	(8,7)	-	(13,9)
• directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Reprises de pertes de valeur comptabilisées au cours de l'exercice						
• en résultat	-	-	-	-	-	-
• directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-

La France intègre les filiales opérationnelles et le siège social du groupe regroupant les organes de direction et les services transverses.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2008 s'établit à 1 650 082 milliers d'euros en croissance de 3,69 %.

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique, correspondant au mode d'organisation interne du groupe, s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	2008				2007		Var.
	Total secteurs	Éliminations intersecteurs	Total chiffre d'affaires	% CA	Total chiffre d'affaires	% CA	
France	739,8	23,9	715,9	43,4 %	672,8	42,3 %	6,4 %
Nord	519,2	22,4	496,8	30,1 %	514,8	32,4 %	-3,5 %
Sud	337,1	5,6	331,6	20,1 %	305,0	19,2 %	8,7 %
Reste du monde	110,5	4,7	105,8	6,4 %	98,7	6,2 %	7,2 %
TOTAL	1 706,7	(56,6)	1 650,1	100,0 %	1 591,4	100,0 %	3,7 %

Ce tableau présente les éliminations intersecteur sur les quatre secteurs définis.

La répartition du chiffre d'affaires par pays est la suivante :

(en millions d'euros)	YTD 2008		S2 2008		S1 2008		YTD 2007		S2 2007		S1 2007		2008 vs 2007
	% CA	% CA	% CA	% CA	% CA	% CA	% CA	% CA	% CA	% CA	% CA		
France	715,9	43,4 %	355,6	43,4 %	360,3	43,3 %	672,8	42,3 %	340,3	42,4 %	332,5	42,1 %	6,4 %
Allemagne	150,1	9,1 %	73,9	9,0 %	76,1	9,2 %	154,3	9,7 %	79,7	9,9 %	74,6	9,4 %	-2,8 %
Autriche/ Pays de l'Est	9,7	0,6 %	4,1	0,5 %	5,6	0,7 %	7,6	0,5 %	4,3	0,5 %	3,3	0,4 %	27,6 %
Grande-Bretagne/ Irlande	116,2	7,0 %	55,0	6,7 %	61,2	7,4 %	130,4	8,2 %	63,7	7,9 %	66,8	8,5 %	-10,9 %
Benelux/Norvège	153,0	9,3 %	74,9	9,1 %	78,2	9,4 %	153,6	9,7 %	75,7	9,4 %	77,9	9,9 %	-0,4 %
Suisse	23,7	1,4 %	11,4	1,4 %	12,3	1,5 %	29,5	1,9 %	13,7	1,7 %	15,8	2,0 %	-19,7 %
Suède/Danemark	44,1	2,7 %	19,7	2,4 %	24,4	2,9 %	39,3	2,5 %	19,6	2,4 %	19,7	2,5 %	12,1 %
Roumanie	0,1	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	0,1	0,0 %	0,0	0,0 %	0,0	0,0 %	8,4 %
Italie	176,2	10,7 %	90,5	11,1 %	85,7	10,3 %	156,2	9,8 %	79,7	9,9 %	76,5	9,7 %	12,8 %
Espagne/Andorre	111,3	6,7 %	52,9	6,5 %	58,5	7,0 %	111,5	7,0 %	56,4	7,0 %	55,1	7,0 %	-0,1 %
Portugal	19,4	1,2 %	9,8	1,2 %	9,6	1,2 %	18,6	1,2 %	9,2	1,1 %	9,4	1,2 %	4,2 %
Brésil/Venezuela	24,7	1,5 %	13,3	1,6 %	11,4	1,4 %	18,8	1,2 %	9,3	1,2 %	9,5	1,2 %	31,1 %
Asie/ Moyen-Orient	41,8	2,5 %	23,9	2,9 %	17,9	2,1 %	26,0	1,6 %	16,6	2,1 %	9,4	1,2 %	60,6 %
USA	64,0	3,9 %	33,9	4,1 %	30,1	3,6 %	72,7	4,6 %	33,8	4,2 %	38,9	4,9 %	-11,9 %
TOTAL	1 650,1	100,0 %	819,0	100,0 %	831,1	100,0 %	1 591,4	100,0 %	801,9	100,0 %	789,5	100,0 %	3,7 %

Information sectorielle par secteur d'activité

Au 31/12/2008 (en milliers d'euros)	Conseil en technologie et innovation	Conseil en organisation et systèmes d'information	Conseil en stratégie et management	Autres	Groupe
Chiffre d'affaires	824 970	527 041	212 802	85 269	1 650 082
Total Actif	407 062	222 523	155 139	611 127	1 395 850
Investissements corporels et incorporels	(4 021)	2 347	1 134	2 833	2 294
Chiffre d'affaires	50,00 %	31,94 %	12,90 %	5,17 %	100,00 %
Total Actif	29,16 %	15,94 %	11,11 %	43,78 %	100,00 %
Investissements corporels et incorporels	-175,28 %	102,34 %	49,45 %	123,49 %	100,00 %

Au 31/12/2007 (en milliers d'euros)	Conseil en technologie et innovation	Conseil en organisation et systèmes d'information	Conseil en stratégie et management	Autres	Groupe
Chiffre d'affaires	756 398	519 781	222 395	92 782	1 591 356
Total Actif	242 422	98 220	135 057	936 458	1 412 157
Investissements corporels et incorporels	2 314	476	(2 318)	5 358	5 831
Chiffre d'affaires	47,53 %	32,66 %	13,98 %	5,83 %	100,00 %
Total Actif	17,17 %	6,96 %	9,56 %	66,31 %	100,00 %
Investissements corporels et incorporels	39,68 %	8,17 %	-39,75 %	91,90 %	100,00 %

5.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

	2008	2007	Variation
Ventes de biens	8 078	8 669	-6,8 %
Prestations de services	1 641 180	1 580 563	3,8 %
Redevances	824	2 124	-61,2 %
TOTAL	1 650 082	1 591 356	3,69 %

Pour 2008, le chiffre d'affaires relatif aux contrats au forfait s'élevé à 453 205 milliers d'euros contre 359 559 milliers d'euros en 2007. Il est précisé que, pour le groupe, le terme de « contrats au forfait » peut couvrir des contrats à prix fixe avec une obligation de résultat mais également des contrats au temps passé sur une base forfaitaire où le groupe n'est tenu qu'à une obligation de moyens.

5.3 Charges externes

Au 31 décembre 2008, les charges externes se décomposent comme suit :

	2008	2007	Variation
Sous-traitance	114 546	110 633	3,54 %
Locations simples et charges annexes	59 989	57 999	3,43 %
Formation	9 430	9 883	-4,58 %
Honoraires et services externes	43 698	45 821	-4,63 %
Transports, voyages, déplacements	80 780	74 668	8,19 %
Autres achats et services extérieurs	43 316	44 829	-3,38 %
TOTAL	351 759	343 833	

Les charges externes ont augmenté de 2,3 % essentiellement en raison des voyages et déplacements.

Le montant de charges de location simple au titre de l'exercice 2008 s'élève à 59 989 milliers d'euros (2007 : 57 999 milliers d'euros). Le groupe est engagé dans des contrats de locations simples (essentiellement des baux immobiliers). Aucun engagement de location simple ne prévoit de loyers conditionnels d'options de renouvellement

ou de dispositions imposant des restrictions particulières (notamment concernant les dividendes, l'endettement complémentaire ou les locations additionnelles).

L'analyse par échéance des engagements donnés par le groupe au 31 décembre 2008 sur les locations non résiliables est présentée en section 7.

5.4 Charges de personnel

Au 31 décembre 2008, les charges de personnel se décomposent comme suit :

	2008	2007	Variation	Note
Traitements et salaires (y compris charges sociales)	1 120 778	1 085 018	35 760	
Participation des salariés	2 184	2 590	(406)	
	1 122 962	1 087 608	35 354	
Charges relatives à des paiements en actions	506	3 443	(2 937)	A
Avantages du personnel long terme	5 814	5 375	439	
TOTAL	1 129 282	1 096 426	32 856	

Les charges de personnel sont en ligne avec l'évolution des effectifs et incluent la participation légale des salariés pour un montant de 2 184 milliers d'euros.

a) Paiements en actions

Le coût total de la rémunération en actions est de 506 milliers d'euros pour l'année se clôturant le 31 décembre 2008 (3 443 milliers d'euros pour l'exercice 2007) et se décompose comme suit :

- (375) milliers d'euros au titre d'options de souscription d'actions ;
- 881 milliers d'euros au titre du plan d'actions gratuites.

Au 31 décembre 2008, les principales caractéristiques des plans sont les suivantes :

Plan d'options de souscriptions d'actions et actions gratuites	Stock-options				
	Plan 2003 (a) (c)	Plan 2003 (a) (b) (c)	Plan 2004 (c)	Plan 2005 (c)	Plan 2005 (c)
Date d'Assemblée	17/06/1999	17/06/1999	28/06/2004	28/06/2004	28/06/2004
Date du Conseil d'Administration ou du Directoire	11/03/2003	24/06/2003	29/06/2004	15/06/2005	20/12/2005
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou allouées à la date d'octroi	3 948 993	336 191	2 762 000	340 000	2 630 000
<i>dont mandataires sociaux</i>	186 785		80 000	200 000	210 000
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées par les 10 salariés les mieux rémunérés</i>	875 218	106 734	510 000	340 000	635 000
Solde au 31 décembre 2008	403 862	107 848	492 210	132 369	321 068
Date de départ d'exercice des options	12/03/2007	25/06/2007	30/06/2008	16/06/2009	21/12/2009
Date d'attribution définitive des actions gratuites					
Date d'expiration d'exercice des options	11/03/2011	24/06/2011	29/06/2012	15/06/2013	20/12/2013
Date de fin de période d'incessibilité des actions gratuites					
Prix de souscription des options/cours de référence des actions (en euros)	2,94	6,66	9,27	7,17	9,52
Modèle de valorisation utilisé	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées au 31/12/2007	1 226 356	211 549	1 692 248	131 000	1 926 500
Droits créés en 2008 (suite à augmentation de capital)	12 764	2 007	16 914	1 369	18 377
Droits perdus en 2008	68 642	38 733	308 940		445 804
Droits exercés en 2008	72 345				
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées au 31/12/2008	1 098 133	174 823	1 400 222	132 369	1 499 073

(a) À la suite de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription du 23 décembre 2003, les prix d'exercice et le nombre d'actions des différents plans d'options de souscription ont été ajustés afin de tenir compte de l'émission de 20 807 584 actions nouvelles.

(b) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2006 a dans sa neuvième résolution modifié la période d'exercice du plan en date du 24 juin 2003, pour étendre la période d'exercice de 5 à 8 années.

(c) À la suite de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription du 29 juillet 2008, les prix d'exercice et le nombre d'actions des différents plans d'options de souscription ont été ajustés afin de tenir compte de l'émission de 24 900 364 actions

Plan d'options de souscriptions d'actions et actions gratuites	Stock-options	Actions gratuites	
	Plan 2007 (c)	Plan 2007 France	Plan 2007 Hors France
Date d'Assemblée	29/06/2005	29/06/2005	29/06/2005
Date du Conseil d'Administration ou du Directoire	20/12/2007	20/12/2007	20/12/2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou allouées à la date d'octroi	2 589 830	482 240	336 500
dont mandataires sociaux	100 000		
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées par les 10 salariés les mieux rémunérés</i>	340 000	93 240	
Solde au 31 décembre 2008	444 595		
Date de départ d'exercice des options	21/12/2011	21/12/2009	21/12/2011
Date d'attribution définitive des actions gratuites			
Date d'expiration d'exercice des options	20/12/2015	20/12/2011	20/12/2011
Date de fin de période d'incessibilité des actions gratuites			
Prix de souscription des options/cours de référence des actions (en euros)	4,25	4,00	4,00
Modèle de valorisation utilisé	Hull&White	Binomial	Binomial
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées au 31/12/2007	2 589 830	481 240	336 500
Droits créés en 2008 (suite à augmentation de capital)	26 502		
Droits perdus en 2008	162 651	47 500	7 500
Droits exercés en 2008			
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées au 31/12/2008	2 453 681	433 740	329 000

b) Avantages du personnel long terme

(cf. 4.13)

5.5 Dotations aux amortissements et provisions nettes

	2008 (12 mois)	2007 (12 mois)
Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	(16 688)	(16 858)
Provisions sur actif circulant	(1 395)	1 339
Provisions pour risques et charges	3 046	(1 420)
	(15 037)	(16 939)

5.6 Autres produits et charges opérationnels non récurrents

	2008 (12 mois)	2007 (12 mois)
Charges de restructuration	(17 742)	(15 458)
Provisions de restructuration	(1 200)	5 564
RESTRUCTURATION	(18 942)	(9 894)
Résultat de cession & liquidation des titres consolidés	(3 589)	(1 823)
Indemnités versées anciens vendeurs	(2 220)	
Résultat de cession des immobilisations corporelles & incorporelles	(75)	1 443
Autres	(11)	19
Résultat de cession de la pépinière Cambridge Consultants Ltd	23	(228)
Reprise de provision sur litiges	671	
Provisions pour impôts divers	2 044	(2 044)
Plan de pensions		(2 857)
Gains de change sur cession immeuble ADL Venezuela		(785)
Indemnités diverses perçues		1 269
TOTAL	(22 099)	(14 900)

Litige avec les anciens vendeurs d'une filiale française

Altran était en en contentieux avec d'anciens vendeurs d'une de ses filiales sur le montant des compléments de prix perçus. Un jugement positif en leur faveur a été rendu et a condamné Altran à verser 2 220 milliers d'euros.

Résultat de cession et de liquidation des titres consolidés

(cf. 3.7.)

Coûts de restructuration

	2008 (12 mois)	2007 (12 mois)
Charges de restructuration		
Plan albatros 2005		
Mises au rebut des agencements	(41)	(1 406)
Coûts salariaux	(1 275)	(6 236)
Rationalisation baux locatifs	(139)	
Autres	(9)	(3 401)
	(1 464)	(11 043)
Plan de performance 2007		
Mises au rebut des agencements	(1 239)	
Coûts salariaux	(10 942)	(4 268)
Rationalisation baux locatifs	(2 006)	(154)
Autres	(2 091)	
	(16 278)	(4 422)
	(17 742)	(15 465)
Provisions de restructuration		
Plan albatros 2005		
Mises au rebut des agencements	12	219
Coûts salariaux	2 085	7 106
Rationalisation baux locatifs	146	-
Autres	-	2 491
	2 243	9 816
Plan de performance 2007		
Mises au rebut des agencements	633	
Coûts salariaux	(2 758)	(1 927)
Rationalisation baux locatifs	(1 230)	(2 325)
Autres	(88)	
	(3 443)	(4 252)
	(1 200)	5 564

5.7 Coût de l'endettement financier net

	2008	2007
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 146	1 124
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie	2 230	1 087
	3 376	2 211
Coût de l'endettement financier brut		
Charges d'intérêts relatifs aux emprunts obligataires	(16 276)	(16 197)
Charges d'intérêts sur autres opérations de financement	(11 969)	(14 972)
	(28 245)	(31 169)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(24 869)	(28 958)

Le coût de l'endettement financier net de 24 869 milliers d'euros inclut principalement les intérêts sur l'emprunt obligataire pour 16 276 milliers d'euros et des intérêts sur découverts et crédits moyen terme pour 11 969 milliers d'euros.

L'augmentation de capital en numéraire intervenue en juillet 2008 a permis de réduire la charge d'intérêts de financement.

5.8 Autres produits et charges financières

	2008	2007
Produits financiers		
Profit sur cession des autres immobilisations financières	14	
Produits financiers d'actualisation	232	208
Gain de change	13 475	5 397
Reprise Prov. Dépréciation des titres non consolidés et des autres actifs financiers non courants	596	164
Gains sur dérivés de <i>trading</i>	366	273
Autres produits financiers	691	241
	15 374	6 283
Charges financières		
Perte sur cession des autres immobilisations financières	(607)	(5)
Dépréciation des titres non consolidés et des autres actifs financiers non courants	-	(92)
Perte de change	(8 519)	(7 197)
Charges financières d'actualisation	(587)	(672)
Pertes sur dérivés de <i>trading</i>	(314)	
Autres charges financières	(345)	(551)
	(10 372)	(8 517)

5.9 Charge d'impôts

Analyse des impôts différés au bilan

La variation nette des impôts différés au bilan est la suivante :

(en milliers d'euros)	2007	Impact résultat	Autres variat.	Impact capitaux propres	Variations de périmètre	Écarts de conv.	2008
IDA	61 322	(14 824)	(12 563)	3 093	13 775	(60)	50 743
IDP	11 730	1 811	(15 256)	0	13 839	31	12 155
TOTAL	49 592	(16 635)	2 693	3 093	(64)	(91)	38 588

Les impôts différés enregistrés en capitaux propres durant l'exercice sont les suivants :

Réserve de juste valeur des normes IAS 32/39 appliquées au 1 ^{er} janvier 2005	3 093
TOTAL	3 093

Les déficits fiscaux reportables dont l'imputation sur les bénéfices futurs est probable s'élèvent à 104 791 milliers d'euros. Leur activation représente une économie d'impôts de 31 443 milliers d'euros.

Les déficits fiscaux ayant donné lieu à comptabilisation d'actifs d'impôts différés, provisionnés au 31 décembre 2008 en raison du caractère incertain de leur récupération, se montent à 97 258 milliers d'euros :

Pertes fiscales	
• dont expirant à moins de 1 an	483
• dont expirant entre 1 à 5 ans	10 048
• dont expirant à plus de 5 ans	43 950
• sans échéance	42 777
TOTAL	97 258

Le détail des actifs et passifs d'impôts différés à la fin de l'exercice est le suivant :

(en milliers d'euros)	2008	2007
Impôts différés actifs par nature de différence temporelle		
Avantages au personnel	11 269	9 644
Autres actifs et passifs	29 519	12 504
Autres	6 519	3 253
Déficits fiscaux récupérables	31 443	43 444
	78 750	68 845
Impôts différés passifs par nature de différence temporelle		
Immobilisations	(30 590)	(18 001)
Provisions pour risques et charges	(9 572)	(1 252)
	(40 162)	(19 253)
ACTIFS NETS	38 588	49 592

Analyse de la charge d'impôts sur le résultat

La charge d'impôt s'analyse comme suit (en milliers d'euros) :

	2008	2007
Impôts courants :	(29 470)	(15 812)
• au titre de l'exercice	(22 657)	(16 896)
• ajustement sur impôt courant au titre des exercices antérieurs	496	(220)
• autres impôts exigibles sur le résultat	(7 838)	(8 607)
• carry back	529	9 909
Impôts différés :	(16 635)	(2 242)
• Impôts différés liés aux variations de bases	(5 895)	(11 757)
• Impôts différés liés aux variations de taux	(381)	(3 289)
• Impact d'impôts au titre d'exercices antérieurs	(7 369)	(1 153)
• Variation des dépréciations d'impôts différés actifs	(2 990)	13 957
Crédits d'impôt famille et mécénat	273	54
TOTAL	(45 832)	(18 000)

La charge d'impôt différé s'analyse ainsi (en milliers d'euros) :

	2008	2007
Décalages temporaires	(1 661)	223
Déficits fiscaux	(12 001)	1 760
Retraitement de consolidation	(2 973)	(4 225)
TOTAL	(16 635)	(2 242)

Les impôts différés liés aux variations de base sont essentiellement imputables à l'utilisation de déficits par des sociétés redevenues bénéficiaires (France, Italie) ou à leur perte définitive du fait de dissolutions ou d'expiration du délai d'utilisation (Italie).

Taux effectif d'imposition

Les différences entre l'impôt sur les sociétés pris en charge et l'impôt théorique obtenu en appliquant le taux d'imposition français sont les suivantes (en milliers d'euros) :

	2008	2007
Résultat net du groupe	11 438	21 595
Quote-part des sociétés mises en équivalence	0	91
Intérêts des minoritaires	(1 272)	48
RÉSULTAT AVANT IMPÔT ET DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION	85 054	53 327
Charge d'impôt théorique au taux de la maison mère -33,33 %	(28 351)	(17 774)
• Autres impôts exigibles sur le résultat	(7 838)	(8 607)
• Variation des dépréciations d'impôts différés actifs	(2 990)	13 957
• Différentiel de taux des pays étrangers	(104)	(605)
• Autres différences permanentes	(6 549)	(4 972)
IMPÔT EFFECTIF CONSTATÉ	(45 832)	(18 000)
Taux d'impôt effectif	54 %	34 %

Les autres impôts exigibles sur le résultat correspondent principalement à des impôts secondaires acquittés en Italie (4,3 millions d'euros) et en Allemagne (2,2 millions d'euros).

L'augmentation du taux effectif trouve son origine principale du fait d'une moindre reconnaissance d'impôt différé actif au titre des déficits reportables, le groupe ayant eu recours à des anticipations prudentes au regard de la situation économique actuelle.

6. Suivi des litiges significatifs et passifs éventuels

Un litige oppose trois sociétés du groupe à Ilyad Value. Le groupe réclame à Ilyad Value le solde des paiements dus (3,5 millions d'euros) relatifs aux études et modules de formation cédés à Ilyad en 2001. La créance détenue par le groupe sur Ilyad Value a été provisionnée à 100 %. Ilyad Value, quant à elle, réclame le remboursement des montants qu'elle a payés au groupe, majorés des intérêts de retard. Le groupe estime, sur avis de ses Conseils, que la réclamation d'Ilyad Value est sans fondement. Il semblerait qu'Ilyad Value ait déposé en mars 2003 une plainte avec constitution de partie civile visant la société Altran Technologies et relative à des contrats de prestation de services conclus entre les sociétés Altran Technologies et Ilyad Value à la fin de l'année 2001. La société Altran Technologies ne dispose d'aucune information sur cette procédure.

À la suite de la révocation de leurs mandats respectifs, deux anciens dirigeants d'une filiale du groupe (Altiam), acquise au cours de l'année 2002, ont assigné la société Altran Technologies devant le tribunal de commerce et lui réclament une somme d'environ 10 millions d'euros, à titre de complément d'*earn-out* et de dommages et intérêts. La société Altran Technologies a, pour sa part, assigné ces deux anciens dirigeants devant le tribunal de commerce pour dol lors de la cession des actions de la filiale et sollicite la restitution du prix payé lors de l'acquisition de la filiale et le paiement de dommages et intérêts. Les demandes formées par la société Altran Technologies s'élèvent en l'état à 6 millions d'euros. Le tribunal de commerce n'a pas fait droit aux demandes d'Altran Technologies et a condamné cette dernière à verser un complément d'*earn-out*. Ces derniers ont interjeté appel de ce jugement du tribunal de commerce. La cour d'appel a fait droit aux demandes des anciens dirigeants mais pour un montant toutefois très inférieur à leurs réclamations initiales.

La société Altran Technologies a été assignée en août 2001 par la société The E-Consulting Group (ECG) devant le tribunal de commerce de Paris en paiement d'une somme d'environ 2,3 millions d'euros à titre de dommages-intérêts. Cette procédure fait suite à la décision de la société Altran Technologies, prise en juin 2001, de ne pas prendre de participation dans le capital d'ECG, décision considérée par ECG comme fautive et susceptible d'engager la responsabilité de la société Altran Technologies.

Cette procédure a été reprise par le liquidateur d'ECG après la liquidation judiciaire d'ECG intervenue en septembre 2001.

Le liquidateur a interjeté appel de la décision du tribunal de commerce qui l'a intégralement débouté de ses demandes.

Par ailleurs, certains Actionnaires d'ECG ont également assigné la société Altran Technologies devant le tribunal de commerce de Paris en août 2001 en paiement initialement d'une somme d'environ 3 millions d'euros à titre de dommages-intérêts et portée à 64,4 millions d'euros dans leurs dernières écritures. De même que le liquidateur d'ECG, ces Actionnaires reprochent à Altran Technologies sa décision de ne pas prendre de participation dans le capital d'ECG.

Les demandeurs ont été intégralement déboutés de leurs demandes par le tribunal de commerce. Ce jugement a été confirmé par la cour d'appel.

La Commission des Opérations de Bourse (devenue AMF) a ouvert à l'été 2002 une enquête sur l'évolution du cours du titre Altran Technologies.

La société a reçu notification de griefs et a déposé ses observations en défense, en octobre 2004.

Dans cette procédure, la société encourt une sanction administrative maximum de 1,5 million d'euros.

Par décision en date du 29 mai 2007, la Commission des sanctions de l'AMF a infligé à la société une sanction de 1,5 million d'euros qui a été intégralement payée, étant rappelé que le rapporteur avait recommandé une condamnation à hauteur de 500 milliers d'euros. La société a interjeté appel de cette décision. La Cour d'appel n'a pas fait droit aux demandes de la société. Cette dernière s'est pourvue en cassation.

Les travaux d'approfondissement effectués par l'ancien collège des Commissaires aux comptes sur les comptes 2001 et ceux du 1^{er} semestre 2002 ont donné lieu à des ajustements sur les comptes du 1^{er} semestre 2002.

Une enquête préliminaire a alors été ouverte par le Parquet de Paris, enquête convertie en instruction à compter de janvier 2003 des chefs d'abus de biens sociaux, faux et diffusion de fausses informations de nature à agir sur les cours.

La saisine du magistrat instructeur a été étendue une première fois en juin 2004 pour viser le délit de présentation de comptes ne donnant pas une image fidèle de la société. Elle a été étendue une seconde fois en septembre 2004 pour viser le délit d'initié. Dans le cadre de cette instruction, plusieurs anciens dirigeants et un cadre actuel de la société ont été mis en examen.

La société Altran Technologies s'est constituée partie civile en février 2003 et a été mise en examen en avril 2005 des chefs de faux et usage de faux et diffusion d'informations trompeuses de nature à agir sur les cours sans que cette mise en examen ne remette en cause la constitution de partie civile. Le pourvoi formé par certains anciens dirigeants à l'encontre des recours en nullité intentés contre le rapport des deux experts désignés par le magistrat instructeur a été rejeté par la Cour de cassation. Le magistrat instructeur a notifié aux parties la clôture de l'instruction.

Dans le cadre de cette instruction, treize personnes physiques ou morales se sont constituées parties civiles.

En outre, une plainte avec constitution de partie civile a été déposée par l'APPAC.

Enfin, deux plaintes avec constitution de partie civile ont été déposées en octobre 2004 à l'encontre de certains dirigeants par les anciens Commissaires aux comptes visant toutes deux le même délit d'entrave aux fonctions de Commissaire aux comptes.

Un dirigeant d'une filiale du groupe (Imnet) a assigné la société Altran Technologies pour manquement à son obligation de loyauté,

réticence dolosive et exécution de mauvaise foi du contrat d'acquisition de cette filiale.

Un ancien dirigeant de la filiale Gerpi, après avoir vainement tenté de faire obstacle à la fusion de cette dernière au sein de la société, a assigné la société pour obtenir le versement d'un complément d'*earn-out*. La société a interjeté appel du jugement du tribunal de commerce qui donnait partiellement raison à cet ancien dirigeant.

En France, le groupe est en situation contentieuse avec plusieurs de ses anciens salariés qui contestent les motifs de leurs licenciements.

La société Altran Technologies ainsi que la Fondation Altran ont été assignées par un ancien dirigeant du groupe pour licenciement abusif et révocation vexatoire.

La société Altran Technologies, ainsi que, dans certains cas, certains de ses anciens dirigeants, a été assignée en dénonciation calomnieuse par plusieurs de ses anciens salariés. L'une de ces actions qui s'est conclue par une relaxe d'Altran Technologies fait l'objet d'un appel. Altran s'est pourvue en cassation. La deuxième qui s'est conclue par une condamnation d'Altran Technologies a fait l'objet d'un appel et l'arrêt a été exécuté. La troisième fait l'objet d'un sursis à statuer.

En Espagne, le groupe est impliqué dans un litige significatif. La holding espagnole du groupe a intenté une action contre deux anciens dirigeants d'une filiale afin d'obtenir le remboursement d'*earn-out*. Le montant de la demande du groupe s'élève à environ 4 millions d'euros.

Le tribunal de première instance a fait droit à l'essentiel de cette demande. Les parties adverses ont fait appel de ce jugement. La Cour d'appel a confirmé le jugement de première instance, les parties adverses ont néanmoins introduit un recours devant la cour suprême espagnole.

En Suisse, le groupe a déposé plainte contre les anciens dirigeants de l'une de ses filiales, afin d'obtenir notamment de ces derniers le remboursement d'*earn-out* trop payés au titre des exercices antérieurs.

Ces mêmes faits ont fait l'objet de révélations au Parquet par les Commissaires aux comptes de la société.

Le montant total des provisions destinées à couvrir l'ensemble des litiges du groupe s'élève à 13,5 millions d'euros au 31 décembre 2008.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

7. Engagements hors bilan

Tous les engagements en date du 31 décembre 2008 sont synthétisés dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2008	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total 31/12/2007
Engagements donnés :					
• cautions, avals et garanties donnés	71 285	11 847	55 318	4 120	28 942
• paiements minimaux au titre de la location simple (cf. 5.3)	177 893	45 836	122 385	9 672	165 198
• clause de non-concurrence en faveur d'anciens salariés :					
montant brut	75	75			186
charges sociales relatives à la clause de non-concurrence en faveur d'anciens salariés	34	34			84
Engagements reçus :					
• cautions, avals et garanties reçus	26 000	26 000			Néant

Droit Individuel à la Formation

L'engagement hors bilan constaté au titre du Droit Individuel à la Formation pour l'ensemble du groupe est estimé à 388 milliers d'heures.

Engagement de rachat de minoritaires

Il n'y a pas d'engagement de rachat de minoritaires ni d'entités *ad hoc* non consolidées.

Complément de prix d'acquisition variable en fonction des résultats futurs de la société acquise sur une période en général de cinq ans

Il reste une société dans le programme de complément de prix en 2008, qui donnerait lieu à versement de complément de prix en 2009 de moins d'un million d'euros selon les projections internes de la société.

8. Transactions entre parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Les rémunérations brutes et avantages de toute nature comptabilisés relativement aux administrateurs et membres du Comité exécutif du groupe par la société, ainsi que par les sociétés contrôlées, se sont élevés au titre de l'exercice 2008 à 3 829 484 euros :

- avantages à court terme : 3 819 269 euros ;
- avantages postérieurs à l'emploi : 10 215 euros ;
- autres avantages à long terme : Néant ;
- indemnités de fin de contrat de travail : Néant ;
- paiements en actions : Néant.

Engagements pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux

Il n'existe aucun engagement pris au bénéfice des membres du Conseil d'Administration correspondant à des éléments de rémunération, des

contreparties financières ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Transaction conclue avec l'Actionnaire de référence

Altran Technologies a comptabilisé et remboursé à la société Altrafin Participations des frais à hauteur de 2 millions d'euros au titre de l'étude et de la mise en œuvre des opérations décrites au § 3.1.

Autres

Altran Technologies a comptabilisé un achat de prestation de services de 92 milliers d'euros au bénéfice de la société Alter dans laquelle un administrateur possède des intérêts.

9. Exposition aux risques et procédures de gestion des risques

9.1 Risque de liquidité

La dette nette du groupe qui s'établissait à 208,26 millions d'euros au 31 décembre 2008 est en baisse de 151,24 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2007.

La dette financière nette, conformément aux normes IFRS et tel que définie dans les contrats de crédit moyen terme, est, elle, de 164,9 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 314,4 millions d'euros au 31 décembre 2007. Le détail du calcul de la dette nette ainsi que le niveau de la trésorerie consolidée sont intégrés en point 4.11.

Les ratios financiers du groupe au 31 décembre 2008 sont les suivants :

	2008
Dette financière nette/fonds propres selon définition du contrat de crédit	0,33
Dette financière nette/EBITDA avant participation (levier financier) selon définition du contrat de crédit	1,14

La mise à disposition de ces lignes est subordonnée au respect des ratios suivants :

	Dette financière nette/EBITDA	Dette financière nette/fonds propres
31/12/2008	< 2,7	< 1,0
30/06/2009	< 2,5	< 1,0
31/12/2009	< 2,3	< 1,0
30/06/2010	< 2,1	< 1,0
31/12/2010	< 1,9	< 1,0
30/06/2011	< 1,7	< 1,0
31/12/2011	< 1,5	< 1,0
30/06/2012	< 1,3	< 1,0
31/12/2012 au 31/12/2013	< 1,0	< 1,0

Il est précisé que ces ratios financiers sont calculés en normes IFRS et que l'EBITDA retenu pour le calcul des *covenants* est l'EBITDA glissant sur 12 mois avant participation des salariés et charges de personnel relatives aux paiements en actions et que la dette financière nette correspond à la dette nette hors participation des salariés et intérêts courus sur dettes obligataires.

Ce crédit est assorti de clauses de respect de ratios financiers, d'affectation de *cash-flow* ou de plafonnement des acquisitions détaillées ci-après pour les principales :

- à compter de l'exercice 2009, affectation à la réduction du crédit du tiers du *cash-flow* net consolidé au-delà de 15 millions d'euros (hors éventuelle opération de marché) ;
- limitation des acquisitions à un montant cumulé annuel de 50 millions sauf accord préalable de la majorité des banques prêteuses.

La mise en place de ce nouvel accord de crédit ainsi que la réalisation d'une augmentation de capital de 130 millions d'euros ont permis au groupe de rembourser l'OCEANE 2009 d'un montant initial de 230 millions d'euros le 2 janvier 2009.

Par ailleurs, le groupe dispose de lignes d'affacturage d'un montant de 306,24 millions d'euros qui ne constituent pas un engagement à terme défini et sont sujettes à tacite reconduction.

Le 4 juillet 2008 Altran a signé l'accord de refinancement bancaire avec un groupe de banque comprenant BNP Paribas, Crédit Agricole Île-de-France, Natixis et Société Générale, ayant fait l'objet d'un accord de principe (*term sheet*) annoncé le 17 avril 2008.

Ce refinancement porte sur un montant de 150 millions d'euros de crédit sur 5 ans, incluant 26 millions d'euros de réaménagement des lignes bancaires existantes et initialement remboursables en 2009.

Les principales caractéristiques de ce crédit sont les suivantes :

- échéance 5 ans à compter du premier tirage ;
- amortissement semestriel à compter de juillet 2009 ;
- rémunération maximale du crédit : EURIBOR + 1,55 %.

Le groupe a mis en place une organisation de trésorerie centralisée, ce qui permet de réduire le risque de liquidité.

Une procédure est mise en œuvre pour la définition des règles d'utilisation des liquidités du groupe dans les filiales et au niveau central, dont l'essentiel des recommandations tient en deux grands principes :

- tous les excédents de cash sont investis exclusivement auprès de la centrale de trésorerie du groupe (GMTS, société de droit français) ;
- GMTS affecte prioritairement ces liquidités au remboursement des crédits et/ou utilise des supports monétaires dont la sensibilité et la volatilité sont inférieures à 1 % l'an.

Le groupe considère qu'il dispose aujourd'hui des ressources financières nécessaires pour assurer son développement.

9.2 Risque de taux

Au 31 décembre 2008, la dette nette du groupe est de 208,26 millions d'euros constituée principalement d'une obligation convertible d'un montant initial de 230 millions d'euros à taux fixe de 3,75 %, remboursée le 2 janvier 2009. Une variation des taux a donc un impact négligeable.

Les éléments relatifs à l'échéancier des emprunts et dettes financières figurent dans le tableau suivant.

(en millions d'euros)	À moins d'1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers	(415)	(23)	-
Actifs financiers	229	-	-
Position nette avant gestion	(186)	(23)	-
Hors bilan (contrat de couverture de taux)	200	200	-

Au terme de la convention de crédit signée en juillet 2008, le groupe a pris l'engagement de mettre en place un contrat de couverture de taux d'intérêt destiné à couvrir au moins 50 % de l'engagement total du crédit revolving pour une durée minimum de 3 ans. Compte tenu du niveau d'endettement du groupe, constitué de lignes de crédit moyen

terme et de ressources d'affacturage toutes indexées sur des taux variables, il a été décidé de mettre en place un swap de 200 millions d'euros sur 3 ans ayant pour effet de transformer son endettement net à taux variable en un endettement à taux fixe.

Au 31 décembre 2008, les principales caractéristiques de ces contrats de couverture sont les suivantes :

	Date départ	Date échéance	Deal	Type	Taux fixe	Nominal	Taux initial	Devise
SG	02/01/2009	02/01/2012		Swap	4,2925 %	50 000 000	EURIBOR3M	EUR
BNP	02/01/2009	02/01/2012		Swap	4,3050 %	50 000 000	EURIBOR3M	EUR
CA	02/01/2009	02/01/2012		Swap	4,2900 %	50 000 000	EURIBOR3M	EUR
NATIXIS	02/01/2009	02/01/2012		Swap	4,2700 %	50 000 000	EURIBOR3M	EUR

9.3 Risque de change

L'essentiel des actifs en devises du groupe est constitué par ses participations dans les pays hors zone Euro (principalement États-Unis, Brésil, Royaume-Uni, Suède et Suisse).

Le montant des dettes financières contractées en devise hors zone Euro est nul au 31 décembre 2008.

En 2008, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 316,2 millions d'euros en dehors de la zone Euro. Les recettes et les coûts des prestations intellectuelles délivrées aux clients étant libellés dans les mêmes devises, aucune politique systématique de couverture du risque de change n'est mise en place au sein du groupe.

Engagements en devises au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)								
Devise	Actif	Passif	Position nette	Cours au 31/12/2008	Position nette en euro avant gestion	Hors bilan	Position nette en euro après gestion	Sensibilité *
USD	88,9	(0,4)	88,5	1,3917	63,6		63,6	0,7
GBP	51,7	(30,5)	21,2	0,9525	22,3		22,3	0,2
CHF	63,6	(2,6)	61,0	1,4850	41,1		41,1	0,4
SEK	12,9	0	12,9	10,87	1,2		1,2	0,01
SGD	23,2	0	23,2	2,004	11,6		11,6	0,1

* Sensibilité à une variation d'1 % de la devise.

Au 31 décembre 2008, un contrat de vente à terme de devises (USD contre GBP) reste ouvert, les principales caractéristiques de ce contrat sont les suivantes :

	Date départ	Date échéance	Deal	Type	Taux fixe	Nominal	Taux initial	Devise
SG	11/12/2008	15/01/2009	V	Vente à terme USD contre GBP	1,491	6 740 000		USD

9.4 Risque sur les actifs incorporels

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur au 31 décembre de chaque année et lors d'arrêts intermédiaires en cas d'apparition d'indices de pertes de valeur.

La méthodologie utilisée pour les tests de valeur est détaillée au § 1.7 « Écarts d'acquisition » du présent document.

Les pertes de valeur constatées en compte de résultat s'élevaient à 26 512 milliers d'euros au 31 décembre 2008, soit 13 094 milliers d'euros au titre du 1^{er} semestre 2008 et 13 418 milliers d'euros au titre du second semestre 2008.

Les résultats des tests de sensibilité pratiqués sur les dépréciations des écarts d'acquisition sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Taux WACC		8,32 %	9,32 %	10,32 %
	3,00 %	24 444	26 512	41 563
Taux de croissance infini	2,00 %		35 987	

9.5 Risque environnement

Altran Technologies est une société de prestation de services intellectuels. Les risques liés à l'environnement sont donc faibles.

9.6 Risque juridique

Dans le cadre de ses activités, le groupe peut être confronté à des actions judiciaires, dans le domaine social ou autres pouvant entraîner des réclamations.

Une description des litiges significatifs du groupe figure au § 6 « Suivi des litiges significatifs et passifs éventuels » du présent document.

À chaque clôture, une circularisation de l'ensemble des conseils du groupe est organisée. À chaque fois que le groupe identifie un risque, une provision est constituée de manière prudente avec l'avis de ses conseils. Le montant total des provisions destinées à couvrir l'ensemble des litiges du groupe s'élève à 13,5 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Dans le cadre de la procédure pénale en cours (détaillée dans le § 6 « Suivi des litiges significatifs et passifs éventuels ») à l'encontre d'Altran des chefs d'abus de biens sociaux, faux et diffusion de fausses informations de nature à agir sur les cours, et bien qu'Altran ne dispose d'aucune information à ce jour, il ne peut être exclu que d'autres procédures, plaintes et demandes d'indemnisation interviennent à l'encontre du groupe. À la connaissance de la société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute

Les pertes de valeur constatées ont porté sur 9 Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), correspondant à 10 sociétés. La valeur nette comptable avant perte de valeur constatée au 31 décembre 2008 des écarts d'acquisition s'élève à 457 925 milliers d'euros.

Pour la réalisation des tests sur écarts d'acquisition au 31 décembre 2008, ayant amené à constater les pertes de valeur ci-dessus, il a été retenu un taux d'actualisation après impôt (WACC) de 9,32 % (contre 8,92 % en 2007), soit un taux d'actualisation avant impôt variant entre 11 % et 12 %, et un taux de croissance de chiffre d'affaires à l'infini de 3 %.

procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe, autres que ceux qui sont détaillés au § 6 précité « Suivi des litiges significatifs et passifs éventuels ».

9.7 Risque lié à la gestion de la dette obligataire convertible (OCEANE)

L'obligation convertible remboursable en janvier 2009 d'un montant initial de 230 millions d'euros a été intégralement remboursée à son terme, le 2 janvier 2009.

Le groupe n'a plus à ce jour d'instrument de dette de ce type dans son bilan.

9.8 Risques particuliers liés à l'activité

Risque lié aux marchés du conseil en R&D, système d'information et stratégie

Les clients du groupe Altran sont principalement des grands comptes privés ou publics européens. La liste détaillée des clients du groupe constituant une information stratégique, elle n'est pas communiquée. Cependant la répartition du portefeuille clients du groupe est très éclatée puisqu'en 2008 aucun client ne représentait plus de 6 % du chiffre d'affaires total du groupe à lui seul.

L'évolution de la part des principaux clients dans le chiffre d'affaires du groupe (en % du chiffre d'affaires total) est la suivante entre 2007 et 2008 :

	2007	2008
Premier client	Moins de 6 %	Moins de 6 %
Cinq premiers clients	14,4 %	16,0 %
Dix premiers clients	22,6 %	23,2 %
Cinquante premiers clients	45,6 %	43,8 %

Le groupe estime par ailleurs, que la dispersion de ses clients, la segmentation de son offre aussi bien géographique que par secteur, constitue un facteur d'atténuation de l'impact d'une dégradation de l'environnement dans un pays, sur un marché ou bien chez un client.

Le marché du conseil, en particulier les marchés du Conseil en technologie et R&D, en organisation et systèmes d'information, sont soumis à des évolutions rapides, notamment sous l'effet des innovations technologiques, des fluctuations des demandes des clients, de l'internationalisation croissante des clients, de l'évolution des modes de facturation et des engagements contractuels. En conséquence, la performance du groupe dépend de sa capacité à s'adapter aux changements fréquents du secteur, à maîtriser les outils technologiques et à fournir des services satisfaisants à ses clients.

Par ailleurs, le secteur du Conseil en technologie et R&D, principal marché du groupe, demeure fragmenté aujourd'hui mais tend à se concentrer et les clients tendent à réduire le nombre de fournisseurs de services qu'ils sélectionnent. Certains concurrents du groupe pourraient disposer de ressources financières, commerciales, humaines et techniques supérieures à celles du groupe. Ces concurrents pourraient à l'avenir nouer des relations stratégiques ou contractuelles durables avec des clients actuels ou potentiels sur les marchés dans lesquels le groupe est présent ou souhaite se développer. Une intensification de la concurrence, tout comme une dégradation accrue des perspectives des marchés sur lesquels intervient le groupe pourraient ainsi affecter les parts de marché, l'activité, la situation financière et les perspectives du groupe.

Risque sur les créances clients

Le risque sur les créances clients est traditionnellement faible dans le groupe qui enregistre un taux non significatif de créances douteuses. Les facturations sont établies généralement après acceptation des clients. Une procédure de suivi et de relance des créances clients est mise en œuvre dans tout le groupe pour accélérer le recouvrement. La grande dispersion des clients et la qualité du portefeuille concentré sur des grandes entreprises limitent le risque sur les créances clients.

Il ne peut être exclu que certaines activités des clients du groupe puissent être impactées par l'environnement économique actuel, ce qui pourrait entraîner dans cette hypothèse, une hausse du risque.

Risque de responsabilité éventuelle envers les clients et de résiliation des contrats

Les relations du groupe avec ses clients, principalement dans le domaine des prestations en régie, peuvent n'être formalisées que par l'émission de commandes à durée limitée. Comme il est d'usage dans

cette activité de prestations en régie, ces commandes peuvent être muettes quant aux conditions de renouvellement ou même prévoir une possibilité de résiliation à bref préavis. Ceci peut constituer un facteur d'incertitude susceptible d'affecter l'activité, la situation financière et les perspectives du groupe.

Par ailleurs, les sociétés du groupe Altran facturent la grande majorité de leurs prestations au temps passé sur une base forfaitaire. À ce titre, les sociétés du groupe ne sont tenues qu'à une obligation de moyens.

Dans le cas où des contrats au forfait sont conclus, la politique comptable de reconnaissance des revenus impose une évaluation du risque à terminaison et ne permet la reconnaissance de la marge que dès lors qu'il existe des éléments permettant de s'assurer que celle-ci n'est pas susceptible d'être remise en cause du fait d'une obligation de résultat.

Risque lié à la gestion du personnel

Dans les secteurs du Conseil en innovation et technologie et des services informatiques, le personnel est quasi exclusivement composé d'ingénieurs hautement qualifiés souvent très recherchés sur le marché du travail dans leurs domaines de compétence respectifs. La capacité du groupe à croître dépend, pour une large part de sa capacité à attirer, motiver et/ou à retenir ce personnel hautement qualifié possédant les compétences et l'expérience nécessaires et, d'autre part, à sa capacité à adapter ses ressources au niveau de demande de ses clients.

Ainsi, le groupe est en particulier exposé au risque de voir ses clients, à l'issue des missions des consultants du groupe, ou des concurrents offrir aux employés de la société des opportunités d'emploi.

Le taux de rotation des employés se situe en 2008 à 29,9 % contre 29,4 % en 2007. Ce taux pourrait être amené à varier en fonction de la conjoncture. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à l'évolution de ce dernier et à la capacité du groupe à fidéliser le personnel qualifié nécessaire à la croissance de ses activités.

Par ailleurs, le groupe pourrait ne pas être en mesure de répercuter dans ses tarifs, immédiatement ou à terme, les hausses salariales qu'il pourrait être amené à consentir à ses salariés notamment dans le cas d'une modification substantielle des réglementations du travail ou dans un contexte de tensions sur les marchés du travail dans les principaux pays ou secteurs dans lesquels il est présent.

Enfin, il ne peut être exclu dans l'environnement économique actuel que le groupe ne puisse adapter ses ressources au niveau de demande de ses clients aussi rapidement que nécessaire ce qui pourrait affecter l'activité, la situation financière et les perspectives du groupe.

Risque lié à la mise en œuvre de la stratégie de réduction des coûts

Dans le cadre de son plan d'efficacité opérationnelle 2007/2009 et de ses perspectives (détaillés au § 3.4), le groupe s'est plus particulièrement fixé pour objectif de réduire ses coûts indirects en mettant en place plusieurs dispositifs dont notamment la restructuration juridique du groupe par la réduction du nombre de filiales.

Les actions engagées par le groupe impliquent notamment la réalisation de fusions de sociétés filiales, l'extraction de synergies et d'économies d'échelle, la mise en œuvre et/ou l'optimisation de normes, contrôles et procédures et le déploiement de nouveaux outils. La réussite de l'ensemble de ces actions ne peut être garantie à ce stade, ce qui pourrait affecter la situation financière et les perspectives du groupe.

En 2008 le groupe a atteint ses objectifs de réduction des coûts avec une année d'avance sur son plan initial. Le taux de frais généraux s'établit ainsi à 23,8 % du chiffre d'affaires en 2008 alors que l'objectif était fixé à 25 % pour 2009. L'effort de réduction des coûts sera poursuivi en 2009 sans qu'il puisse être donné de garantie sur le poids de ces derniers dans le chiffre d'affaires du groupe compte tenu des incertitudes liées à l'environnement économique général.

Risques liés à la couverture d'assurance des activités du groupe

Le groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques (détaillée ci-après) liés à son activité et susceptibles d'être assurés, sous réserve des exclusions, plafonds de garantie et franchises habituellement imposés par les compagnies d'assurances sur le marché.

Sous réserve des exclusions communément pratiquées sur le marché de l'assurance, le groupe estime bénéficier à ce jour de couvertures d'assurance raisonnables, dont le niveau de franchise est cohérent avec les taux de fréquence des sinistres observés. Néanmoins, la société ne peut garantir que toutes les réclamations faites à son encontre ou que toutes les pertes subies soient et seront à l'avenir effectivement couvertes par ses assurances, ni que les polices en place seront toujours suffisantes pour couvrir tous les coûts et condamnations pécuniaires pouvant résulter de cette mise en cause. En cas de mise en cause non couverte par les assurances ou excédant significativement le plafond des polices d'assurances ou encore en cas de remboursement important par les assurances, les coûts et condamnations y afférents pourraient affecter la situation financière de la société. Le groupe étudie la possibilité de mettre en place une police d'assurance couvrant le risque de perte d'exploitation.

Altran Technologies a mis en place des programmes d'assurance souscrits auprès de compagnies de premier rang en adéquation avec les activités du groupe et en ligne avec les conditions du marché.

Responsabilité Civile

1. Assurance en responsabilité civile exploitation, après livraison et professionnelle : cette police « master », négociée par Altran Technologies a vocation à couvrir l'ensemble des sociétés du groupe (à l'exception des filiales américaines et canadiennes d'Altran Technologies qui bénéficient de polices locales), et a pour objet de couvrir la responsabilité civile des sociétés assurées dans le cadre de leurs activités pour les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers.
2. Assurance en responsabilité civile aéronautique : ce programme couvre Altran Technologies et ses filiales exerçant une activité dans le domaine aéronautique et y ayant expressément adhéré. Il couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue du fait des produits et des prestations intellectuelles dans toutes les sciences de l'ingénieur ou du fait de l'arrêt des vols.
3. Assurance en responsabilité civile environnement : ce programme à vocation mondiale ne bénéficie qu'aux sociétés du groupe y adhérant expressément. Il a pour objectif de couvrir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages matériels, immatériels et/ou corporels résultant d'atteintes à l'environnement consécutives à des faits fortuits dans le cadre de ses activités.

Assurance du parc automobile

Les déplacements professionnels en voiture des salariés sont couverts par des polices locales conclues aux conditions normales du marché.

Assurance des bureaux

Des polices multirisques bureaux sont souscrites pour couvrir les pertes pouvant résulter de sinistres affectant les biens, mobiliers et immobiliers, des assurés (incendie, vol, dégâts des eaux, bris de machine, etc.).

Assurance Prévoyance, complémentaire santé et assistance

Les salariés d'Altran Technologies bénéficient de couvertures en matière de prévoyance, de complémentaires santé et d'assistance individuelle en cas de mission à l'étranger, en ligne avec les standards du marché.

Enfin, des assurances ponctuelles peuvent être souscrites pour des contrats spécifiques à durée limitée.

9.9 Risque sur placement

L'essentiel des liquidités disponibles est investi dans :

- des SICAV Monétaires ;
- des titres de créance négociables ;
- des comptes en devises rémunérés (GBP/USD et CHF).

L'ensemble de ces placements est rémunéré sur la base du taux monétaire au jour le jour ou du LIBOR pour les devises. La sensibilité de ces placements, pour une variation de l'indice de référence (EONIA ou LIBOR) de 10 %, est de 0,2 %.

Le groupe détenait au 31 décembre 2008 des valeurs mobilières de placement dont la valeur de marché s'élevait à 147,99 millions d'euros.

10. Événements significatifs postérieurs au 31 décembre 2008

En application du protocole d'accord du 12 décembre 2008, Altran a finalisé le 9 janvier 2009 la prise de contrôle de NSI et détient désormais 73,70 % du capital et des droits de vote de la société.

Altran a procédé le 2 janvier 2009 au remboursement de l'OCEANE 2009 d'un montant initial de 230 millions d'euros.

11. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires du collège des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2008 s'élèvent à 3 250 milliers d'euros (hors frais et débours).

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2008

I - Bilan au 31 décembre 2008

Actif

(en euros)	Notes	31/12/2008			31/12/2007
		Brut	Amort.& Prov.	Net	Net
Actif immobilisé	3.1	262 200 529	16 921 690	245 278 839	254 432 867
Immobilisations incorporelles					
Brevets, licences, marques		9 065 248	6 471 225	2 594 023	3 141 630
Autres immobilisations incorporelles		41 374 441	304 898	41 069 543	41 069 543
Immobilisations incorporelles en cours		171 310		171 310	205 940
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations corporelles		19 155 258	9 299 989	9 855 269	10 216 261
Immobilisations corporelles en cours		193 935		193 935	142 004
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées		133 226 405	14 389	133 212 016	144 138 416
Prêts et autres immobilisations financières		59 013 931	831 189	58 182 742	55 519 073
Actif circulant		673 312 993	8 437 711	664 875 282	559 201 166
En cours de production de services		55 778		55 778	218 947
Clients et comptes rattachés	3.3	43 412 527	8 437 711	34 974 816	33 933 296
Autres créances & avances versées	3.3	613 921 319		613 921 319	509 640 218
Disponibilités et VMP		15 923 368		15 923 368	15 408 704
Comptes de régularisation		5 976 971		5 976 971	4 775 378
Charges constatées d'avance	3.13	5 976 971		5 976 971	3 562 351
Charges à répartir	3.14			0	1 213 027
Écart de conversion actif				0	0
TOTAL DE L'ACTIF		941 490 492	25 359 401	916 131 091	818 409 411

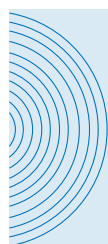
Passif

(en euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Capitaux propres	3.4	524 532 838	328 855 137
Capital	3.5	71 588 550	59 100 650
Primes d'émission		318 843 413	204 568 939
Réserve légale		5 865 723	5 865 723
Report à nouveau		59 319 824	49 450 810
Résultat de l'exercice		68 915 328	9 869 014
Provisions pour risques & charges	3.2	25 249 706	29 378 432
Dettes		359 544 445	454 161 698
Emprunts obligataires convertibles	3.7	192 237 025	238 692 913
Emprunts & dettes auprès d'établissements de crédit	3.8	18 660 093	20 248 634
Emprunts & dettes financières divers	3.8	9 820 398	62 150 095
Fournisseurs & comptes rattachés	3.9	24 950 535	21 872 137
Dettes fiscales & sociales	3.9	107 916 737	105 958 606
Dettes sur immobilisations	3.9	802 556	382 744
Autres dettes & avances reçues	3.9	5 157 101	4 856 569
Comptes de régularisation		6 804 102	6 014 144
Produits constatés d'avance	3.13	6 804 102	6 014 144
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		916 131 091	818 409 411

II - Compte de résultat

	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires	4.1	556 911 334	493 969 709
Production stockée		(194 998)	43 356
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		21 936	14 538
Reprises sur amortissements, provisions, transferts de charges		13 364 757	11 552 346
Autres produits		1 864 365	367 010
Produits d'exploitation		571 967 394	505 946 959
Autres achats et charges externes		(117 119 882)	(101 735 722)
Impôts & taxes		(17 613 612)	(16 877 465)
Salaires et traitements		(272 066 889)	(258 657 556)
Charges sociales		(117 044 137)	(109 698 755)
Dotations aux amortissements & aux provisions		(10 908 626)	(12 894 058)
Autres charges		(2 989 209)	(2 920 755)
Charges d'exploitation		(537 742 355)	(502 784 311)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		34 225 039	3 162 648
Bénéfice attribué ou perte transférée		0	0
Produits financiers		54 412 983	33 657 005
Charges financières		(28 047 875)	(27 889 983)
RÉSULTAT FINANCIER	4.2	26 365 108	5 767 022
RÉSULTAT COURANT		60 590 147	8 929 670
Produits exceptionnels		56 616 610	8 695 582
Charges exceptionnelles		(45 241 115)	(15 253 717)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	4.3	11 375 495	(6 558 135)
Participation		0	0
Impôts sur les bénéfices (produits)	4.4	(3 050 314)	7 497 479
RÉSULTAT NET		68 915 328	9 869 014

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX



1.	Faits marquants	155
2.	Règles et méthodes comptables	156
3.	Notes relatives à certains postes du bilan	159
4.	Notes relatives au compte de résultat	166
5.	Informations sur les litiges en cours significatifs	169
6.	Engagements hors bilan	170
7.	Événements significatifs postérieurs à la clôture	171
8.	Tableau des filiales et participations	171
9.	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	172

1. Faits marquants

1.1 Réalisation d'une augmentation de capital d'un montant net de 126,5 millions d'euros

Le 17 avril 2008, la société Altran Technologies a annoncé le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) d'un montant maximum de 130 millions d'euros qui a été finalisée le 29 juillet 2008.

Les fonds gérés par Apax Partners S.A. se sont engagés à souscrire l'intégralité des actions nouvelles émises et non souscrites par les Actionnaires au titre de leurs DPS à un prix d'émission compris entre 5,00 et 6,00 euros par action.

L'opération d'augmentation de capital a fait l'objet d'une note d'opération ayant reçu le visa n° 08-131 de l'Autorité des Marchés Financiers. La période de souscription de ladite augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription a été ouverte du 24 juin 2008 au 7 juillet 2008.

L'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des Actionnaires, d'un montant de 129 481 892,80 euros (prime d'émission incluse) par émission de 24 900 364 actions nouvelles dont la période de souscription, ouverte le 24 juin 2008, s'est clôturée le 7 juillet 2008, a été intégralement souscrite.

Les souscriptions à titre irréductible ont porté sur 15 067 416 actions nouvelles (soit 61 % de l'émission). Les souscriptions à titre réductible ont donné droit à l'attribution de 9 832 948 actions nouvelles aux Actionnaires d'Altran Technologies, par exercice du droit préférentiel de souscription.

À la suite de cette émission, le capital social d'Altran Technologies s'élève à 71 588 550,50 euros, composé de 143 177 101 actions de 0,50 euro de nominal.

1.2 Refinancement du groupe

Altran a signé le 4 juillet 2008 un accord de refinancement (faisant suite à un accord de principe – *term sheet* – en date du 17 avril 2008) avec un groupe de banques comprenant BNP Paribas, Crédit Agricole Île-de-France, Natixis et Société Générale.

Ce refinancement porte sur un montant de 150 millions d'euros de crédit sur 5 ans, incluant 26 millions d'euros de réaménagement des lignes bancaires existantes et initialement remboursables en 2009.

1.3 Évolution de la gouvernance de la société

Précédemment société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, Altran Technologies est devenue société anonyme à Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 juin 2008.

Monsieur Yves de Chaisemartin, lors de la première réunion du Conseil d'Administration intervenue le 1^{er} juillet 2008, a été nommé Président et Directeur Général de la société.

1.4 Plan d'efficacité opérationnelle 2007/2009

Poursuite du plan d'efficacité opérationnelle 2007/2009 et lancement du plan stratégique « Action 4 »

Altran poursuit la mise en œuvre du plan d'efficacité opérationnelle 2007/2009 annoncé lors de son Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 29 juin 2007, visant à améliorer la performance du groupe et à réduire de manière sensible ses coûts indirects. Le taux de frais généraux au niveau du groupe s'est ainsi établi à 23,8 % en 2008, en avance d'un an sur l'objectif initial fixé à 25 % pour 2009.

Dans ce cadre, le plan stratégique « Action 4 » a été lancé en janvier 2008 et vise à accélérer le développement du groupe en matière de croissance, de valorisation de ses savoir-faire et de positionnement haut de gamme des services offerts.

Il s'inscrit au cœur de la stratégie de croissance et de profitabilité du groupe en se fondant sur les quatre axes suivants :

- un développement dopé par une organisation plus collaborative et orientée client ;
- une capacité financière améliorée par une organisation plus compacte, plus lisible ;
- le maintien d'une forte différenciation client, notamment par la montée en gamme des offres et par un développement rapide de nouveaux modes d'engagement ;
- la volonté de demeurer un employeur de référence, renforcée par le redéploiement de la marque Altran.

Plan de réduction des coûts et d'amélioration de la performance

Les coûts de restructuration associés génèrent, pour Altran Technologies, une charge nette de 4,76 millions d'euros (9,24 millions d'euros de charges couvertes par des reprises de provisions à hauteur de 4,48 millions d'euros). Les charges nettes se répartissent de la façon suivante :

- 2,55 millions d'euros de coûts salariaux ;
- 0,93 million d'euros d'honoraires, de loyers et de charges diverses ;
- 0,48 million d'euros de coûts liés aux agencements mis au rebut suite aux déménagements ;
- 0,80 million d'euros de dotations aux provisions pour risques & charges.

1.5 Évolutions opérationnelles

Prise de participation majoritaire dans la société NSI

Altran a annoncé le 12 décembre 2008 la signature d'un accord de prise de participation majoritaire dans NSI, société française experte en intégration de systèmes électroniques embarqués communicants.

La société a acquis, hors marché, ce même jour, un bloc représentant 20,8 % du capital de NSI.

Création d'une joint-venture entre Altran et Telnet

Altran et Telnet ont créé à parts égales en juillet 2008 une société commune basée à Tunis avec une entité opérationnelle à Sfax, ayant pour objet la prestation de services en ingénierie.

Avec le rapprochement des compétences entre Altran et Telnet, la joint-venture a pour ambition de développer les métiers de service en ingénierie en Tunisie et dans les pays voisins.

Telnet est une société d'ingénierie spécialisée dans le développement de logiciels embarqués, le design électronique et la CAO mécanique dans les domaines télécom et multimédia, avionique et défense, automobile et transport, sécurité et cartes à puce, industrie et automatisme.

1.6 Décisions judiciaires

Décision de la Cour de cassation en date du 7 mai 2008

Par une décision en date du 7 mai 2008, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi déposé par certains anciens dirigeants de la société à l'encontre de l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris, plus largement décrit au chapitre 5 - § 4 « Information sur les litiges en cours significatifs » de l'annexe des comptes sociaux 2008.

Décision de la cour d'appel de Paris en date du 27 mai 2008

Par une décision du 27 mai 2008, la cour d'appel de Paris a confirmé la décision de la Commission des sanctions de l'AMF datée du 29 mai 2007, qui avait infligé à la société une amende d'un montant de 1,5 million d'euros, déjà payée par la société. Cette procédure est plus largement décrite au chapitre 5 - § 4 « Information sur les litiges en cours significatifs » de l'annexe des comptes sociaux 2008. La société s'est pourvue en cassation le 28 juillet 2008.

2. Règles et méthodes comptables

2.1 Bases de préparation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice 2008 sont établis en euros dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu du règlement n° 99.03 du Comité de Réglementation comptable, et des méthodes d'évaluation décrites ci-après.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Altran revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Ainsi, à fin décembre 2008, les plans d'affaires utilisés intègrent les

conséquences estimées à ce stade de la crise économique et financière actuelle. Ce contexte rend plus difficile l'appréhension des perspectives économiques et donc plus complexe la réalisation effective des plans utilisés.

Ces estimations concernent principalement les provisions et les hypothèses retenues pour l'établissement des plans d'affaires utilisés pour la valorisation des titres de participation et de certains actifs incorporels (fonds de commerce notamment).

2.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les marques, les licences, les logiciels ainsi que les fonds de commerce. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

2.3.1 Marques

Les marques correspondent aux frais de dépôt des marques. Elles ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an.

2.3.2 Logiciels

Les logiciels correspondent à des logiciels achetés ou créés.

Les logiciels créés destinés à usage interne ou à usage commercial sont inscrits principalement en charges. Toutefois, ils peuvent être inscrits à l'actif lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- le projet est clairement identifié et suivi de façon individualisée et fiable ;
- le projet a de sérieuses chances de réussite technique ;
- le projet a de sérieuses chances de rentabilité commerciale pour les logiciels destinés à être loués, vendus ou commercialisés ;

- la société manifeste son intention de produire, de commercialiser ou d'utiliser en interne les logiciels concernés ;
- les frais faisant l'objet d'activation sont ceux directs, internes et externes, engagés durant les phases d'analyse organique, de programmation, de tests, et pour le développement de ces logiciels.

Les amortissements sont calculés, suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue, de 12 mois à 5 ans.

2.3.3 Fonds de commerce

Les fonds de commerce sont constitués :

- du coût historique des fonds acquis par les sociétés fusionnées ;
- du mali technique de fusion correspondant à la différence entre la valeur nette des titres des sociétés absorbées figurant à l'actif de la société absorbante et la valeur comptable apportée de ces sociétés.

Ils correspondent, essentiellement, aux mali techniques constatés lors de la fusion de 26 sociétés en 2006, et font l'objet de test de perte de valeur.

2.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent aux installations et agencements, matériels de bureau, matériels informatiques et mobilier.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition, qui inclut tous les frais directement attribuables à l'immobilisation.

Les amortissements sont calculés principalement sur le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue :

- | | |
|--------------------------------|---------------|
| • constructions | 10 à 30 ans ; |
| • agencements et installations | 10 ans ; |
| • matériels de transport | 5 ans ; |
| • matériels informatiques | 3 ans ; |
| • matériels de bureau | 2 à 5 ans ; |
| • mobilier de bureau | 10 ans. |

2.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées des titres de participation et des prêts et créances à long terme.

La valeur brute des titres de participation et autres immobilisations financières figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition, qui inclut tous les frais directement attribuables à l'immobilisation.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise. Elle est déterminée en tenant compte d'une valorisation d'entreprise effectuée à partir des perspectives de rentabilité (CA, EBIT, *cash-flow*, taux de croissance) basées sur les plans d'affaires.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

2.6 En-cours de production de services

Une valorisation de la production de services en cours est effectuée à la clôture au prix de revient dès lors que toutes les conditions formelles réunies pour constater la production à l'avancement ne sont pas totalement remplies.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

2.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Concernant les avances aux filiales, la valeur d'inventaire de ces créances suit la logique de dépréciation qui a été retenue pour les titres de participations.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

2.8 Charges à répartir

Les frais d'émission de l'emprunt obligataire convertible 2004 sont amortis sur 4 ans et 176 jours.

2.9 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour éteindre son obligation.

Les principales provisions pour risques et charges que la société est amenée à comptabiliser, incluent :

- les coûts estimés au titre de litiges, contentieux et actions en réclamation de la part de tiers ou d'anciens salariés ;
- les coûts estimés de restructurations.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution avant la date d'arrêt.

2.10 Engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite

À leur départ en retraite, les salariés de la société perçoivent une indemnité conformément à la Loi et aux dispositions de la convention collective.

Les engagements de retraite, basés sur la convention SYNTEC et les nouvelles modalités de la Loi Fillon, ont été évalués par le cabinet d'actuaire Towers Perrin.

Ces provisions pour retraite correspondent aux droits acquis par les salariés dans le cadre des régimes conventionnels et légaux. Elles résultent d'un calcul actuariel.

Les cotisations versées sont comptabilisées en charges de la période et l'ensemble des avantages au personnel est évalué chaque année en appliquant la méthode des unités de crédit projetées et en tenant compte des conditions économiques suivantes :

- tables de mortalité : TG HF 2005 ;
- évolution des salaires : 3 % ;
- rotation des effectifs : de 30 % (20-24 ans) à 0 % (> 50 ans) ;
- taux d'actualisation : 5,25 % ;
- taux d'inflation : 2 %.

2.11 Opérations en devises et écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les différences résultant de la conversion des dettes et des créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan en écart de conversion pour les devises des pays hors zone Euro et les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque.

2.12 Opérations à long terme et reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services réalisées par la société.

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts est fonction de la nature des prestations.

Prestations en régie

Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

La société réalise la majorité de ses prestations en régie.

Prestations au forfait

Dans le cas où des contrats au forfait sont conclus avec obligation de résultat, le chiffre d'affaires et le résultat sont enregistrés selon la méthode de l'avancement. L'avancement est déterminé en fonction du pourcentage des coûts encourus pour les travaux réalisés par rapport aux coûts totaux estimés. Lorsqu'il est probable que le total des coûts estimés du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte à terminaison attendue est immédiatement provisionnée.

2.13 Impôt sociétés et intégration fiscale

Il a été mis en place en 2004 une intégration fiscale dont Altran Technologies est tête de groupe.

La totalité des filiales françaises fait partie du périmètre d'intégration fiscale.

Toutes les conventions reprennent essentiellement les points suivants :

Principe général

Il est retenu le principe de neutralité par lequel, dans la mesure du possible, les filiales doivent constater dans leurs comptes, pendant toute la durée de l'intégration dans le groupe, une charge ou un produit d'impôt sur les sociétés analogue à celui qu'elles auraient constaté si elles n'avaient pas été intégrées.

Impôt sur les sociétés

Les filiales constatent, au titre de chaque exercice, l'impôt qu'elles auraient dû verser si elles n'avaient jamais été intégrées.

Pratiquement, il s'agit de l'impôt déterminé après imputation des déficits antérieurs.

La constatation de cet impôt fait naître une créance d'Altran Technologies sur les filiales d'un montant identique.

Les filiales ne peuvent pas opter pour le report en arrière de leur déficit pendant leur période d'appartenance au groupe.

Crédits impôts et avoirs fiscaux

Ces crédits d'impôts et avoirs fiscaux, qu'ils soient remboursables ou non par le Trésor Public, sont imputés sur l'impôt dû par les filiales.

Créances de report en arrière des déficits

Les créances de report en arrière des déficits des filiales nées avant la période d'intégration ne sont pas imputables sur l'impôt dû par les filiales.

En contrepartie, les filiales peuvent céder à Altran Technologies la ou les créances dans les conditions fixées à l'article 223G du Code Général des Impôts.

Modalités de règlement des impôts

Lors de l'exercice d'entrée dans l'intégration, les filiales versent les quatre acomptes d'IS directement à leur propre perception et les acomptes de contributions dues, le cas échéant.

À compter du 2^e exercice de l'intégration, les filiales règlent à Altran Technologies les acomptes d'IS, les contributions additionnelles et la liquidation dans les conditions de droit commun.

L'inscription de ces montants chez Altran Technologies dans le compte courant des filiales ne porte pas intérêts.

Durée

La convention, conclue initialement pour la durée de l'intégration des filiales, soit 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2004, se renouvelle par tacite reconduction pour de nouvelles périodes de 5 ans.

Modalités lors de la sortie du groupe

Les filiales sortent du groupe si l'une des conditions exigées par l'article 223A du CGI pour l'appartenance au groupe intégré n'est plus satisfaite.

La sortie du groupe produit rétroactivement ses effets au 1^{er} jour de l'exercice au cours duquel l'événement qui l'a entraînée est intervenu.

Les filiales redeviennent imposables distinctement sur le résultat et la plus-value nette à long terme réalisés à la clôture de l'exercice au cours duquel est intervenu l'événement ayant entraîné la sortie.

Le produit d'impôt résultant de l'utilisation des déficits des filiales intégrées est conservé par Altran Technologies en cas de sortie du périmètre de la filiale.

3. Notes relatives à certains postes du bilan

3.1 Immobilisations et amortissements

Immobilisations

(en euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions ou mises hors service ou transferts	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Fonds de commerce	2 083 699			2 083 699
Autres immobilisations incorporelles *	39 290 742			39 290 742
Brevets, licences, marques	8 517 839	972 726	425 318	9 065 248
Immobilisations incorporelles en cours	205 940	171 310	205 940	171 310
TOTAL 1	50 098 221	1 144 036	631 258	50 610 998
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	21 777 512	3 529 446	6 151 700	19 155 258
Immobilisations corporelles en cours	142 004	193 935	142 004	193 936
TOTAL 2	21 919 517	3 723 381	6 293 704	19 349 193
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	144 152 805	21 261 543	32 187 943	133 226 406
Prêts et autres immobilisations financières	56 366 424	3 177 594	530 087	59 013 931
TOTAL 3	200 519 229	24 439 138	32 718 030	192 240 337
TOTAL GÉNÉRAL (1 + 2 + 3)	272 536 967	29 306 554	39 642 992	262 200 529

* Les 39 millions d'euros des Autres immobilisations incorporelles correspondent aux mali techniques issus de la fusion des 26 sociétés dans Altran Technologies à fin 2006.

Amortissements/provisions des immobilisations

(en euros)	Montant au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Brevet, licences, marques	5 376 209	1 647 998	552 982	6 471 225
Fonds de commerce	304 898			304 898
TOTAL 1	5 681 107	1 647 998	552 982	6 776 123
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	11 561 252	3 479 410	5 740 673	9 299 989
TOTAL 2	11 561 252	3 479 410	5 740 673	9 299 989
TOTAL GÉNÉRAL (1 + 2)	17 242 359	5 127 408	6 293 655	16 076 112

3.2 Provisions et dépréciations

Provisions et dépréciations inscrites au bilan

(en euros)	Montant au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Participations et créances rattachées	14 389			14 389
Autres immobilisations financières	847 351		16 162	831 190
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	861 740	0	16 162	845 579
Stocks et en-cours	31 829		31 829	0
Créances clients	8 165 639	945 506	673 434	8 437 711
Provisions pour charges et litiges*	20 954 271	4 182 793	9 951 292	15 185 772
Provisions pour pensions et obligations similaires*	8 424 161	1 666 607	26 834	10 063 934
Provision pour perte de change	0			0
TOTAL PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	29 378 432	5 849 400	9 978 126	25 249 706
TOTAL	38 437 641	6 794 906	10 699 551	34 532 996
Dont reprise de provision utilisée* pour :				4 833 152 €
(dont risque 4 706 318 €, change 0 € et IDR pour 26 834 €)				
Dont reprise de provision non utilisée* pour :				5 144 974 €
(dont risque 3 100 814 €, IDR 0 €)				

3.3 État des échéances des créances

(en euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	72 644 060	13 801 583	58 842 477
Créances rattachées à des participations	13 633 653	13 633 653	
Prêts	57 174 971	38 186	57 136 785
Autres immobilisations financières	1 835 436	129 744	1 705 692
Créances de l'actif circulant	663 291 441	645 354 282	17 937 159
Créances clients	43 412 527	33 163 355	10 249 172
Personnel et organismes sociaux	758 699	758 699	
État	12 453 025	4 765 038	7 687 987
Groupe et associés	547 384 031	547 384 031	
Autres créances	53 306 188	53 306 188	
Charges constatées d'avance	5 976 971	5 976 971	
TOTAL	735 935 501	659 155 865	76 779 636

Altran Technologies a recours de manière significative à l'affacturage. Les en-cours de créances cédées au Factor apparaissent en engagements hors bilan au 31 décembre 2008 pour 108 876 milliers d'euros contre 103 968 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

(Cf. § 6).

Informations concernant les opérations d'affacturage :

- en-cours clients : 108 875 961 euros ;
- compte courant et garantie Factor : 19 104 932 euros ;
- avance court terme du Factor : 89 771 029 euros.

3.4 Variation des capitaux propres

Libellés (en euros)	Valeur début exercice	Mouvements sur le capital		Affectation	Résultat de l'année N	Valeur à fin exercice
		Augmentation	Réduction	Résultat N-1		
Capital	59 100 650	12 487 900				71 588 550
Primes d'émission	182 487 233	114 274 474				296 761 707
Prime de fusion	22 081 706					22 081 706
Réserve légale	5 865 723					5 865 723
Report à nouveau	49 450 810	9 869 014				59 319 824
Résultat de l'exercice	9 869 014			(9 869 014)	68 915 328	68 915 328
CAPITAUX PROPRES	328 855 137	136 631 388	0	(9 869 014)	68 915 328	524 532 838

3.5 Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social en début d'exercice	118 201 300	0,5 euro
Augmentation de capital social dans le cadre de levée de stock-options	75 437	0,5 euro
Augmentation de capital social par émission d'actions nouvelles	24 900 364	0,5 euro
Actions composant le capital social en fin d'exercice	143 177 101	0,5 euro

3.6 Options de souscription d'actions

Au 31 décembre 2008, les principales caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites sont les suivantes :

Plan d'options de souscriptions d'actions et actions gratuites	Plan 2003 (a)	Plan 2003 (a) (b)	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2005	Stock-options		Actions gratuites	
						Plan 2007	Plan 2007	Plan 2007	Plan 2007
							France	Hors France	
Date d'Assemblée	17/06/1999	17/06/1999	28/06/2004	28/06/2004	28/06/2004	29/06/2005	29/06/2005	29/06/2005	29/06/2005
Date du Conseil d'Administration ou du Directoire	11/03/2003	24/06/2003	29/06/2004	15/06/2005	20/12/2005	20/12/2007	20/12/2007	20/12/2007	20/12/2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou allouées à la date d'octroi	3 948 993	336 191	2 762 000	340 000	2 630 000	2 589 830	482 240	336 500	
• dont mandataires sociaux	186 785		80 000	200 000	210 000	100 000			
• dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées par les 10 salariés les mieux rémunérés	875 218	106 734	510 000	340 000	635 000	340 000	93 240		
Solde au 31 décembre 2008	403 862	107 848	492 210	132 369	321 068	444 595	-	-	
Date de départ d'exercice des options	12/03/2007	25/06/2007	30/06/2008	16/06/2009	21/12/2009	21/12/2011			
Date d'attribution définitive des actions gratuites							21/12/2009	21/12/2011	
Date d'expiration d'exercice des options	11/03/2011	24/06/2011	29/06/2012	15/06/2013	20/12/2013	20/12/2015			
Date de fin de période d'incessibilité des actions gratuites							20/12/2011	20/12/2011	
Prix de souscription des options/cours de référence des actions (en euros)	2,94	6,66	9,27	7,17	9,52	4,25	4,00	4,00	
Méthode de valorisation utilisée	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Hull & White	Binomiale	Binomiale	
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées au 31/12/2007	1 226 356	211 549	1 692 248	131 000	1 926 500	2 589 830	482 240	336 500	
Droits créés en 2008 (suite à l'augmentation de capital)	12 764	2 007	16 914	1 369	18 377	26 502			
Droits perdus en 2008	68 642	38 733	308 940		445 804	162 651	47 500	7 500	
Droits exercés en 2008	72 345								
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées au 31/12/2008	1 098 133	174 823	1 400 222	132 369	1 499 073	2 453 681	434 740	329 000	

(a) À la suite de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription du 23 décembre 2003, les prix d'exercice et le nombre d'actions des différents plans d'options de souscription ont été ajustés afin de tenir compte de l'émission de 20,8 millions d'actions nouvelles.

(b) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2006 a, dans sa neuvième résolution, modifié la période d'exercice du plan en date du 24 juin 2003 pour étendre la période d'exercice de 5 à 8 années.

(c) À la suite de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription du 29 juillet 2008, les prix d'exercice et le nombre d'actions des différents plans d'options de souscription ont été ajustés afin de tenir compte de l'émission de 24,9 millions d'actions.

3.7 Emprunt obligataire convertible

L'emprunt obligataire convertible émis en juillet 2004, pour une durée de 4 ans et 176 jours, s'élevait au 31 décembre 2008 à 185 235 980 euros, composé de 14 585 510 obligations au nominal de 12,70 euros.

La rémunération servie est de 3,75 % l'an, payable à terme échu le 2 janvier de chaque année.

La société Altran Technologies a procédé au rachat de 3 524 726 obligations convertibles au cours du 2nd semestre 2008.

Le montant des intérêts courus à fin 2008 payables à terme échu le 2 janvier 2009 est de 7 001 045 euros.

La mise en place du refinancement bancaire ainsi que la réalisation d'une augmentation de capital de 130 millions d'euros ont permis à Altran de rembourser l'OCEANE 2009 d'un montant initial de 230 millions d'euros le 2 janvier 2009.

3.8 Principales évolutions des lignes de crédit

La dette nette du groupe qui s'établissait à 208,26 millions d'euros au 31 décembre 2008 est en baisse de 151,24 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2007.

La dette financière nette, telle que définie dans les contrats de crédit à moyen terme, s'élevait à 164,9 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 314,4 millions d'euros au 31 décembre 2007.

La tranche A n'a pas été utilisée en 2008 et le tableau ci-après détaille la table d'amortissement des lignes de crédit du groupe :

(en millions d'euros)	Déc. 2008	Juin 2009	Déc. 2009	Juin 2010	Déc. 2010	Juin 2011	Déc. 2011	Juin 2012	Déc. 2012	Juin 2013	Déc. 2013
Revolving Tranche A	26	23,1	20,2	17,3	14,4	11,6	8,7	5,8	2,9	0,0	0,0
Revolving Tranche B	124	111,6	99,2	86,8	74,4	62,0	49,6	37,2	24,8	12,4	0,0
SOUS-TOTAL	150	134,7	119,4	104,1	88,8	73,6	58,30	43,0	27,7	12,40	0,0
CADIF Renégocié	5,0	5,0	4,4	3,8	3,2	2,6	2,0	1,4	0,8	0,2	0,0
TOTAL	155	139,7	123,8	107,9	92,0	76,2	60,3	44,4	28,5	12,6	0,0

La mise à disposition de ces lignes est subordonnée au respect des ratios suivants :

	Dette financière nette/EBITDA	Dette financière nette/fonds propres
31/12/2008	< 2,7	< 1,0
30/06/2009	< 2,5	< 1,0
31/12/2009	< 2,3	< 1,0
30/06/2010	< 2,1	< 1,0
31/12/2010	< 1,9	< 1,0
30/06/2011	< 1,7	< 1,0
31/12/2011	< 1,5	< 1,0
30/06/2012	< 1,3	< 1,0
31/12/2012 au 31/12/2013	< 1,0	< 1,0

Ces ratios financiers sont calculés en normes IFRS. Il est précisé que l'EBITDA retenu pour le calcul des *covenants* est l'EBITDA glissant sur 12 mois avant participation des salariés et charges de personnel

Le détail du calcul de la dette nette ainsi que le niveau de la trésorerie consolidée sont intégrés au § 4.11 de l'annexe des comptes consolidés.

Le 4 juillet 2008, Altran a signé l'accord de refinancement bancaire avec un groupe de banques comprenant BNP Paribas, Crédit Agricole Île-de-France, Natixis et Société Générale, ayant fait l'objet d'un accord de principe (*term sheet*) annoncé le 17 avril 2008.

Ce refinancement porte sur un montant de 150 millions d'euros de crédit sur 5 ans, incluant 26 millions d'euros de réaménagement des lignes bancaires existantes et initialement remboursables en 2009.

Les principales caractéristiques de ce crédit sont les suivantes :

- échéance 5 ans à compter du premier tirage ;
- amortissement semestriel à compter de juillet 2009 ;
- rémunération maximale du crédit : EURIBOR + 1,55 %.

Ce nouvel accord de crédit de 150 millions d'euros est divisé en deux tranches :

- tranche A de 26 millions d'euros maximum étant disponible dès le 28 juillet 2008, sous réserve du respect des ratios financiers ci-après détaillés ;
- tranche B de 124 millions d'euros maximum étant disponible à partir du 1^{er} janvier 2009 et également soumise au respect des ratios ci-après détaillés.

relatives aux paiements en actions et que la dette financière nette correspond à la dette nette hors participation des salariés et intérêts courus sur dettes obligataires.

Les ratios financiers du groupe au 31 décembre 2008 sont les suivants :

	2008
Dette financière nette/fonds propres Selon définition du Contrat de Crédit	0,33
Dette financière nette/EBITDA avant participation (levier financier) Selon définition du Contrat de Crédit	1,14

La convention de crédit est également assortie de clauses d'affectation du *cash-flow* ou de plafonnement des acquisitions détaillées ci-après pour les principales :

- à compter de l'exercice 2009, affectation à la réduction du crédit du tiers du *cash-flow* net consolidé au-delà de 15 millions d'euros (hors éventuelle opération de marché) ;
- limitation des acquisitions en 2008 et 2009 à 10 millions d'euros par an puis 50 millions d'euros annuel au-delà, si aucune opération de renforcement des fonds propres n'est réaliée ;

Au 31 décembre 2008, les principales caractéristiques de ces contrats de couverture sont les suivantes :

	Date départ	Date échéance	Deal	Type	Taux fixe	Nominal	Taux initial	Devise
SG	02/01/2009	02/01/2012		Swap	4,2925 %	50 000 000	EURIBOR3M	EUR
BNP	02/01/2009	02/01/2012		Swap	4,3050 %	50 000 000	EURIBOR3M	EUR
CA	02/01/2009	02/01/2012		Swap	4,2900 %	50 000 000	EURIBOR3M	EUR
NATIXIS	02/01/2009	02/01/2012		Swap	4,2700 %	50 000 000	EURIBOR3M	EUR

Principes de gestion de la trésorerie groupe

Une procédure est mise en œuvre pour la définition des règles d'utilisation des liquidités du groupe dans les filiales et au niveau central.

L'essentiel des recommandations tient en deux grands principes :

- tous les excédents de cash sont investis exclusivement auprès de la centrale de trésorerie du groupe (GMTS, société de droit français) ;

- en cas de réalisation d'une augmentation de capital ou de l'émission d'ORA pour un montant minimal de 100 millions d'euros, possibilité de procéder à des acquisitions pour un montant cumulé annuel de 50 millions d'euros sans accord préalable de la majorité des banques prêteuses.

La majorité des dettes financières auprès des établissements de crédit est contractée à taux variable essentiellement indexé sur le taux de référence EURIBOR ou EONIA. Une politique de couverture a été mise en place.

Au terme de la convention de crédit signée en juillet 2008, le groupe a pris l'engagement de mettre en place un contrat de couverture de taux d'intérêt destiné à couvrir au moins 50 % de l'engagement total du crédit revolving pour une durée minimum de 3 ans. Compte tenu du niveau d'endettement du groupe, constitué de lignes de crédit moyen terme et de ressources d'affacturage toutes indexées sur des taux variables, il a été décidé de mettre en place un *swap* de 200 millions d'euros sur 3 ans ayant pour effet de transformer son endettement net à taux variable en un endettement à taux fixe.

- GMTS affecte prioritairement ces liquidités au remboursement des crédits et/ou utilise des supports monétaires dont la sensibilité et la volatilité sont inférieures à 1 %.

Le groupe considère qu'il dispose aujourd'hui des ressources nécessaires pour assurer son développement.

3.9 État des échéances des dettes

(en euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles	192 237 025	192 237 025	
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	18 660 093	14 201 264	4 458 829
Emprunts et dettes financières divers	7 231 670	1 694 507	5 537 163
Groupe et associés	2 588 728	2 588 728	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 950 535	24 950 535	
Dettes fiscales et sociales	107 916 737	107 916 737	
Dettes sur immobilisations	802 556	802 556	
Autres dettes	4 977 626	4 977 626	
Produits constatés d'avance	6 804 102	6 804 102	
TOTAL	366 169 072	356 173 080	9 995 992

3.10 Entreprises liées et participations

<i>(en euros)</i>	
Participations	119 591 655
Créances rattachées à des participations	13 620 362
Prêts	48 509 523
Créances clients et comptes rattachés	8 842 066
Autres créances et charges constatées d'avance	547 770 634
Disponibilités	7 918 867
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	2 832 011
Emprunts et dettes financières divers	2 583 212
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	55 795
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 735 419
Dettes sur immobilisations	310 920
Autres dettes et produits constatés d'avance	106 506

Charges et produits concernant les entreprises liées

<i>(en euros)</i>	
Produits d'exploitation	32 896 237
Charges d'exploitation	22 474 328
Produits financiers	53 992 306
Charges financières	13 657 773
Produits exceptionnels	49 307 526
Charges exceptionnelles	32 526 215

3.11 Produits à recevoir

Immobilisations financières	1 961 624
Créances clients et comptes rattachés	13 493 849
Autres créances	380 006
Créances fiscales et sociales	1 703 929
Disponibilités	7 918 867
TOTAL	25 458 276

3.12 Charges à payer

<i>(en euros)</i>	
Emprunts obligataires convertibles	7 001 045
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	2 859 442
Emprunts et dettes financières divers	952 752
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 368 806
Dettes fiscales et sociales	54 331 494
Autres dettes	656 215
TOTAL	75 169 753

3.13 Charges et produits constatés d'avance

(en euros)	Charges	Produits
Charges/Produits d'exploitation	5 976 971	6 804 102
TOTAL	5 976 971	6 804 102

3.14 Charges à répartir sur plusieurs exercices

(en euros)	Montant au début d'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant à la fin de l'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices *	1 213 027		1 213 027	0
TOTAL	1 213 027		1 213 027	0

* Charges à étaler nettes (frais d'émission de l'emprunt obligataire convertible 2004) réparties sur 4 ans et 176 jours.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires net

(en euros)	
Répartition par secteurs d'activité	
Ventes de marchandises	
Prestations de biens & services	556 911 334
TOTAL	556 911 334
Répartition par marchés géographiques	
Ventes en France	516 578 700
Ventes à l'étranger	40 332 634
TOTAL	556 911 334

4.2 Résultat financier

(en euros)	Charges financières	Produits financiers
Intérêts sur compte courant groupe	13 506 118	
Intérêts des emprunts bancaires	350 694	
Intérêts sur emprunt obligataire	8 504 167	
Intérêts sur participation salariale	86 022	
Intérêts sur découverts	126	
Intérêts sur dettes commerciales	74	
Intérêts sur crédit revolving	1 532 623	
Escomptes accordés	206 810	
Pertes de change	22 697	
Charges financières sur affacturage	3 838 003	
Autres charges financières	541	
Dividendes reçus groupe		17 000 000
Intérêts sur compte courant groupe		35 332 513
Intérêts sur prêts		1 909 798
Reprise de provisions financières		16 162
Gains de change		35 964
Autres produits financiers		118 546
TOTAL CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	28 047 875	54 412 983

4.3 Résultat exceptionnel

(en euros)	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Charges exceptionnelles de restructuration	7 157 728	
Charges exceptionnelles diverses	2 219 938	
VNC des immobilisations sorties de l'actif	160 356	
VNC des immobilisations dans le cadre de la restructuration	1 279 546	
VNC des immobilisations financières *	32 197 623	
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 417 710	
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles dans le cadre de la restructuration	808 214	
Produits de cession des immobilisations cédées		10 472
Produits de cession des immobilisations financières cédées *		49 308 626
Reprises de provisions de restructuration		4 480 756
Reprises de provisions exceptionnelles diverses		2 816 756
TOTAL CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	45 241 115	56 616 610

* Les produits de cession et la VNC des immobilisations financières cédées sont la résultante de la cession des titres de participation qu'Altran Technologies détenait et a cédé à Altran Systèmes d'Information dans le cadre de la fusion réalisée le 30 avril 2008 (avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2008) de huit sociétés en une seule entité juridique appelée Altran CIS.

4.4 Impôts sociétés et impacts 2008 de l'intégration fiscale

(en euros)	Base	Impôt	Résultat net
Résultat courant	60 590 146	(20 196 715)	
Résultat exceptionnel	11 375 495	(3 791 832)	
Résultat avant impôt	71 965 641		71 965 641
Impôt sur les sociétés correspondant		(23 988 547)	
Impact du non-assujettissement à l'impôt courant			
• Différences permanentes	(35 920 413)	11 973 471	
• Différences temporaires	167 928	(55 976)	
Impact de l'intégration fiscale	(4 829 423)	1 609 808	
• Utilisation des déficits	(26 418 160)	8 806 053	
Autres impôts exigibles sur le résultat			
Contribution sociale		(82 357)	
Crédits d'impôt			
• Crédit d'impôt recherche		214 912	
• Crédit d'impôt mécénat		150 919	
Autres impôts exigibles sur augmentation de Capital			
• IS + CSB sur prime d'émission		(1 545 859)	
Ajustement sur impôt courant aux titres des exercices antérieurs			
• Autres		(132 737)	
RÉSULTAT FISCAL	31 383 733		
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT COMPTABILISÉS (PRODUIT)		(3 050 314)	(3 050 314)
RÉSULTAT NET			68 915 327

Les impôts sur les sociétés des filiales font l'objet d'une comptabilisation dans les filiales et d'une remontée dans les comptes d'Altran Technologies via les comptes courants ; ces impôts sociétés sont comptabilisés en produits chez Altran Technologies pour 5 346 756 euros.

L'impôt société d'ensemble, déterminé sur le résultat fiscal du groupe intégré, est lui comptabilisé en charge par Altran Technologies pour un montant de 7 084 304 euros.

Par différence, la charge d'impôts imputable à Altran Technologies, compte tenu du boni d'intégration fiscale, s'élève à 1 737 548 euros. Sa charge d'impôts imputable au titre de ses résultats propres s'élève à 3 347 565 euros.

Altran Technologies a également comptabilisé un crédit d'impôt recherche d'un montant de 214 912 euros et un crédit d'impôt mécénat de 150 919 euros.

4.5 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Nature des différences Temporaires (en euros)	Montant	Impôt hors contribution
Allègements : Organic 2008	876 952	292 317
Provisions non déductibles 2008	10 885 329	3 628 443

Les déficits fiscaux nés avant l'intégration fiscale soit à 26,4 millions d'euros à l'ouverture ont été intégralement utilisés durant l'exercice.

4.6 Effectif

Au 31 décembre 2008	Personnel salarié
Cadres	6 073
Employés	251
TOTAL	6 324

4.7 Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations versées en 2008 aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance puis du Conseil d'Administration de la société Altran Technologies s'élève à 1 805 milliers d'euros dont 455 milliers d'euros de jetons de présence.

Aucun crédit ou avance n'a été accordé à ces membres au cours de l'exercice 2008.

5. Informations sur les litiges en cours significatifs

Un litige oppose Altran Technologies à Ilyad Value. Altran Technologies réclame à Ilyad Value le solde des paiements dus (3,5 millions d'euros), relatifs aux études et modules de formation cédés à Ilyad en 2001. La créance détenue par Altran Technologies sur Ilyad Value a été provisionnée à 100 %. Ilyad Value, quant à elle, réclame le remboursement des montants qu'elle a payés à Altran Technologies, majorés des intérêts de retard. Altran Technologies estime, sur avis de ses conseils, que la réclamation d'Ilyad Value est sans fondement. Il semblerait qu'Ilyad Value ait déposé en mars 2003 une plainte avec constitution de partie civile visant la société Altran Technologies et relative à des contrats de prestation de services conclus entre les sociétés Altran Technologies et Ilyad Value à la fin de l'année 2001. La société Altran Technologies ne dispose d'aucune information sur cette procédure.

À la suite de la révocation de leurs mandats respectifs, deux anciens dirigeants d'une filiale d'Altran Technologies (Altiam), acquise au cours de l'année 2002, ont assigné la société Altran Technologies devant le tribunal de commerce et lui réclament une somme d'environ 10 millions d'euros, à titre de complément d'*earn-out* et de dommages et intérêts. La société Altran Technologies a, pour sa part, assigné ces deux anciens dirigeants devant le tribunal de commerce pour dol lors de la cession des actions de la filiale, et sollicite la restitution du prix payé lors de l'acquisition de la filiale et le paiement de dommages et intérêts. Les demandes formées par la société Altran Technologies s'élèvent, en l'état à 6 millions d'euros. Le tribunal de commerce n'a pas fait droit aux demandes d'Altran Technologies et a condamné cette dernière à verser un complément d'*earn-out*. Ces derniers ont interjeté appel de ce jugement du tribunal de commerce. La cour d'appel a fait droit aux demandes de ces anciens dirigeants mais pour un montant toutefois très inférieur à leurs réclamations initiales.

La société Altran Technologies a été assignée en août 2001 par la société The-E-Consulting Group (ECG) devant le tribunal de commerce de Paris en paiement d'une somme d'environ 2,3 millions d'euros à titre de dommages-intérêts. Cette procédure fait suite à la décision de la société Altran Technologies, prise en juin 2001, de ne pas prendre de participation dans le capital d'ECG, décision considérée par ECG comme fautive et susceptible d'engager la responsabilité de la société Altran Technologies.

Cette procédure a été reprise par le liquidateur d'ECG après la liquidation judiciaire d'ECG intervenue en septembre 2001.

Le liquidateur a interjeté appel de la décision du tribunal de commerce qui l'a intégralement débouté de ses demandes.

Par ailleurs, certains Actionnaires d'ECG ont également assigné la société Altran Technologies devant le tribunal de commerce de Paris en

août 2001, en paiement initialement d'une somme d'environ 3 millions d'euros à titre de dommages-intérêts et portée à 64,4 millions d'euros dans leurs dernières écritures. De même que le liquidateur d'ECG, ces Actionnaires reprochent à Altran Technologies sa décision de ne pas prendre de participation dans le capital d'ECG.

Les demandeurs ont été intégralement déboutés de leurs demandes par le tribunal de commerce. Ce jugement a été confirmé par la cour d'appel.

La Commission des Opérations de Bourse (devenue AMF) a ouvert à l'été 2002 une enquête sur l'évolution du cours du titre Altran Technologies.

La société a reçu notification de griefs et a déposé ses observations en défense, en octobre 2004.

Dans cette procédure, la société encourt une sanction administrative maximum de 1,5 million d'euros.

Par décision en date du 29 mai 2007, la Commission des sanctions de l'AMF a infligé à la société une sanction de 1,5 million d'euros qui a été intégralement payée, étant rappelé que le rapporteur avait recommandé une condamnation à hauteur de 500 milliers d'euros. La société a interjeté appel de cette décision. La cour d'appel n'a pas fait droit aux demandes de la société Altran Technologies. La société Altran Technologies s'est pourvue en cassation.

Les travaux d'approfondissement effectués par l'ancien collègue des Commissaires aux comptes sur les comptes 2001 et du 1^{er} semestre 2002 ont donné lieu à des ajustements sur les comptes du 1^{er} semestre 2002.

Une enquête préliminaire a alors été ouverte par le Parquet de Paris, enquête convertie en instruction à compter de janvier 2003 des chefs d'abus de biens sociaux, faux et diffusion de fausses informations de nature à agir sur les cours.

La saisine du magistrat instructeur a été étendue une première fois en juin 2004 pour viser le délit de présentation de comptes ne donnant pas une image fidèle de la société.

Elle a été étendue une seconde fois en septembre 2004 pour viser le délit d'initié. Dans le cadre de cette instruction, plusieurs anciens dirigeants et un cadre actuel de la société ont été mis en examen.

La société Altran Technologies s'est constituée partie civile en février 2003 et a été mise en examen en avril 2005 des chefs de faux et usage de faux et diffusion d'informations trompeuses de nature à agir sur les cours sans que cette mise en examen ne remette en cause la constitution de partie civile.

Le pourvoi formé par certains anciens dirigeants à l'encontre des recours en nullité intentés contre le rapport des deux experts désignés par le magistrat instructeur a été rejeté par la Cour de cassation. Le magistrat instructeur a notifié aux parties la clôture de l'instruction.

Dans le cadre de cette instruction, treize personnes physiques ou morales se sont constituées parties civiles.

En outre, une plainte avec constitution de partie civile a été déposée par l'APPAC.

Par ailleurs, la société Altran Technologies a déposé en février 2003 une plainte avec constitution de partie civile en raison des faits de déstabilisation et de manipulation de cours dont elle s'estime victime depuis le début de l'année 2002. L'instruction de cette plainte en déstabilisation a fait l'objet d'une ordonnance de non-lieu en date du 6 décembre 2005.

Enfin, deux plaintes avec constitution de partie civile ont été déposées en octobre 2004 à l'encontre de certains dirigeants par les anciens Commissaires aux comptes visant toutes deux le même délit d'entrave aux fonctions de Commissaire aux comptes.

Un dirigeant d'une filiale d'Altran Technologies (Imnet) a assigné la société Altran Technologies pour manquement à son obligation de loyauté, réticence dolosive et exécution de mauvaise foi du contrat d'acquisition de cette filiale.

Un ancien dirigeant de la filiale Gerpi, après avoir vainement tenté de faire obstacle à la fusion de cette dernière au sein de la société, a assigné la société pour obtenir le versement d'un complément *d'earn-out*. La société a interjeté appel du jugement du tribunal de commerce qui donnait partiellement raison à cet ancien dirigeant.

En France, Altran Technologies est en situation contentieuse avec plusieurs de ses anciens salariés qui contestent les motifs de leurs licenciements.

La société Altran Technologies ainsi que la Fondation Altran ont été assignées par un d'ancien dirigeant pour licenciement abusif et révocation vexatoire. Ces deux litiges ont fait l'objet de provisions.

La société Altran Technologies, ainsi que, dans certains cas, certains de ses anciens dirigeants, a été assignée en dénonciation calomnieuse par plusieurs de ses anciens salariés. L'une de ces actions qui s'est conclue par une relaxe d'Altran Technologies, fait l'objet d'un appel. Altran s'est pourvue en cassation. La seconde qui s'est conclue par une condamnation d'Altran Technologies fait l'objet d'un appel et l'arrêt a été exécuté. La troisième fait l'objet d'un sursis à statuer.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité et le patrimoine d'Altran Technologies.

6 Engagements hors bilan

6.1 Engagements donnés

Engagements donnés	(en milliers d'euros)
Cautions et garanties	101 446
Engagements en matière d'affacturage	108 876
Autres engagements : locations véhicules	5 307
Clauses de non-concurrence	109
Crédit revolving	26 000

Engagements donnés	(en nombre d'heures)
Droit Individuel à la formation	286 784

6.2 Engagement reçu

Engagement reçu	(en milliers d'euros)
Crédit revolving	26 000

7. Événements significatifs postérieurs à la clôture

En application du protocole d'accord du 12 décembre 2008, Altran a finalisé le 9 janvier 2009 la prise de contrôle de NSI et détient désormais 73,70 % du capital et des droits de vote de la société.

Altran a procédé le 2 janvier 2009 au remboursement de l'OCEANE 2009 d'un montant initial de 230 millions d'euros.

8. Tableau des filiales et participations

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Créances, Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales françaises détenues à plus de 50 % (en milliers d'euros)										
ALTRAN CIS	3 000	33 545	100	2 874	2 874			146 316	4 930	2 000
ALTRAN INVOICING	470	117	100	419	419			210	8	
DIOREM	40	(299)	100	1 103	1 103			2 217	(36)	
ADL SERVICES	10 000	(1 697)	100	16 374	16 374			7 168	(2 259)	
ARENDI	37	(423)	100	839	839			479	(421)	
LOGIQUAL	37	201	100	37	37			982	147	
ALTRAN PROTOTYPES AUTOMOBILE	37	(15)	100	37	37			0	(2)	
CSI France	37	(523)	100	37	37			851	(455)	
SC ² BY ALTRAN	37	(170)	100	37	37			486	(157)	
ALTRAN PARTICIPATIONS	37	(15)	100	37	37			0	(1)	
HILSON MORAN France	37	0	100	37	37			0	0	
GMTS	200	(35 299)	80	160	160	543 033		0	(13 724)	
Filiales françaises détenues à moins de 50 % (en milliers d'euros)										
NSI			21	1 052	1 052					
Filiales étrangères (normes IFRS en milliers d'euros)										
ALTRAN ESTUDIOS SERVICOS Y PROYECTOS	1 000	(20 988)	100,00	34 142	34 142	2 231	0	10 746	(3 996)	700
	62									
ALTRAN EUROPE		19 306	99,84	31	31	0	0	38 481	4 372	24
ALTRAN UK	13 123	(14 178)	100,00	20 928	20 928	0	0	346	1 482	13 918
ALTRAN DEUTSCHLAND	200	41 254	100,00	202	202	0	0	3 797	7 228	0
ALTRAN ITALIA	98	39 192	100,00	40 305	40 305	0	0	4 745	1 419	0
ALTRAN SCANDINAVIA.	9	10 599	100,00	12	12	0	0	998	7 646	0
ALTRAN (SWITZERLAND)	337	(3 241)	100,00	298	298	0	0	950	(713)	1 163
ALTRAN INTERNATIONAL	20	109 540	95,00	18	18	1 063	0	4 869	87 129	37 752
ALTRAN DO BRASIL	25 774	(11 520)	3,04	1	1	0	0	1 207	(290)	0
ALTRAN ROMANIA	175	53	100,00	200	200	0	0	375	55	0
AS	10	16	100,00	13	13	1	0	227	16	0
TELNET	99	(14)	50,00	100	100	0	0	27	(14)	0

9. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Date d'arrêté	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital en fin d'exercice					
Capital social	57 221 107	57 221 107	58 658 118	59 100 650	71 588 550
Nombre d'actions ordinaires	114 442 214	114 442 214	117 316 237	118 201 300	143 177 101
Opérations et résultats (<i>en euros</i>)	169 422 415	160 781 329	490 850 486	493 969 709	556 911 334
Chiffre d'affaires (HT)					
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions (<i>en euros</i>)	(6 722 306)	(2 675 935)	(15 916 378)	9 617 839	73 592 836
Impôts sur les bénéfices (<i>en euros</i>)	(10 285 518)	(13 003 418)	(16 453 304)	(7 497 479)	3 050 314
Participation des salariés (<i>en euros</i>)	0	0	5 508 709	0	0
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions (<i>en euros</i>)	17 640 588	(5 174 588)	(3 294 619)	9 869 014	68 915 328
Résultat distribué (<i>en euros</i>)	0	0	0	0	0
Résultat par action (<i>en euros</i>)					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions (<i>en euros</i>)	0,03	0,09	(0,04)	0,14	0,49
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions (<i>en euros</i>)	0,15	(0,05)	(0,03)	0,08	0,48
Dividende distribué (<i>en euros</i>)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel					
Effectif salariés	1 698	1 545	5 579	5 877	6 324
Montant de la masse salariale (<i>en euros</i>)	80 654 174	77 865 245	255 590 645	258 657 556	272 066 889
Montant des sommes versées en avantages sociaux (<i>en euros</i>) (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	33 563 048	32 429 870	110 575 847	109 698 754	117 044 137

20.4 Vérifications de l'information financière

Les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes annuels du groupe sont disponibles en annexe 3 du présent document de référence.

20.5 Dernières informations financières

Néant.

20.6 Informations financières intermédiaires et autres

20.6.1 Communiqué des résultats annuels 2007 publiés le 28 mars 2008

Le chiffre d'affaires 2007 est en hausse de 6,4 % à 1 591,4 millions d'euros, contre 1 495,4 millions d'euros en 2006.

(en millions d'euros)	31/12/2006	S1 2007	S2 2007	31/12/2007
Chiffre d'affaires	1 495,4	789,5	801,9	1 591,4
Résultat opérationnel courant	76,0	38,7	60,7	99,4
En % du chiffre d'affaires	5,1 %	4,9 %	7,6 %	6,2 %
Résultat opérationnel non récurrent	(14,7)	(1,7)	(13,2)	(14,9)
Amortissement des écarts d'acquisition	(15,9)	(12,5)	(1,4)	(13,9)
Résultat opérationnel	45,4	24,4	46,2	70,6
En % du chiffre d'affaires	3,0 %	3,1 %	5,8 %	4,4 %
Coût de l'endettement financier net	(23,1)	(13)	(16,0)	(29,0)
Autres produits & charges financiers	(3,0)	(1,1)	(1,1)	(2,2)
Charges d'impôts	(15,8)	(15)	(3,0)	(18,0)
Résultat net	3,7	(4,7)	26,2	21,5
Intérêts minoritaires	(0,1)	0,2	(0,1)	0,1
RÉSULTAT NET GROUPE	3,8	(4,5)	26,1	21,6

Le résultat opérationnel courant 2007 s'établit à 99,4 millions d'euros contre 76 millions d'euros en 2006 (6,2 % de marge opérationnelle courante sur 2007). La marge opérationnelle courante est en hausse d'un semestre à l'autre puisqu'elle s'établit à 7,6 % au second semestre 2007 contre 4,9 % au 1^{er} semestre 2007.

Le résultat opérationnel 2007 s'établit à 70,6 millions d'euros (45,4 millions en 2006) après prise en compte d'un résultat opérationnel non récurrent négatif de 14,9 millions d'euros et d'une dépréciation des écarts d'acquisition de 13,9 millions d'euros.

Le résultat financier (- 29,0 millions d'euros) est en ligne avec la dette du groupe.

Le résultat net du groupe ressort à 21,6 millions d'euros en 2007 contre 3,8 millions d'euros en 2006.

La dette nette du groupe s'établit en norme IFRS à 359,5 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 379,9 millions d'euros au 31 décembre 2006. La baisse de la dette nette du groupe de 77,7 millions d'euros au cours du 2nd semestre 2007 est le résultat d'une importante génération de *cash-flow*. Ce résultat est à imputer à la hausse de la marge d'exploitation du groupe et à la réduction des délais de paiement clients qui s'établissent au 31 décembre 2007 à 90 jours.

Plan de réduction des coûts

Les premiers effets de la mise sous contrôle des coûts indirects se sont traduits par une baisse de 1,2 point en 2007 du taux de coûts indirects, qui représente au 31 décembre 2007 26,3 % du chiffre d'affaires du groupe.

Refinancement

Les objectifs du plan de refinancement sont :

- d'assurer le refinancement de l'OCEANE 2009 arrivant à échéance le 1^{er} janvier 2009 ;
- de se donner des marges de manœuvre pour effectuer des acquisitions ciblées, une fois que le bilan du groupe le permettra.

Pour cela le groupe travaille sur différents scénarii, sans en écarter aucun (appel au marché, crédit bancaire...).

Altran est en discussion avec le pool bancaire historique et une nouvelle banque pour déterminer les conditions de la mise en place éventuelle de nouveaux crédits à moyen terme avec réaménagement des lignes bancaires actuelles.

Perspectives

Altran a pour ambition de maintenir un rythme de croissance comparable à celui du marché malgré les incertitudes macroéconomiques. Le début d'année confirme le prolongement des tendances de la fin d'année 2007.

Le groupe poursuivra en 2008 les efforts de réduction de ses coûts indirects et souhaite tendre à moyen terme vers un niveau d'environ 20 % du chiffre d'affaires.

Altran s'attachera particulièrement à maintenir le niveau de ses créances clients autour du niveau actuel.

20.6.2 Communiqué d'annonce d'un accord des banques sur un refinancement de 150 millions d'euros

Altran a signé un accord de principe sur son refinancement avec un groupe de banques comprenant BNP Paribas, Crédit Agricole Île-de-France, Natixis et Société Générale.

Ce refinancement porte sur un montant de 150 millions d'euros de crédit sur 5 ans, incluant 26 millions d'euros de réaménagement des lignes bancaires existantes et initialement remboursables en 2009.

Les principales caractéristiques de ce crédit sont les suivantes :

- échéance 5 ans à compter du premier tirage ;
- amortissement semestriel à compter de juillet 2009 ;
- rémunération maximale du crédit : EURIBOR + 1,55 %.

Ce crédit est assorti de clauses de respect de ratios financiers, d'affectation de *cash-flow* ou de plafonnement des acquisitions.

La mise en place de ce crédit permet au groupe Altran de disposer des moyens financiers nécessaires pour faire face à ses prochaines échéances et notamment le remboursement de son obligation convertible en janvier 2009.

Altran annonce également ce jour le renforcement de sa structure financière et accueille Apax Partners dans son capital en vue d'accélérer sa croissance (voir communiqué séparé).

20.6.3 Communiqué d'annonce du renforcement des fonds propres du groupe et de l'entrée d'Apax au capital

La société Altran Technologies a décidé le principe d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) d'un montant maximum de 130 millions d'euros qui devrait être réalisée avant le 31 juillet 2008.

Les Fonds gérés par Apax Partners SA se sont engagés à souscrire l'intégralité des actions nouvelles émises et non souscrites par les Actionnaires au titre de leurs DPS à un prix d'émission qui serait compris entre 5,00 et 6,00 euros par action.

Cette opération sera soumise, préalablement à son lancement, à la diffusion d'une note d'opération ayant recueilli le visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les Fonds Apax ont par ailleurs conclu un accord avec Messieurs Alexis Kniazeff et Hubert Martigny, Actionnaires et fondateurs d'Altran Technologies, aux termes duquel ces derniers ont accepté sous réserve du lancement de l'augmentation de capital :

- de céder aux Fonds Apax 6 millions d'actions de la société représentant 5,1 % du capital ;
- de céder aux Fonds Apax l'intégralité des DPS attachés aux actions conservées par les fondateurs ;
- d'apporter en jouissance l'ensemble de leurs droits de vote résiduels à une société en participation dont Apax Partners assurera la gestion et leur représentation aux Assemblées Générales pendant une durée maximale de 6 ans.

Lors de la prochaine Assemblée du groupe, il devrait être proposé aux Actionnaires de la société la nomination de deux membres supplémentaires du Conseil de Surveillance représentant les Fonds Apax.

Apax Partners et la société réfléchissent aux modalités de mise en place d'un mécanisme d'investissement des principaux dirigeants du groupe dans le cadre de cette opération de recomposition de l'actionariat d'Altran.

« Cette opération est très positive pour le groupe. Elle correspond exactement aux objectifs définis depuis dix-huit mois : elle renforcera sensiblement les fonds propres du groupe et lui donnera les moyens d'accélérer son développement », a déclaré Yves de Chaisemartin, Président du Directoire d'Altran Technologies.

20.6.4 Communiqué du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2008 publié le 28 avril 2008

Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2008 s'établit à 408,5 millions d'euros en croissance de 3,6 % ⁽¹⁾ par rapport au 1^{er} trimestre 2007 (394,3 millions d'euros).

En France, le groupe réalise un chiffre d'affaires de 182,1 millions d'euros, en hausse de 9,0 % par rapport au 1^{er} trimestre 2007, et ce malgré un effet négatif jours ouvrés de 1,6 %.

À l'international, le chiffre d'affaires est de 227,4 millions d'euros, en baisse de 0,4 % par rapport au 1^{er} trimestre 2007. En base comparable (hors effet des cessions acquisitions - 0,1 %, effet de change - 2,6 % et effet jours ouvrés - 2,4 %), la croissance à l'international s'établit à + 4,7 % au 1^{er} trimestre 2008 par rapport au 1^{er} trimestre 2007.

(1) Ce taux de croissance est établi, avant prise en compte d'un effet net défavorable de 3,7 % qui se décompose comme suit :

- un effet périmètre défavorable de 0,1 % ;
- un effet de change défavorable de 1,5 % ;
- un effet jours ouvrés, défavorable de 2,1 %.

(en milliers d'euros)	T1 2007	T2 2007	T3 2007	T4 2007	2007	T1 2008
Chiffre d'affaires hors contribution des sociétés acquises/cédées (a)	390,3	391,9	377,2	420,5	1 579,9	404,9
Contribution des sociétés acquises (b)			1,5	2,7	4,2	3,6
Contribution des sociétés cédées (c)	4,0	3,2			7,3	
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL (A) + (B) + (C)	394,3	395,1	378,7	423,2	1 591,4	408,5

L'effectif total du groupe au 31 mars 2008 était de 17 650 personnes en hausse de 148 personnes par rapport au 31 décembre 2007. Le taux de facturation s'établit à 84,0 % au 1^{er} trimestre 2008 en hausse de 0,5 % par rapport au 1^{er} trimestre 2007.

	T1 2007	T2 2007	T3 2007	T4 2007	2007	T1 2008
Taux de facturation	83,5 %	85,2 %	85,1 %	84,6 %	84,6 %	84,0 %

Perspectives

Le groupe a pour objectif de maintenir le rythme de croissance en France et de revenir rapidement au rythme de croissance du marché à l'international.

20.6.5 Communiqué du chiffre d'affaires du 2^e trimestre 2008 publié le 28 juillet 2008

Le chiffre d'affaires du 2^e trimestre 2008 s'établit à 422,6 millions d'euros, en croissance de 6,9 % ⁽¹⁾ par rapport au 2^e trimestre 2007 (395,1 millions d'euros).

En France, le groupe réalise un chiffre d'affaires de 178,6 millions d'euros, en hausse de 8,0 % par rapport au 2^e trimestre 2007, et ce, avec un effet positif jours ouvrés de 1,8 %.

À l'international, le chiffre d'affaires est de 244,0 millions d'euros, en hausse de 6,2 % par rapport au 2^e trimestre 2007. En base comparable (hors effet des cessions acquisitions + 0,3 %, effet de change - 3,1 % et effet jours ouvrés + 1,7 %), la croissance à l'international s'établit à + 7,3 % au 2^e trimestre 2008 par rapport au 2^e trimestre 2007.

(en milliers d'euros)	T2 2006	T3 2007	T4 2007	2007	T1 2008	T2 2008
Chiffre d'affaires hors contribution des sociétés acquises/cédées (a)	391,9	377,2	420,5	1 579,9	404,9	418,5
Contribution des sociétés acquises (b)		1,5	2,7	4,2	3,6	4,1
Contribution des sociétés cédées (c)	3,2			7,3		
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL (A) + (B) + (C)	395,1	378,7	423,2	1 591,4	408,5	422,6

L'effectif total du groupe au 30 juin 2008 était de 17 997 personnes en hausse de 830 personnes par rapport au 30 juin 2007.

Le taux de facturation s'établit à 85,0 % au 2^e trimestre 2008.

	T1 2007	T2 2007	T3 2007	T4 2007	2007	T1 2008	T2 2008
Taux de facturation	83,5 %	85,2 %	85,1 %	84,6 %	84,6 %	84,0 %	85,0 %

Perspectives

Le groupe entend maintenir tant en France qu'à l'international un rythme de croissance au moins comparable à celui du marché.

(1) Ce taux de croissance est établi, avant prise en compte des effets suivants :

- un effet périmètre favorable de 0,1 % ;
- un effet de change défavorable de 1,8 % ;
- un effet jours ouvrés, favorable de 1,7 %.

20.6.6 Communiqué du chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2008 publié le 3 novembre 2008

Le chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2008 s'établit à 394,6 millions d'euros, en croissance de 4,2 % ⁽¹⁾ par rapport au 3^e trimestre 2007 (378,7 millions d'euros).

En France, le groupe réalise un chiffre d'affaires de 170,8 millions d'euros, correspondant à une hausse organique de 6,4 % par rapport au 3^e trimestre 2007.

À l'international, le chiffre d'affaires est de 223,8 millions d'euros, en hausse de 2,6 % par rapport au 3^e trimestre 2007. En base comparable (hors effet des cessions acquisitions + 1,2 %, effet de change - 2,8 % et effet jours ouvrés + 1,4 %), la croissance à l'international s'établit à + 2,8 % au 3^e trimestre 2008 par rapport au 3^e trimestre 2007.

(en milliers d'euros)	T3 2007	T4 2007	2007	T1 2008	T2 2008	T3 2008
Chiffre d'affaires hors contribution des sociétés acquises/cédées (a)	377,2	420,5	1 579,9	404,9	418,5	390,4
Contribution des sociétés acquises (b)	1,5	2,7	4,2	3,6	4,1	4,2
Contribution des sociétés cédées (c)	-	-	7,3	-	-	-
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL (A) + (B) + (C)	378,7	423,2	1 591,4	408,5	422,6	394,6

L'effectif total du groupe au 30 septembre 2008 était de 18 405 personnes en hausse de 1 171 personnes par rapport au 30 septembre 2007.

Le taux de facturation s'établit à 84,6 % au 3^e trimestre 2008.

	T2 2007	T3 2007	T4 2007	2007	T1 2008	T2 2008	T3 2008
Taux de facturation	85,2 %	85,1 %	84,6 %	84,6 %	84,0 %	85,0 %	84,6 %

Perspectives

Le groupe entend poursuivre la croissance de ses activités tant en France qu'à l'international.

20.6.7 Communiqué du chiffre d'affaires du 4^e trimestre 2008 publié le 5 février 2009

Sur l'année 2008, le chiffre d'affaires du groupe est en hausse de 3,7 % à 1 650,1 millions d'euros contre 1 591,4 millions d'euros en 2007. L'activité est en croissance de 6,5 % en France et de 1,6 % à l'international.

Le groupe confirme que la marge opérationnelle courante du second semestre 2008 sera supérieure à celle du second semestre 2007, comme précédemment annoncé.

Chiffre d'affaires du 4^e trimestre 2008

Le chiffre d'affaires du 4^e trimestre 2008 s'établit à 424,5 millions d'euros, en croissance de 0,3 % par rapport au 4^e trimestre 2007 (423,2 millions d'euros).

En France, le groupe réalise au 4^e trimestre 2008 un chiffre d'affaires de 185,4 millions d'euros, correspondant à une hausse organique de 2,9 % par rapport au 4^e trimestre 2007.

À l'international, le chiffre d'affaires du 4^e trimestre 2008 est de 239,1 millions d'euros, en baisse de 1,6 % par rapport au 4^e trimestre 2007. En base comparable (hors effet des cessions acquisitions - 0,6 %, effet de change - 0,7 % et effet jours ouvrés + 1,4 %), le chiffre d'affaires baisse de 1,7 % au 4^e trimestre 2008 par rapport au 4^e trimestre 2007.

(1) Ce taux de croissance est établi, avant prise en compte des effets suivants :

- un effet périmètre favorable de 0,7 % ;
- un effet de change défavorable de 1,6 % ;
- un effet jours ouvrés, favorable de 0,8 %.

(en milliers d'euros)	T4 2007	2007	T1 2008	T2 2008	T3 2008	T4 2008	2008
Chiffre d'affaires hors contribution des sociétés acquises/cédées (a)	417,2	1 570,4	402,5	416,0	388,2	420,0	1 626,7
Contribution des sociétés acquises (b)	2,7	4,2	3,6	4,1	4,2	4,3	16,2
Contribution des sociétés cédées (c)	3,2	16,8	2,4	2,5	2,2	-	7,2
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL (A) + (B) + (C)	423,2	1 591,4	408,5	422,6	394,6	424,3	1 650,1

L'effectif total du groupe au 31 décembre 2008 est en hausse de 1 020 personnes sur l'année et s'établit à 18 522 personnes. Sur le 4^e trimestre, la hausse des effectifs est de 117 personnes.

Le taux de facturation s'établit à 84 % sur l'année 2008

	T4 2007	2007	T1 2008	T2 2008	T3 2008	T4 2008	2008
Taux de facturation	84,6 %	84,6 %	84,0 %	85,0 %	84,6 %	82,3 %	84,0 %

Perspectives

Le refinancement de la dette et le renforcement des fonds propres du groupe ayant été réalisés en 2008, le groupe dispose aujourd'hui des moyens d'accélérer son développement.

Dans l'environnement actuel, le groupe compte :

- continuer de croître au rythme du marché ;
- utiliser la solidité de son bilan pour saisir les opportunités de croissance créatrice de valeur, tout en poursuivant sa politique de réduction des coûts indirects.

20.6.8 Communiqué des résultats 2008 publiés le 16 mars 2009

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT 2008 : 127 MILLIONS D'EUROS

- en progression de 27,8 % par rapport à 2007 ;
- marge opérationnelle courante de 7,7 % du chiffre d'affaires 2008 et 8,3 % du chiffre d'affaires du 2nd semestre 2008.

OBJECTIF DE RÉDUCTION DES COÛTS INDIRECTS DÉPASSÉ :

- un ratio de 23,8 % du chiffre d'affaires dès 2008.

FORTE BAISSÉ DE LA DETTE NETTE :

- à 208,3 millions d'euros à fin 2008 en baisse de 151,2 millions d'euros ;
- ratio de dette nette/fonds propres de 0,33.

(en millions d'euros)	31/12/2007	S1 2008	S2 2008	31/12/2008
Chiffre d'affaires	1 591,4	831,1	819,0	1 650,1
Résultat opérationnel courant	99,4	58,7	68,3	127,0
En % du chiffre d'affaires	6,2 %	7,1 %	8,3 %	7,7 %
Résultat opérationnel	70,6	35,7	42,7	78,4
En % du chiffre d'affaires	4,4 %	4,3 %	5,2 %	4,8 %
RÉSULTAT NET GROUPE	21,6	6,9	4,5	11,4
Résultat net groupe avant dépréciation des écarts d'acquisition	35,5	20,0	17,9	37,9
Dette nette (IFRS)	359,5	374,2	208,3	208,3

Le chiffre d'affaires 2008 est en hausse de 3,7 % et de 5,0 % hors effets de change.

Le résultat opérationnel courant 2008, en progression de 27,8 %, s'établit à 127 millions d'euros contre 99,4 millions d'euros en 2007 (7,1 % du chiffre d'affaires sur le 1^{er} semestre 2008 et 8,3 % au 2nd semestre 2008).

Le groupe a poursuivi en 2008 son plan de réduction des coûts indirects et dépassé ses objectifs initiaux avec une année d'avance. Les coûts indirects représentent, dès 2008, 23,8 % du chiffre d'affaires contre un objectif de 25 % en 2009.

Le résultat opérationnel s'élève à 78,4 millions d'euros (70,6 millions d'euros en 2007) après prise en compte : d'une part, d'un résultat opérationnel non récurrent négatif de 22,1 millions d'euros lié à des opérations de réorganisation et de réduction de coûts et, d'autre part, d'une dépréciation exceptionnelle des écarts d'acquisition à hauteur de 26,5 millions d'euros.

Le coût de l'endettement financier net est en baisse de 4,2 millions d'euros.

Le résultat net hors impact des dépréciations des écarts d'acquisition est en progression à 37,9 millions d'euros en 2008 contre 35,5 millions d'euros en 2007.

Après ces dépréciations des écarts d'acquisition et la charge d'impôts, le résultat net du groupe ressort à 11,4 millions d'euros en 2008.

Perspectives

Dans le contexte actuel, Altran est entièrement tourné vers l'Action. Le groupe entend notamment :

- réagir en temps réel aux difficultés de ses clients dans certains secteurs (comme l'automobile) ou pays (comme la Hollande) ;
- continuer de croître dans les régions (comme l'Europe du Sud) et les périmètres (comme l'aéronautique, l'espace et l'énergie) dans lesquels la visibilité reste clairement plus positive ;
- poursuivre et accélérer avec la plus grande détermination la réduction de ses coûts indirects ;
- renforcer ses efforts dans la gestion des intercontrats en développant les mobilités internes, en accélérant la formation, voire en décidant des mesures de chômage partiel ;
- utiliser la solidité de son bilan pour saisir toutes les opportunités de croissance externe créatrices de valeur qui renforceront ses positions.

L'objectif reste clairement de faire face à la crise avec la plus grande détermination, tout en se préparant à une sortie de crise qui renforce son *leadership*.

20.7 Politique de distribution des dividendes

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Nombre d'actions	114 441 715	114 441 715	114 442 214	117 316 237	118 227 961	143 177 101
Dividende distribué par action (hors avoir fiscal)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant global du dividende distribué (en euros)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage

L'ensemble des informations relatives aux litiges et instruction judiciaires ou arbitrage en cours est intégré dans le présent document

de référence, dans la section 6 « Suivi des litiges significatifs et passifs éventuels » aux pages 144 et 145 de l'annexe des comptes consolidés.

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas eu depuis la clôture de l'exercice 2008 d'événements de nature à modifier de manière significative la situation financière ou commerciale du groupe.

21.1 Capital Social

Modification du capital et des droits sociaux

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales. Aucune clause statutaire ne soumet ces modifications à des conditions plus restrictives que les dispositions légales.

Capital social

Au 31 décembre 2008, le capital social était de 71 588 550,50 euros divisé en 143 177 101 actions, intégralement souscrites et libérées, toutes de même catégorie. Suite à la constatation, par le Conseil d'Administration en date du 5 février 2009, des levées d'options intervenues au 2nd semestre 2008, le capital social s'établit à 71 600 336 euros divisé en 143 200 672 actions.

Capital autorisé non émis

1) Autorisations valables jusqu'au 30 juin 2008, date de la transformation de la société en société anonyme à Conseil d'Administration :

L'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2007 :

- avait autorisé le Directoire pour une durée de 26 mois à augmenter le capital social d'un montant nominal maximal de 15 millions d'euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société,
- avait autorisé le Directoire pour une durée de 26 mois à procéder à l'émission d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces, dans la limite de 10 % du capital social et de 10 millions d'euros de valeur nominale,
- avait autorisé le Directoire pour une durée de 26 mois à émettre, en cas de demande excédentaire de souscription des augmentations

de capital mentionnées ci-dessus, 15 % de titres en plus du montant de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale,

- avait autorisé le Directoire pour une durée de 26 mois et dans la limite de 1,2 million d'euros, à décider une augmentation du capital social réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 septembre 2007 :

- avait autorisé le Directoire pour une durée de 26 mois à augmenter le capital social par émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes (OCEANE) avec suppression du droit préférentiel de souscription et instauration d'un délai de priorité. Le montant nominal maximum des OCEANE susceptibles d'être émises ne pouvait excéder 250 millions d'euros, et le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées avait été fixé à 15 millions d'euros,
- avait autorisé le Directoire pour une durée de 26 mois à émettre, en cas de demande excédentaire de souscription des augmentations de capital mentionnées ci-dessus, 15 % de titres en plus du montant de l'émission initiale, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale et dans le délai de 30 jours suivant la clôture de la souscription.

2) Autorisations valables à compter du 30 juin 2008 :

L'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2008 :

- dans sa 17^e résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à consentir dans un délai de 38 mois, au bénéfice des mandataires sociaux et des salariés, des options de souscription d'actions nouvelles à titre d'augmentation de capital et dans la limite de 6 % du nombre d'actions composant le capital social,
- dans sa 18^e résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à procéder dans un délai de 38 mois, à des attributions gratuites d'actions au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel et les mandataires sociaux, dans la limite de 6 % du nombre d'actions composant le capital social, ce montant s'imputant sur le plafond prévu à la 17^e résolution,

- dans sa 19^e résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à émettre dans le délai de 26 mois et dans la limite d'un plafond maximum de 250 millions d'euros de nominal, en France, à l'étranger et/ou sur le marché international par appel public à l'épargne ou placement privé, des obligations ou des titres assimilés, ou tous autres titres conférant un même droit de créance sur la société,
- dans sa 20^e résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à procéder dans un délai de 26 mois, avec maintien du droit préférentiel de souscription, à l'émission d'actions ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société, dans la limite d'un plafond de 15 millions d'euros de nominal pour les émissions d'actions et de 250 millions d'euros de nominal pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital,
- dans sa 21^e résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à augmenter dans un délai de 26 mois le capital social, par l'émission d'actions ordinaires nouvelles à libérer par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes ou par élévation du nominal des actions composant le capital social ou par l'emploi simultané de ces deux procédés, dans la limite de 15 millions d'euros,
- dans sa 22^e résolution, avait autorisé le Conseil d'Administration à émettre dans un délai de 26 mois, en cas de demande excédentaire de souscription des augmentations de capital mentionnées aux 19^e et 20^e résolutions, 15 % de titres en plus du montant de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale,
- dans sa 23^e résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à procéder dans un délai de 26 mois, à une augmentation de capital dans la limite de 10 % du capital social avec un plafond de 10 millions d'euros de nominal, en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces,
- dans sa 24^e résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, dans un délai de 26 mois, à une augmentation du capital social réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans la limite d'1,2 million d'euros de nominal,
- dans sa 25^e résolution, a autorisé le Conseil d'Administration, dans un délai de 18 mois, à annuler dans la limite maximum de 10 % du montant du capital les actions acquises par la société ou qu'elle pourrait acquérir et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social.

Capital potentiel

Options de souscription d'actions

Le groupe n'a pas émis de plan de stock-options ou d'actions gratuites en 2008.

	Plan du 11 mars 2003	Plan du 24 juin 2003	Plan du 29 juin 2004	Plan du 15 juin 2005	Plan du 20 décembre 2005	Plan du 20 décembre 2007
Date d'Assemblée	17 juin 1999	17 juin 1999	28 juin 2004	28 juin 2004	28 juin 2004	29 juin 2005
Date du Conseil d'Administration ou du Directoire	11 mars 2003	24 juin 2003	29 juin 2004	15 juin 2005	20 décembre 2005	20 décembre 2007
Nombre d'actions pouvant être souscrites	3 948 993	336 191	2 770 000	340 000	2 630 000	3 408 570
<i>Dont mandataires sociaux lors de l'attribution</i>	186 785	-	80 000	200 000	210 000	100 000
<i>Dont les 10 premiers attributaires</i>	875 218	106 734	510 000	340 000	635 000	433 240
Point de départ d'exercice des options	12 mars 2007	25 juin 2007	30 juin 2008	16 juin 2009	21 décembre 2009	21 décembre 2011
Date d'expiration	11 mars 2011	24 juin 2011 **	29 juin 2012	15 juin 2013	20 décembre 2013	20 décembre 2015
Prix de souscription ^{(a) (b)} (en euros)	2,97	6,73	9,37	7,24	9,62	4,29
Nombre d'actions souscrites	984 070	-	-	-	-	-

(a) À la suite de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription du 23 décembre 2003, les prix d'exercice et le nombre d'options des plans d'options de souscription de mars et juin 2003 ont été ajustés afin de tenir compte de l'émission de 20 807 584 actions nouvelles.

** L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2006 a, dans sa neuvième résolution, modifié la période d'exercice du plan en date du 24 juin 2003, pour étendre la période d'exercice de 5 à 8 années.

(b) À la suite de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription du 29 juillet 2008, les prix d'exercice et le nombre d'options des plans d'options de souscription ont été ajustés afin de tenir compte de l'émission de 24 900 364 actions nouvelles.

Ajustements des plans d'options de souscription d'actions à la suite de l'augmentation de capital du 23 décembre 2003 :

<i>(en euros)</i>					
Plan	Prix d'exercice	Prix d'exercice ajusté	Nombre d'options	Nombre ajusté d'options	Coefficient d'ajustement à appliquer au nombre d'options
Plan du 11 mars 2003	3,17	2,97	3 699 845	3 948 993	1,06734
Plan du 24 juin 2003	7,18	6,73	314 980	336 191	1,06734

Ajustements des plans d'options de souscription d'actions à la suite de l'augmentation de capital du 29 juillet 2008 (arrondis à l'unité supérieure) :

<i>(en euros)</i>					
Plan	Prix d'exercice	Prix d'exercice ajusté	Nombre d'options	Nombre ajusté d'options	Coefficient d'ajustement à appliquer au nombre d'options
Plan du 11 mars 2003	2,97	2,94	1 182 134	1 193 800	1,01043
Plan du 24 juin 2003	6,73	6,66	188 154	190 169	1,01043
Plan du 29 juin 2004	9,37	9,27	1 614 998	1 632 020	1,01043
Plan du 15 juin 2005	7,24	7,17	131 000	132 369	1,01043
Plan du 20 décembre 2005	9,62	9,52	1 767 500	1 786 061	1,01043
Plan du 20 décembre 2007	4,29	4,25	2 525 330	2 551 832	1,01043

Synthèse

Nature des instruments potentiellement dilutifs	Date d'émission	Prix d'exercice	Dilution potentielle à l'émission	Instrument en circulation aux 31/12/2008	% de dilution
Options de souscription d'actions nouvelles	11 mars 2003	2,94	3 948 993	1 098 133	0,77 %
Options de souscription d'actions nouvelles	24 juin 2003	6,66	336 191	174 823	0,12 %
Options de souscription d'actions nouvelles	29 juin 2004	9,27	2 762 000	1 400 222	0,98 %
Options de souscription d'actions nouvelles	15 juin 2005	7,17	340 000	132 369	0,09 %
Options de souscription d'actions nouvelles	20 décembre 2005	9,52	2 630 000	1 499 073	1,05 %
Options de souscription d'actions nouvelles	20 décembre 2007	4,25	2 589 830	2 453 681	1,71 %
Total des options de souscription d'actions nouvelles			12 607 014	6 758 301	4,72 %
Émission d'actions gratuites	20 décembre 2007	4,29	818 740	762 740	0,53 %
OCEANE 1^{er} janvier 2009	9 juillet 2004	12,70	18 110 236	14 585 510	10,19 %
TOTAL			31 535 990	22 106 551	15,44 %

Il est à noter que le groupe a remboursé à leur terme, le 2 janvier 2009, l'intégralité des OCEANE en circulation. Ainsi la dilution potentielle, après remboursement des OCEANE le 2 janvier 2009, de l'ensemble des instruments dilutifs serait de 5,3 % (en cas d'exercice de l'ensemble des stock-options et actions gratuites en circulation, soit 7 521 041 options et actions).

Rachat par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale du 30 juin 2008, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires :

- a mis fin avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2007 ;
- a entériné, dans le cadre de sa 35^e résolution, la possibilité pour la société d'intervenir sur le marché sur ses titres à des fins, entre autres, de régulation de cours. À ce jour cette faculté n'a pas été exercée.

Emprunts obligataires convertibles en capital (OCEANE)

OCEANE 1^{er} janvier 2009

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires de la société réunie le 28 juin 2004, et notamment sa treizième résolution, le Conseil d'Administration a décidé, dans sa réunion du 29 juin 2004, le principe d'une émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes d'un montant maximum de 400 millions d'euros et a conféré à son Président, conformément à la faculté de subdélégation prévue par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2004 dans sa treizième résolution, tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre cette émission et d'arrêter le montant, les dates, les modalités et les conditions de l'émission.

Le Président du Conseil d'Administration a décidé le 1^{er} juillet 2004 de fixer les caractéristiques de l'emprunt comme suit :

- **Nature des titres émis :**

Obligation à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (OCEANE).

- **Montant nominal de l'emprunt :**

230 000 000 euros.

- **Nombre d'obligations émises et prix d'émission :**

18 110 236 obligations émises au prix unitaire de 12,70 euros.

- **Date de jouissance, durée et terme de l'emprunt :**

Jouissance à compter du 9 juillet 2004 pour une durée de 4 ans et 176 jours, dont le premier terme est fixé au 1^{er} janvier 2005.

- **Intérêt annuel :**

3,75 %.

- **Amortissement normal :**

À moins qu'elles n'aient été amorties de façon anticipée, échangées ou converties, les obligations seront remboursées en totalité le 1^{er} janvier 2009 (ou le 1^{er} jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) par remboursement au pair au prix de 12,70 euros par obligation.

- **Conversion des obligations et/ou échange des obligations en actions :**

Les porteurs d'obligations pourront demander la conversion et/ou l'échange des obligations en actions, à tout moment à compter de la date de règlement, soit le 9 juillet 2004 et jusqu'au septième jour

ouvré qui précède la date de remboursement normal ou anticipé, à raison d'une action de la société pour une obligation, sous réserve des ajustements prévus en cas d'opérations financières réalisées par la société.

La société pourra à son gré remettre des actions nouvelles et/ou des actions existantes.

- **Amortissement anticipé :**

L'amortissement anticipé est possible mais au seul gré de la société :

- pour tout ou partie des obligations, à tout moment, par rachat en bourse ou hors bourse ou par offres publiques,
- pour la totalité des obligations restant en circulation, à compter du 1^{er} juillet 2007 jusqu'au 31 décembre 2008, sous réserve d'un préavis minimum d'un mois :
 - à un prix de remboursement anticipé égal au pair, majoré des intérêts courus depuis la dernière date de paiement des intérêts précédant la date de remboursement anticipé jusqu'à la date de remboursement effectif (le « Prix de Remboursement Anticipé »),
 - si le produit (i) du ratio d'attribution d'actions en vigueur et (ii) de la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'action de la société sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A. durant une période de 20 jours de bourse consécutifs au cours desquels l'action a été cotée, et choisis par la société parmi les 40 jours de bourse consécutifs au cours desquels l'action est cotée, précédant la date de parution de l'avis annonçant l'amortissement anticipé, excède 130 % de la valeur nominale des obligations,
- pour la totalité des obligations restant en circulation, à tout moment, si moins de 10 % des obligations émises restent en circulation, par remboursement au Prix de Remboursement Anticipé.

Intervention de la société sur les OCEANE en circulation

Au cours de l'année 2008, la société a acquis et annulé 3 524 726 obligations convertibles remboursables au 1^{er} janvier 2009. Il est précisé que la société a remboursé l'intégralité des OCEANE en circulation à leur terme en date du 2 janvier 2009.

Évolution du capital depuis le 25 mars 1998

Date	Opérations	Variation du nombre d'actions	Nominal (en euros)	Montant du capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions composant le capital
25 mars 1998	Actions gratuites	7 343 130	11 194 529,52	14 926 039,36		9 790 840
25 juin 1998	Fusion absorption d'Altran International et radiation d'actions anciennes	19 018	28 992,75	14 955 032,11	1 940 710,75	9 809 858
21 décembre 1999	Exercice d'options	195 236	297 635,36	15 252 667,48	3 207 021,03	10 005 094
21 décembre 1999	Conversion en euros		(5 247 573,48)	10 005 094,00		10 005 094
21 décembre 1999	Actions gratuites	20 010 188	20 010 188	30 015 282,00		30 015 282
2 janvier 2001	Division du nominal par 2	30 015 282	30 015 282	30 015 282,00		60 030 564
2 janvier 2001	Incorporation du report à nouveau	30 015 282	15 007 641	45 022 923,00		90 045 846
31 décembre 2001	Conversion OCEANE	27	13,5	45 022 936,50		90 045 873
31 décembre 2001	Exercice d'options	1 670 508	835 254	45 858 190,50	9 104 268,60	91 716 381
31 décembre 2002	Conversion d'OCEANE	21	10,5	45 858 201,00		91 716 402
31 décembre 2002	Exercice d'options	1 917 729	958 864,5	46 817 065,50	11 352 955,68	93 634 131
23 décembre 2003	Augmentation de capital en numéraire	20 807 584	10 403 792	57 220 857,50	135 522 971,80	114 441 715
10 février 2004	Conversion d'OCEANE	147	73,50	57 220 931,00		114 441 862
9 mars 2004	Conversion d'OCEANE	3	1,50	57 220 932,50		114 441 865
22 décembre 2004	Conversion d'OCEANE	230	115	57 221 047,50		114 442 095
23 décembre 2004	Conversion d'OCEANE	16	8	57 221 055,50		114 442 111
27 décembre 2004	Conversion d'OCEANE	16	8	57 221 063,50		114 442 127
27 décembre 2004	Conversion d'OCEANE	87	43,50	57 221 107,00		114 442 214
23 mai 2006	Augmentation de capital réservé aux salariés	2 872 255	1 436 127,50	58 657 234,50	24 276 744,57	117 314 469
29 décembre 2006	Augmentation de capital liée à la fusion	1 768	884	58 658 118,50		117 316 237
26 juillet 2007	Exercice d'options	596 029	298 014,50	58 956 133,00	1 472 191,63	117 912 266
31 octobre 2007	Exercice d'options	289 034	144 517	59 100 650,00	713 913,98	118 201 300
4 février 2008	Exercice d'options	37 070	18 535	59 119 185,00	91 562,90	118 238 370
2 juin 2008	Exercice d'options	38 367	19 183,50	59 138 368,50	94 766,49	118 276 737
29 juillet 2008	Augmentation de capital en numéraire	24 900 364	12 450 182	71 588 550,50	114 088 144,15	143 177 101
5 février 2009	Exercice d'options	23 571	11 785,50	71 600 336,00	57 510,30	143 200 672

21.2 Acte constitutif et statuts

Date de constitution et durée

La société a été constituée le 14 février 1970. Sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la Loi et les statuts, son existence prendra fin le 14 février 2045.

Objet social

Aux termes de l'article 3 des statuts la société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- les études techniques, le conseil et l'ingénierie en hautes technologies et les services s'y rapportant ;

- et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement.

Registre du Commerce et des Sociétés

702 012 956 RCS Paris

Code Siret : 702 012 956 00042

Code APE : 7112 B

Droit d'information permanent des Actionnaires

Les Actionnaires peuvent exercer leur droit d'information permanent conformément aux dispositions légales et réglementaires au siège administratif de la société.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices (article 20 des statuts)

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le solde, diminué des sommes portées en réserve en application de la Loi ou des statuts et augmenté s'il y a lieu des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice distribuable, il est prélevé les sommes que, sur la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être affectées à un ou plusieurs fonds de réserves générales et spéciales.

Le solde éventuel du bénéfice net est distribué en totalité aux Actionnaires.

L'Assemblée Générale peut décider de distribuer des sommes prélevées sur les réserves disponibles. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Par dérogation aux dispositions du présent article, il est procédé, le cas échéant, à une dotation à la réserve spéciale de participation des travailleurs dans les conditions fixées par la Loi.

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, peut décider que les bénéfices d'un exercice seront, en tout ou partie, reportés à nouveau ou portés en réserves.

Modalités du paiement des dividendes

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels peut accorder aux Actionnaires, pour tout ou partie du dividende distribué, une option entre le paiement en numéraire ou en actions nouvelles à émettre dans les conditions prévues par la Loi. Il pourra en être de même pour le paiement des acomptes sur dividendes.

La prescription en matière de dividendes étant de 5 ans, tout porteur d'actions a le droit de réclamer les dividendes auxquels il a droit dans ce délai à compter de la date d'échéance des dividendes. Une fois le délai de 5 ans passé, les dividendes non réclamés deviennent, selon les dispositions légales, la propriété du Trésor Public.

Montant des dividendes non réclamés au titre des exercices

1999	865,66 €
2000	3 360,56 €
2001	2 706,00 €
2002	Néant
2003	Néant
2004	Néant
2005	Néant
2006	Néant
2007	Néant
2008	Néant

Assemblées Générales (article 19 des statuts)

Les Assemblées d'Actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la Loi.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Le Conseil d'Administration peut décider lors de la convocation, de retransmettre publiquement l'intégralité de la réunion par visioconférence et/ou télétransmission, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation.

Deux membres du Comité d'entreprise, désignés par ce dernier, peuvent également assister aux Assemblées Générales. Ils doivent à leur demande, être entendus lors de toutes délibérations requérant l'unanimité des Actionnaires.

L'intermédiaire qui a satisfait aux obligations prévues aux 3^e et 4^e alinéas de l'article L 228-1 du Code de commerce peut, en vertu d'un mandat général de gestion des titres, transmettre pour une Assemblée le vote ou le pouvoir d'un propriétaire d'actions tel qu'il a été défini au 3^e alinéa du même article. Avant de transmettre des pouvoirs ou des votes en Assemblée Générale, l'intermédiaire est tenu, à la demande de la société émettrice ou de son mandataire, de fournir la liste des propriétaires non résidents des actions auxquelles ces droits de vote sont attachés. Cette liste est fournie dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui, soit ne s'est pas déclaré comme tel, soit n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres, ne peut être pris en compte.

Les Assemblées Générales se composent de tous les Actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles soient libérées des versements exigibles. Quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, tout Actionnaire a le droit, sur justification de son identité et de sa qualité, de participer aux Assemblées Générales, sous la condition d'un enregistrement comptable des titres au 3^e jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure (heure de Paris) :

- pour les titulaires d'actions nominatives : au nom de l'Actionnaire dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société ;
- pour les titulaires d'actions au porteur : au nom de l'intermédiaire inscrit pour le compte de l'Actionnaire dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité,

et, le cas échéant, de fournir à la société, conformément aux dispositions en vigueur, tous éléments permettant son identification. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres aux porteurs tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier conformément aux dispositions légales et réglementaires. Le droit de participer aux Assemblées est subordonné, au respect des textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Tout Actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée. Lors des Assemblées Générales, les conditions de quorum prévues par la Loi selon la nature des Assemblées s'apprécient en tenant compte du nombre d'actions ayant droit de vote. En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés et reçus par la société, trois jours au moins avant la date de l'Assemblée. De même toute question écrite adressée au Conseil d'Administration par un Actionnaire conformément à l'article L. 225-108 du Code de commerce pour être dûment reçue par le Conseil d'Administration devra être adressée à ce dernier dans les délais légaux. Les conditions de majorité selon la nature de l'Assemblée s'apprécient en tenant compte du nombre de droits de vote attachés aux actions possédées par les Actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance. Les actions appartenant à tout Actionnaire qui n'aurait pas satisfait à l'obligation légale d'information de la société prévue par l'article L. 233-7 du Code de commerce seront privées du droit de vote, pour ce qui concerne la fraction non déclarée, en cas de demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs Actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la société.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le Vice-Président et, à défaut, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Si le Conseil d'Administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, la retransmission publique de l'intégralité de l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet est autorisée. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires (« BALO »). Tout Actionnaire pourra également, si le Conseil d'Administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, participer à l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et

télétransmission y compris Internet dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au BALO.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont dressés et leurs copies sont valablement certifiées et délivrées conformément à la Loi.

Droit de vote double (article 9 des statuts)

Les droits de vote double ont été mis en place par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 20 octobre 1986.

Chaque action est assortie du droit de vote aux Assemblées Générales. Le nombre de voix attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent, chaque action donne droit à une voix.

Cependant les propriétaires d'actions nominatives ou leurs mandataires, si ces actions sont inscrites à leurs noms depuis quatre ans au moins et entièrement libérées, ou si elles proviennent du regroupement d'actions toutes inscrites à leurs noms depuis quatre ans au moins et entièrement libérées, disposent dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de deux voix pour chacune desdites actions.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double attribué en application de l'alinéa précédent. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donations entre vifs au profit d'un conjoint, ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus au dit alinéa.

Seuil de détention du capital (article 7 des statuts)

Conformément aux dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, toute personne agissant seule ou de concert, qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié ou des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote doit informer la société et l'Autorité des Marchés Financiers du nombre d'actions et de droits de vote qu'elle possède. Il en est de même lorsque la participation d'un Actionnaire devient inférieure aux seuils prévus ci-dessus.

Toute personne agissant seule ou de concert qui vient à détenir, directement ou indirectement, une fraction du capital ou de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la société, égale ou supérieure à 0,5 % ou un multiple de cette fraction, sera tenue de notifier à la société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de cinq jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital, qu'elle possède seule, directement ou indirectement, ou de concert.

L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée et ce pour toute Assemblée d'Actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus, si l'application de cette sanction est demandée par un ou plusieurs Actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote de la société. Cette demande est consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale. L'intermédiaire inscrit comme détenteur d'actions conformément au 3^e alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations des propriétaires des actions, d'effectuer les déclarations prévues au présent article, pour l'ensemble des titres pour lesquels il est inscrit en compte. L'inobservation de cette obligation sera sanctionnée conformément à l'article L. 228-3-3 du Code de commerce.

Toute personne agissant seule ou de concert est également tenue d'informer la société dans un délai de cinq jours lorsque son pourcentage du capital ou des droits de vote devient inférieur à chacun des seuils mentionnés au 2^e alinéa du présent paragraphe.

Titres aux porteurs identifiables (article 7 des statuts)

En vue de mieux identifier les porteurs d'actions, la société peut demander à l'organisme chargé de la compensation, les renseignements visés à l'article L. 228-2 du Code de commerce.

Contrats importants

Le groupe n'a pas conclu, à la date d'enregistrement du présent document de référence, de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, et à l'exception du contrat

avec ses banques décrit au chapitre 9.1.4. « Exposition aux risques et gestion des risques » dans la section Risque de liquidité du présent document de référence.

23

Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Néant.

L'information financière est assurée notamment par des communiqués diffusés à la presse (agences et journaux). L'ensemble des informations

financières (communiqués, présentations, rapports) est disponible sur le site Internet du groupe : <http://www.altran.com>

Rappel des communications réalisées depuis le 1^{er} janvier 2008

Publication	Date
Chiffre d'affaires 2007	5 février 2008
Résultats 2007	28 mars 2008
Renforcement de la structure financière	17 avril 2008
Annonce d'un accord avec des banques sur un refinancement de 150 M€	17 avril 2008
Publication du document de référence 2007	23 avril 2008
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2008	28 avril 2008
Avis de réunion valant avis de convocation en vue de l'Assemblée Générale du 30 juin 2008	26 mai 2008
Documents d'information relatifs à l'augmentation de capital	19 juin 2008
Assemblée Générale des Actionnaires	30 juin 2008
Chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2008	28 juillet 2008
Résultats du 1 ^{er} semestre 2008	29 août 2008
Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2008	3 novembre 2008
Chiffre d'affaires 2008	5 février 2009
Résultats 2008	16 mars 2009

Calendrier de publication

Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2009	4 mai 2009
Assemblée Générale des Actionnaires	23 juin 2009
Chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2009	27 juillet 2009
Résultat du 1 ^{er} semestre 2009	31 août 2009
Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2009	2 novembre 2009

Informations sur les participations

L'ensemble des informations relatives au périmètre de consolidation sont disponibles au § 7 « Organigramme » du présent document de référence.

Contrôle interne

Rapport du Président du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (Article L 225-37 du Code du commerce)

Conformément à l'article L 225-37 du Code du commerce, le présent rapport présente la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Seront ainsi successivement présentés les points suivants :

- la gouvernance d'entreprise et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés ;
- les limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général ;
- les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques et le système d'information comptable et financière du groupe.

1. Gouvernance d'entreprise - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 12 décembre 2008 a décidé de se référer au Code AFEP/MEDEF pour la gouvernance de la société et en particulier aux recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux qui sont d'ores et déjà appliquées dans le groupe.

Au cours de l'exercice 2009, la société examinera les mesures à mettre en œuvre pour évaluer la conformité à ce Code.

Lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2008, Altran Technologies, qui était jusque-là une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, a adopté la forme juridique de la société anonyme à Conseil d'Administration.

1.1 La gouvernance d'entreprise

Jusqu'au 30 juin 2008, la gouvernance d'Altran était assurée par :

- un Directoire, composé de 2 membres nommés par le Conseil de Surveillance : Messieurs Yves de Chaisemartin (Président) et Éric Albrand.

Au cours du 1^{er} semestre 2008, il s'est réuni 10 fois avec un taux de présence de 100 %.

- un Conseil de Surveillance, composé de Messieurs Dominique de Calan (Président), Michel Sénamaud (Vice-Président), Roger Alibault et Jacques-Étienne de T'Serclaes.

Au cours du 1^{er} semestre 2008, il s'est réuni 8 fois avec un taux de présence de 95 %.

Depuis l'Assemblée Générale du 30 juin 2008, la société est administrée par un Conseil d'Administration qui est composé de 8 membres nommés lors de cette Assemblée Générale, dont au moins un tiers d'administrateurs indépendants, en conformité avec le règlement intérieur du Conseil :

- Monsieur Yves de Chaisemartin, Président et Directeur Général ;
- Monsieur Roger Alibault ;
- Monsieur Jean-Pierre Alix ;
- Apax partners, représenté par Monsieur Edgar Misrahi ;
- Monsieur Dominique de Calan ;
- Monsieur Gilles Rigal ;
- Monsieur Michel Sénamaud ;
- Monsieur Jacques-Étienne de T'Serclaes.

Les administrateurs indépendants répondent aux critères fixés par le rapport Bouton et définis dans le règlement intérieur du Conseil : ils n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Le Conseil d'Administration est assisté d'un censeur, Monsieur Thomas de Villeneuve. En qualité de censeur, Monsieur Thomas de Villeneuve a accès aux mêmes informations que les administrateurs et peut prendre part aux délibérations du Conseil d'Administration, mais il n'a pas le droit de vote.

Le détail de leurs mandats et fonctions est précisé au § 7.1 du rapport de gestion.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt du groupe l'exige. Depuis le 30 juin 2008, il s'est réuni 5 fois avec un taux de présence de 97,5 %.

Les principales questions traitées par le Conseil de Surveillance puis par le Conseil d'Administration ont été les suivantes :

- examen des rapports d'activité (du Directoire, puis du Conseil d'Administration), de la marche des affaires, de la situation des filiales, des documents prévisionnels et du budget du groupe ;
- examen du suivi de la restructuration du groupe ;
- examen des chiffres d'affaires trimestriels, des comptes annuels 2007 et des comptes semestriels 2008 ;
- suivi des travaux de l'Audit interne ;
- examen des litiges importants ;
- examen du financement du groupe ;
- examen de l'adoption d'une nouvelle gouvernance d'entreprise ;
- nomination du Président du Conseil d'Administration ;
- choix des modalités d'exercice de la Direction Générale ;
- nomination d'un censeur ;
- création par le Conseil d'Administration d'un nouveau Comité d'audit et d'un nouveau Comité des nominations et des rémunérations, création d'un Comité des investissements et acquisitions ;
- autorisations données en matière de cautions, avals et garanties.

Les représentants du Comité d'entreprise assistant aux séances du Conseil d'Administration sont :

- Monsieur Heni Massouri ;
- Monsieur Bertrand Cahuzac.

Lors de sa réunion du 25 juillet 2008, le Conseil d'Administration a adopté son règlement intérieur. Ce dernier rappelle les domaines de compétence du Conseil d'Administration, les modalités de son fonctionnement et les principes déontologiques.

1.2 Limitations apportées au pouvoir du Directeur Général

La Direction Générale de la société est assumée par Monsieur Yves de Chaisemartin, nommé par le Conseil d'Administration Président et Directeur Général. Le Conseil a décidé ainsi de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général de la société.

En dehors des limitations légales et réglementaires et des opérations ou décisions nécessitant l'approbation préalable du Conseil d'Administration comme le prévoit le règlement intérieur (notamment les opérations sur le capital, les opérations d'émission de valeurs mobilières, les attributions de stock-options ou d'actions gratuites, les fusions, les acquisitions, les cessions et les projets de financement au-delà d'un certain montant), le Conseil d'Administration n'a apporté aucune limite aux pouvoirs du Président Directeur Général, de même il n'existe aucune limitation statutaire à ses pouvoirs en dehors de celles ci-dessus citées.

1.3 Rémunération des mandataires sociaux

Les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont précisés dans le rapport de gestion au § 7.2.

1.4 Les Comités spécialisés

Il a été créé au sein du Conseil d'Administration trois Comités spécialisés : un Comité d'audit, un Comité des nominations et des rémunérations et un Comité des investissements et acquisitions. Chacun de ces Comités s'est doté d'un règlement intérieur, approuvé par le Conseil d'Administration du 25 juillet 2008, précisant ses missions et définissant les modalités de son fonctionnement.

Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de 4 membres :

- Monsieur Jacques-Étienne de T'Serclaes, administrateur et Président du Comité ;
- Monsieur Roger Alibault, administrateur ;
- Monsieur Michel Sénamaud, administrateur ;
- Monsieur Thomas de Villeneuve, censeur.

Le Comité a pour mission d'assister le Conseil d'Administration dans les domaines de la politique comptable, du reporting, du contrôle interne, du contrôle externe, de la communication financière ainsi que dans le domaine de la gestion des risques.

Il apprécie ainsi la pertinence et la permanence des principes et des méthodes comptables adoptés pour l'établissement des comptes annuels et semestriels sociaux et consolidés de la société. Il assure le suivi et le contrôle des procédures de contrôle interne permettant de garantir la fiabilité des informations financières publiées. Il est tenu informé des risques majeurs. Il donne son appréciation sur les travaux et sur l'organisation des missions de l'audit interne. Il donne son avis sur le choix des Commissaires aux comptes comme sur leurs travaux et leur budget d'honoraires.

Le Comité d'audit s'est réuni 7 fois en 2008 avec un taux de présence de 96 % et avec la participation des Commissaires aux comptes.

Les principaux sujets suivants ont été traités lors des réunions du Comité d'audit :

- examen des comptes annuels 2007, des comptes semestriels 2008 et des chiffres d'affaires trimestriels, et plus généralement de la communication financière de la société ;
- examen des principaux litiges ;
- examen du financement du groupe ;
- examen du plan de réduction des frais généraux ;
- examen de la situation fiscale du groupe ;
- examen de l'organisation des travaux de l'Audit interne et suivi de ces travaux ;
- examen du budget d'honoraires des Commissaires aux comptes ;
- examen de la procédure d'auto-évaluation du Comité d'audit ;
- revue du règlement du Comité d'audit.

Le Comité d'audit a pris connaissance du présent rapport lors de ses réunions du 4 février 2009 et du 13 mars 2009 au cours duquel les comptes annuels 2008 ont été également examinés.

Au début de ses réunions, le Comité d'audit a un entretien avec les Commissaires aux comptes, hors la présence de la Direction.

Le Comité veille à ce que les informations relatives aux sujets inscrits à l'ordre du jour lui soient fournies au moins trois jours avant la réunion. La veille du Comité, des réunions préparatoires sont tenues entre les membres afin d'échanger et d'examiner les informations qui leur ont été communiquées.

Le Comité a mis en œuvre en 2008 une procédure d'auto-évaluation de son fonctionnement avec un questionnaire portant sur le règlement intérieur du Comité, la composition, le fonctionnement et l'efficacité du Comité. Les plans d'actions résultant de cet exercice d'auto-évaluation ont fait l'objet d'un suivi et d'un bilan. Une nouvelle auto-évaluation sera mise en œuvre en 2009.

Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations a exercé sa mission tout au long de l'exercice 2008.

Il est composé de 5 membres :

- Monsieur Dominique de Calan, administrateur et Président du Comité ;
- Monsieur Roger Alibault, administrateur ;
- Monsieur Gilles Rigal, administrateur ;
- Monsieur Michel Sénamaud, administrateur ;
- Monsieur Jacques-Étienne de T'Serclaes, administrateur.

Le Comité a pour mission d'émettre ses recommandations au Conseil d'Administration pour les nominations, la détermination de la rémunération et de tout avantage en nature des membres du Conseil d'Administration, du Président, du Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués et des Directeurs Généraux Adjointes. Il émet son avis sur l'enveloppe globale des jetons de présence et sur ses modalités de répartition entre les membres du Conseil d'Administration. Il formule des propositions concernant les plans d'attributions de stock-options et d'actions gratuites ainsi que les plans d'intéressement des salariés.

Le Comité s'est réuni 2 fois en 2008.

Comité des investissements et acquisitions

Le Comité des investissements et acquisitions a exercé sa mission depuis juillet 2008.

Il est composé de 4 membres :

- Monsieur Yves de Chaisemartin, administrateur et Président du Comité ;
- Monsieur Jean-Pierre Alix, administrateur ;
- Monsieur Gilles Rigal, administrateur ;
- Monsieur Jacques-Étienne de T'Serclaes, administrateur.

Le Comité a pour mission d'émettre des avis et recommandations sur les grandes orientations stratégiques du groupe pour assurer sa croissance et sa rentabilité, d'examiner les politiques financières, fiscales et les projets de partenariat permettant d'assurer le bon déroulement de

la stratégie du groupe. Il examine les projets d'investissement ou de désinvestissement pouvant avoir un impact significatif sur le groupe, tant en matière de croissance interne qu'externe.

Le Comité s'est réuni 1 fois en 2008.

2. Dispositif de contrôle interne et systèmes d'information comptable et financière du groupe

Le groupe a choisi le Cadre de référence du contrôle interne défini par l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF) pour structurer son système de contrôle interne et pour la rédaction du présent rapport.

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et aux réglementations applicables ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes du groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

Il contribue ainsi à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et à maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Néanmoins, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir qu'une assurance raisonnable sur la maîtrise des risques mais en aucun cas une garantie que ces risques sont totalement sous contrôle.

Le cadre de référence du contrôle interne de l'AMF a défini les caractéristiques nécessaires d'un dispositif de contrôle interne, à savoir :

- une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des procédures, des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriés ;
- la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- un système visant à recenser et à analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire ces risques ;
- une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne.

Afin de développer le contrôle interne au sein du groupe Altran, des structures ont été mises en œuvre progressivement et les travaux engagés ont visé, d'une part à définir les règles de contrôle interne, d'autre part à homogénéiser et à renforcer la sécurité des systèmes d'information directement liés à l'information comptable et financière.

2.1 Organisation, systèmes d'information et procédures

2.1.1 Organisation

L'activité et le suivi opérationnel du groupe sont organisés par secteurs géographiques.

Des changements opérationnels majeurs d'ores et déjà entrepris depuis 2006 permettent de rendre plus lisibles l'organisation et l'offre du groupe vis-à-vis de ses clients. Ils sont mis en place en fonction des enjeux locaux.

Ainsi, de nombreuses fusions ont permis de clarifier et de renforcer la présence locale du groupe. Le nombre de sociétés opérationnelles avec un chiffre d'affaires hors groupe supérieur à 1 million d'euros a baissé significativement pour s'établir à 63 sociétés au 31 décembre 2008 contre 93 à fin 2007 et 132 à fin 2005.

Ces changements s'accompagnent d'une réorganisation progressive des fonctions support, devant permettre de simplifier, d'harmoniser et de rationaliser les processus internes.

Le Président Directeur Général est assisté dans le pilotage du groupe par 4 autres personnes constituant ainsi le Comité exécutif.

2.1.2 Systèmes d'information

Les travaux destinés à assurer l'harmonisation et l'amélioration de l'ensemble de l'architecture technique informatique se sont poursuivis en 2008, en France et à l'International, à l'occasion notamment des opérations de fusions.

Au niveau du groupe, l'implantation en 2004 dans toutes les filiales de Magnitude, outil de reporting et de consolidation, permet une communication centralisée et une base de données communes.

Par ailleurs, Altran a engagé depuis 2007 une démarche de déploiement dans les unités opérationnelles d'outils transactionnels par périmètre.

En France (hors Arthur D. Little), une standardisation s'est faite autour d'une seule application pour la comptabilité et d'une seule application pour la paye. La première phase de déploiement d'un SI métier commun lancé en 2008 devrait être achevée en 2009.

Pour les filiales européennes (hors de France et hors Arthur D. Little), le plan de déploiement d'un progiciel de gestion pour le suivi des projets, la facturation et la comptabilité a permis de traiter 64,75 % du chiffre d'affaires de ce périmètre.

Les actions menées pour l'amélioration et la rationalisation progressives de l'outil informatique visent à contribuer à la structuration du contrôle interne du groupe.

2.1.3 Procédures

Le bon fonctionnement de la gouvernance du groupe comme celle des entités opérationnelles repose sur le respect des procédures de contrôle interne mises en place progressivement dans le groupe.

Référentiel des contrôles clés et auto-évaluation

Un référentiel des contrôles clés a été mis en place dans le groupe depuis 2006. Son objectif est d'identifier l'ensemble des contrôles incontournables du groupe sur les processus considérés comme critiques par la Direction du groupe. Il s'agit d'un découpage de l'entreprise en processus et sous-processus clés.

Sur la base de ce référentiel de contrôle interne, le groupe a mis en place une démarche annuelle d'auto-évaluation du contrôle interne pour les processus des entités opérationnelles désignés comme critiques par la Direction Générale. Elle permet aux filiales de mieux appréhender leurs risques et de suivre une démarche de progrès continue pour atteindre les objectifs fixés par le groupe.

L'analyse par l'Audit interne des questionnaires d'auto-évaluation remplis par le management des entités et le management des fonctions supports ou centre de services partagés aboutit à l'élaboration de plans d'actions spécifiques.

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière du groupe

Ces procédures visent à assurer une gestion comptable et un suivi financier rigoureux des activités du groupe, en matière de construction des budgets, de reporting, de consolidation, de contrôle de gestion et de communication des résultats. Elles concourent à la production d'une information financière fiable et conforme aux exigences légales et réglementaires et aux normes définies par le groupe.

La procédure cadre sur les arrêtés des comptes élaborée par le groupe définit les règles ayant pour but de garantir la fiabilité et la sincérité des arrêtés comptables. Des travaux sont en cours pour son adaptation aux changements organisationnels du groupe.

Des notes et instructions émises par la Direction Comptable du groupe portant sur des sujets spécifiques (calendrier de clôture, modalités de rapprochement intragroupe, points d'attention spécifiques en fonction des sujets complexes, nouvelles procédures internes émises, etc.) viennent compléter cette procédure cadre et sont adressées aux filiales à chaque clôture trimestrielle, semestrielle et annuelle.

Le guide des normes comptables groupe précise les principes comptables utilisés au sein du groupe, le traitement comptable des opérations identifiées comme les plus importantes pour le groupe.

Lors de l'arrêté des comptes annuels, les responsables opérationnels et financiers de chacune des filiales doivent confirmer au travers de la lettre d'affirmation qu'ils ont respecté les principes comptables groupe et attestent qu'à leur connaissance, il n'y a aucune déficience majeure en contrôle interne dans leurs filiales respectives.

La réduction du nombre de filiales opérationnelles, l'extension progressive des centres de services partagés et l'amélioration progressive des procédures contribuent à améliorer la qualité et les délais de production de l'information financière comme en atteste la réduction du délai de publication au marché.

Les reporting de gestion établis par les filiales sur une base mensuelle sont consolidés dans un outil unique (Magnitude) sous la responsabilité du contrôle de gestion groupe.

En 2007, le groupe a mis en place un ensemble d'indicateurs opérationnels et financiers *key performance indicators* à des fins de pilotage permettant un langage commun au sein du groupe.

Le processus budgétaire du groupe s'effectue avec la participation du management opérationnel, sur la base des orientations stratégiques données par la Direction Générale. Des revues budgétaires sont faites par pays avec l'implication du Comité exécutif.

Autre procédure groupe

La politique sur les autorisations d'engagement a été mise en place dans le groupe en 2008. Elle permet de définir les niveaux d'engagement autorisés pour l'ensemble des entités du groupe. Le périmètre opérationnel concerné par ces niveaux d'engagement couvre l'ensemble des activités : la proposition commerciale, la contractualisation, le recrutement et les investissements.

2.2 Diffusion de l'information

Un espace sur l'intranet du groupe est dédié aux procédures de contrôle interne groupe. Il permet aux collaborateurs, aux managers opérationnels et fonctionnels d'accéder à ces procédures en temps réel.

En matière comptable et financière, la procédure cadre et les notes et instructions spécifiques relatives à l'arrêté des comptes organisent les remontées des informations pertinentes et fiables et sont adressées aux filiales lors des clôtures trimestrielles, semestrielles et annuelle.

Le système de reporting mensuel, trimestriel, et annuel couvrant l'ensemble des activités opérationnelles et comportant des informations d'ordre opérationnel, comptable et financier, permet à la Direction Générale, aux Directions Opérationnelles et Fonctionnelles de disposer d'informations pertinentes et fiables.

2.3 Gestion des risques

Un travail sur l'évolution des risques pour 2008 a été réalisé préalablement au plan d'audit interne afin d'en définir les priorités. Cet exercice de recensement des risques s'est appuyé sur la cartographie existante, qui a été mise à jour sur la base à la fois d'entretiens avec le management du groupe et des pays, et des conclusions des travaux réalisés en 2007 par l'audit interne et l'audit externe.

Cette évolution des risques a été prise en compte dans l'élaboration du plan d'audit interne ainsi que dans les travaux liés au contrôle interne : politique des niveaux d'engagement, mise à jour annuelle du référentiel des contrôles clés.

Les principaux facteurs de risques identifiés ainsi les procédures de gestion des risques sont décrits dans le rapport annuel au paragraphe « Exposition de la société aux risques et gestion des risques »

2.4 Activités de contrôle

Chaque Direction Opérationnelle et Fonctionnelle prévoit des activités de contrôle adéquates pour s'assurer de la réalisation des objectifs.

Le système de reporting mensuel, trimestriel et annuel mis en place dans le groupe portant sur des informations de nature budgétaire, opérationnelle, comptable et financier, doit permettre un contrôle efficace des activités du groupe au niveau de chaque entité et de chaque Direction.

Le budget, processus clé du contrôle de gestion, fait l'objet de discussions entre les différents niveaux de la Direction Opérationnelle et la Direction Générale, sur la base des orientations stratégiques décidées par la Direction Générale. Par la suite, le contrôle budgétaire s'effectue mensuellement pour mesurer l'atteinte des objectifs.

Dans le domaine de l'information comptable et financière, des contrôles sont réalisés aux travers du processus de consolidation et de reporting. Ces contrôles peuvent être réalisés de manière automatique par le

logiciel commun consolidation-reporting Magnitude. Ils sont aussi de nature manuelle, exécutés par le service de consolidation et le service de contrôle de gestion.

En matière fiscale, le groupe fait appel à des fiscalistes locaux externes pour la détermination de l'impôt. Une revue de la situation fiscale dans chaque pays est effectuée en central par la Direction Fiscale du groupe.

2.5 Surveillance permanente du dispositif de contrôle interne

Le Conseil d'Administration participe à la surveillance du contrôle interne, notamment au travers des travaux et comptes rendus des Comités spécialisés.

Le Comité d'audit se tient informé régulièrement de l'évolution du dispositif de contrôle interne dans le groupe. Le plan d'audit annuel de l'Audit interne lui est soumis pour approbation et les principales conclusions des travaux lui sont présentées.

Le département d'Audit interne a été internalisé en 2008, après plusieurs années d'externalisation auprès du cabinet PricewaterhouseCoopers, afin d'ajouter à la mission régaliennne de pilotage du contrôle interne, un second objectif d'audit orienté « efficacité des opérations ».

L'Audit interne rend compte au Président du Conseil d'Administration, et par délégation de ce dernier, au Président du Comité d'audit.

En 2008, des missions d'audit interne ont été menées dans 9 entités du groupe (en Allemagne, en Espagne, en France, en Italie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni). Ce périmètre d'audit représente plus d'un tiers du chiffre d'affaires du groupe. La priorité a été mise sur les périmètres qui ont connu des évolutions organisationnelles à travers des fusions de plusieurs sociétés : l'Espagne, l'Italie, et le périmètre CIS Paris en France. Des missions transverses ont aussi été réalisées au niveau corporate.

Ces audits ont abouti à des recommandations d'amélioration à la fois du contrôle interne et de l'efficacité opérationnelle des processus audités. Ces recommandations sont formulées au management des entités, puis traduites dans des plans d'action, sous leur propre responsabilité. La mise en œuvre de ces plans est suivie par l'audit interne.

À ces travaux sont venus s'ajouter l'organisation de la campagne annuelle de l'auto-évaluation du contrôle interne des entités du groupe, ainsi qu'un rôle d'animation des chantiers transverses de contrôle interne.

En matière de contrôle externe, les Commissaires aux comptes, Deloitte et Mazars, au titre de leur mission de certification des comptes, assurent des travaux de contrôle concourant à la qualité des états financiers. Ils sont présents comme Commissaires aux comptes dans toutes les filiales du périmètre de consolidation lorsque les lois locales imposent un audit légal. Ils procèdent à une revue des filiales non soumises à cette obligation légale. Cette couverture par deux cabinets au niveau du groupe permet de faciliter les remontées des observations effectuées lors des contrôles sur place. Les travaux des Commissaires aux comptes font l'objet d'échanges nombreux avec la Direction Financière, l'audit interne et le Comité d'audit.

Yves de Chaisemartin
Président du Conseil d'Administration





Annexe 2

Informations sociales et environnementales

Effectif

L'effectif total de la société Altran Technologies au 31 décembre 2008 est de 6 324 salariés. 99.22 % des salariés sont en contrat à durée indéterminée.

Altran Technologies a embauché 1 776 salariés en contrat à durée indéterminée et 55 salariés en contrat à durée déterminée.

Licenciements

En 2008, le nombre total de licenciements a été de 94.

Heures supplémentaires

Au regard du statut « cadre » de la majorité des salariés d'Altran Technologies (soit 96,15 % des effectifs), et du forfait de 218 jours travaillés par an inhérent à ce statut, les éventuels dépassements significatifs du temps de travail sont compensés par le système des TEA (tranches exceptionnelles d'activité) qui correspondent à des journées de récupération conformément à l'accord national du SYNTEC sur la durée du travail.

L'application de la RTT permet aux salariés cadres de bénéficier selon les années de 9 à 13 jours de RTT par an.

Les salariés non-cadres bénéficient quant à eux de 12 jours de RTT par an.

Les dispositions mises en place dans le cadre de la RTT font que le nombre d'heures supplémentaires est non significatif.

Main-d'œuvre extérieure à la société

Au 31 décembre 2008, le coût de la main-d'œuvre extérieure à laquelle Altran Technologies a fait appel, via les salariés intérimaires, est de 1 572 029 euros.

Organisation du temps de travail

La durée hebdomadaire conventionnelle du travail est de 35 heures.

L'organisation du temps de travail, pour la majorité des cadres, s'effectue sur la base d'un forfait annuel de 218 jours travaillés avec une référence horaire hebdomadaire de 38 heures 30, en contrepartie de l'attribution de jours de Réduction du Temps de Travail.

Sur un total de 6 324 salariés, 128 salariés ont un contrat de travail à temps partiel.

Rémunération et ses évolutions

Les efforts visant à maîtriser notre masse salariale ont été poursuivis. Le principe de l'individualisation des rémunérations a été maintenu : à cet effet, l'entretien annuel d'évaluation a été rendu obligatoire. La mise en place de Comités de carrières a été initiée.

Frais de personnel

Les salaires bruts payés aux salariés en 2008 représentent 261 520 623 euros.

La prise en charge par l'entreprise de la protection sociale s'élève à 25 978 185 euros (dont 4 277 455 euros pour les frais de santé et prévoyance et 21 700 730 euros pour la couverture retraite complémentaire).

Les autres charges concernent les cotisations sociales URSSAF, les cotisations chômage, les visites médicales, etc.

Egalité professionnelle hommes et femmes

La masse salariale d'Altran Technologies fait encore état d'une faible disparité de traitement salarial entre hommes et femmes selon les positions.

Les chiffres montrent toutefois la volonté de l'entreprise de poursuivre ses efforts en vue de réduire cet écart entre les rémunérations des hommes et des femmes.

Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

En 2008, 57 réunions ont été organisées avec les représentants du personnel des Comités d'entreprise, des Comités d'établissement et du Comité central d'entreprise.

Information et communication

Au sein de l'entreprise, l'information circule de façon ascendante et descendante, via des outils de communication, parmi lesquels :

- un Intranet ;
- une lettre d'information du Comité d'entreprise ;
- une lettre d'information bimensuelle de la société ;
- les lettres d'information des ressources humaines ;
- des messages mails d'actualité à l'attention des salariés consultants en intervention extérieure ;

- l'organisation de réunion d'échanges à l'échelle des entités opérationnelles ;
- des conférences thématiques BU.

Des entretiens individuels réguliers sont également organisés entre :

- les consultants et leurs managers ;
- les salariés administratifs ou transverses avec leurs responsables hiérarchiques.

Ce processus d'entretiens individuels s'applique également aux directeurs et managers.

Procédures

187 recours à des modes de solutions non judiciaires ont été réalisés en 2008.

17 instances judiciaires sont toujours en cours au 31 décembre 2008.

Conditions d'hygiène et de sécurité

En 2008, 45 réunions du CHSCT ont eu lieu au sein d'Altran Technologies.

De nombreuses actions ont continué à être menées en 2008 afin d'accompagner la mise en place des plans de prévention chez les clients et de suivre les déplacements des salariés dans les pays sensibles de par leur situation politique instable ou les risques médicaux qu'ils présentent.

Accidents de travail et de trajet

Sur l'année 2008, il y a eu 15 accidents de travail ayant entraîné des arrêts de travail.

Ces accidents n'ont pas touché le personnel temporaire ou les prestataires de service.

Aucune incapacité permanente n'a résulté de l'un de ces accidents.

Maladies professionnelles

En 2008, aucune maladie professionnelle n'a été déclarée à la Sécurité sociale.

Formation

En 2008, 2 651 stagiaires ont bénéficié de formations pour un total de 58 092 heures.

Les formations ont été effectuées soit en interne, soit en externe, et financées par le FAFIEC ou directement par Altran Technologies.

En 2008, le montant consacré à la formation continue est de 4 962 500 euros, décomposé comme suit :

- 2 727 602 euros ont été consacrés à la formation interne et aux formations effectuées en application de conventions ;

- 529 882 euros ont été versés au FONGECIF ;
- 1 894 544 euros ont été versés au FAFIEC.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

En 2008, 10 personnes handicapées, reconnues comme telles par la COTOREP, ont été déclarées au titre de la cotisation handicapés.

Œuvres sociales

Le montant du budget attribué au Comité d'entreprise d'Altran Technologies a été pour 2008 de 731 686 euros au titre des œuvres sociales et de 522 633 euros au titre du budget de fonctionnement.

Importance de la sous-traitance

Au 31 décembre 2008, le montant de la sous-traitance a été de 29 297 281 euros.

Ce montant concerne des prestataires du groupe Altran dans le cadre des conventions de coopération centralisées et de détachement et des prestations extérieures.

Impact territorial en matière d'emploi et de développement régional

Altran Technologies prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional.

Altran Technologies s'attache à suivre l'ensemble des salariés détachés auprès des sociétés du groupe, notamment par le maintien des garanties en matière de santé, prévoyance et de rapatriement et centralise l'ensemble des demandes de visa et de permis de travail.

En matière de sous-traitance, Altran Technologies centralise les conventions de coopération techniques auprès de filiales.

Les filiales étrangères de l'entreprise prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales.

Politique de l'emploi

Altran Technologies poursuit une politique de l'emploi dynamique. Ainsi, en 2008, la société a recruté 1 831 salariés, principalement en durée indéterminée et au statut cadre.

Les salariés sont notamment choisis pour leur expertise, leur capacité de communication et leur potentiel d'évolution. Les consultants et les managers sont tous de formation supérieure (minimum Bac + 5).

Les consultants sont issus de formation à dominante scientifique, tandis que les managers sont issus soit de formation scientifique, soit de formation au management.



Annexe 3

Rapports des Commissaires aux comptes

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Altran Technologies, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la Loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Comme indiqué dans la note 1.4 « Utilisation d'estimations » de l'annexe aux comptes consolidés, la préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui interviennent principalement dans l'évaluation des provisions et l'établissement des plans d'affaires utilisés pour la réalisation de tests de dépréciation des actifs incorporels et la reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables. Le contexte de crise économique et financière rend plus difficile l'appréhension des perspectives économiques et donc plus complexe la réalisation effective des plans utilisés.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations.

- La note 1.7 « Écarts d'acquisition » aux états financiers décrivent les principes et modalités d'appréciation des évaluations des écarts d'acquisition, et les dépréciations correspondantes constatées durant l'exercice.

La société procède une fois par an à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et lors des arrêts intermédiaires en cas d'apparition d'indices de pertes de valeur.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions d'activité et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note donne une information appropriée.

Nos travaux nous ont permis d'apprécier la cohérence des estimations effectuées avec les hypothèses retenues.

- La note 1.18 « Impôts différés » aux états financiers décrit les principes et modalités d'évaluations des actifs d'impôts différés.

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à une analyse de la valeur des actifs d'impôt différés sur déficits fiscaux et des dépréciations comptabilisées selon les modalités décrites dans cette note. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de cette analyse ainsi que les prévisions d'activité et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note donne une information appropriée.

Nos travaux nous ont permis d'apprécier la cohérence des estimations effectuées avec les hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la Loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 24 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Guy Isimat-Mirin

Jérôme de Pastors

Deloitte & Associés

Henri Lejetté

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Altran Technologies, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article

L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Comme indiqué dans la note 2.2 « Utilisation d'estimations », la préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui interviennent principalement dans l'évaluation des provisions et l'établissement des plans d'affaires utilisés pour l'appréciation de la valeur des titres de participation. Le contexte de crise économique et financière rend plus difficile l'appréhension des perspectives économiques et donc plus complexe la réalisation effective des plans utilisés.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la Loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 24 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Guy Isimat-Mirin

Jérôme de Pastors

Deloitte & Associés

Henri Lejetté

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Altran Technologies

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Altran Technologies et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président du conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- et d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 24 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Guy Isimat-Mirin

Jérôme de Pastors

Deloitte & Associés

Henri Lejetté

Montant des honoraires des Commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	Mazars				Deloitte			
	Montant (HT)		en %		Montant (HT)		en %	
Exercices couverts : 31/12/2006 et 31/12/2007	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ^(a)	2 033	1 762	94 %	95 %	2 108	1 694	99 %	99 %
• Altran Technologies S.A.	1 026	874			1 047	878		
• Filiales	1 007	888			1 061	816		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes ^(b)	141	92	6 %	5 %	10	12	1 %	1 %
• Altran Technologies S.A.					0			
• Filiales	141	92			10	12		
SOUS-TOTAL (I)	2 174	1 854	100 %	100 %	2 118	1 706	100 %	100 %
Autres prestations rendues aux filiales								
• Juridique, fiscal, social ^(c)								
• Autres ^(d)								
SOUS-TOTAL (II)			0 %		0			
TOTAL = (I) + (II)	2 174	1 854	100 %	100 %	2 118	1 706	100 %	100 %

(a) Les Prestations d'audit intègrent l'ensemble des prestations facturées par les Commissaires aux Comptes au titre de l'audit des états financiers annuels consolidés et des prestations fournies par ces auditeurs dans le cadre des obligations légales ou réglementaires ou des engagements du groupe, comprenant notamment la revue des états financiers intermédiaires et les audits des états financiers de la société et de ses filiales.

(b) Les autres prestations liées à la mission des Commissaires aux Comptes, correspondent par exemple à des consultations sur les normes comptables applicables en matière de diffusion de l'information financière et des diligences réalisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions.

(c) Les consultations fiscales représentent l'ensemble des services facturés au titre du respect de la réglementation fiscale et des conseils en fiscalité prodigués dans le cadre de transactions réelles ou envisagées, du traitement des salariés expatriés ou des analyses sur les prix de transfert.

(d) Les autres prestations incluent les consultations en matière de ressources humaines sur la maîtrise des coûts, l'évaluation d'actifs dans le cadre de cessions, rendues dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie.

alTRan

ALTRAN TECHNOLOGIES

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
Capital : 71 588 550,50 euros

Siège social

58 boulevard Gouvion Saint-Cyr - 75017 PARIS
702 012 956 RCS Paris